



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union-Discipline – Travail

Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion  
Professionnelle et du Service Civique

Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

Projet d'Emploi des Jeunes en Agribusiness (Enable Youth Côte d'Ivoire)

**CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES) DES TRAVAUX DE REHABILITATION ET/OU D'EXTENSION ET D'EQUIPEMENT D'UN DORTOIR ET D'UN REfectoire DE QUARANTE (40) PLACES DANS L'INCUBATEUR DU PROJET ENABLE YOUTH Á L'UNIVERSITE PELEFORO GON COULIBALY (UPGC) DE KORHOGO**



**RAPPORT FINAL**

**AVRIL 2024**

Information document		
Projet	Projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire	
Document	Rapport provisoire du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places dans l'incubateur du projet ENABLE YOUTH à L'Université Péléforo GON Coulibaly (UPGC) de Korhogo	
Date	Avril 2024	
Rédigé par	NATRA CONSULTANT/CID	
	Expert	Dr. ETIEN N'DAH, Expert en Environnement/Chef de mission
	Vérifié par	NAMORY TRAORE, Directeur Général de NATRA Consultant Mandataire du Groupement
Version	Edition	Date
	01	30 AOUT 2023
	02	18 Octobre 2023
	03	31 Octobre 2023
	04	13 Novembre
	05	18 Avril 2024
Diffusion	Noms	Fonction/Structures
	Guy-Hervé PILLAH	Coordonnateur

## TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX.....	7
LISTE DES FIGURES.....	8
LISTE DES PLANCHES .....	8
RESUME EXECUTIF.....	10
EXECUTIVE SUMMARY .....	36
INTRODUCTION .....	63
1. DESCRIPTION DU PROJET ET DE LA CONSISTANCE DES TRAVAUX .....	67
1.1. Localisation de la zone du projet .....	67
1.2 Description du processus de mise en œuvre du projet .....	68
1.2.1 Description des caractéristiques techniques du projet.....	68
1.2.1.1 Travaux de construction des bâtiments .....	68
1.2.1.2 Réseaux divers (VRD).....	72
1.3 Phasage des activités du projet .....	73
1.3.1 Phase préparatoire ou de pré-construction .....	73
1.3.2 Phase de construction .....	74
1.3.3 Phase de repliement du chantier .....	75
1.3.4 Phase d'exploitation.....	75
1.3.5 Phase de fermeture.....	75
1.4 Description des alternatives .....	77
1.4.1 Option « sans le projet » .....	77
1.4.2. Option « avec le projet ».....	77
1.5 Présentation de l'initiateur du projet.....	78
1.6 Planning et durée de réalisation des travaux .....	78
1.7 Le partenaire financier .....	78
1.8 Coût estimatif des investissements .....	78
2. DESCRIPTION DU CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE.....	79
2.1 Cadre politique .....	79
2.1.1 Plan National de Développement.....	79
2.1.2 Politique nationale en matière de protection de l'environnement.....	79
2.1.3 Politique Nationale en matière du genre .....	80
2.1.4 Plan National de Lutte contre la Pauvreté.....	80
2.1.5 Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD) .....	81
2.1.6 Le Programme national d'investissement agricole de deuxième génération (PNIA 2) 2018-2025.....	81
2.1.7 Stratégie nationale de la jeunesse.....	81
2.1.8 La Stratégie Nationale d'Insertion professionnelle et d'Emploi des Jeunes (SNIEJ) 2021-2025.....	82
2.2 Cadre réglementaire .....	82
2.2.1 Principales dispositions réglementaires nationales de la Côte d'Ivoire.....	82
2.2.2 Les traités internationaux .....	97
2.2.3 Politique environnementale et sociale de la Banque Africaine de Développement déclenchées par le projet (système des sauvegardes intégrés de la BAD).....	99
2.2.4 Comparaison entre la législation nationale en matière d'environnement et la SO 1 de la BAD .....	101
2.3 Cadre institutionnel .....	103
3. DESCRIPTION DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT DU SITE DU PROJET .....	110
3.1 Description de la zone d'influence indirecte du projet : département de Korhogo .....	110
3.1.1 Environnement physique du projet.....	110
3.1.2 Environnement biologique.....	114

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

3.1.3 Environnement humain du département de Korhogo .....	115
3.1.3.1 Situation géographique et administrative .....	115
3.1.3.2 Composition démographique .....	115
3.1.3.3 Données sur le Foncier la culture et la religion .....	117
3.1.3.4 Données urbanistiques .....	118
3.1.3.5 Secteur économique .....	118
3.1.3.5 <i>Infrastructure socio-économique</i> .....	122
3.2 Description de la zone d'influence directe du projet .....	124
3.2.1 <i>Environnement physique du projet</i> .....	124
3.2.2 Activités humaines sur le site et aux alentours .....	125
4. IDENTIFICATION, ANALYSE ET EVALUATION DE L'IMPORTANCE DES IMPACTS POTENTIELS DU PROJET .....	130
4.1 <i>Méthodologie adoptée</i> .....	130
4.2. <i>Identification et analyse des impacts environnementaux et sociaux du projet</i> .....	132
4.2.1. Impacts du projet à la phase préparatoire .....	132
4.2.1.1. <i>Impacts positifs</i> .....	132
4.2.1.2 <i>Impacts négatifs</i> .....	133
4.2.2. Impacts du projet à la phase de construction des infrastructures .....	136
4.2.2.1. <i>Impacts positifs</i> .....	136
4.2.2.2. <i>Impacts négatifs</i> .....	136
4.2.3. <i>En phase de fermeture de chantier</i> .....	138
4.2.3.1. <i>Impacts positifs</i> .....	138
4.2.3.2. <i>Impacts négatifs</i> .....	138
4.2.4. <i>Impacts du projet en phase d'exploitation</i> .....	139
4.2.4.1. <i>Impacts positifs</i> .....	139
4.2.4.2. <i>Impacts négatifs</i> .....	139
5. .... <i>DEFINITION DES MESURES D'ATTENUATION DES IMPACTS</i> .....	<b>149</b>
5.1. <i>Mesures pour la bonification des impacts positifs</i> .....	149
5.1.1 Mesures pour la gestion des impacts négatifs en phase préparatoire.....	149
5.1.1.1 Mesures générales pour le suivi de la gestion de l'environnement.....	149
5.1.1.2 Mesures générales d'installation du chantier.....	149
5.1.1.2.1 Choix du site.....	149
5.1.1.2.2 Organisation de la base de chantier .....	150
5.1.2 Mesures spécifiques en phase préparatoire .....	150
5.1.2.1 Mesures pour la gestion des impacts sur le milieu biophysique .....	150
5.1.2.2 Mesures pour la gestion des impacts sur le milieu humain ou socioéconomique ...	151
5.2. <i>Mesures pour la gestion des impacts négatifs en phase de construction</i> .....	159
5.2.1. Mesures pour la gestion des impacts négatifs sur le milieu biophysique .....	159
5.2.2. Mesures pour la gestion des impacts négatifs sur le milieu socioéconomique .....	160
5.3. <i>Mesure pour la gestion des impacts négatifs en phase de fin de chantier</i> .....	161
5.4. <i>Mesures pour la gestion des impacts négatifs en phase d'exploitation</i> .....	165
5.4.1. Mesures de protection de l'environnement physique et biologique .....	165
5.4.2. <i>Mesures de protection de l'environnement humain</i> .....	166
6- GESTION DES RISQUES ET DES ACCIDENTS.....	170
6.1 <i>Description des étapes de la démarche</i> .....	170
6.1.1 Schéma général de la démarche de prévention des risques.....	170
6.1.2 Description des étapes de la démarche .....	170
6.1.3 Paramètres d'évaluation des risques .....	171
6.1.3.1 Définition des concepts .....	171
6.1.3.2 Processus conduisant à l'accident.....	171
6.1.3.3 Paramètres d'estimation des risques.....	171
6.2 <i>Analyse des risques d'accidents potentiels</i> .....	173
6.2.1 Répartition des risques par phase de travaux et activités .....	173
6.2.2 Description et analyse des risques identifiés.....	173

6.3	<i>Evaluation des risques d'accidents potentiels</i>	178
6.3.1	Grille de criticité des risques.....	178
6.3.2	Synthèse de l'évaluation des risques.....	179
6.4	<i>Guide d'actions de prévention des risques</i>	180
6.4.1	Fondements théoriques et normatifs.....	180
6.4.1.1	Outil utilisé pour le plan d'action : le QQQQCP.....	180
	Principes de prévention.....	180
6.4.2	Actions de prévention des risques-Plans guide de gestion des risques.....	181
6.5	<i>Mesures de maîtrise des risques et recommandations</i>	182
6.6	<i>Stratégies de prévention et de gestion des risques d'accidents</i>	183
6.6.1	La Responsabilisation.....	183
6.6.1.1	Responsabilité de l'employeur.....	183
6.6.1.2	Responsabilité du management opérationnel (supervision).....	184
6.6.1.3	Responsabilité des travailleurs.....	184
6.6.2	Suivi médical.....	184
6.6.3	Suivi des sites par des inspections des lieux de travail.....	185
6.6.4	Gestion des déchets de chantier.....	185
6.6.4.1	Gestion des déchets en amont du chantier en phase préparatoire.....	185
6.6.4.2	Gestion des déchets pendant la construction et en phase d'exploitation.....	185
6.6.4.3	Gestion des déchets pendant la phase de fin de chantier.....	187
6.6.5	Gestion des accidents et incidents.....	187
6.6.6	Stratégies de protection.....	187
6.6.6.1	Démarche de protection.....	187
6.6.6.2	Mesures de protection collective.....	187
6.6.6.3	Mesures de protection individuelle.....	188
6.7	<i>Mesures d'urgence en cas d'accident</i>	189
6.7.1	Mesures générales en cas d'accident.....	189
6.7.2	Mesures spécifiques d'urgence en cas d'accident.....	190
6.7.3	Conseils d'usage et recommandations à retenir.....	190
7.	<b>MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)</b>	191
7.1	Objectif du mécanisme de gestion des plaintes.....	191
7.2	principes directeurs fondamentaux.....	191
7.3	Dispositif de gestion des plaintes.....	193
7.3.1.1	Mission de contrôle et entreprise des travaux.....	193
7.3.1.2	Comités villageois de gestion des plaintes (CVGP).....	193
7.3.1.3	Comité préfectoral de gestion des plaintes (CPGP).....	194
7.3.1.4	L'UCP Enable Youth Côte d'Ivoire.....	195
7.4	Rôle des différents comités de résolution des plaintes.....	195
7.4.3.1	Réception et enregistrement des plaintes.....	196
7.4.3.2	Accusé de réception des plaintes.....	197
7.4.3.3	Examen et enquête.....	197
7.4.3.4	Réponse ou retour de l'information.....	199
7.5	Mise en œuvre de la réponse.....	199
7.6	Clôture de la plainte.....	200
7.7	Archivage.....	200
7.8	Traitement des plaintes en recours judiciaire.....	200
8.	<b>PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)</b>	207
8.1	Objectif et importance.....	207
8.2	Plan d'action préliminaire aux travaux.....	207
8.2.1	<i>Dispositions organisationnelles : l'intégration des clauses environnementales et sociales de chantier dans les Dossiers de Consultation des Entreprises et le contrat de Marché</i>	207
8.2.2	<i>Dispositions financières : Budgétisation des fonds pour le financement de la mise en œuvre du PGES</i>	208
8.2.3	<i>Mise en place des procédures</i>	208
8.2.3.1	Procédure de communication interne.....	208
8.2.3.2	Recrutement des personnels.....	208

8.3	Mise en œuvre des mesures en phase des travaux .....	209
8.3.1	Acteurs de mise en œuvre et rôles .....	209
8.3.1.1	Rôle et responsabilités de l'entreprise .....	209
8.3.1.2	Rôles et responsabilités des autres acteurs .....	210
8.4	Procédures de suivi et de surveillance de la mise en œuvre du PGES .....	213
8.4.1	<i>La surveillance environnementale</i> .....	213
8.4.1.1	Critères de surveillance .....	213
8.4.1.2	Moyens et procédures .....	213
8.4.1.3	Paramètres de surveillance .....	213
8.4.1.4	Indicateurs de surveillance .....	215
8.4.1.5	Mécanisme de surveillance .....	215
8.4.2	<i>Le suivi environnemental</i> .....	216
8.5	Exécution des activités du PGES .....	218
8.5.1	<i>Le Programme de suivi/surveillance de la qualité de l'air</i> .....	218
8.5.2	<i>Le Programme de suivi/surveillance de la qualité du climat sonore</i> .....	218
8.5.3	<i>Le Programme de suivi/surveillance de la gestion des déchets solides et liquides</i> .....	219
8.5.4	<i>Le Programme de suivi/surveillance des risques et dangers</i> .....	219
8.5.5	<i>Le Programme d'information, de sensibilisation et de formation</i> .....	220
8.6	Coût des mesures environnementales et sociales .....	220
9.	<b>PARTICIPATION PUBLIQUE ET PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES</b>	
	<b>PRENANTES .....</b>	<b>232</b>
9.1	Objectif de la consultation .....	232
9.2	Méthodologie adoptée dans le cadre du processus de consultation publique .....	232
9.2.1	<i>identification des parties prenantes du projet</i> .....	233
9.2.2	<i>Organisation des rencontres restreintes avec les responsables des services locaux concernés</i>	234
9.2.2.1	Rencontres techniques avec les Responsables du Projet Enable Youth Côte d'Ivoire à Abidjan .....	235
9.2.2.2	Rencontres techniques avec les Responsables des services concernés .....	235
9.2.2.3	Organisation de consultation communautaire .....	236
9.2.2.4	Consultation publique .....	237
9.3	Résultat des consultations publiques .....	238
	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>242</b>
	<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>243</b>
	<b>ANNEXES .....</b>	<b>243</b>
	<i>Annexe 2 : Liste des autorités rencontrées .....</i>	<b>245</b>
	<i>Annexe 3 : PV de la réunion publique d'information et de consultation .....</i>	<b>246</b>
	<i>Annexe 4 : Liste de présence à la réunion publique d'information et de consultation des populations .....</i>	<b>248</b>
	<i>Annexe 5 : TDR de l'étude .....</i>	<b>250</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1:Présentation des travaux envisagés _____	69
Tableau 2: Liste des équipements du dortoir _____	70
Tableau 3: Liste des équipements du réfectoire _____	72
Tableau 4: Déchets et nuisances des différentes phases du projet _____	75
Tableau 5: Extraits de la réglementation applicable au projet _____	83
Tableau 6: Conventions signées et ratifiées par la Côte d'Ivoire applicables au sous projet _____	97
Tableau 7 : sauvegardes opérationnelles de la Banque Africaine de Développement _____	100
Tableau 8 : Comparaison entre la législation nationale en matière d'environnement et la SO 1 de la BAD _____	102
Tableau 9 : Institutions et structures intervenant dans le projet _____	104
Tableau 10: institutions privées ou communautaires seront impliquées dans la mise en œuvre du sous projet _____	109
Tableau 11:Répartition des populations du Département de Korhogo _____	115
Tableau 12: les établissements scolaires _____	122
Tableau 13: Les principaux enjeux environnementaux et sociaux du site _____	128
Tableau 15: Critères d'évaluation de l'importance des impacts _____	131
Tableau 16: Phases de réalisation des travaux et des activités susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement _____	132
Tableau 17: Matrice d'évaluation de l'importance des impacts positifs du projet _____	142
Tableau 18: Matrice d'évaluation de l'importance des impacts négatifs du projet en phase d'aménagement _____	144
Tableau 19: Matrice d'évaluation de l'importance des impacts négatifs du projet en phase de construction _____	145
Tableau 20: Matrice d'évaluation de l'importance des impacts négatifs du projet en phase de fin de chantier _____	147
Tableau 21: Matrice d'évaluation de l'importance des impacts négatifs du projet en phase d'exploitation _____	147
Tableau 22: Matrice de synthèse des impacts et mesures en phase préparatoire _____	155
Tableau 23: Matrice de synthèse des impacts et mesures en phase de construction et de fin de chantier _____	162
Tableau 24: Matrice de synthèse des impacts et mesures en phase d'exploitation et d'entretien _____	168
Tableau 25: Paramétrage de la gravité _____	172
Tableau 26: Paramétrage de la probabilité _____	172
Tableau 27: Matrice des criticités et priorisation des actions _____	172
Tableau 28: Tableau de classification des risques par priorité d'actions _____	178
Tableau 29: Indication d'EPI en fonction du type de travaux ou tâches _____	188
Tableau 30 : Composition du comité de gestion des plaintes du niveau villageois _____	194
Tableau 31 : Composition du comité de gestion des plaintes du niveau sous-préfectoral _____	194
Tableau 32: Coût de la mise en place et du fonctionnement des organes du MGP _____	203
Tableau 33: Evaluation des capacités des acteurs _____	212
Tableau 34: Quelques éléments à surveiller pendant et après la mise en œuvre du projet _____	214
Tableau 35: Indicateurs de surveillance pendant la phase de chantier _____	215
Tableau 36: Paramètres et programme d'analyse des rejets atmosphériques _____	218
Tableau 37: Niveaux sonores d'émission admissible en décibel (dB (A)) _____	219
Tableau 38: Thèmes de formation et sensibilisation _____	220
Tableau 39: Détail des coûts de la mise en œuvre du PGES _____	220
Tableau 40: Matrice de mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale _____	223
Tableau 41: Parties prenantes du projet _____	233
Tableau 42: calendrier de réalisation des consultations _____	235
Tableau 43 : Synthèse de résultats de la consultation des parties prenantes _____	240

## LISTE DES FIGURES

---

Figure 0-1: Cartes de localisation du site du projet .....	67
Figure 0-2 : Vue en plan du dortoir.....	70
Figure 0-3 : Vue en plan du réfectoire .....	71
Figure 0-1 : Carte du relief de la zone du projet.....	111
Figure 0-2: Diagramme ombrothermique de Korhogo .....	112
Figure 0-3: Rose des vents du département de Korhogo .....	113
Figure 0-4 : Carte hydrographique de la zone du projet.....	114
Figure 0-5: Illustration des risques liés aux opérations de levage et chutes d'objets .....	173
Figure 0-6: Illustration des risques liés aux machines et engins de manutention.....	174
Figure 0-7: Illustration des risques de chute de hauteur.....	174
Figure 0-8: Illustration des risques liés à la circulation.....	175
Figure 0-9: Illustration des risques liés à l'électricité (électrification/électrocution/court-circuit .....	175
Figure 0-10: Illustration des risques de TMS liés aux opérations de manutentions manuelles de charges .....	175
Figure 0-11: Illustration des risques de chute de plain-pied .....	176
Figure 0-12: Illustration des risques liés aux produits chimiques .....	176
Figure 0-13: Illustration des risques de noyade .....	177
Figure 0-14: Illustration des risques IST VIH SIDA.....	177
Figure 0-15: Illustration des risques liés aux bruits et vibrations et nuisances atmosphériques .....	178
Figure 0-16: Illustration des risques liés aux animaux .....	178
Figure 0-17: Logigramme de traitement des plaintes liées aux chantier .....	198
Figure 0-18: Logigramme de traitement des plaintes liées à la réinstallation .....	199

## LISTE DES PLANCHES

---

<i>Planche 1: Vue de modèle de bâtiment .....</i>	<i>72</i>
<i>Planche 2: Quelques habitats de Kiémou.....</i>	<i>118</i>
<i>Planche 3: Vue du relief de Kiémou .....</i>	<i>124</i>
<i>Planche 4: Vue de la pédologie du site du projet.....</i>	<i>124</i>
<i>Planche 5: Vue de la végétation du site .....</i>	<i>125</i>
<i>Planche 6: Vue de quelques activités humaines sur le site.....</i>	<i>126</i>
<i>Planche 7: Vue d'une ligne de tension .....</i>	<i>127</i>
<i>Planche 8: Vue de la voie bitumée sur la zone du projet.....</i>	<i>128</i>
<i>Planche 9: Quelques images de la consultation des autorités locales .....</i>	<i>236</i>
<i>Planche 10: Réunions communautaires.....</i>	<i>237</i>
<i>Planche 11 : Réunion publique.....</i>	<i>238</i>

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>ANADER :</b>	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
<b>ANDE :</b>	Agence Nationale De l'Environnement
<b>BEEA :</b>	Bureau d'Études Environnementales Agrée
<b>CCE :</b>	Certificat de Conformité Environnementale
<b>CIE :</b>	Compagnie Ivoirienne d'Électricité
<b>DGE</b>	Direction Générale de l'Environnement
<b>DGDD</b>	Direction Générale du Développement Durable
<b>D.G.H :</b>	Direction Générale des Hydrocarbures
<b>D.P.C :</b>	Direction de la Protection Civile
<b>EIES :</b>	Étude d'Impact Environnemental et Social
<b>EPI :</b>	Équipement de Protection Individuelle
<b>FIT :</b>	Front Intertropical
<b>GES :</b>	Gaz à Effet de Serre
<b>GIEC :</b>	Groupe Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat
<b>GIRE :</b>	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
<b>GSPM :</b>	Groupement des Sapeurs-Pompiers Militaires
<b>HSE :</b>	Hygiène Sécurité Environnement
<i>INS 90</i>	Institut Nationale de Statistique
<b>LBTP :</b>	Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics
<i>MDC 56</i>	Mission de Contrôle
<b>MINEDD :</b>	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
<b>OFT :</b>	Observatoire de la Fluidité des Transports
<b>OIPR :</b>	Office Ivoirien des Parcs et Réserves
<b>ONG :</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>ONPC :</b>	Office Nationale de la Protection Civile
<b>OSER :</b>	Office de Sécurité Routière
<b>PAN :</b>	Programme d'Action National
<b>PGES :</b>	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
<b>PICB :</b>	Protection Individuelle Contre le Bruit
<b>PNAE :</b>	Plan National d'Action pour l'Environnement
<b>POI :</b>	Plan d'Opération Interne
<b>RGPH :</b>	Recensement Générale de la Population et de l'Habitat
<b>SIDA :</b>	Syndrôme Immuno Déficience Acquis
<b>SDIIC :</b>	Sous-Direction de l'Inspection des Installations Classées
<b>SODECI :</b>	Société de Distribution de l'Eau en Côte d'Ivoire
<b>TDR :</b>	Termes De Référence
<b>UICN :</b>	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
<b>UNESCO :</b>	Organisation des Nations Unies pour l'éducation et les sciences
<b>UPGC</b>	Université Peleforo Gon Coulibaly

(i). Description sommaire du projet ENABLE YOUTH et du sous-projet de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places. :

### (i).1 Les composantes et principales activités

Le projet Enable Youth Côte d'Ivoire est articulé autour de trois (3) composantes, à savoir :

- a) **Composante 1 : Amélioration de l'employabilité et incubation des jeunes diplômés dans les métiers liés à l'agriculture**
  - *Sous-composante 2 : Appui à l'incubation et à l'émergence d'entreprises de jeunes viables en agribusiness*
  - *Sous-composante 2 : Appui à l'incubation et à l'émergence d'entreprises de jeunes viables en agribusiness*
- b) **Composante 2 : Financement des projets d'entreprise des jeunes diplômés en incubation et en accélération**
- c) **Composante 3 : Coordination, suivi évaluation et gestion des connaissances**

### (i).2 Objectifs du sous-projet

#### Objectif général du sous-projet

Le projet de réhabilitation et/ou d'extension et équipement de dortoirs et de réfectoires de l'Université Péléfolo Gon de Korhogo s'inscrit dans le cadre de la **Composante 1** et plus précisément de la *Sous-composante 2 portant sur l'Appui à l'incubation et à l'émergence d'entreprises de jeunes viables en agribusiness*. Cette sous composante a pour but le développement et le renforcement des capacités des jeunes diplômés chômeurs et des jeunes déjà installés dans le secteur agricole par le biais de l'incubation en agribusiness. Entre autres actions, cette sous composante prévoit le Renforcement et la consolidation des structures d'incubation existantes, objet du présent CIES.

#### • Objectifs spécifiques du sous-projet

Les objectifs spécifiques du sous-projet sont entre autres :

- le renforcement de la capacité d'accueil de l'Université pour recevoir agri-preneurs lors de leur formation.
- l'amélioration des conditions de vie des agri-preneurs lors de leur formation ;
- et l'amélioration du cadre de vie général de l'Université.

### (i).3 Alternatives au sous-projet

Les alternatives au sous-projet comprennent les deux options à savoir « sans le projet » et « avec le projet ». D'une part la première option qui est celle « sans le projet » présente des inconvénients importants tels que :

- absence d'amélioration de l'employabilité et incubation des jeunes diplômés dans les métiers liés à l'agriculture ;
- insuffisance de compétence de personnels qualifiés dans différents secteurs de l'économie agricole;
- le maintien de la précarité du cadre de vie des apprenants;
- insuffisance de financement des projets d'entreprise des jeunes diplômés incubés et accélérés ;
- faible coordination, suivi-évaluation et gestion des connaissances.

D'autre part l'option « avec le projet » renferme de nombreux avantages entre autres :

- l'amélioration de l'employabilité et incubation des jeunes diplômés dans les métiers liés à l'agriculture;
- le financement des projets d'entreprise des jeunes diplômés incubés et accélérés;
- la coordination, suivi-évaluation et gestion des connaissances;

- l'amélioration du cadre de vie des apprenants.

Toutefois, l'option « avec le projet » comporte des inconvénients parmi lesquels on peut citer :

- la perturbation du couvert végétal dans l'emprise du projet ;
- la destruction de quelques espèces floristiques à valeur locale ;
- la probabilité des impacts environnementaux (perturbation de l'habitat, nuisance sonore ;
- risque d'accident liés aux activités de construction).

C'est pourquoi, conformément à la réglementation nationale et les critères de classification environnementale et sociale de la BAD, un Constat d'impact Environnemental et Social est réalisé afin d'identifier les impacts et de proposer des mesures d'atténuations de ces impacts.

## **(ii). Description du site de projet et des enjeux environnementaux et sociaux majeurs de la zone du projet**

### **(ii).1 Brève description du site du sous-projet**

La réalisation du projet Enable Youth Korhogo est prévue dans le département de Korhogo et plus précisément à Kiémou à 53Km de Korhogo sur un relief de plateau. Au cours de la réalisation du sous projet Enable Youth certains composants de l'environnement naturel seront impactés. Il s'agit notamment de la végétation, du sol et de la faune à travers la destruction de champ de riz, plantation d'anacarde, de la dégradation de la biodiversité et à l'atteinte à l'esthétique du paysage.

### **(ii).2 Enjeux environnementaux et sociaux majeurs liés de la zone du projet**

Au terme du diagnostic de terrain qui a permis de relever toutes les caractéristiques du site concerné par le projet, les contraintes et enjeux environnementaux et sociaux majeurs identifiés sont les suivants :

- Sur le milieu biophysique, le principal enjeu est la réalisation des travaux avec un impact majeur à travers la destruction de champ d'anacarde, de riz et de maïs ;
- Sur le milieu humain, le principal enjeu est de réaliser les travaux sans que les nombreux déplacements des engins d'approvisionnement du chantier ne remettent en cause la sécurité des usagers de Kodonakaha.

## **(iii). Cadre politique, juridique et institutionnel du sous-projet**

Le cadre politique, juridique et institutionnel de mise en œuvre du projet est analysé conformément au contexte national, aux directives et normes de sauvegarde environnementale, sociale et sécuritaire de la Banque Africaine de Développement.

### **(iii).1 Cadre politique et juridique national**

#### **❖ Cadre politique**

Il s'appuie sur le Plan national de développement (PND) 2021-2025 ; la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) 2021-2025, la Stratégie Nationale d'Insertion professionnelle et d'Emploi des Jeunes (SNIEJ) 2021-2025, la Politique nationale en matière de protection de l'environnement, la Politique Nationale en matière de Genre, le Plan National de Lutte contre la Pauvreté, la politique nationale de la jeunesse, la Politique Nationale en matière de Genre. Le lien entre le cadre politique et le sous projet s'établit comme suit :

- le Plan national de développement (PND) 2021-2025 a pour objectif de réduire le taux de pauvreté de plus de la moitié à l'horizon 2025, et de favoriser le développement des infrastructures harmonieusement réparties sur le territoire national. Le sous-projet Enable Youth qui a pour objectif le renforcement des capacités d'accueil de l'UPGC cadre avec les objectifs du PND ;

- le Programme national d'investissement agricole de deuxième génération (PNIA 2) 2018-2025 aspire à une agriculture ivoirienne durable, compétitive, et créatrice de richesses équitablement partagées. Le sous-projet Enable Youth qui vise à l'amélioration des conditions de vie des agripreneurs lors de leur formation s'inscrit dans les objectifs du PNIA 2 ;
- la Stratégie Nationale d'Insertion professionnelle et d'Emploi des Jeunes (SNIEJ) 2021-2025 a pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en créant de nombreux emplois décents et durables afin de réduire substantiellement le chômage. Le sous-projet Enable Youth qui a pour but le développement et le renforcement des capacités des jeunes cadres avec l'objectif du SNIEJ 2021-2025 ;
- la Politique nationale en matière de protection de l'environnement a pour objectif de résoudre les problèmes environnementaux (détérioration du cadre de vie, déforestation, érosion côtière, etc.). En soumettant les activités de construction et/ou de réhabilitation à la réalisation d'un CEIS, le sous projet EY cadre avec les objectifs de cette politique ;
- la Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD) vise à assurer un progrès économique équitable sur le plan social, tout en préservant l'environnement pour les générations futures. La réalisation d'un CIES lors de la mise en place de ce sous projet est la preuve qu'il prend en compte les objectifs de la SNDD ;
- le Plan National de Lutte contre la Pauvreté vise à réduire les inégalités spatiales et favoriser les opportunités pour tous les jeunes entrepreneurs. Le sous-projet Enable Youth qui a pour but le développement et le renforcement des capacités des jeunes diplômés chômeurs et des jeunes déjà installés dans le secteur agricole s'inscrit dans les objectifs de ce plan ;
- la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) 2021-2025 a pour ambition d'organiser le présent et d'anticiper sur l'avenir de la Nation en valorisant davantage le potentiel de changement qualitatif et d'espérance légitime dont les jeunes sont porteurs. Le sous-projet Enable Youth qui a pour but le développement et le renforcement des capacités des jeunes diplômés chômeurs et des jeunes déjà installés dans le secteur agricole cadre avec les objectifs du PNJ ;
- la Politique Nationale en matière de Genre (PNG) prévoit l'égalité de tous les citoyens devant la loi et l'égalité des chances. Le sous projet EY, ayant pour objectif la formation des jeunes sans distinction, cadre avec la Politique Nationale en matière de Genre.

#### ❖ Cadre juridique

La réalisation de cette étude s'appuie sur les principaux textes législatifs et réglementaires nationaux présentés ci-dessous :

##### Au plan législatif :

- loi n°2016-886 du 08 novembre 2016 portant Constitution de la République de Côte d'Ivoire modifiée par la loi n°2020-348 du 19 mars 2020, en ses articles 27 et 40 prévoit la protection de l'environnement et d'un cadre de vie sain pour tous les citoyens ;
- Loi n°88-651 du 07 juillet 1988 portant Protection de la Santé Publique et de l'Environnement contre les effets des déchets industriels toxiques et nucléaires et des substances toxiques nocives.
- Loi n° 99-477 du 2 août 1999 portant Code de Prévoyance Sociale modifiée par l'ordonnance n°2012-03 du 11 janvier 2012, qui encadre les relations entre les agripreneurs, les structures qu'ils mettront en place et leurs éventuels employés, en matière de sécurité et de prévoyance sociale.
- Loi n° 98-750 du 23 Décembre 1998 relative au domaine foncier rural modifiée par la loi n° 2004-412 du 14 août 2004
- Loi n°2003-208 du 7 juillet 2003 portant transfert et répartition de compétences de l'État aux Collectivités territoriales

- Loi 2014-390 du 20 juin 2014 portant orientation sur le développement durable qui oblige les agripreneurs à préserver et restaurer au mieux les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.
- Loi n° 2015-532 du 20 juillet 2015 portant Code du Travail qui oblige les agripreneurs à préserver au mieux les salariés des accidents du travail et maladies professionnelles, en les faisant former sur les aspects Hygiène-santé Sécurité au Travail, et en les faisant travailler dans des conditions de travail sûres et saines.
- Loi n° 2023-900 du 23 Novembre 2023 portant Code de l'Environnement qui fixe le cadre général des champs de renforcement des textes juridiques et institutionnels relatifs à l'environnement ;
- Loi n°2023-902 du 23 Novembre 2023 portant Code de l'Eau.

### **Sur le plan réglementaire :**

- Décret n° 70-596 du 7 octobre 1970, relatif aux projets de construction ;
- Décret n° 71-74 du 16 février 1971 relatif aux procédures domaniales et foncières ;
- Décret n°79-12 du 10 janvier 1979 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
- Décret n°79-643 du 8 août 1979 portant organisation du plan de secours à l'échelon national dénommé Plan Orsec ;
- le Décret n°96-894 du 8 novembre 1996, déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement. Cette législation spécifique aux Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) est contenue dans le code de l'environnement aux articles 2, 12, 16,39, 41 et dans ses annexes 1, 2, 3 et 4 prévus à cet effet ;
- le décret n° 98-38 du 28 janvier 1998 relatif aux mesures générales d'hygiène en milieu du travail ;
- le décret 98-40 du 28 janvier 1998 relatif au Comité Technique Consultatif pour l'étude des questions intéressant l'hygiène et la sécurité des travailleurs ;
- Décret n°2005 du 6 janvier 2005 portant Audit Environnemental ;
- le décret n°2012-1047 du 24 octobre 2012 fixant les modalités d'application du principe pollueur-payeur tel que défini par la loi n° 96-766 du 03 octobre 1996 portant Code de l'Environnement ;
- Décret n° 2016-791 du 12 octobre 2016 portant réglementation des émissions de bruits de voisinage ;
- Décret n°2017-70 du 1er Février 2017 relatif au contrôle technique automobile
- le décret n°2017-125 du 22 février 2017 relatif à la qualité de l'air ;
- le décret 2020-955 du 09 décembre 2020, portant attributions, composition et fonctionnement du Comité Santé Sécurité au Travail ;
- Arrêté n°0462/MLCVE/ SIIC du 13 Mai 1999 portant nomenclature des installations classées ;
- Arrêté n°01164/MINEF/CIAPOL/SDIIC du 04 Novembre 2008 relatif à la réglementation des rejets et émissions des installations classées pour la protection de l'environnement
- Arrêté n°131 MSHP/CAB/DGHP/ du 03 Juin 2009 portant réglementation de la gestion des déchets sanitaires en Côte d'Ivoire ;
- Instruction interministérielle n°070/INT/PC du 13 Mai 1994 : Plan ORSEC (Plan d'urgences).

### **(iii).2 Cadre politique/juridique international**

#### **❖ système des sauvegardes intégré de la BAD**

Au vu des risques et impacts potentiels inhérents aux sous-projets et microprojets dont le financement est prévu dans le cadre du Projet EY-CI (construction et/ou réhabilitation des incubateurs, construction et exploitation d'unités de production de fertilisants et d'unités de transformation de produits agricoles, etc.), quatre Sauvegardes Opérationnelles (SO) du Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la BAD sont pertinentes et lui sont applicables :

- **La Sauvegarde Opérationnelle 1 (SO1)** : Évaluation environnementale et sociale, dont l'objectif est d'intégrer les considérations environnementales et sociales dans les différents sous-projets.
- **La Sauvegarde Opérationnelle 4 (SO4)** : Prévention et contrôle de la pollution, gaz à effet de serre, matières dangereuses et utilisation efficace des ressources. La SO4 est déclenchée car le sous projet est susceptible de consommer des matières dangereuses et/ou de générer des polluants au cours de sa mise en œuvre.

**La Sauvegarde Opérationnelle 5 (SO5)** : Conditions de travail, santé et sécurité, définit les exigences de la Banque envers ses emprunteurs ou ses clients concernant les conditions des travailleurs, les droits et la protection contre les mauvais traitements ou l'exploitation. La réalisation du sous projet va mobiliser une main d'œuvre importante, et dans ce cadre la SO5 Conditions de travail, santé et sécurité et la législation ivoirienne dans le domaine du travail et la sécurité doivent être rigoureusement respectées durant la mise en œuvre du projet.

❖ **Conventions internationales signées/ratifiées par la Côte d'Ivoire applicables au sous projet**

Convention de Bâle sur le Contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination (1989) qui oblige le projet à Réduire la quantité de déchets dangereux liquides, solides, gazeux produits par les travaux ; et veiller à leur élimination rationnelle et le Protocole de Kyoto sur les gaz à effet de serre (1997) qui invite les entreprises à prendre des mesures pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre dans l'exécution des travaux.

**(iii).3 Cadre institutionnel**

Au plan national, la réalisation du présent sous projet implique les principaux organismes publics nationaux suivants :

- le Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des productions vivrières, participe à la conception au suivi de l'exécution des travaux et à l'exploitation des bâtiments,
- le Ministère d'Etat, ministère de la Défense,

le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique qui est le maître d'ouvrage du Projet avec le Ministère d'Etat/Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières. Ces ministères sont représentés par l'Unité de Coordination du Projet ENABLE YOUTH qui est maître d'ouvrage délégué (MOD) du sous projet A ce titre, il veille à établir un plan de travail avec la remise des rapports conformément aux accords de financement ; veille à déployer les ressources nécessaires pour appliquer le PGES, y compris les ressources humaines, les compétences spécialisées, la technologie et le financement ; révisé et actualise le PGES durant toute la période du sous-projet ; entreprend la surveillance environnementale et la préparation des rapports conformément aux exigences du PGES ; obtient toutes les autorisations et tous les documents nécessaires pour le bon déroulement du projet ; assure un plan de communication interne, entre les responsables de l'environnement liés directement au projet et externe, entre les différentes autorités nationales ; supervise le suivi environnemental pendant l'exploitation et mettre en œuvre les mesures correctrices qui s'imposent en cas de besoin ; enfin met en œuvre un plan d'action social en faveur de la population identifiée, riveraine aux pistes en matière des aménagements connexes.

Il intervient pendant tout le cycle de la mise en œuvre du projet depuis la phase préparatoire jusqu'au terme des travaux.

- le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique à travers l'unité de coordination du projet ENABLE YOUTH , il intervient pendant

- tout le cycle de la mise en œuvre du projet depuis la phase préparatoire jusqu'au terme des travaux ;
- le Ministère des Ressources animales et halieutiques, participe à la conception au suivi de l'exécution des travaux et à l'exploitation des bâtiments ;
  - le Ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Transition Ecologique, veille à l'intégration des principes de protection de l'environnement et de développement durable dans l'exécution du Projet ;
  - le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, veille au bon déroulement des travaux dans le respect de l'environnement et des intérêts des populations et de leurs biens;
  - le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale , régularise et apporte son assistance aux questions liées à la santé et la sécurité des travailleurs;
  - le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme , il est représenté par sa Direction régionale dont le rôle consistera à apporter son expertise, l'autorisation de construire et l'évaluation de la qualité des biens immobiliers qui seront construits;
  - le Ministère de l'Économie du Plan et du Développement, finance la part de la Côte d'Ivoire dans le projet ;
  - le Ministère des Finances et du Budget, il intervient pendant tout le cycle de mise en œuvre du projet depuis la phase préparatoire jusqu'au terme des travaux, en gérant le budget pour le financement des activités ;
  - le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle , maîtrise les impacts et protège la santé du personnel et la vie des populations résidentes de la zone d'influence du projet ;
  - Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité, il est représenté par sa Direction régionale dont le rôle consiste à veiller à la bonne gestion des déchets des travaux,
    - le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale ;
    - le Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie;
    - le Ministère des Transports ;
    - le Ministère des Eaux et Forêts ;

A ces ministères s'ajoutent les autres parties prenantes (ONG, la Chefferie qui sont concernés par le projet) qui ont pour rôle de sensibiliser, former et informer les populations, l'entreprise des travaux et le bureau de contrôle des travaux.

Au plan international, le cadre institutionnel implique la Banque Africaine de Développement, partenaire technique et financier.

#### **(iv) Description des impacts majeurs du projet sur l'environnement**

##### **(v).1 Impacts positifs**

Ils ne concernent que le milieu humain. Ce sont :

- création de quelque dizaine d'emplois directs et indirects,
- développement d'activités génératrices de revenus (AGR), opportunités d'affaires pour les opérateurs économiques dans le secteur de la vente d'équipements, de matériels et de matériaux de construction,
- augmentation 7,04% de la capacité d'accueil de l'Université Péléfolo Gon Coulibaly
- amélioration des conditions de vie des apprenants,
- renforcement des capacités des apprenants dans l'agribusiness,
- amélioration du niveau d'insertion des jeunes dans le tissu socioéconomique et contribution à l'amélioration de la sécurité alimentaire.

##### **(vi). 2 Impacts négatifs**

###### **• Sur le milieu biophysique**

- modification de la topographie et du paysage ( destruction de 15 pieds d'anacardiens, 4 hectares de riz et 20 hectares de maïs)

- pollution/modification de la structure des sols par les rejets de produits chimiques (laitance de ciment , rejets de produits d'hydrocarbures, peinture, etc.) utilisés lors des travaux ;
- Pollution des sols par les déchets solides et les déchets liquides (effluents ou eaux-vannes) ;
- **Sur le milieu humain**
- Risque d'embauche d'employés mineurs ;
- Atteintes au bien-être du personnel de chantier et des villageois par les nuisances sonores et atmosphériques ;
- Exposition du personnel de chantier et des usagers à des risques d'accident et de maladie de travail ;
- Risque d'accident de la circulation ;
- Exposition du personnel de chantier, des populations locales aux risques de transmission des IST/VIH/SIDA et du Covid 19 ;
- Risques permanents d'incendie ;
- Risque de plaintes du personnel du chantier, des usagers de la population riveraine de Kodonakaha.

#### **(vi) Propositions des mesures de mitigation des différents impacts**

##### **(vi).1 Mesures générales**

L'entreprise des travaux devra :

- recruter et mobiliser un Environnementaliste pour l'élaboration et le suivi interne de la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES-C) du chantier et des autres documents de gestion de l'environnement (PAE, PPGED, PPSPS);
- établir un règlement intérieur de chantier et code de bonne conduite sur le chantier.
- Préparer un Plan d'Installation du Chantier (PIC) et s'y conformer.
- diffuser auprès des usagers de Kadonakaha un plan de circulation générale autour du chantier ;
- sensibiliser le personnel recruté sur la mise en œuvre du PGES ;
- organiser la base du chantier.

##### **(vi).2 Mesures spécifiques**

###### ■ **Protection du milieu biophysique**

Les propositions de mesures spécifiques en phase de chantier sont les suivantes :

- limiter l'amoncèlement pêle-mêle de déchets de terre sur le chantier et étaler régulièrement les monticules de terres qui pourraient découler des déblais ;
- utiliser des engins et des véhicules justifiant d'un certificat de visite technique de la SICTA à jour et humidifier le sol par temps sec afin d'éviter l'envol de particules poussiéreuses ;
- imperméabiliser les zones de stockage et de manipulation des produits polluants, collecter et évacuer les terres polluées par un épandage de produits d'hydrocarbures ;
- Doter Kodonakaha de grands réceptacles pour les déchets produits de sorte à éviter qu'ils ne se répandent dans le milieu environnant et prévoir un réseau d'assainissement au sein du site afin d'assurer la bonne évacuation des eaux usées domestiques produites par les activités du dortoir, de la cuisine et du réfectoire ;

###### ■ **Protection de l'environnement humain**

Les propositions de mesures spécifiques en phase de chantier pour la protection de l'environnement humain sont :

Les propositions de mesures sont les suivantes :

- interdire tout recrutement d'enfants mineurs et sensibiliser les entrepreneurs sur les peines prévues par les dispositions de la loi en vigueur ;
- éviter les travaux bruyants aux heures de repos et de cours, et humidifier les zones de terrassement par temps sec afin d'éviter des gênes et nuisances aux usagers de Kodanakahaha et le personnel de chantier.
- Sensibiliser, former le personnel de chantier sur les consignes de sécurité à respecter, et les équiper d'EPI, EPC en exigeant leur usage puis signer un protocole d'accord avec l'infirmerie de Kodanakahaha pour la prise en charge des cas de maladies ou de blessures jugés graves et faire les visites médicales à l'embauche ;
- procéder au balisage de la zone de projet et interdire l'accès à toute personne autre que le personnel de chantier et installer des pictogrammes qui indiqueront le trajet à suivre par les piétons (le personnel et les visiteurs) et les camions de transport de matériaux et des équipements ;
- procéder à l'organisation de campagnes de sensibilisation à l'endroit du personnel sur les risques de transmission des IST/VIH/SIDA et du Covid 19
- élaborer un plan d'urgence en cas d'incendie.
- mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes et conflits opérationnels.

En plus de ces mesures, l'entreprise des travaux devra tenir compte des directives générales de la Banque Africaine de Développement sur l'hygiène et la sécurité applicables au projet et résumées dans la matrice des mesures.

### (vi).3 Gestion des risques et accidents

Les mesures de gestion des risques liés à la mise en œuvre du sous-projet ENABLE sont les suivants :

Risques	Mesures de prévention et de gestion du risque
Accidents de circulation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un plan de circulation sur le site des travaux,</li> <li>- Balisage des zones d'accès, barrières de sécurité et signalisation des zones de travaux</li> <li>- Sensibilisation des conducteurs au strict respect des consignes de sécurité routière</li> </ul>
Collision engin-piéton ou collision engin-engin	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un plan de circulation,</li> <li>- Balisage des zones d'accès, barrières de sécurité et signalisation les zones de travaux</li> <li>- Sensibilisation des conducteurs au strict respect des consignes de sécurité routière et au respect du plan de circulation du chantier</li> </ul>
Risques liés à la manutention manuelle	Formation /sensibilisation des travailleurs aux gestes et postures et aux techniques de manutention des objets lourds
Blessures par les outils	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à la disposition des travailleurs des équipements de protection individuelle (EPI) : gants, chaussures de sécurité, etc</li> <li>- Formation des travailleurs à l'utilisation de tout nouvel outil</li> </ul>
Chute de plain-pied	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Balisage et signalisation des zones dangereuses</li> <li>- Mise en place d'un plan de nettoyage du chantier afin d'éviter les encombrements</li> </ul>
Chutes d'objet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition des EPI (casque, lunettes de protection, chaussures de sécurité) et de consignes d'obligation de leur port</li> <li>- Limitation des hauteurs des stockages</li> <li>- Inspection des installations et engins susceptibles d'être source de chute d'objets</li> <li>- Installation des protections pour retenir les chutes d'objets probables</li> </ul>
Blessures corporelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des consignes de sécurité,</li> <li>- Port des EPI (casque, lunettes de protection, chaussures de sécurité) pendant les travaux</li> </ul>
Chute de hauteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation d'échafaudage, harnais, chaînes ou élingues de levage approuvés par un organisme agréé,</li> <li>- Mise à disposition et port des EPI (harnais, chaussures de sécurité, casque de protection, lunettes de protection,</li> <li>- Installation de lignes de vie pour les travaux en hauteur</li> </ul>

Accidents mécanique	d'origine	-	Mise à disposition et port des EPI (gants de manutention, chaussures de sécurité, casque, etc.)
------------------------	-----------	---	---

**Source : NATRA Consultant, Août 2023**

**(ix) Participation des parties prenantes**

Cette procédure de consultation des parties prenantes permet de présenter le projet aux acteurs concernés et d'apprécier avec elles les impacts potentiels sur l'environnement humain et biophysique. Le but recherché est d'une part d'améliorer la transparence du processus décisionnel et d'autre part de réduire ultérieurement les probables incompréhensions. La synthèse de la participation est consignée dans le tableau ci-après :

**Région : Poro - Département : Korhogo - Sous-préfecture : Kiémou - Village : Kodanakaha**

<b>Risques/impacts présenté par le consultant</b>	<b>Acteurs</b>	<b>Préoccupations &amp; Recommandations</b>	<b>Avis et Perception sur le sous-projet</b>	<b>Réponse du Consultant</b>
<p><b>Impacts positifs</b> Création de quelque dizaine d'emplois directs et indirects, développement d'activités génératrices de revenus (AGR), opportunités d'affaires pour les opérateurs économiques dans le secteur de la vente d'équipements, de matériels et de matériaux de construction</p> <p><b>Impacts négatifs</b> • <b>Sur le milieu biophysique</b> modification de la topographie et du paysage (destruction de 15 pieds d'anacardiens, 4 hectares de riz et 20 hectares de maïs) pollution/modification de la structure des sols par les rejets de produits chimiques (laitance de ciment, rejets de pro-</p>	<p>Le Sous-pré-fet de Kiémou</p> <p>04/08/2023</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour ceux qui ont dépassé les 40 ans mais qui ont de belles idées, qu'est-ce le sous-projet prévoir ?</li> <li>- La terre a été négociée avant d'installer la ferme école. Par conséquent, il faille qu'une délégation revienne vers les communautés. Aussi, il faudrait que les chefs soient mis à contribution en les associant à toutes les étapes.</li> </ul>	<p>Le projet est salubre, c'est d'ailleurs une action posée pour tous les fils et filles jeunes de la communauté. Également, l'action est très porteuse pour les jeunes de la Sous-préfecture.</p>	<p>L'objectif du projet, est d'améliorer durablement l'employabilité des jeunes diplômés, et créer des emplois durables et rémunérateurs dans le secteur agricole et de l'agri-business par l'entrepreneuriat. Par conséquent, les responsables du sous-projet mettront tout en œuvre pour dénouer les questions relatives à l'âge et aux diplômes des jeunes.</p>
	<p>Le chef du village de Kiémou</p> <p>04/08/2023</p>	<p>Qu'est-ce qu'on peut faire pour les non diplômés ? Il émet des réserves quant aux critères d'accès de ceux qui ont la volonté de se faire former et bénéficier de ce sous-projet, il trouve ces critères très sélectifs.</p>	<p>Le chef à rassurer de faire adhérer sa population à ce sous-projet en ce sens que cela participe au développement de la localité. Selon lui, le domaine est riche et nourrit son homme, un moyen donc d'encourager ses jeunes frères à embrasser ledit sous-projet et domaine, qui par ailleurs est très porteur.</p>	<p>Cette préoccupation est pertinente, car l'emploi des jeunes diplômés ou non est au cœur du programme de l'État de Côte d'Ivoire et celui de la BAD. Par conséquent cette requête sera transmise à la hiérarchie du projet en vue d'une solution idoine.</p>
	<p>Le chef du village de Labelekaha</p> <p>04/08/2023</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourquoi ne pas s'inspirer du modèle de Kodanakaha pour implanter une école de formation agropastorale dans notre village ?</li> <li>- Nous avons réservé un espace de 5 hectares, et souhaitons bénéficier aussi du sous-projet dans notre localité.</li> </ul>	<p>Nous apprécions le sous-projet et croyons en sa faisabilité, c'est pourquoi nous n'avons pas hésité à faire une réserve pour espérer recevoir pareil sous-projet sur notre terre.</p>	<p>Remerciement au chef du village de Labelekaha pour l'intérêt que sa population accorde à ce projet destiné à lutter contre le chômage des jeunes en Côte d'Ivoire. Cette information sera transmise aux responsables du projet.</p>

<p>duits d'hydrocarbures, peinture, etc.) utilisés lors des travaux ;</p> <p>• <b>Sur le milieu humain</b></p> <p>Risque d'embauche d'employés mineurs ; atteintes au bien-être du personnel de chantier ; des villageois de par les nuisances sonores et atmosphériques.</p>	<p>Le chef du village Kodanaka</p> <p>04/08/2023</p>	<p>Il dénonce la non-assistance des communautés de la part de l'équipe du sous-projet parce que lors de la réalisation des travaux de bornage et de l'électrification du village, ils ont sollicité une aide financière auprès de l'équipe du sous-projet qui a promis de réagir favorablement, cela ne fut pas. Cela est considéré comme un affront à tout le village et il faudrait donc songer à réparer.</p>	<p>La communauté affiche une joie tout en accueillant ce sous-projet, car les impacts socio-économiques que pourrait générer ce sous-projet contribueront directement ou indirectement au bien-être des populations locales et au rayonnement du village.</p>	<p>Présentation des excuses des responsables du sous-projet à la communauté villageoise pour ces désagréments.</p> <p>Les préoccupations seront transmises à la hiérarchie du projet en vue d'une solution idoine.</p>
	<p>TOURE Tiekoura, Agriculteur</p> <p>04/08/2023</p>	<p>Il faut partager les informations au quotidien, surtout tenir au courant les propriétaires terriens.</p> <p>Les bœufs délaissés aux mains d'un peuhl détruisent au quotidien les cultures des paysans. Nous tenons à vous interpeller.</p>	<p>Le site a été abandonné et délaissé pendant plus de 6 ans. Les autorités furent alertées afin de céder le terrain et permettre aux communautés d'exploiter la terre. Heureusement que les choses reprendront.</p>	<p>Toutes ces préoccupations seront transmises à la hiérarchie en vue d'une solution durable, et pour l'atteinte des objectifs du sous-projet.</p> <p>Des mesures appropriées seront prises pour éviter que les animaux du sous-projet détruisent des cultures des agriculteurs.</p>
	<p>SILUE Tenin, Agriculteur</p> <p>04/08/2023</p>	<p>Comment le sous-projet pense améliorer les conditions sanitaires de la population ?</p>	<p>Nous saluons nos autorités d'avoir pensé à nous en localisant ce sous-projet dans notre Sous-préfecture.</p>	<p>Le sous-projet permettra d'améliorer les conditions sanitaires de la population en pourvoyant la structure de soins de la population en médicaments et en équipement de santé adéquat.</p>

Source : NATRA consultant Août 2023

## **(vii) Mécanisme de gestion des plaintes**

### **(vii).1 Types de plaintes et conflits à régler**

Les parties prenantes du Sous-Projet ENY-CI peuvent avoir recours au Mécanisme de Gestion des Plaintes pour de simples informations, ou pour adresser des doléances ou des préoccupations relatives au Sous-Projet. Ainsi, le MGP prend aussi bien en compte les requêtes (besoin d'informations, doléances, préoccupations) que les plaintes, tel qu'indiqué ci-dessous :

- Requête : demande d'informations, doléances ou préoccupations
- plaintes ou réclamations liées à la gestion environnementale et sociale du Sous-Projet ;
- les plaintes liées aux travaux de construction et de réhabilitation d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places dans le village de Kodanakaha ;
- et celles liées à la réinstallation des PAP.

Deux (02) niveaux sont prévus pour le règlement des plaintes qui surviendraient pendant la phase des travaux, le premier niveau de règlement des plaintes se situe au niveau des villageois et le second au niveau sous-préfectoral.

Composition du comité de gestion des plaintes du niveau villageois

N°	Fonction	Structures
1	Représentant de l'entreprise des travaux	Entreprise responsable des travaux
2	Représentant de la mission de contrôle	Entreprise de la MDC
3	Chef du village	Chefferie
4	Président des jeunes	Comité villageoise
5	Président des femmes	Comité villageoise
6	Représentant des plaignants	Comité villageoise

Source NATRA Consultant ; Août 2023

Composition du comité de gestion des plaintes du niveau sous-préfectoral

N°	Fonction	Structures
1	Sous-Préfet	Sous-Préfecture
2	Chef du village	comité villageoise
3	Représentant des plaignants	comité des plaignants
4	Représentant de l'entreprise à charge des travaux	Entreprise responsable des travaux
5	Représentant de la mission de contrôle	Mission de contrôle

Source NATRA Consultant ; Août 2023

### **(vii).2 Mode opératoire de gestion des plaintes**

La procédure de gestion des plaintes suivra ces différentes étapes :

Saisine/Réception

Accusé de réception

---

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Tri et classification

Vérification, action et retour au requérant

Traitement de la plainte

Communication de la réponse au plaignant et recherche d'un accord

Suivi et évaluation

Rapportage

Clôture/classement/archivage

### **(vii).3 Le recours juridictionnel**

Il intervient généralement en cas d'échec du règlement à l'amiable et consiste à régler le litige devant un tribunal compétent.

### **(vii).4 Mise en place des organes de gestion**

Des comités de gestion des plaintes seront progressivement mis en place en fonction des activités de mise en œuvre des différents sous-projets. Ces comités, notamment ceux chargés de la gestion des plaintes liées à la réinstallation, seront créés par arrêté du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU). L'installation des membres des différents comités sera assurée par le MCLU et le sous-projet ENY CI.

### **(vii).5 Renforcement des capacités des acteurs**

Dans le cadre du Sous-Projet, la mise en œuvre du présent MGP nécessite au préalable le renforcement des capacités des membres des différentes instances de gestion des plaintes. Par conséquent, suite à l'approbation du document, ces acteurs bénéficieront d'une formation sur les objectifs, la procédure et le contenu du présent MGP.

### **(vii).6 Suivi-évaluation du MGP**

L'ensemble de l'UCP, avec à sa tête le Coordonnateur, est responsable de la mise en œuvre globale et du suivi du présent MGP. Cependant, le suivi des plaintes est assuré directement par les spécialistes en sauvegarde sociale et en communication du Projet. A ce titre, le projet ENY CI veillera à l'amélioration du système de réception et de suivi des réclamations et des plaintes pour anticiper sur plusieurs problèmes et améliorer l'acceptabilité des activités de ce sous-Projet.

### **(vii).7 Budget de mise en œuvre du MGP**

Pour assurer le fonctionnement et l'efficacité du mécanisme, un plan d'action a été élaboré et un certain nombre d'activités a été planifié et budgétisé. Le budget du plan d'action s'élève à la somme de trois millions francs (3 000 000) francs CFA.

### **(viii) Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)**

Le PGES s'articule autour des grandes lignes suivantes :

- **Programme de suivi/surveillance de la qualité de l'air**
- **Programme de suivi/surveillance de la qualité du climat sonore**
- **Programme de suivi/surveillance de la Gestion des Déchets**
- **Programme de suivi/surveillance des risques et dangers**
- **Programme de renforcement des capacités**

Le coût global du PGES est de Cent huit millions trois cent cinquante mille (108 350 000) francs CFA dont les détails sont consignés dans le tableau ci-dessous.

#### **Budget de mise en œuvre du PGES**

Actions environnementales	Période	Unité	Quantité	Coût Unitaire (F CFA)	Montant Total
<b>1. MESURES INSTITUTIONNELLES</b>					
1.1 Renforcement des capacités du personnel de chantier sur les dispositifs d'Hygiène, Santé et sécurité et sur le PGES y compris la production du règlement intérieur du chantier	Démarrage des travaux Phase travaux	Ensemble	1	500 000	500 000 Inclus dans le contrat de l'entreprise
1.2 Sensibilisation des travailleurs ; des usagers de Kodonakaha sur les IST/VIH/SIDA, VBG, MGP et la maladie à coronavirus (COVID 19)	Démarrage des travaux Phase travaux	Campagne	2	2 500 000	5 000 000 Inclus dans le contrat de l'entreprise
1.3 Mobilisation d'un Spécialiste en Environnement au sein de l'entreprise des travaux pour l'élaboration et le suivi des outils de gestion de l'environnement	Durant tout le chantier	Mois	12	750 000	9 000 000 Inclus dans le contrat de l'entreprise
1.4 Mobilisation d'un Spécialiste en Environnement au sein de la mission de contrôle des travaux pour la validation, la surveillance et le contrôle des outils de gestion de l'environnement	Durant tout le chantier	Mois	12	1 250 000	15 000 000 Inclus dans le contrat du bureau de contrôle
1.5 Indemnisation pour la destruction des cultures agricoles, Restauration des moyens de subsistance	Avant le démarrage des travaux	Provision	1	10.000 000	10.000 000
<b>Sous-total 1 : 39 500 000</b>					
<b>2. MESURES TECHNIQUES</b>					
2.1 Surveillance et suivi de la qualité de l'air et du bruit	Avant, pendant et à la fin des travaux	Forfaitaire Campagne	3	1 000 000	3 000 000 Inclus dans le contrat de l'entreprise
2.2 Acquisition des EPI	Démarrage des travaux Phase travaux	Ensemble	1	1 000 000	1 000 000 Inclus dans le contrat de
2.3 Acquisition des EPC et équipements de signalisation	Démarrage des travaux Phase travaux	Ensemble	1	1 500 000	1 500 000 Inclus dans le contrat de
2.4 Acquisition des poubelles pour le site	Démarrage des travaux Phase travaux Phase d'exploitation	Ensemble	1	2 500 000	2 500 000 Inclus dans le contrat de l'entreprise
2.5 Sécurité sanitaire des employés (boîte à pharmacie)	Durant tout le chantier	Ensemble	1	500 000	500 000

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Actions environnementales	Période	Unité	Quantité	Coût Unitaire (F CFA)	Montant Total
					Inclus dans le contrat de l'entreprise
2.6 Travaux d'aménagement paysager : création de jardin avec banc et passage ; plantation d'arbre à ombrage	A la fin des travaux	Ensemble	1	10.000.000	10.000.000
<b>Sous-total 2 : 18 500 000</b>					
3. Mise en œuvre du MGP					
3.1 Installation, Formation et équipement des Comités de gestion des Plaintes	Durant tout le chantier	Forfaitaire	1	3.000 000	3.000 000
<b>Sous-total 3 : 3.00 000</b>					
4. Audit annuel de performance E&S	A la deuxième année de fonctionnement du projet	Forfaitaire	3	12 500.000	37.500.000
<b>sous-total 4 : 37 500.000</b>					
				<b>Total PROVISOIRE 98 500 000 FCFA dont 23 000 000cfa inclus dans le contrat de l'entreprise et 15 000 000 du contrôleur des travaux</b>	
				<b>Imprévus (10 %) 9 850 000</b>	
				<b>Total PGES 108 350 000FCFA</b>	
				<b>USD 177561,92 \$</b>	

Source :NATRA Consultant, Août 2023

## Matrice de mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociales

Activités/ Source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures ou actions à mettre en œuvre	Indicateur de mise en œuvre	Source de vérificati on	Organisme s d'exécutio n	Organisme De surveillanc e/ Suivi	Période de mise en œuvre	Coût HT en FCFA	Source de financeme nt
<b>PHASE DE CHANTIER (Phase préparatoire et Phase de construction)</b>										
Transport et manutention des engins, machineries et équipements ;  Recrutement des manœuvres ;  Installation de la base de chantier	Milieu humain	Risques de dysfoncti onnemen t général du chantier	<b>Mesures générales</b>							
			Mobilisation d'un Spécialiste en Environnement au sein de l'entreprise des travaux pour l'élaboration et le suivi des outils de gestion de l'environnement	Présence d'un Environnementaliste dans le personnel de l'entreprise.	Contrat de l'Environnementaliste	Entreprise des travaux.	UCP  Mission De Contrôle (MDC)	Durant tout le chantier	7 000 000	Inclus dans le contrat de l'entreprise
			Mobilisation d'un Spécialiste en Environnement au sein de la mission de contrôle des travaux pour la validation, la surveillance et le contrôle des outils de gestion de l'environnement	Présence d'un Environnementaliste dans le personnel de la mission de contrôle	Contrat de l'Environnementaliste	Mission de contrôle des travaux pour la validation	UCP  Mission de contrôle des travaux	Durant tout le chantier	14 500 000	Mission de contrôle des travaux à travers le financement de la BAD.
Terrassement pour le			Élaborer un Plan d'Installation de Chantier (PIC) qui définit les différentes aires de cantonnement, de stockage des matériels et déchets.	Aménagement des différentes aires de la base de chantier selon le PIC	PIC  -Rapport de visite de chantier  -Journal de chantier	Entreprise des travaux.	MDC	Avant le démarrage des travaux	2 000 000	Entreprise des travaux à travers le financement de la BAD..

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Activités/ Source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures ou actions à mettre en œuvre	Indicateur de mise en œuvre	Source de vérificati on	Organisme s d'exécutio n	Organisme De surveillanc e/ Suivi	Période de mise en œuvre	Coût HT en FCFA	Source de financeme nt
<b>PHASE DE CHANTIER (Phase préparatoire et Phase de construction)</b>										
dégagement des emprises	Milieu humain	Risques de dysfoncti onnemen t général du chantier	Produire et Diffuser le PGES, le PAE, le PPGED et le règlement intérieur	Transmission des documents validés à la MDC	Courrier de transmission	Entreprise des travaux.	UCP MDC	Au démarrage du chantier	500 000	Entreprise des travaux
			Renforcement des capacités du personnel de chantier sur les dispositifs de sécurité et sur le PGES y compris la production du règlement intérieur du chantier	Tenue de l'atelier de formation/sensibilisation sur le PGES et le règlement intérieur	Rapport de l'atelier de formation	Entreprise des travaux.	UCP MDC	Au démarrage des travaux	500 000	Entreprise des travaux
			Mise en œuvre du Plan de communication sur le chantier	Disponibilité du plan	Rapport de mis en œuvre	Entreprise des travaux.	UCP MDC	Pendant tout le chantier	1 000 000	Entreprise des travaux
	Milieu humain	Risques de dysfonctionnement général du chantier	Sensibilisation des travailleurs et des populations riveraines sur les IST/VIH/SIDA, VBG, MGP et la maladie à coronavirus (COVID 19)	Nombre de campagne de sensibilisation	Rapport de la campagne de sensibilisation	Entreprise des travaux	UCP MDC	Pendant tout le chantier	2 000 000	Entreprise des travaux
<b>Milieu biophysique</b>										

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Activités/ Source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures ou actions à mettre en œuvre	Indicateur de mise en œuvre	Source de vérificati on	Organisme s d'exécutio n	Organisme De surveillanc e/ Suivi	Période de mise en œuvre	Coût HT en FCFA	Source de financeme nt
<b>PHASE DE CHANTIER (Phase préparatoire et Phase de construction)</b>										
Travaux de terrassement  Transport et manutention des engins, machineries et équipements ;  Installation de la base de chantier	Topographie et Paysage	Modification de la topographie et du paysage	<p>Limiter l'amoncèlement pêle-mêle de déchets de terres sur le chantier ;</p> <p>Étaler régulièrement les monticules de terre qui pourraient découler des déblais ;</p> <p>Mettre régulièrement en dépôt définitif les matériaux non réutilisables pour ne pas encombrer les zones des travaux.</p>	<p>Installation du site dans une zone ne présentant aucun intérêt écologique ou socioéconomique.</p> <p>Aménagements réalisés sur le site.</p> <p>Disponibilité du PIC</p>	<p>Rapport de la MDC.</p> <p>PIC</p>	<p>Entreprise des travaux.</p> <p>Mission De Contrôle (MDC)</p>	<p>UCP</p> <p>ANDE</p> <p>MDC</p>	Au démarrage du chantier	1 000 000	Entreprise des travaux
Fouille pour les fondations et les divers réseaux  Mise en place des infrastructures immobilières  Mise en place des équipements		Dégradation de la qualité de l'esthétique paysagère	Respecter les mesures de bonne gestion environnementales des déchets de chantier.	Propreté du chantier	Visites de terrain	Entreprise des travaux	UCP ANDE MDC	Pendant le déroulement du chantier	500 000	Entreprise des travaux.
	Sol	Exposition des sols aux effets de l'érosion due à la contamination par les	<p>Limiter strictement le décapage des sols aux emprises des travaux.</p> <p>Stocker sur une aire étanche et sous abris les produits pétroliers avant leur évacuation.</p>	<p>Surface exacte de sol décapée ou dénudée</p> <p>Aire de stockage imperméabilisée</p>	Rapport de la MDC.	Entreprise des travaux.	ANDE MDC	Au démarrage du chantier et durant le fonctionnement	500 000	Entreprise des travaux

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Activités/ Source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures ou actions à mettre en œuvre	Indicateur de mise en œuvre	Source de vérification	Organismes d'exécution	Organisme De surveillance/ Suivi	Période de mise en œuvre	Coût HT en FCFA	Source de financement
<b>PHASE DE CHANTIER (Phase préparatoire et Phase de construction)</b>										
Travaux de terrassement		produits chimiques	-Eviter les déversements accidentels des polluants chimiques et en cas de déversement récupérer les terrains souillés et les évacuer en dépôt définitif, -Conserver les matériaux superficiels issus des purges (sols hydromorphes fortement humifères fertiles) pour une réutilisation lors de la végétalisation.	Mise en dépôt provisoires de ces sols issus de purge.  Absence de cas de déversements accidentels de produits d'hydrocarbures.	Visites de terrain	Entreprise des travaux	UCP ANDE MDC	Pendant le déroulement du chantier	1 000 000	Entreprise des travaux.
Transport et manutention des engins, machineries et équipements ; Installation de la base de chantier	Air	Pollution de l'air par les mouvements des engins.	Utiliser des engins et des véhicules justifiant d'un certificat d'entretien de la SICTA ;  Procéder à un arrosage régulier de la plate-forme servant d'aire de circulation aux véhicules et machines, par temps sec (au moins 4/jour). Procéder régulièrement à l'entretien des véhicules et machines Privilégier les fouilles manuelles pour limiter les émissions de poussières.	Relevé de la qualité de l'air et du climat sonore.  Etat d'humidité de la surface décapée  Absence de plaintes des populations	Rapport de la MDC.	Entreprise des travaux.	ANDE MDC	Durant le fonctionnement	1 000 000	Entreprise des travaux

Activités/ Source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures ou actions à mettre en œuvre	Indicateur de mise en œuvre	Source de vérification	Organismes d'exécution	Organisme De surveillance/ Suivi	Période de mise en œuvre	Coût HT en FCFA	Source de financement
<b>PHASE DE CHANTIER (Phase préparatoire et Phase de construction)</b>										
<b>Milieu biophysique</b>										
Travaux de terrassement	Climat sonore	Dégradation de la qualité du climat sonore	- Recourir aux procédés et modes de construction générant peu de bruits ; Utiliser des machines et appareils respectant un niveau de puissance selon l'état	Relevé de la qualité du climat sonore	Rapports de relevé	Entreprise des travaux	UCP ANDE MDC	Au démarrage du chantier	1 000 000	Entreprise des travaux

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Activités/ Source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures ou actions à mettre en œuvre	Indicateur de mise en œuvre	Source de vérification	Organismes d'exécution	Organisme De surveillance/ Suivi	Période de mise en œuvre	Coût HT en FCFA	Source de financement
<b>PHASE DE CHANTIER (Phase préparatoire et Phase de construction)</b>										
Transport des équipements ; Installation de la base de chantier		par les bruits des travaux.	reconnu de la technique, respectant ou émettant des bruits supportables pour les utilisateurs et le voisinage. -éviter les travaux bruyants aux heures de repos et de cours.	Absence de plaintes des populations	Rapports de visites de chantier.			Durant les travaux A la fin des travaux		
Travaux de terrassement Transport des équipements ; Installation de la base de chantier	Végétation et de la faune	Destruction du couvert végétal local Destruction de l'habitat de la faune et migration forcée de celle-ci.	Travaux d'aménagement paysager : création de jardin avec banc et passage ; plantation d'arbre à ombrage	Superficies de terres défrichées.	Rapport de la MDC	Entreprise des travaux.	ANDE MDC	Au démarrage du chantier	7 000 000	Entreprise des travaux
Travaux de terrassement Transport des équipements ; Installation de la base de chantier	Cultures vivrières et pérennes	Destruction de cultures vivrières et perte de revenu	Identifier et indemniser les personnes impactés	Nombre de personnes impactées et indemniées Nombre de pieds de cultures détruites	PV de négociation / Rapport de visite de chantier Rapport du PAR Abrégé	Entreprise	ANDE / MdC UCP- ENY-CI	Phase des travaux	4 000 000	Budget du PAR Abrégé

Activités/ Source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures ou actions à mettre en œuvre	Indicateur de mise en œuvre	Source de vérification	Organismes d'exécution	Organisme De surveillance/ Suivi	Période de mise en œuvre	Coût HT en FCFA	Source de financement
<b>PHASE DE CHANTIER (Phase préparatoire et Phase de construction)</b>										
<b>Milieu humain</b>										

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Activités/ Source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures ou actions à mettre en œuvre	Indicateur de mise en œuvre	Source de vérification	Organismes d'exécution	Organisme De surveillance/ Suivi	Période mise en œuvre	Coût HT en FCFA	Source de financement
<b>PHASE DE CHANTIER (Phase préparatoire et Phase de construction)</b>										
5Transport et maintenance des engins, machinerie et équipements ; Installation de la base de chantier  Travaux de construction du centre de formation et ses infrastructures connexes	Bien-être et quiétude des populations  Usagers du village	Nuisances sonores et atmosphériques	-informer les usagers de l'école quelques jours avant le démarrage des travaux dans leur zone ;  Utiliser des engins et équipements émettant peu de bruits ; - Limiter à titre préventif les émissions sonores dans la mesure où cela est réalisable sur le plan technique ; - limiter les horaires de travail et les nuisances sonores suivant la réglementation en vigueur ;	Relevé de la qualité du climat sonore. -Etat des engins Absence de bruits Absence de plaintes des populations	Rapports de relevé  Certificats de visite techniques des engins  Rapport de la MDC	Entreprise des travaux	UCP MDC  ANDE	Pendant l'exécution des travaux	500 000	Entreprise des travaux.
	Genre	Violences basées sur le genre	-fournir à l'UCP ENABLE YOUTH et à la MDC au démarrage des travaux, un code de conduite sur la protection de l'enfance et de femmes qui servira à définir les conditions de prévention des violences susceptibles d'être faites à ces groupes de personnes vulnérables ; -éviter toute forme de discrimination basée sur le genre en recrutant des jeunes filles et des femmes au même titre que les hommes, lors du recrutement de la main d'œuvre locale ; Sensibilisation sur le Genre	Production du code de bonne conduite Programme de sensibilisation	Disponibilité du code de conduite PV de la sensibilisation	Entreprise des travaux	UCP MDC	Pendant l'exécution des travaux	500 000	Entreprise des travaux.
	Cadre de vie	Dégradation du cadre de vie	Mettre effectivement en œuvre le PPGED élaboré au démarrage du chantier, -Eviter tout dépôt de déchets dans les environs du chantier. Enlever systématiquement les déchets et les évacuer vers la décharge municipale	Absence de dépôts de déchets à proximité des localités traversées.	Visites de chantier	Entreprise des travaux.	UCP ANDE	Pendant la durée du chantier	1 000 000	Entreprise des travaux.

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Activités/ Source d'im- pact	Compo- sante du milieu affectée	Nature de l'im- pact	Mesures ou actions à mettre en œuvre	Indicateur de mise en œuvre	Source de véri- fication	Orga- nismes d'exé- cution	Organisme De surveil- lance/ Suivi	Période mise en œuvre	Coût HT en FCFA	Source de fi- nance- ment
<b>PHASE DE CHANTIER (Phase préparatoire et Phase de construction)</b>										
							MDC			
<b>Milieu humain</b>										
Transport et manutention des engins, machinerie et équipe- ments ; Installation de la base de chantier	Sécurité	Risques d'acci- dent de la circu- lation	Installer des panneaux de signalisation routière et déléguer un agent pour assurer la gestion de la circulation automobile et piétonne autour des en- trées et sortie du site des travaux ; Organiser par quinzaine, des séances de sensibilisa- tions sur l'excès de vitesse	Présence de pan- neau de signalisa- tion sur le site	Constat sur le terrain	Entre- prise des tra- vaux	UCP ANDE MDC	Pendant l'exécu- tion des travaux	1 000 000	Entre- prise des travaux
		Exposition à des risques d'acci- dents et de ma- ladie de travail	Doter les travailleurs des EPI nécessaires et rendre le port obligatoire ; Doter le Chantier des EPC nécessaires aux travaux  Afficher les consignes de sécurité et d'hygiène sur un panneau à la base de chantier  Acquérir de boîtes à pharmacie et signer un contrat avec un centre de santé le plus proche  Signer une convention avec une structure médicale locale pour la prise en charge des cas d'accidents ou de blessures graves sur le chantier.	Port des EPI par les employés.  Déploiement des EPC sur les sites des travaux  Disponibilité des boites à pharma- cie  Signature d'un contrat de partne- riat avec l'Infir- merie du village	Visites de chan- tier  Contrat signé	Entre- prise des tra- vaux.	ANDE UCP MDC	Dès le démarrage du chantier et pen- dant la durée des tra- vaux.	1 000 000  1 500 000  500 000	Entre- prise des travaux
	Cadre de vie	Dégradation du cadre de vie	Doter la base d'une dizaine de poubelles différentiel par couleurs Eviter tout dépôt de déchets de chantier dans les en- virs.	Présence de pou- belles à la base	Visites de chan- tier	Entre- prise des tra- vaux	UCP ANDE MDC	Pendant la durée du chan- tier	2 500 000	Entre- prise des tra- vaux.

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Activités/ Source d'im- pact	Compo- sante du milieu affectée	Nature de l'im- pact	Mesures ou actions à mettre en œuvre	Indicateur de mise en œuvre	Source de véri- fication	Orga- nismes d'exé- cution	Organisme De surveil- lance/ Suivi	Période mise en œuvre	Coût HT en FCFA	Source de fi- nance- ment
<b>PHASE DE CHANTIER (Phase préparatoire et Phase de construction)</b>										
	Santé pu- blique	Risques de transmission et de propagation des pathologies locales, des IST/MST/SIDA et du Covid	- organiser par quinzaines des campagnes de sensi- bilisation des travailleurs et des apprenants sur l'hy- giène du milieu, le Sida et le Covid ; - organiser des campagnes de démostration régu- lière au sein de l'école ; - mettre en place des bacs à ordures sur le site des travaux	Nombre de cam- pagne organisé	Rap- port de cam- pagne	Entre- prise des tra- vaux	UCP MDC	Pendant la durée chantier	5 000 000	Entre- prise des tra- vaux.
Mise en œuvre du MGP	Biophy- sique et humain	Tous impacts	Toutes mesures	PV de mise en place du comité	Re- gistre de plaintes	CGP	UCP-EY	Toute la durée des tra- vaux	3 000 000	Entre- prise des tra- vaux

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Activités/ Source d'impact	Com- po- sante du mi- lieu af- fectée	Nature de l'impact	Mesures ou actions à mettre en œuvre	Indicateur de mise en œuvre	Source de véri- fication	Orga- nismes d'exé- cution	Orga- nisme De sur- veil- lance/ Suivi	Période de mise en œuvre	Coût HT en FCEA	Source de finan- cement
<b>PHASE D'EXPLOITATION</b>										
<b>Milieu humain</b>										
Fonction- nement et entretien des bâti- ments	Cadre de vie	Détériora- tion du cadre de vie par les rejets des déchets domestiques (solides et li- quides)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire des tris sélectifs à la source par l'utilisation de poubelles de différentes couleurs et présentant des indications claires précisant les types de déchets affectés à chaque poubelle.</li> <li>• Sensibiliser les élèves et les travailleurs au tri sélectif à la source.</li> <li>• Mettre en place un système de drainage des eaux pluviales afin d'éviter leur stagnation dans l'enceinte de l'établissement.</li> </ul>	Présence des équipements et ouvrages de gestion des déchets solides et liquides.	Constats de terrain	Direc- tion de l'école	Constats de terrain	Toute la durée du fonctionnement du centre	1 000 000	Trésor public
	Sécu- rité		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un système d'alarme incendie et un Plan particulier d'urgence élaboré et mis en œuvre ;</li> <li>• Mettre en place d'un réseau incendie : extincteurs et dispositif de pompage de lutte contre l'incendie (RIA et poteaux d'incendie) ;</li> <li>• Faire un suivi périodique des extincteurs ;</li> <li>• Afficher les consignes de sécurité et numéro de téléphone des différents services de secours</li> <li>• Elaborer et mettre en œuvre d'un Plan d'Intervention.</li> <li>• Interdire formellement de fumer ou d'apporter du feu à proximité des stocks d'hydrocarbures et produits dangereux ;</li> <li>• Mettre en place un système d'alarme incendie et un Plan particulier d'urgence élaboré et mis en œuvre.</li> </ul>	Présence d'extincteur	Constat de terrain					

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Activités/ Source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures ou actions à mettre en œuvre	Indicateur de suivi	Source de vérification	Organismes d'exécution	Organisme De surveillanc e/ Suivi	Délai de mise en œuvre	Coût HT en FCFA	Source de financem ent
<b>PHASE D'EXPLOITATION</b>										
	Sécurité	Incendie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un système d'alarme incendie et un Plan particulier d'urgence élaboré et mis en œuvre ;</li> <li>• Mettre en place d'un réseau incendie : extincteurs et dispositif de pompage de lutte contre l'incendie (RIA et poteaux d'incendie) ;</li> <li>• Faire un suivi périodique des extincteurs ;</li> <li>• Afficher les consignes de sécurité et numéro de téléphone des différents services de secours ;</li> <li>• Elaborer et mettre en œuvre d'un Plan d'Intervention.</li> <li>• Interdire formellement de fumer ou d'apporter du feu à proximité des stocks d'hydrocarbures et produits dangereux ;</li> <li>• Mettre en place un système d'alarme incendie et un Plan particulier d'urgence élaboré et mis en œuvre</li> </ul>	Présence d'extincteur	Constat de terrain	Direction de l'école	Constat de terrain	Toute la durée du fonctionnement de l'école	1 000 000	Trésor public
<b>Milieu humain</b>										
	Sécurité	Électrocution ou électrisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévoir la protection des personnes par des dispositifs différentiels de haute sensibilité ;</li> <li>• Prévoir des dispositifs de protection de tous les circuits contre les courts circuits ;</li> <li>• Éviter les surtensions ;</li> <li>• Mettre en place un système de contrôle, et d'entretien de tout le système électrique de l'établissement.</li> </ul>	Présence de dispositif de protection	Constats de terrain	Direction de l'école	Direction de l'établissement	Toute la durée du fonctionnement de l'école	1 000 000	Trésor public

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Activités/ Source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures ou actions à mettre en œuvre	Indicateur de suivi	Source de vérification	Organismes d'exécution	Organisme De surveillanc e/ Suivi	Délai de mise en œuvre	Coût HT en FCFA	Source de financem ent
<b>PHASE D'EXPLOITATION</b>										
Audit E&S	Biophysiqu e et humain	Tous impacts	Toutes mesures	Contrat de l'auditeur	Rapport d'audit	Bureau d'étude agrée	ANDE	Fin des travaux	37 500 000	UCP-EY
									<b>Total PROVISOIRE</b>	<b>98 500 000</b>
									<b>Imprévus (10 %)</b>	<b>9 850 000</b>
									<b>Total PGES</b>	<b>108 350 000</b>
									<b>USD</b>	<b>177 216, 225</b>

Part entreprise des travaux : <b>23 000 000</b>
Part du bureau de contrôle : <b>15 000 000</b>

Source : NATRA Consultant, Août 2023

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

## EXECUTIVE SUMMARY

---

**(i). Brief description of the ENABLE YOUTH project and the sub-project to rehabilitate and/or extend and equip a dormitory and refectory for forty (40) places. :**

### **(i).1 Components and main activities**

The Enable Youth Côte d'Ivoire project is structured around three (3) components:

- a) Component 1: Improving employability and incubating young graduates in agriculture-related trades
- - *Sub-component 2: Support for the incubation and emergence of viable youth agribusiness enterprises*
  - - *Sub-component 2: Support for the incubation and emergence of viable youth agribusiness enterprises*
- b) Component 2: Financing business projects of young graduates in incubation and acceleration phases
- c) Component 3: Coordination, monitoring, evaluation and knowledge management

### **(i).2 Sub-project objectives**

#### **General objective of the sub-project**

The project to rehabilitate and/or extend and equip dormitories and refectories at the Université Péléfolo Gon in Korhogo falls within the scope of **Component 1**, and more specifically **Sub-component 2**, which *focuses on support for the incubation and emergence of viable agri-business enterprises* for young people. The aim of this sub-component is to develop and strengthen the capacities of unemployed young graduates and young people already established in the agricultural sector through agribusiness incubation. Among other actions, this sub-component provides for the strengthening and consolidation of existing incubation structures, the subject of the present CIES.

#### **Specific objectives of the sub-project**

The sub-project's specific objectives include

- strengthening the University's capacity to accommodate agripreneurs during their training;
- improving the living conditions of agripreneurs during their training;
- and improving the general environment of the University.

### **(ii) Alternatives to the sub-project**

Alternatives to the sub-project include the two options "without the project" and "with the project". On the one hand, the first option, "without the project", presents significant disadvantages, such as

- - no improvement in the employability and incubation of young graduates in agriculture-related trades;
- - lack of qualified personnel in various sectors of the agri-cultural economy;
- - continued precarious living conditions for learners;
- - insufficient funding for the business projects of incubated and accelerated young graduates;
- - poor coordination, monitoring-evaluation and knowledge management.

On the other hand, the "with project" option has many advantages, including

- - improved employability and incubation of young graduates in agriculture-related trades;
- - financing of business projects by incubated and accelerated young graduates;
- - coordination, monitoring-evaluation and knowledge management;
- - improving the living environment of learners.

However, the "with project" option has its disadvantages, which include:

---

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

- - disruption of vegetation cover in the project right-of-way;
- - the destruction of some locally-valued plant species;
- - the likelihood of environmental impacts (habitat disturbance, nuisance sonore ;
- - risk of accidents related to construction activities).

This is why, in accordance with national regulations and the ADB's environmental and social classification criteria, an Environmental and Social Impact Statement has been drawn up to identify impacts and propose mitigation measures.

### **iii). Description of the project site and major environmental and social issues in the project area**

#### **(iii).1 Brief description of the sub-project site**

The Enable Youth Korhogo project is to be implemented in the Korhogo department, more specifically in Kiémou, 53 km from Korhogo, on a plateau terrain. The Enable Youth sub-project will impact certain components of the natural environment. These include vegetation, soil and fauna, through the destruction of rice fields and cashew nut plantations, the degradation of biodiversity and damage to the aesthetics of the landscape.

#### **(iii).2 Major environmental and social issues related to the project area**

At the end of the field survey, which identified all the characteristics of the site concerned by the project, the major environmental and social constraints and issues identified are as follows:

- - With regard to the biophysical environment, the main issue is the construction work, which will have a major impact through the destruction of cashew nut, rice and corn fields;
- - In terms of the human environment, the main challenge is to carry out the work without endangering the safety of Kodonakaha users due to the numerous movements of site supply vehicles.

### **(iv). Policy, legal and institutional framework of the sub-project**

The policy, legal and institutional framework for implementing the project is analyzed in accordance with the national context and the African Development Bank's environmental, social and safety guidelines and standards.

#### **(iv).1 National policy and legal framework**

##### **❖ Policy framework**

This is based on the National Development Plan (NDP) 2021-2025, the National Youth Policy (PNJ) 2021-2025, the National Strategy for Professional Integration and Youth Employment (SNIEJ) 2021-2025, the National Environmental Protection Policy, the National Gender Policy and the National Poverty Reduction Plan.

- - the National Development Plan (NDP) 2021-2025 aims to reduce the poverty rate by more than half by 2025, and to promote the development of infrastructures harmoniously distributed throughout the country. The Enable Youth sub-project, which aims to boost UPGC's intake capacity, is in line with the objectives of the PND;
  - - The second-generation National Agricultural Investment Program (PNIA 2) 2018-2025 aspires to a sustainable, competitive Ivorian agriculture that creates equitably shared wealth. The Enable Youth sub-project, which aims to improve the living conditions of agripreneurs during their training, is in line with the objectives of PNIA 2;
- The aim of the Stratégie Nationale d'Insertion Professionnelle et d'Emploi des Jeunes (SNIEJ) 2021-2025 (National Strategy for Professional Integration and Youth Employment) is to promote the professional integration of young people by creating a large number of decent, sustainable jobs in order to substantially reduce unemployment. The Enable Youth sub-project, which aims to develop and strengthen the capacities of young people, is in line with the SNIEJ 2021-2025 objective;

- The National Environmental Protection Policy aims to resolve environmental problems (deterioration of the living environment, deforestation, coastal erosion, etc.). By making construction and/or rehabilitation activities subject to a CEIS, the EY sub-project is in line with the objectives of this policy;
- the National Poverty Reduction Plan aims to reduce spatial inequalities and promote opportunities for all young entrepreneurs. The Enable Youth sub-project, which aims to develop and strengthen the capacities of unemployed young graduates and young people already working in the agricultural sector, is in line with the objectives of this plan;
- The aim of the National Youth Policy (PNJ) 2021-2025 is to organize the present and anticipate the future of the Nation by making greater use of the potential for qualitative change and legitimate hope held by young people. The Enable Youth sub-project, which aims to develop and strengthen the capacities of unemployed young graduates and young people already working in the agricultural sector, is in line with the objectives of the PNJ;
- The National Gender Policy (PNG) provides for the equality of all citizens before the law and equal opportunities. The EY sub-project, whose objective is to train young people without distinction, is in line with the National Gender Policy.

❖ **Legal framework**

This study is based on the main national laws and regulations presented below:

**In terms of legislation :**

- The law n°2020-348 of March 19, 2020 modifying the law n°2016-886 of November 08, 2016 carrying Constitution of the Republic of Ivory Coast in its articles 27 and 40 provides for the protection of the environment and a healthy living environment for all citizens;
- Loi n° 96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement, which sets out the general framework for strengthening legal and institutional texts relating to the environment in article 2;
- Law no. 98-750 of December 23, 1998 on rural land tenure, which lays the foundations for land policy in rural areas, i.e. (i) recognition of a customary rural domain and validation of existing management of this domain, and (ii) involvement of village authorities and rural communities in the management of the rural domain, and in particular in the recording of customary rights and their transformation into real rights. The agricultural farms to be set up under the EY-CI Project could be located in rural areas. Their installation will be governed by this law.
- Law no. 99-477 of August 2, 1999 on the Social Welfare Code, amended by Order no. 2012-03 of January 11, 2012, which governs relations between agripreneurs, the structures they set up and any employees they may have, in terms of social security and welfare. Agripreneurs' sub-projects are covered by the Code de Prévoyance Sociale, which makes it compulsory for them to affiliate to the Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, in order to declare their employees, there, pay their pension insurance, and guarantee them assistance in the event that they fall victim to work-related accidents and/or occupational illnesses.
- Law n° 2015-532 of July 20, 2015 on the Labor Code, which obliges agripreneurs to protect their employees from work-related accidents and illnesses, by training them in occupational health and safety, and ensuring that they work in safe and healthy conditions.
- Law n°88-651 of July 07 1988 on the Protection of Public Health and the Environment against the effects of toxic and nuclear industrial waste and noxious toxic substances regulates all acts relating to the purchase, sale, import, transit, transport, deposit and storage of toxic and nuclear industrial waste and noxious substances. It will regulate the use of hazardous materials such as hydrocarbon products (bitumen, glue), pesticides (for treating door frames, etc.), solvent-based paints, etc. during the implementation of the EY-CI Project and its sub-projects.
- Law 2014-390 of June 20, 2014 on the orientation of sustainable development, which obliges agripreneurs to preserve and restore terrestrial ecosystems as best they can, ensuring that they are

exploited sustainably, manage forests sustainably, combat desertification, halt and reverse the process of land degradation and halt the depletion of biodiversity.

**In terms of regulations:**

- Decree no. 96-894 of November 8, 1996, laying down the rules and procedures applicable to studies of the environmental impact of development projects. This specific legislation on Environmental and Social Impact Assessments (ESIAs) is contained in articles 2, 12, 16, 39 and 41 of the Environmental Code, as well as in annexes 1, 2, 3 and 4.

□ Decree no. 98-38 of January 28, 1998 on general hygiene measures in the workplace;  
□ decree no. 98-40 of January 28, 1998 on the Technical Advisory Committee for the study of issues relating to worker health and safety;

□ décret n°2012-1047 du 24 octobre 2012 fixant les modalités d'application du principe pollueur-payeur tel que défini par la loi n° 96-766 du 03 octobre 1996 portant Code de l'Environnement;

□ decree n°2017-125 of February 22, 2017 on air quality;

- Decree 2020-955 of December 09, 2020, on the powers, composition and operation of the Occupational Health and Safety Committee;

This decree sets compensation rates for the destruction of crops, fishing gear and aquaculture structures, and for the slaughter of livestock. It also establishes the criteria for calculating compensation in the artisanal fishing and fish farming sectors.

Côte d'Ivoire has also ratified several international conventions and agreements in the field of environmental protection, some of which are applicable to the project.

#### **(iv).2 International political/legal framework**

##### **❖ AfDB integrated safeguards system**

In view of the risks and potential impacts inherent in the sub-projects and micro-projects to be financed under the EY-CI Project (construction and/or rehabilitation of incubators, construction and operation of fertilizer production units and agricultural product processing units, etc.), four Operational Safeguards (OS) of the AfDB's Integrated Safeguards System (ISS) are relevant and applicable to it: Operational Safeguard 1 (SO1): Environmental and Social Assessment, the aim of which is to integrate environmental and social considerations into the various sub-projects.

Operational Safeguard 1 (SO1): Environmental and Social Assessment, the aim of which is to integrate environmental and social considerations into the various sub-projects.

Operational Safeguard 4 (SO4): Prevention and control of pollution, greenhouse gases, hazardous materials and efficient use of resources. SO4 is triggered because the sub-project is likely to consume hazardous materials and/or generate pollutants during its implementation.

Operational Safeguard 5 (OS5): Working conditions, health and safety, defines the Bank's requirements of its borrowers or customers regarding workers' conditions, rights and protection against abuse or exploitation. The implementation of the sub-project will mobilise a large workforce, and in this context, SO5 Working Conditions, Health and Safety and Ivorian legislation in the field of work and safety must be rigorously respected during the implementation of the project.

##### **❖ International conventions signed/ratified by Cote d'Ivoire applicable to the sub-project**

Basel Convention on the Control of Transboundary Movements of Hazardous Wastes and their Disposal(1989), which obliges the project to Reduce the quantity of liquid, solid and gaseous hazardous wastes generated by the works; and ensure their rational disposal, and the Kyoto Protocol on greenhouse gases(1997), which calls on companies to take measures to reduce their greenhouse gas emissions in the execution of the works.

Translated with [www.DeepL.com/Translator](http://www.DeepL.com/Translator) (free version)

### **(iv).3 Institutional framework**

At the national level, this sub-project involves the following national public bodies:

- Ministry of State, Ministry of Agriculture and Rural Development: Participates in the design, execution and operation of buildings.
- Ministry for Youth Promotion, Professional Integration and Civic Service: through the ENABLE YOUTH project coordination unit: This unit is involved throughout the project implementation cycle, from the preparatory phase through to completion;
- The Ministry of Animal Resources and Fisheries: Participates in the design and monitoring of the execution of work and the operation of buildings, the Ministry of the Environment and Sustainable Development (MINEDD): Ensures the integration of the principles of environmental protection and sustainable development in the execution of the Project;
- Ministry of the Interior and Security: Ensures that work proceeds smoothly, while respecting the environment and the interests of the population and their property;
- Ministry of Employment and Social Protection: to regulate and assist with issues relating to workers' health and safety;
- Ministry of Construction, Housing and Urban Planning: represented by its regional office, whose role is to provide expertise, authorize construction and assess the quality of the properties to be built;
- Ministry of the Economy and Finance: finances activities according to the State's share of the coast;
- Ministry of the Budget and State Portfolio: Involved throughout the project implementation cycle, from the preparatory phase through to completion of the work.
- Ministry of the Budget and State Portfolio: Involved throughout the project implementation cycle, from the preparatory phase through to completion of the work.
- Ministry of Hydraulics, Sanitation and Health: represented by its Regional Department, whose role will be to ensure the proper management of construction waste.

In addition to these ministries, there are local civil society organizations (NGOs, pre-nant parties, chiefs who are affected by the project), the construction company and the construction control office.

At international level, the institutional framework involves the African Development Bank as a technical and financial partner.

### **(v) description of the project's major impacts on the environment**

#### **(v).1 Positive impacts**

These only concern the human environment. They are as follows:

- - Creation of some ten direct and indirect jobs,
- - development of income-generating activities (IGA),
- - business opportunities for economic operators in the sale of construction equipment, materials and materials
- - improve the quality of existing infrastructures
- - increase for 7.04% the intake capacity of the Université Péléfolo Gon Coulibaly
- - improve living conditions for learners
- - strengthen learners' agribusiness skills.
- - improve the level of integration of young people into the socio-economic fabric and contribute to improving food security.

#### **(vi). 2 Negative impacts**

##### **• • On the biophysical environment**

- - modification of topography and landscape (destruction of 15 cashew trees, 4 hectares of rice and 20 hectares of maize)
- - pollution/ modification of soil structure by chemical discharges (cement slurry, hydrocarbon discharges, paint, etc.) used during work;

- - Soil pollution from solid and liquid waste (effluent or black water);

- • **On the human**

- - Risk of hiring under-age employees ;
- - Harm to the well-being of site personnel and school users due to noise and atmospheric pollution;
- - Exposure of site personnel to accident and occupational illness risks;
- - Risk of traffic accidents;
- - Exposure of site personnel and local populations to STI/HIV/AIDS and Covid 19 transmission risks;
- - Permanent risk of fire;
- - Risk of complaints from site personnel and the local population of Kodonakaha.

**(vii) Proposed mitigation measures for the various impacts**

**(vii).1 General measures**

The works company must :

- - recruit and mobilize an Environmentalist for the development and internal monitoring of the implementation of the site's Environmental and Social Management Plan (ESMP-C) and other environmental management documents (EAP, PPGED, PPSPS);
- - draw up internal site rules and a code of good conduct.
- - Prepare a Site Installation Plan (SIP) and comply with it.
- - Circulate a general traffic plan around the site to Kadonakaha users;
- - sensitize recruited personnel to the implementation of the ESMP;
- - organize the site base.

**(vii).2 Specific measures**

- **Protection of the biophysical environment**

The following specific measures are proposed for the worksite phase:

- - limit the pell-mell accumulation of earthen waste on the site, and regularly spread out any mounds of earth that may result from excavation;
- - use machinery and vehicles with an up-to-date SICTA technical inspection certificate, and moisten the ground in dry weather to prevent dust particles from flying away;
- - waterproof storage and handling areas for polluting products, and collect and dispose of soil polluted by hydrocarbon products;
- - Equip Kodonakaha with large receptacles for waste products to prevent them from spilling out into the surrounding environment, and install a sewage system on the site to ensure proper disposal of domestic wastewater generated by dormitory, kitchen and refectory activities;

- **Protecting of the human environment**

The specific measures proposed during the construction phase to protect the human environment are as follows:

The proposed measures are as follows:

- - prohibit any recruitment of under-age children, and make contractors aware of the penalties provided for under current legislation;
- - avoid noisy work during rest and school hours, and moisten earthwork areas in dry weather to avoid inconvenience and nuisance to Kodonakaha users and site personnel.
- - Raise awareness, train site personnel on the safety instructions to be observed, equip them with PPE, EPC and require their use, then sign a memorandum of understanding with the

Kodanakaha infirmary for the management of cases of illness or injury deemed serious, and carry out medical examinations on hiring;

- - mark out the project area and prohibit access by anyone other than site personnel, and install pictograms indicating the route to be followed by pedestrians (personnel and visitors) and trucks transporting materials and equipment;
- - organize staff awareness campaigns on the risks of STI/HIV/AIDS and Covid 19 transmission.
- - draw up a fire emergency plan.
- - set up a mechanism to manage complaints and operational conflicts.

In addition to these measures, the construction company will have to take into account the African Development Bank's general guidelines on health and safety applicable to the project and summarized in the matrix of measures.

#### (viii) Risk and accident management

The risk management measures relating to the implementation of the ENABLE sub-project are as follows:

Risks	Prevention and risk management measures
Traffic accidents	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Drawing up a traffic plan for the works site,</li> <li>• Marking out access areas, safety barriers and signs for work zones</li> <li>• Raising drivers' awareness of the need to comply strictly with road safety instructions</li> </ul>
Collision between vehicle and pedestrian or vehicle and vehicle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implementation of a traffic plan,</li> <li>• Marking out access areas, safety barriers and signs in work zones</li> <li>• Raising drivers' awareness of the need to comply strictly with road safety instructions and the site traffic plan</li> </ul>
Risks associated with manual handling	Training/awareness-raising for workers on gestures and postures and techniques for handling heavy objects
Injuries caused by tools	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Providing workers with personal protective equipment (PPE): gloves, safety shoes, etc.</li> <li>• Training workers in the use of all new tools</li> </ul>
Fall from ground level	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Marking and signposting of hazardous areas</li> <li>• Setting up a site-cleaning plan to avoid congestion</li> </ul>
Falling objects	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Provision of PPE (helmets, safety glasses, safety shoes) and instructions requiring them to be worn</li> <li>• Limiting storage heights</li> <li>• Inspection of installations and machinery likely to be a source of falling objects</li> <li>• Installation of safeguards to prevent falling objects</li> </ul>
Bodily injuries	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compliance with safety instructions,</li> <li>• Wearing PPE (helmet, safety goggles, safety shoes) during work</li> </ul>
Falls from height	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Use of scaffolding, harnesses, lifting chains or slings approved by an approved body,</li> <li>• Providing and wearing PPE (harnesses, safety shoes, hard hats, safety glasses, etc.),</li> <li>• Installation of lifelines for work at height</li> </ul>
Mechanical accidents	<ul style="list-style-type: none"> <li>• - Providing and wearing PPE (handling gloves, safety shoes, helmet, etc.)</li> </ul>

Source : NATRA Consultant, August 2023

#### (ix) Stakeholder participation

This stakeholder consultation procedure enables us to present the project to the stakeholders concerned and to assess with them the potential impacts on the human and biophysical environment.

The aim is both to improve the transparency of the decision-making process and to reduce the likelihood of misunderstandings later on. The following table summarizes participation:

---

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO



The discussions are presented in the following matrix.

Region: Poro - Department: Korhogo - Sub-prefecture: Kiémou - Village: Kodanakaha				
Risks/impacts presented by the consultant	Actors	Concerns & Recommendations	Opinion and Perception on the sub-project	Answer of consulting
<p>Positive impacts</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Creation of around ten direct and indirect jobs,</li> <li>- development of income-generating activities (AGR),</li> <li>- business opportunities for economic operators in the sector of the sale of equipment, materials and construction materials</li> </ul> <p>Negative impacts</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• On the biophysical environment</li> <li>- modification of the topography and landscape (destruction of 15 cashew trees, 4 hectares of rice and 20 hectares of corn)</li> <li>- pollution/modification of the structure of the soil by the release of chemical products (cement slurry, release of hydrocarbon products, paint, etc.) used during the work;</li> <li>• On the human environment</li> </ul>	<p>The Sub-Prefect of Kiémou</p> <p>04/08/2023</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- For those of you over 40 with great ideas, what's the sub-project plan?</li> <li>- The land was negotiated before the school farm was set up. As a result, a delegation needs to return to the communities. The chiefs also need to be involved at every stage.</li> </ul>	<p>The project is salutary, in fact it's a positive action for all the community's young sons and daughters. It's also very promising for the young people of the Sub-prefecture.</p>	<p>the project is to improve the employability of young graduates in the long term, and to create sustainable, remunerative jobs in the agricultural and agribusiness sector through entrepreneurship. Consequently, those in charge of the sub-project will do everything in their power to resolve questions relating to the age and qualifications of young people.</p>
	<p>The village chief of Kiémou</p> <p>08/04/2023</p>	<p>What can be done for non-graduates? He has reservations about the access criteria for those wishing to be trained and benefit from this sub-project, finding them highly selective.</p>	<p>The chief reassured us that this sub-project would contribute to the development of the locality. According to him, the domain is rich and feeds his man, a way of encouraging his younger brothers to embrace the said sub-project and domain, which incidentally is very buoyant.</p>	<p>This concern is pertinent, as the employment of young people, whether graduates or not, is at the heart of the program of the State of Côte d'Ivoire and that of the ADB. This request will therefore be forwarded to the project hierarchy for an appropriate solution. program and that of the ADB. This request will therefore be forwarded to the project hierarchy for a suitable solution.</p>
	<p>Labelekaha village chief</p> <p>08/04/2023</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Why not draw inspiration from the Kodanakaha model to set up an agro-pastoral training school in our village ?</li> <li>- We have reserved a 5-hectare area, and would like to benefit from the sub-project in our locality too.</li> </ul>	<p>We appreciate the sub-project and believe in its feasibility, which is why we have not hesitated to make a reservation in the hope of receiving such a sub-project on our land.</p>	<p>Thank you to the chief of the village of Labelekaha for the interest his people have shown in this project to combat youth unemployment in Côte d'Ivoire. This information will be passed on to the project managers.</p>

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risk of hiring minor employees;</li> <li>- attacks on the well-being of site personnel; villagers due to noise and atmospheric pollution.</li> </ul>	<p>Kodanakaha village chief 08/04/2023</p>	<p>He denounces the sub-project team's failure to help the communities, because when the village was being demarcated and electrified, they requested financial assistance from the sub-project team, which promised to respond favorably, but did not. This is seen as an affront to the whole village and should be repaired.</p>	<p>The community is delighted to welcome this sub-project, as the socio-economic impacts it could generate will contribute directly or indirectly to the well-being of the local population and the village's reputation</p>	<p>Sub-project managers apologized to the village community for the inconvenience. Concerns will be forwarded to the project hierarchy for appropriate resolution.</p>
	<p>TOURE Tiekoura, Farmer 08/04/2023</p>	<p>We need to share information on a daily basis, especially to keep landowners up to date. Oxen left in the hands of a peuhl destroy farmers' crops on a daily basis. We wish to appeal to you.</p>	<p>The site had been abandoned and neglected for over 6 years. The authorities were alerted to cede the land and allow the communities to exploit it. Fortunately, things will pick up again.</p>	<p>All these concerns will be passed on to the hierarchy with a view to finding a lasting solution, and achieving the sub-project's objectives. Appropriate measures will be taken to prevent sub-project animals from destroying farmers' crops.</p>
	<p>SILUETenin, Farmer 08/04/2023</p>	<p>How does the sub-project intend to improve the health conditions of the population?</p>	<p>We salute our authorities for thinking of us by locating this sub-project in our sub-prefecture.</p>	<p>The sub-project will improve the health conditions of the population by providing the health care structure with adequate medicines and health equipment.</p>

Source : NATRA consultant Août 2023

**(x) Complaints management mechanism**

The project will have a culturally appropriate and accessible complaints management mechanism, including cost estimates.

The main purpose of this instrument is to collect and deal amicably with any complaints that may arise during project implementation.

The conflict resolution procedure ensures the project's long-term viability by creating a framework for ongoing dialogue with stakeholders. It provides answers to community concerns and ensures that local rights are respected. It enables the implementation of a proactive community relations strategy. The complaints management mechanism helps to strengthen relations, reduce risks and potential nuisances, and ensure better management of the impacts of our activities.

**(x).1 Types of complaints and disputes to be resolved**

Stakeholders in the ENY-CI Subproject may turn to the Complaints Management Mechanism for simple information, or to address grievances or concerns relating to the Subproject. Thus, the MGP takes into account requests (need for information, grievances, concerns) as well as complaints, as indicated below:

Query: request for information, grievances or concerns

- Complaints relating to the construction and rehabilitation of a forty (40)-place dormitory and dining hall in the village of Kodanakaha;
- And those relating to the resettlement of PAPs.

Two (02) levels are planned for the settlement of complaints that may arise during the construction phase. The first level of complaint settlement is at village level, and the second at sub-prefectural level.

Composition of the village complaints management committee

N°	Function	Structures
1	Representative of the construction company	Company responsible for the work
2	Control mission representative	MDC company
3	Village chief	Chiefdom
4	Youth chairman	Village committee
5	Women's chairman	Village committee
6	Complainants' representative	Village committee

Source : NATRA Consultant; August 2023

Composition of the sub-prefectural complaints management committee

N°	Function	Structures
1	Sub-Prefect	Sub-Prefecture
2	Village chief	village committee
3	Representative of the plaintiffs	plaintiffs' committee

4	Representative of the company in charge of the work	Company responsible for the work
5	Representative of the inspection mission	Control mission

Source NATRA Consultant; August 2023

### **(x).2 Complaints management procedure**

The complaints management procedure will follow these different stages:

Referral/Receipt

Acknowledgement of receipt

Sorting and classification

Verification, action and return to the claimant

Processing the complaint

Communication of response to complainant and attempt to reach agreement

Follow-up and evaluation

Reporting

Closing/filing/archiving

### **(x).3 Legal recourse**

This is generally used if amicable settlement fails, and consists of settling the dispute before a competent court.

### **(x).4 Setting up management bodies**

Complaints management committees will be set up progressively as the various sub-projects are implemented. These committees, particularly those responsible for managing resettlement-related complaints, will be set up by order of the Ministry of Construction, Housing and Urban Planning (MCLU). MCLU and the ENY CI sub-project will be responsible for installing the members of the various committees.

### **(vi).7 Capacity-building for stakeholders**

Within the framework of the Sub-Project, the implementation of this MGP first requires capacity-building for the members of the various complaints management bodies. Consequently, following approval of the document, these players will receive training on the objectives, procedure and content of this PGM.

### **(x).8 Monitoring and evaluation of the MGP**

The entire PCU, headed by the Coordinator, is responsible for the overall implementation and monitoring of this MGP. However, the monitoring of complaints is carried out directly by the Project's social safeguard and communication specialists. As such, the ENY CI Project will work to improve the system for receiving and monitoring claims and complaints, in order to anticipate a number of problems and improve the acceptability of this sub-Project's activities.

### **(x).9 PMM implementation budget**

To ensure the operation and effectiveness of the mechanism, an action plan has been drawn up and a number of activities have been planned and budgeted. The budget for the action plan amounts to eight million francs (3 000,000) CFA.

---

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

## (vi) Environmental and Social Management Plan (ESMP)

The ESMP is based on the following main points:

- Air quality monitoring programme
- Noise quality monitoring programme
- Waste management monitoring programme
- Risk and hazard monitoring programme
- Capacity-building programme

The overall cost of the ESMP is One hundred and eight million, three hundred and fifty thousand (108 350 000) CFA francs, details of which are given in the table below.

### ESMP implementation budget

Environmental actions	Period	Unit	Quantity	Unit cost (F CFA)	Total amount
<b>1. INSTITUTIONAL MEASURES</b>					
1.1 Capacity building for site personnel on Health, Safety and Environment (HSE) measures and the ESMP, including the production of internal site regulations	Start of works Construction phase	Package	1	500 000	500 000 Included in the company's contract
1.2 Raising awareness among workers and local communities about STI/HIV/AIDS, GBV, PMM and coronavirus (COVID 19)	Start of works Construction phase	Campaign	2	2 500 000	5 000 000 Included in the company's contract
1.3 Mobilisation of an Environmental Specialist within the works company to develop and monitor environmental management tools	Throughout the works	Month	12	750 000	9 000 000 Included in the company's contract
1.4 Mobilisation of an Environmental Specialist within the works control mission to validate, monitor and control environmental management tools	Throughout the works	Month	12	1 250 000	15 000 000 Included in the company's contract
1.5 Compensation for the destruction of agricultural crops	Before starting work	Provision	1	10 000 000	10 000 000
<b>Subtotal 1 : : 39 500 000</b>					

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Environmental actions	Period	Unit	Quantity	Unit cost (F CFA)	Total amount
<b>2. TECHNICAL MEASURES</b>					
2.1 Air quality and noise surveillance and monitoring	Before, during and at the end of the works	Provision Campaign	3	1 000 000	3 000 000 Included in the company's contract
2.2 Purchasing PPE	Start of works Construction phase	Package	1	1 000 000	1 000 000 Included in the company's contract
2.3 Acquisition of EPC and signalling equipment	Start of works Construction phase	Package	1	1 500 000	1 500 000 Included in the company's contract
2.4 Purchase of waste bins for the site	Start of works Construction phase Phase d'exploita-	Package	1	2 500 000	2 500 000 Included in the company's contract
2.5 Employee health safety (first-aid kit)	Throughout the works	package	1	500 000	500 000 Included in the company's contract
2.6 Landscaping work: creation of garden with bench and walkway; planting of shade trees	At the end of the works	package	1	10.000.000	10.000.000
<b>Subtotal 2: 18 500 000</b>					
<b>3. Implementation of the MGP</b>					
3.1 Setting up, training and equipping Complaints Management Committees	Throughout the works	Package	1	3 000 000	3 000 000
<b>Subtotal 3: 3000 000</b>					
4. Annual E&S performance audit	In the second year of project operation	Package	3	12 500.000	37 500.000

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Environmental actions	Period	Unit	Quantity	Unit cost (F CFA)	Total amount
<b>Subtotal 4 : 20.000.000</b>					
				<b>Total PROVISIONAL</b>	<b>98 500,000 FCFA of which 23,000,000cfa included in the contractor's contract and 15,000,000 from the works controller</b>
				<b>Unforeseen (10 %)</b>	<b>9 850 000</b>
				<b>Total ESMP</b>	<b>108 350 000FCFA</b>
				<b>USD</b>	<b>177561,92 \$</b>

Source: NATRA Consultant, August 2023

Environmental and social management plan implementation matrix

Activity Source of impact	Environmental component affected	Type of impact	Measures or actions to be implemented	Implementation indicator	Source of verification	Execution agencies	Organization Monitoring / Follow-up	Implementation period	Cost before tax in FCFA	Source of Financing
<b>SITE PHASE (Preparatory phase and Construction phase)</b>										
Transport and handling of machinery and equipment; Labour recruitment;  Installation of site base   Earthworks to clear rights-of-way	Human environment	General site malfunction risks	<b>General measures</b>							
			Mobilization of an Environmental Specialist within the works company to develop and monitor environmental management tools.	Presence of an environmentalist on the company's staff.	Environmental contract	Construction company.	UCP Mission De Contrôle (MDC)	Throughout the works	7 000 000	Included in the company's contract.
			Mobilization of an Environmental Specialist within the works control mission to validate, monitor and control environmental management tools.	Presence of an environmentalist on the inspection team	Environmental contract	Work control mission for validation	UCP Work control mission	Throughout the works	14 500 000	Work control mission through ADB financing.
			Draw up a Site Installation Plan (SIP) that defines the various areas where materials and waste are to be stored.	Layout of the various areas of the site base in accordance with the SOP	PIC -Site visit report -Job site log	Works company.	MDC	Before starting work	2 000 000	Work control mission through ADB financing.
			Produce and distribute the ESMP, EAP, PPGED and internal regulations	Transmission of validated documents to MDC	Mail transmission	Construction company.	UCP MDC	At the start of construction	500 000	Construction company.

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Activity Source of impact	Environmental component affected	Type of impact	Measures or actions to be implemented	Implementation indicator	Source of verification	Execution agencies	Organization Monitoring / Follow-up	Implementation period	Cost before tax in FCFA	Source of Financing
<b>SITE PHASE (Preparatory phase and Construction phase)</b>										
			Capacity building for site personnel on safety measures and the ESMP, including the production of internal site regulations	Training/awareness-raising workshop on the ESMP and internal regulations	Training workshop report	Construction company.	UCP MDC	At the start of construction	500 000	Construction company.
	Human environment	General site malfunction risks	Implementation of the Site Communication Plan	Plan availability	Implementation report	Construction company.	UCP MDC	Throughout the works	1 000 000	Construction company.
	Human environment	General site malfunction risks	Raising awareness of STI/HIV/AIDS, GBV, PMM and coronavirus among workers and local populations (COVID 19)	Number of awareness campaigns	Awareness campaign report	Construction company.	UCP MDC	Throughout the works	2 000 000	Construction company.

Activity Source of impact	Environmental component affected	Type of impact	Measures or actions to be implemented	Implementation indicator	Source of verification	Execution agencies	Organization Monitoring / Follow-up	Implementation period	Cost before tax in FCFA	Source of Financing
<b>SITE PHASE (Preparatory phase and Construction phase)</b>										
Earthworks Transport and handling of machinery and equipment; Installation of site base Excavation for foundations and networks Installation of building infrastructure	Topography and Landscape	Changes in topography and landscape	Limit the accumulation of soil waste on the site;  Regularly spread out any mounds of earth that may result from excavation;  Regularly dispose of non-reusable materials so as not to clutter up work areas.	Installation of the site in an area of no ecological or socio-economic interest.  Site development completed.  Availability of PIC	Rapport de la MDC.  PIC	Construction company.  Mission De Contrôle (MDC)	UCP  ANDE  MDC	At the start of construction	1 000 000	Construction company.
Installation of equipment		Degradation of landscape aesthetics	Respect good environmental management of construction site waste.	Site cleanliness	Field visits	Construction company	UCP ANDE MDC	During construction	500 000	Construction company

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Activity Source of impact	Environmental component affected	Type of impact	Measures or actions to be implemented	Implementation indicator	Source of verification	Execution agencies	Organization Monitoring / Follow-up	Implementation period	Cost before tax in FCFA	Source of Financing
<b>SITE PHASE (Preparatory phase and Construction phase)</b>										
Earthworks Transport and handling of machinery and equipment; Installation of site base	Soil	Soil exposure to the effects of erosion due to chemical contamination	Strictly limit soil stripping to work areas.	Exact surface of stripped or bare soil	MDC Report	Construction company.	ANDE MDC	At site start-up and during operation	500 000	Construction company.
			Store petroleum products in a watertight, sheltered area prior to disposal.	Waterproofed storage area						
	-Avoid accidental spills of chemical pollutants and, in the event of a spill, recover the contaminated soil and dispose of it in a permanent landfill, Preserve surface materials resulting from purges (hydromorphic soils with a high humic fertility) for re-use during revegetation.	Temporary storage of soils resulting from purge operations.  No accidental spills of hydrocarbon products.	Field visits	UCP ANDE MDC	During the auction	1 000 000	Construction company.			
	Air	Air pollution from machine movements.	Use machines and vehicles with a SICTA maintenance certificate; Regularly water the platform used as a circulation area for vehicles and machines in dry weather (at least 4/day). Regular maintenance of vehicles and machines. Prefer manual excavation to limit dust emissions..	Air quality and noise climate survey.  Moisture content of stripped surface	MDC Report	Construction company.	ANDE MDC	During operation	1 000 000	Construction company

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Activity Source of impact	Environmental component affected	Type of impact	Measures or actions to be implemented	Implementation indicator	Source of verification	Execution agencies	Organization Monitoring / Follow-up	Implementation period	Cost before tax in FCFA	Source of Financing
<b>SITE PHASE (Preparatory phase and Construction phase)</b>										
				Absence of public complaints						

Activity Source of impact	Environmental component affected	Type of impact	Measures or actions to be implemented	Tracking indicator	Source of verification	Execution agencies	Organization Monitoring/ Follow-up	Implementation period	Cost before tax in FCFA	Source of financing
<b>SITE PHASE (Preparatory phase and Construction phase)</b>										
<b>Biophysical environment</b>										
Earthworks Transportation of equipment ; Installation of site base	Sound climate	Degradation of sound quality due to construction noise.	- Use low-noise construction methods and processes; Use machines and equipment with state-of-the-art power levels, respecting or emitting noise. tolerable for users and neighbors. -Avoid noisy work during rest periods and school hours;	Sound quality survey  No complaints from the public	Survey reports  Site visit reports.	Construction company	UCP ANDE MDC	At start-up During construction  On completion of the work	1 000 000	Construction company

Activity Source of impact	Environmental component affected	Type of impact	Measures or actions to be implemented	Tracking indicator	Source of verification	Execution agencies	Organization Monitoring/ Follow-up	Implementation period	Cost before tax in FCFA	Source of financing
<b>SITE PHASE (Preparatory phase and Construction phase)</b>										
Earthworks Transport of equipment ; Installation of site base	Vegetation and wildlife	Destruction of local vegetation cover Destruction of wildlife habitat and forced migration of wildlife.	Landscaping work: creation of garden with bench and walkway; planting of shade trees	Areas of cleared land.	MDC Report	Construction company.	ANDE  MDC	At the start of construction	7 000 000	Construction company.
Earthworks Transport of equipment ; Installation of chantier base	Food crops and perennial	Destruction of agricultural crops and loss of income	Identify and compensate those affected	Number of cashew trees reforested Number of people affected and compensated Number of feet of crops destroyed	Report by PAR Abstract	Entreprise	ANDE / MdC  UCP- ENY- CI	Construction phase	4 000 000	Budget of PAR Abbreviated

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Activités/ Source d'impact	Environ- mental compo- nent af- fected	Nature of impact	Measures or actions to be imple- mented	Tracking indi- cator	Source of veri- fication	Execution agencies	Organiza- tion Monito- ring/ Follow- up	Implem- entation period	Cost be- fore tax in FCFA	Sour- ce of fi- nan- cing
<b>SITE PHASE (Preparatory phase and Construction phase)</b>										
<b>Milieu humain</b>										
Transport and handling of machinery and equipment; Installation of the site base	Well-being and peace of mind  School users	Noise and air pollution	Inform school users a few days before work begins in their area;  Use low-noise machinery and equipment; -Limit noise emissions as far as technically feasible; - Limit working hours and noise pollution in accordance with current regulations;	Noise quality survey. -Machine condition Absence of noise No public complaints	Survey reports  Technical inspection certificates  MDC report	Construction company	UCP MDC  ANDE	During construction	500 000	Construction company.
Construction of the training center and related infrastructure	Type	Gender-based violence	- to provide the UCP ENABLE YOUTH and the MDC with a code of conduct on the protection of children and women, which will be used to define the conditions for preventing violence against these vulnerable groups; - avoid all forms of gender-based discrimination by recruiting girls and women on an equal footing with men when recruiting local labor; Gender awareness	Production of a code of conduct Awareness program	Availability of code of conduct PV de la sensibilisation	Construction company	UCP MDC	During construction	500 000	Construction company.

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Activités/ Source d'impact	Environ- mental compo- nent af- fected	Nature of impact	Measures or actions to be imple- mented	Tracking indi- cator	Source of veri- fication	Execution agencies	Organiza- tion Monito- ring/ Follow- up	Implem- entation period	Cost be- fore tax in FCFA	Sour- ce of fi- nan- cing
<b>SITE PHASE (Preparatory phase and Construction phase)</b>										
	Living en- viron- ment	Degrada- tion of the living envi- ronment	Implement the PPGED drawn up at the start of the project, -Avoid all waste dumping in the vi- cinity of the site. Systematically remove waste and dispose of it at the municipal landfill.	No waste dumps in the vicinity of the towns crossed.	Site vi- sits	Construc- tion com- pany	UCP ANDE MDC	During cons- truction	1 000 000	Cons- truc- tion com- pany
<b>Human environment</b>										
Transport and han- dling of ma- chinery and equipment; Setting up the site base	Security	Traffic acci- dent risks	Install traffic signs  and delegate an agent to manage vehicu- lar and pedestrian traffic around en- trances and exits to the work site; Organize fortnightly awareness-raising sessions on speeding.	Signage on the site	Observa- tions in the field	Construction company	UCP ANDE MDC	During construc- tion	1 000 000	Cons- truc- tion com- pany
		Exposure to work-re- lated acci- dents and illnesses	Equip workers with the necessary PPE and make it compulsory for them to wear it;  Equip the site with the EPC required for the work.  Post safety and hygiene instructions on a board at the site base.  Acquire first-aid kits and sign a contract with the nearest health center.	Wearing of PPE by employees.  Deployment of EPCs on work sites  Availability of first-aid kits  Partnership con- tract signed with village infirmary	Site vi- sits  Signed contract	Construc- tion com- pany	ANDE UCP MDC	From the start of con- struc- tion and for the duration of the work.	1 000 000  1 500 000  500 000	Cons- truc- tion com- pany

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Activités/ Source d'impact	Environ- mental compo- nent af- fected	Nature of impact	Measures or actions to be imple- mented	Tracking indi- cator	Source of veri- fication	Execution agencies	Organiza- tion Monito- ring/ Follow- up	Implem- entation period	Cost be- fore tax in FCFA	Sour- ce of fi- nan- cing
<b>SITE PHASE (Preparatory phase and Construction phase)</b>										
			Sign an agreement with a local medical facility to deal with accidents or serious injuries on site.							
	Living en- vironment	Degradation of the living environment	Equip the base with ten or so color-coded differential garbage cans. Avoid any dumping of construction waste in the surrounding area.	Garbage gar- bage cans at the base	Site visits	Construction company	UCP ANDE MDC	During construc- tion	2 500 000	Construc- tion com- pany.
	Public health	Risks of transmission and spread of local pa- thologies, STIs/STIs/A IDS and Covid	- organize fortnightly awareness cam- paigns for workers and learners on envi- ronmental hygiene, AIDS and Covid ; - organize regular mosquito control cam- paigns within the school; - set up garbage bins on the work site	Number of cam- paigns organi- zed	Cam- paign re- port	Construction company	UCP MDC	During construc- tion	5 000 000	Construc- tion com- pany.
MGP imple- mentation	Biophysics and people	All impacts	All sizes	Minutes of the committee meet- ing	Com- plaints register	CGP	UCP-EY	For the duration of the work	3 000 000	Construc- tion com- pany

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Activity Source of impact	Environmental component affected	Nature de l'impact	Measures or actions to be implemented	Tracking indicator	Source of verification	Execution agencies	Organization Monitoring/ Follow-up	Implementation period	Cost before tax in FCFA	Source of financing
<b>OPERATING PHASE</b>										
<b>Human environment</b>										
Building operation and maintenance	Living environment	Deterioration of living environment due to domestic waste (solid and liquid)	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Selective sorting at source, using garbage cans of different colors with clear indications of the types of waste assigned to each garbage can.</li> <li>-Make students and workers aware of the importance of selective sorting at source.</li> <li>-Install a rainwater drainage system to prevent it from stagnating on the premises.</li> </ul>	Presence of solid and liquid waste management equipment and facilities.	Field findings	Center management	Field findings	For the duration of the center's operation	1 000 000	Treasury
<b>Milieu humain</b>										

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Activity Source of impact	Environmental component affected	Nature de l'impact	Measures or actions to be implemented	Tracking indicator	Source of verification	Execution agencies	Organization Monitoring/ Follow-up	Implementation period	Cost before tax in FCFA	Source of financing
<b>OPERATING PHASE</b>										
Building operation and maintenance	Security	Fire hazard	-Set up a fire alarm system and draw up and implement a special emergency plan; Set up a fire-fighting network: fire extinguishers and fire-fighting pumping equipment (RIA and fire hydrants); -Periodically monitor fire extinguishers; -Post safety instructions and telephone numbers for the various emergency services;	Fire extinguisher	Field observations	School management	Field observations	For the duration of the school's operation	1 000 000	Treasury
Building operation and maintenance			-Draw up and implement an emergency response plan. -Formally prohibit smoking or bringing fire near stocks of hydrocarbons and hazardous products; -Set up a fire alarm system and draw up and implement a special emergency plan.							
<b>Milieu humain</b>										

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Activity Source of impact	Environmental component affected	Nature de l'impact	Measures or actions to be implemented	Tracking indicator	Source of verification	Execution agencies	Organization Monitoring/ Follow-up	Implementation period	Cost before tax in FCFA	Source of financing
<b>OPERATING PHASE</b>										
	Security	Risk of electrocution or electrification	Provide personal protection with high-sensitivity differential devices; Provide shorcircuit protection for all circuits; -Avoid overvoltage; -Set up a control and maintenance system for the entire electrical system.	Presence of protective devices	Field findings	School management	School management	For the duration of the school's operation	1 000 000	Treasury
E&S Audit	Biophysics and human	All impacts	All sizes	Auditor's contract	Audit report	Approved design of-fice	ANDE	End of work	37 500 000	UCP-EY
									<b>TOTAL Provisoire 83 000 000 CFA</b>	
									<b>Imprévu (10%) 8 300 000 FCFA</b>	
									<b>Total PGES 91 300 000 FCFA</b>	

Source: NATRA Consultant, August 2023

### (i) Contexte de l'étude

En Côte d'Ivoire, l'agriculture occupe une place très importante dans l'économie du pays car ce secteur représente 22% du PIB, 2/3 d'emplois directs et indirects et 60% des recettes d'exploitation.

Selon la Banque Africaine de Développement (BAD), le secteur agricole est en moyenne à l'origine de 32% de la production économique de l'Afrique subsaharienne et de 65% de ses emplois. C'est le secteur le plus approprié pour la création d'emplois et la génération de revenu pour de grands groupes de jeunes dans les pays à faible revenu. Dans ces pays, les jeunes peuvent donc contribuer à l'accroissement de la transformation agro-alimentaire et à la production dans les chaînes de valeur agricoles prioritaires. Et du fait que plus de 60% de la population de ces pays vit en milieu rural, un engagement auprès des jeunes de zones rurales est non seulement essentiel pour la croissance économique, mais aussi constitue le moyen le plus direct de s'assurer que la croissance soit véritablement inclusive.

C'est dans cet objectif que la BAD a initié le Programme Enable Youth en partant du mouvement des jeunes agripreneurs de l'Institut International d'Agriculture Tropicale (IITA), mouvement qui a vu le jour en 2012 au Nigeria dans le but de changer les perceptions négatives de l'agriculture, d'inciter davantage de jeunes à se lancer dans l'entrepreneuriat agricole et par-dessus tout, de résoudre le problème du chômage des jeunes diplômés africains. Le Programme Enable Youth (PEY) cherche à stimuler la création de nouveaux emplois impulsée par l'agro-industrie en aidant les jeunes africains à incuber des nouvelles agro-entreprises et à accéder aux financements requis pour la croissance de ces entreprises. Pour ce faire, ces jeunes agripreneurs doivent être formés dans tous les aspects de chaînes de valeur des filières prioritaires de chaque pays.

Comme dans les autres pays en Afrique Subsaharienne, le secteur agricole en Côte d'Ivoire tend également à se transformer, avec la participation des jeunes ivoiriens, afin de développer des exploitations modernes capables de renforcer la production, d'assurer la sécurité alimentaire et de transformer davantage localement les produits agricoles. Partant de ce fait, le Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes (MPJE) et le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) ont identifié, en collaboration avec la Banque africaine de développement (BAD), le Projet d'emploi des jeunes en Agribusiness (PROJET EY-CI) (appelé aussi Enable Youth Côte d'Ivoire) afin de créer les conditions d'intérêt des jeunes pour le secteur agricole et contribuer à la lutte contre le chômage. Le projet EY-CI vise à élaborer une démarche spécifique aux jeunes dans le secteur agricole pour faciliter leur intégration dans les différents segments des chaînes de valeur.

Le Projet EY-CI aura indéniablement des effets et impacts positifs considérables en termes d'attrait et de regain d'intérêt des jeunes ivoiriens pour le secteur agricole et contribuera à la lutte contre le chômage.

Toutefois, par la nature, les caractéristiques et l'envergure des activités envisagées dans le cadre de sa mise en œuvre du projet, le Projet EY-CI est potentiellement associé à des risques et impacts environnementaux et sociaux.

C'est pourquoi, conformément à la réglementation nationale selon la législation nationale et les critères de classification environnementale et sociale de BAD un Constat d'impact Environnemental et Social est réalisé afin d'identifier les impacts et de donner des mesures pour minimiser ces impacts.

### (ii) . Objectifs du projet

L'objectif global du Projet Enable Youth Côte d'Ivoire est de contribuer à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et à la croissance de l'économie ivoirienne. L'objectif spécifique du Projet est d'améliorer durablement l'employabilité des jeunes diplômés et créer des emplois durables et rémunérateurs dans le secteur agricole et de l'agribusiness par l'entrepreneuriat.

#### ❖ Les différents composants du projet

---

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

- Composant 1 : Amélioration de l'employabilité et incubation des jeunes diplômés dans les métiers liés à l'agriculture ;
- Composante 2 : Financement des projets d'entreprise des jeunes diplômés en incubation et en accélération ;
- Composante 3 : Coordination, suivi évaluation et gestion des connaissances.

**(iii) Justification et objectifs du CIES**

Malgré les avantages que les aménagements prévus pourraient procurer à l'école et aux apprenants, les activités liées aux travaux envisagés sont susceptibles de causer à l'homme et à son milieu naturel, des dommages plus ou moins importants sur les sites des travaux.

Dans le souci de mieux appréhender les contraintes environnementales et sociales du projet, l'UCP ENABLE YOUTH a confié au Bureau d'études environnementales agréé **NATRA CONSULTANT**, la réalisation du CIES.

Aussi, au regard de la législation en vigueur et précisement de la Loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement en République de Côte d'Ivoire, à son TITRE IV - Chapitre premier - article 39 et au décret n° 96-894 du 08 novembre 1996 relatif aux règles et procédures applicables aux Etudes d'Impact Environnemental en République de Côte d'Ivoire, la mise en œuvre des activités du sous projet doit être soumis à la réalisation d'une évaluation environnementale et sociale.

Le présent CIES a pour objet d'évaluer les impacts liés à la réalisation des travaux sur le milieu biophysique ainsi que sur le milieu humain, et de proposer des mesures d'atténuation conformément à la législation nationale et aux sauvegardes opérationnelles de la Banque Africaine de Développement (BAD), notamment la SO1 - Evaluation Environnementale et Sociale.

Cette étude détermine la faisabilité environnementale et sociale du projet en vue de faciliter la prise de décision du Promoteur quant à la pertinence environnementale et sociale du sous projet.

Elle vise spécifiquement à :

- La description du milieu récepteur (caractéristiques géographiques, physiques, biologiques et socio-économiques, la nature juridique, etc.
- identifier les éléments sensibles existant dans l'environnement biophysique et humain du projet ;
- déterminer les activités du projet susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement, et la sécurité des communautés riveraines ;
- identifier, analyser et évaluer la nature, l'importance et l'envergure spatiale des impacts potentiels tant négatifs que positifs, directs qu'indirects, cumulatifs qu'associés au projet ;
- identification des différents enjeux environnementaux et socio-économiques liés aux développement des activités envisagées suivi d'une analyse des variantes/alternatives de réalisation du projet ;
- la description des variantes retenues du projet avec un accent sur les produits et équipements à utiliser ;
- proposer des recommandations pour l'atténuation des impacts négatifs et la bonification des impacts positifs ;
- élaborer un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) couplé avec un programme de surveillance et de suivi environnemental assorti des couts de mise en œuvre des différentes mesures proposées du projet ;
- recueillir les avis, les préoccupations et les suggestions des parties prenantes au projet.

✓ **Présentation du promoteur :**

---

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Le promoteur du Projet est le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique (MPJIPSC), en collaboration avec le Ministère d'État Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MEMINADER), qui agit de manière opérationnelle par le biais de l'Unité de Coordination du Projet (UCP) Enable Youth Côte d'Ivoire. Le MPJIPSC et MEMINADER bénéficient de l'appui financier de la Banque Africaine de Développement (BAD).

✓ **Présentation du Consultant :**

Créé en Janvier 2014, **NATRA Consultant est situé à Abidjan Plateau Dokui - Cité Azur III - Appartement 155, l'adresse postale est 28 BP 705 Abidjan. Il a pour adresse électronique : 28contact@natraconsultant.ci ou [natra.consultant2019@yahoo.fr](mailto:natra.consultant2019@yahoo.fr).** NATRA Consultant est un bureau d'études, de formation, et d'Information-Éducation-Communication (IEC) dans le domaine de la protection de l'environnement. Il s'est fixé pour objectifs essentiels :

- ✓ D'aider les structures publiques et privées à concevoir des projets respectueux de l'environnement en définissant l'ensemble des activités et mesures à mettre en œuvre pour améliorer la qualité environnementale et sociale des projets de développement :
- ✓ D'éclairer le processus de décision de l'autorité administrative par une vérification de la viabilité environnementale et sociale des opérations proposées ;
- ✓ Et de permettre aux parties intéressées d'être informées et de participer ainsi à la bonne conception de leurs projets.

**(iv) Méthodologie pour la réalisation du CIES**

La méthodologie utilisée par l'équipe pluridisciplinaire d'Experts mobilisée pour mener à bien cette étude, a consisté à adopter une approche axée sur quatre (4) principales étapes indiquées comme suit :

**(iv).1 Élaboration des outils de collecte des données**

Dans le cadre des activités préparatoires de la mission de terrain, le Consultant a préparé les outils nécessaires à la conduite des enquêtes. Il s'agit notamment :

- des fiches d'inventaire des ressources naturelles des zones du projet ;
- des fiches d'inventaire des activités économiques et socioculturelles.

**(iv).2 Collecte et revue de données bibliographiques**

Le recueil des données de base de la présente étude s'est effectué au moyen de recherche et d'analyse des documents disponibles sur le projet et son cadre d'exécution fournis par le promoteur ainsi que d'autres ouvrages susceptibles d'aider à la bonne conduite du CIES. Il s'agit notamment :

- du Cadre de gestion environnementale et sociale
- de documents monographiques sur le département abritant le projet ;
- de données météorologiques obtenues auprès de la SODEXAM ;
- et autres documents officiels relatifs au cadre législatif et réglementaire du projet.

**(iv).3 Enquêtes de terrain et consultation des parties prenantes**

Le consultant a entrepris des visites de reconnaissance du site. La mission de terrain s'est déroulée durant cinq (05) jours, du lundi 31 août au vendredi 04 août 2023. Elle a permis non seulement de relever l'état initial de l'environnement mais aussi de conduire plusieurs entretiens avec diverses personnes ressources dans le cadre du processus de consultation des parties prenantes. Ainsi, l'équipe du consultant a rencontré successivement :

- les autorités administratives (corps préfectoral) ;
- les chefs des services déconcentrés de l'État tels que le directeur régional de la Promotion de la Jeunesse et de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique (MPJIPSC), les directions départementales de la Santé, de l'Environnement et du Développement

---

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de  
KORHOGO

Durable, de l'Agriculture et du Développement Rural, de la construction du logement et de l'urbanisme, etc. ;

- les responsables de l'Université Peleforo Gon Coulibaly (UPGC) et de l'Institut de Gestion Agropastoral (IGA) de Korhogo.

Ces rencontres se sont soldées par l'organisation d'une réunion de consultation des parties prenantes en présence des autorités locales, afin de recueillir des données complémentaires et surtout de discuter avec elles, des enjeux environnementaux et sociaux liés aux activités du projet.

#### **(iv).4 Traitement, analyse et synthèse des données**

Suite à la mission de terrain et dans le cadre de la rédaction du rapport, l'équipe du Consultant a procédé au traitement de l'ensemble des données recueillies. Ce traitement a consisté au dépouillement et à l'interprétation des fiches d'enquête, à l'analyse des informations recueillies sur le projet, son milieu récepteur et son cadre réglementaire de la zone du projet.

Le présent document qui résulte de ce travail, constitue le rapport provisoire du CIES dont la validation sera effectuée ultérieurement par l'unité de coordination du projet, la BAD et ensuite le Comité Interministériel qui sera mis en place par l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE).

## 1. DESCRIPTION DU PROJET ET DE LA CONSISTANCE DES TRAVAUX

### 1.1. Localisation de la zone du projet

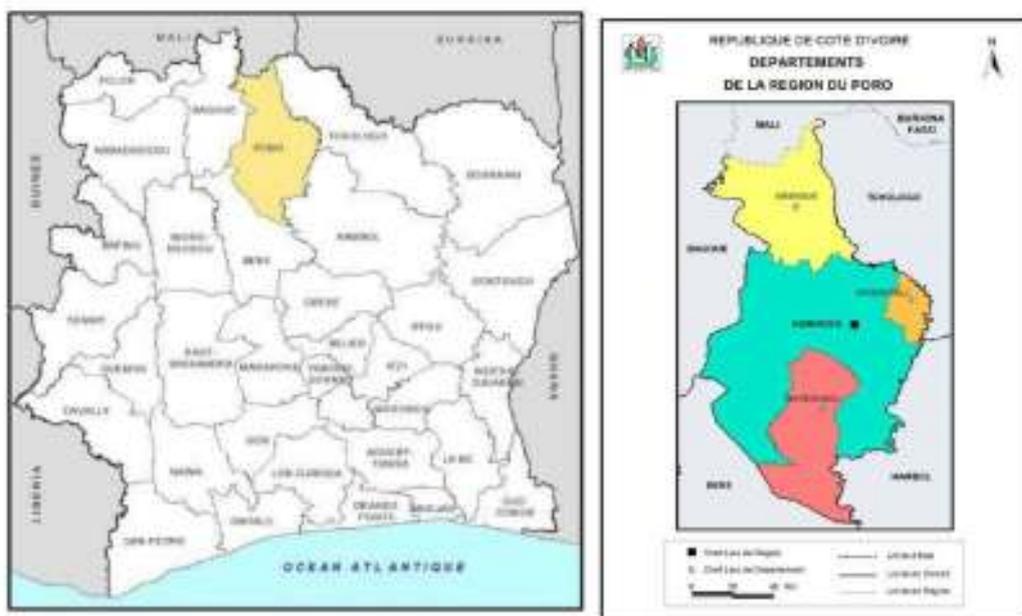
Le site du projet est localisé dans le département de Korhogo, appartenant à la région du Poro. Korhogo est le chef-lieu du District des savanes situé au Nord de la Côte d'Ivoire. Il s'étend sur une superficie de 12640.4 km<sup>2</sup>. Il est composé de seize (16) Sous-Préfectures qui sont : Dassougboho, Kano-roba, Karakoro, Kiémou, Kombolokoura, Komborodougou, Koni, Korhogo, Lataha, Nafoun, Napié, N'gamon, Niofoin, Sirasso, Sohouo et Tioroniaradougou. I

Le département de Korhogo est limité :

- au Nord par les départements de M'bengué et Ouangolodougou ;
- au Sud par les départements de Dikodougou, Katiola et Dabakala ;
- à l'Est par le département de Sinematiali et Ferkessédougou ;
- à l'Ouest par le département de Boundiali.

Le site du projet est la ferme agropastorale de l'Université Peleforo GON COULIBALY à Korhogo. Cette ferme est située à proximité du village de Kodanakaha, dans la Sous-préfecture de Kiémou. Kiemou est un chef-lieu de commune et a pour coordonnées géographiques : 9.4° de latitude Nord et 5.33° de longitude Ouest. Elle est située à 54 km de la ville de Korhogo, à 252 km de Korhogo la capitale politique et à 448 km d'Abidjan la capitale économique.

Figure 0-1: Cartes de localisation du site du projet





## 1.2 Description du processus de mise en œuvre du projet

Le projet porte sur la réhabilitation et/ou l'extension, et l'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à l'Université Peleforo GON COULIBALY à Korhogo. Les travaux envisagés sont décrits ci-dessous.

### 1.2.1 Description des caractéristiques techniques du projet

#### 1.2.1.1 Travaux de construction des bâtiments

Les bâtiments à construire sur le site de l'Université Peleforo GON COULIBALY porteront sur les fonctions différentes comme le bâtiment du réfectoire et le bâtiment du dortoir.

Le tableau de la répartition des travaux de construction des bâtiments est présenté ci-dessous :

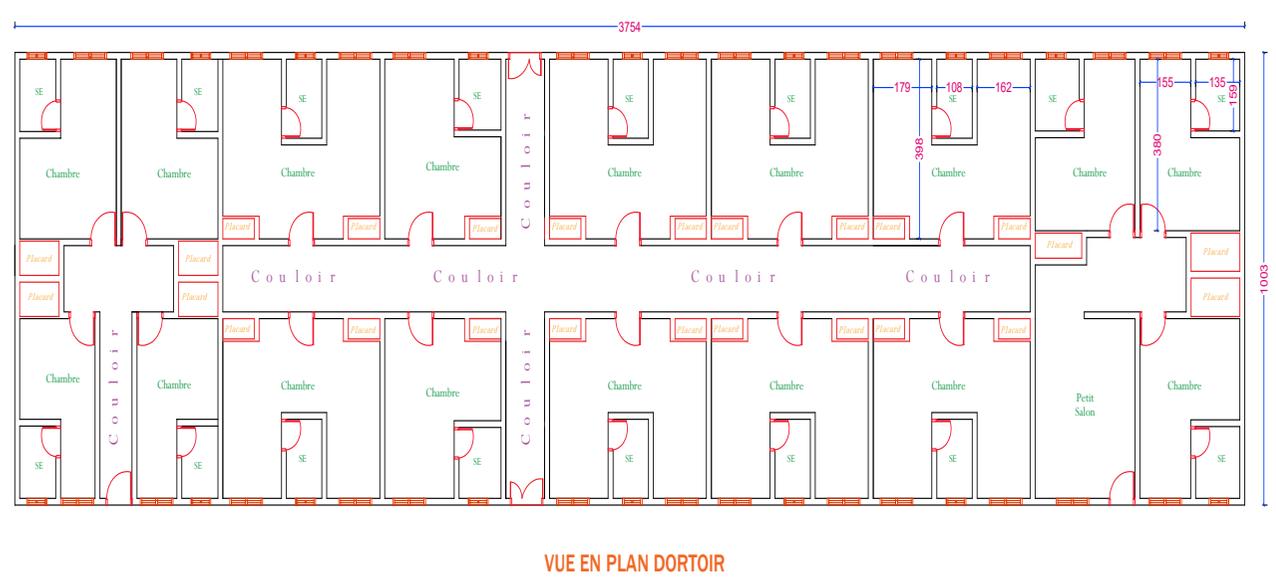
Tableau 1: Présentation des travaux envisagés

Description	Superficie du bâtiment (m <sup>2</sup> )	Structure	Quantités approximatives des Principaux matériaux utilisés
<b>Modules Fonctionnels</b>			
Bâtiment du réfectoire	N/A	Un seul niveau bâti en structure de maçonnerie de briques	<u>Ciment</u> : 168.99 tonnes <u>Sable</u> : 295.74 tonnes <u>Gravier</u> : 380.23 tonnes <u>Fer</u> : 18.60 tonnes <u>Eau</u> : 84.50 m <sup>3</sup>
Bâtiment du dortoir	N/A	Un seul niveau bâti en structure de maçonnerie de briques	<u>Ciment</u> : 168.99 tonnes <u>Sable</u> : 295.74 tonnes <u>Gravier</u> : 380.23 tonnes <u>Fer</u> : 18.60 tonnes <u>Eau</u> : 84.50 m <sup>3</sup>
<b>Modules du petit génie</b>			
Approvisionnement en eau	N/A	Raccordé principalement au système d'alimentation publique en eau	
Eclairage extérieur	N/A	A partir des lampadaires installés	
Alimentation électrique	N/A	Alimenté par le réseau national	

Source : ENABLE YOUTH, Août 2023

Les figures suivantes montrent les plans types et les modèles type de bâtiments à construire pour le réfectoire et le dortoir.

Figure 0-2 : Vue en plan du dortoir



Les équipements du dortoir sont résumés dans le tableau ci-dessous :

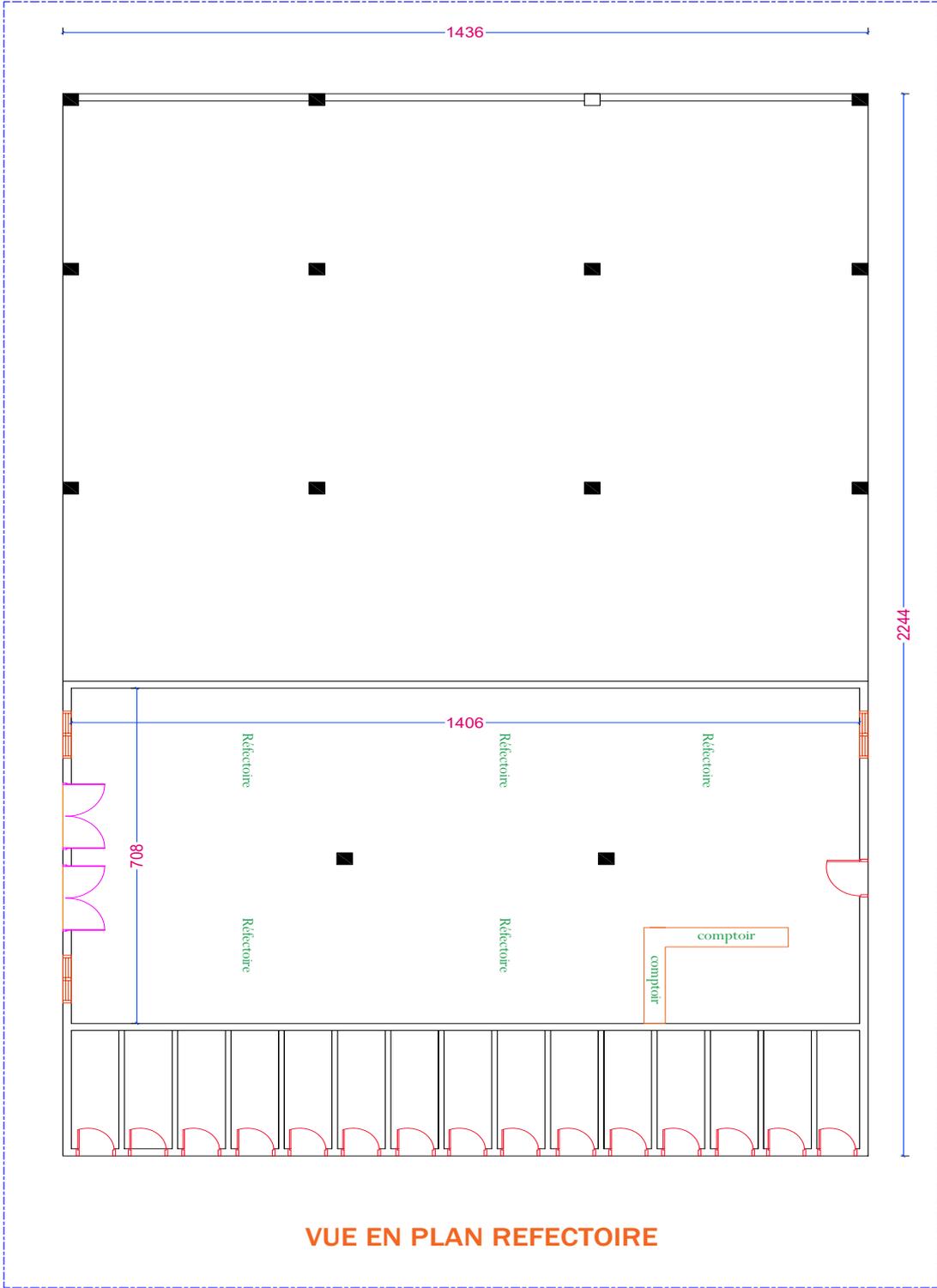
Tableau 2: Liste des équipements du dortoir

Désignation	Quantité	Caractéristiques
Dortoir	01	37,54m x 10,03m
Grandes chambres	08	4,5m x 3,98m
Chambres moyennes	09	3,80m x 2,90m
Salles d'eau	17	-
Placards	25	-
Salon	01	3,80m x 2,90m

Source : UCP EY, 2023

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Figure 0-3 : Vue en plan du réfectoire



Source : UCP EY, Août 2023

Les équipements du réfectoire sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3: Liste des équipements du réfectoire

Désignation	Quantité	Caractéristiques
Tables	05	5m x 2 m
Micro-ondes	02	W20B-P04 - 20Lt/700W /5
Chaises ou bancs faciles à nettoyer	02	3mx1,5m
Plaques électriques	03	4 BRULEURS A GAZ
Congélateur	02	520 litres
Réfrigérateur	01	186 litres de 150 cm et 48,3 cm
Évier avec mitigeur sur meuble	02	180 cmx80cm
Fontaine à eau	01	-

Source : UCP EY, 2023

### Planche 1: Vue de modèle de bâtiment



Source : NATRA Consultant, Août 2023

#### 1.2.1.2 Réseaux divers (VRD)

✓ Réseau d'approvisionnement en eau

Le site du projet abrite déjà un forage d'adduction d'eau potable qui alimente déjà le village

✓ Réseau d'évacuation des eaux usées

Les eaux usées des bâtiments seront évacuées ensemble avec un système de drainage adopté en PVC-U intérieure en polyéthylène dur. L'eau de drainage interne est déchargée et recueillie par les fosses septiques partagées.

---

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

### ✓ Réseau de drainage des eaux pluviales

L'évacuation des eaux pluviales est une partie essentielle des travaux, car en saisons de pluies, les précipitations abondantes peuvent durer plus longtemps et entraîner des inondations sur le site.

Il serait indiqué de prévoir la construction de fossés de drainage des eaux pluviales. L'eau de pluie sera ainsi collectée et dirigée vers les réseaux de canalisation et de drainage des eaux municipales.

### ❖ Réseau électrique

#### ✓ L'Alimentation d'Électricité

L'alimentation en électricité est faite à partir de la ligne de basse tension présente sur le site. Celle-ci alimente toutes les installations du site. Cette alimentation en électricité est fournie par la Compagnie Ivoirienne d'Électricité (CIE). Les nouveaux bâtiments du dortoir et du réfectoire construits au cours de ce sous projet seront alimentés au même réseau électrique.

#### ✓ Éclairage Extérieur

La conception architecturale va prendre en compte l'éclairage ambiant extérieur du site avec des lampadaires. Il serait indiqué de prévoir des lampadaires solaires.

### ❖ Protection contre la Foudre et mise à la Terre

Tous les bâtiments seront construits avec le second niveau d'éclair et le système de mise à la terre adopté est le système TN-S. Pour éviter l'impulsion électromagnétique de la foudre causée par trop de courant et de tension. Le dispositif de protection contre les surtensions (SPD) est installé dans la partie correspondante.

### ❖ Système d'extinction d'incendie

Chaque bâtiment sera équipé d'extincteurs pour lutter contre les départs de feu. Le système de borne d'incendie existe à l'extérieur de l'école.

#### ➤ Autres aménagements

Le projet pourrait prévoir des aménagements paysagers à l'intérieur du site tels que les espaces verts, la plantation d'arbre à ombrage, création de jardin avec banquettes de repos et passages dallés selon les superficies de terrains disponibles au sein de l'école.

### ❖ Voiries

Des travaux d'aménagement de la voirie peuvent être nécessaires car la piste d'accès au site n'est pas toujours en très bon état.

## 1.3 Phasage des activités du projet

Le projet sera exécuté en quatre (04) phases : phase préparatoire, phase de construction, la phase d'exploitation et d'entretien et la phase de fermeture ou de réhabilitation.

### 1.3.1 Phase préparatoire ou de pré-construction

Les travaux commencent par une phase de pré-construction du chantier qui comprend l'acquisition du terrain, la libération des emprises, l'installation de la base de chantier, le transport et la manutention des engins nécessaires aux travaux et le recrutement de la main d'œuvre.

### ❖ L'acquisition du site

La parcelle devant abriter les travaux de réhabilitation et / ou d'extension des bâtiments réfectoires et dortoirs est la propriété de l'ex-URES de Korhogo, créée par décret N° 96-614 du 9 août 1996, aujourd'hui l'Université Peleforo GON COULIBALY. Une fois la parcelle réservée au sous projet est con-

---

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

nue, l'entreprise retenue pour la réalisation des ouvrages procédera à la préparation du site pour recevoir les travaux. L'espace dédié au sous-projet, quoique connu n'est encore délimité d'autant plus que les études d'APS/APD ne sont pas encore réalisées.

#### ❖ **Terrassement pour le dégagement des emprises des travaux**

Cette étape consiste à réaliser l'ouverture de l'emprise sur une superficie totale d'environ 2.000 m<sup>2</sup>. Des travaux de terrassement seront réalisés en vue de préparer le site pour les autres phases du sous projet.

#### ❖ **L'installation de la base de chantier**

La réalisation du projet nécessitera l'occupation d'une partie de terrain dans l'enceinte du site dédié à la construction des bâtiments du réfectoire et du dortoir, pour l'installation de la base de chantier. Mais cette occupation de terrains n'entraînera pas de cas d'expropriation foncière des populations dans la mesure où le site se trouve dans l'enceinte de l'école.

Cependant, l'installation de chantier nécessitera les activités suivantes :

- la délimitation et le nettoyage du terrain ;  
l'installation de la base chantier : aménagement des bureaux de l'entreprise et de la MDC y compris les magasins, douche, vestiaires et sanitaires pour le personnel de chantier ;
- l'aménagement des accès (pour véhicules, engins de chantier et piéton, etc.) ;
- l'installation de panneaux de signalisation du chantier ;
- la mise en place des différents branchements (eau, électricité et eaux usées) ;
- le montage de grue, si nécessaire ;
- la délimitation des différentes zones de travail (zone de bétonnage, aire de ferrailage, aire de stockage de matériaux, zone d'entretien du matériel, etc.) ;
- l'installation des clôtures et des barricades.

#### ❖ **Transport et manutention des engins, machinerie et équipements**

L'exécution des travaux va nécessiter l'utilisation et la manutention des engins et équipements. Lors des travaux, si l'utilisation et la manutention de ces engins et équipements ne sont pas réalisées de façon rationnelle, ils peuvent engendrer des effets négatifs éventuels sur l'environnement.

#### ❖ **Recrutement des manœuvres**

Les travaux de la construction des deux (02) bâtiments nécessiteront le recrutement d'une main d'œuvre non qualifiée et qualifiée locale. Lors du recrutement, le maître d'ouvrage devra encourager le promoteur chargé d'exécuter les travaux à accorder une priorité à la main d'œuvre locale, notamment les jeunes de la ville de Korhogo.

Une étude géotechnique sera réalisée avant la phase de construction des bâtiments réfectoires et dortoirs pour apprécier la résistance du sol et sa capacité à pouvoir supporter les bâtiments qui seront construits. En effet, **lors** d'un projet d'aménagement et de construction, tout constructeur doit (de manière à assurer la pérennité des futurs ouvrages) prendre en compte la nature des formations constituant le sous-sol du site où il est prévu de réaliser ces travaux. Cette prise en compte permet d'adapter le projet au site envisagé, de définir le système de fondation de l'ouvrage avec le meilleur rapport sécurité/coût et de se garantir contre les effets de la réalisation des travaux sur les constructions voisines.

### **1.3.2 Phase de construction**

Cette phase concerne la construction des bâtiments prévus pour recevoir le réfectoire et le dortoir, le garage automobile et le parking, ainsi que les VRD et les aires de récréation. Les caractéristiques des travaux de génie civil sont les suivantes :

- **La réalisation des travaux de gros œuvres :**
  - Réalisation des travaux d'infrastructure (fouilles pour fondation, coulage de béton de propreté et de fondation)
  - Réalisation des travaux de superstructure (Ferrailage, coffrage et coulage des poteaux, des murs porteurs, des poutres et des planchers, construction des murs extérieurs, la charpente,
- **La réalisation des seconds œuvres :**

---

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

- Les seconds œuvres de finition (cloisons intérieurs et menuiseries intérieures, l'isolation thermique et acoustique, les revêtements et les menuiseries extérieures, les revêtements intérieurs,
- Les seconds œuvres techniques (les travaux d'installation électrique, la plomberie, la ventilation, les réseaux et équipements, l'évacuation de fumées, l'installation des réseaux et de finitions.
- L'aménagement extérieurs, (espaces verts, réseaux d'évacuation des eaux usées et de drainage des eaux de pluie tenant comptes de l'existant.)

- **Source d'approvisionnement en eau en phase de construction**

Il existe déjà un forage d'adduction d'eau potable au sein du site. Pour les besoins en eau du projet, ce forage pourra assurer partiellement l'approvisionnement en eau du chantier. La mise en service d'un réseau d'alimentation à partir de la connexion au réseau public ou d'alimentation d'un autre forage pourra augmenter la quantité d'eau du réseau de distribution en vue d'éviter d'éventuels déficits en eau dans la zone.

### 1.3.3 Phase de repliement du chantier

- Démantèlement des installations de la base de chantier ;
- Nettoyage du site.

### 1.3.4 Phase d'exploitation

Elle concerne la mise en exploitation des infrastructures construites, après l'achèvement des travaux de construction. L'exploitation des infrastructures réalisées par le sous projet nécessitera la prise en compte des types d'entretien à effectuer et de leurs échéanciers, des plans de contrôle et d'urgence pour déceler et corriger les problèmes liés au fonctionnement de ces infrastructures construites, en vue de prévenir tout problème environnemental pour ce centre qui va accueillir dans un premier temps 40 étudiants.

- **Source d'approvisionnement en énergie en phase d'exploitation**

Le site du projet est connecté au réseau électrique de la CIE.

### 1.3.5 Phase de fermeture

Un plan de fermeture sera élaboré et soumis au maître d'ouvrage pour approbation avant l'arrêt ou la cessation des activités du centre d'incubation. Il s'agira de proposer des méthodes de restauration du site à concurrence des dégâts causés à l'environnement pendant la phase de fonctionnement.

### 1.3.6 Déchets issus de la réalisation du projet

Différents types de rejets et nuisances de sources diverses seront générés au cours des différentes phases du projet. Les rejets produits par le projet peuvent être solides, liquides et atmosphériques. Les nuisances du projet se résumeront à des nuisances sonores. Le tableau suivant présente la typologie et les sources des rejets et nuisances de chaque phase du projet.

Tableau 4: Déchets et nuisances des différentes phases du projet

Phases du projet			
Démolition des bâtiments existants en ruine à reconstruire ou à réhabiliter	Aménagement / Construction	Exploitation	Fermeture du chantier et repli de la machinerie

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Rejets	Solides	<p><b>Déchets banals :</b> déchets végétaux, restes de bois</p> <p><b>Déchets inertes :</b> gravats (béton, ciment, parpaings...), matériaux (tôles, briques,), câbles usagés, matériaux d'isolation (laine de verre, etc.)</p>	<p><b>Déchets banals :</b> papier, carton, plastique, plâtre, bois, restes d'aliments et leurs emballages, déchets végétaux)</p> <p><b>Déchets inertes :</b> résidus de bois, terre excavée,</p> <p><b>Déchets dangereux :</b> chiffons souillés, pots vides de produits chimiques, sol souillé aux hydrocarbures</p>	<p><b>Déchets banals :</b> déchets de bureaux, déchets ménagers, déchets alimentaires et leurs emballages</p> <p><b>Déchets dangereux :</b> déchets d'aérosols, chiffons souillés, piles, cartouches d'encre, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)</p>	<p><b>Déchets banals :</b> Restes d'aliments et leurs emballages</p> <p><b>Déchets inertes</b> terre excavée, gravats, matériaux (briques,), câbles usagés, matériaux d'isolation (laine de verre)</p> <p><b>Déchets spéciaux</b> Sol souillé aux hydrocarbures, chiffons souillés</p>
	Liquides	<p><b>Déchets spéciaux :</b> huiles usagées des engins et véhicules</p>	<p><b>Déchets dangereux :</b> huiles usagées, restes de peinture, rejets de nettoyage du site,</p>	<p><b>Déchets spéciaux :</b> eaux usées des réfectoires, eaux vannes</p>	<p><b>Déchets spéciaux :</b> huiles usagées des engins et véhicules</p>
	Atmosphériques	<p><b>Poussière :</b> démolition de bâtis</p> <p><b>Gaz d'échappement :</b> fonctionnement des engins et véhicules</p>	<p><b>Poussière :</b> circulation des engins et véhicules</p> <p><b>Gaz d'échappement :</b> fonctionnement des engins et véhicules</p>	<p><b>Gaz d'échappement :</b> fonctionnement des véhicules</p>	<p><b>Poussière :</b> démolition de bâtis</p> <p><b>Gaz d'échappement :</b> fonctionnement des engins et véhicules</p>
Nuisances	sonores	<p><b>Bruit :</b> fonctionnement des engins et véhicules</p>	<p><b>Bruit :</b> fonctionnement des engins et véhicules</p>	<p><b>Bruit :</b> Salles machines, groupe électrogènes</p>	<p><b>Bruit :</b> fonctionnement des engins et véhicules</p>
	vibrations	Vibration	Vibration	Vibration	Vibration

### 1.3.7. Plan de gestion des rejets et nuisances

#### 1.3.7.1. En phase de construction ou de réhabilitation

Sur le chantier, on séparera les fractions suivantes : déchets dangereux (selon la réglementation), déchets banals et déchets inertes.

Les déchets banals produits pendant cette phase du projet seront stockés provisoirement puis enlevés par une structure agréée par l'ANAGED.

Les déchets inertes seront mis en décharge contrôlée.

Les déchets dangereux seront stockés dans un parc aménagé à cet effet et enlevés par une structure agréée par le CIAPOL.

#### 1.3.7.2 En phase d'aménagement/ construction

Les déchets banals seront stockés provisoirement puis enlevés par une structure agréée par l'ANAGED.

Les huiles usagées seront stockées dans des fûts disposés sur une aire étanche ou sous rétention. Les chiffons souillés seront stockés dans des bacs étanches et couverts.

Les huiles usagées, le sol souillé aux hydrocarbures et les chiffons souillés seront enlevés par une structure agréée par le CIAPOL.

La terre excavée sera stockée sur aire aménagée, puis elle sera réutilisée pour faire des remblais.

#### 1.3.7.3 En phase d'exploitation

Les déchets banals seront confiés à structure agréée par l'ANAGED.

---

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Les déchets dangereux solides seront pris en charge par des structures agréées par le CIAPOL. Les eaux usées des réfectoires et les eaux vannes seront évacuées dans les canalisations du réseau d'assainissement jusqu'aux fosses septiques prévues.

#### *1.3.7.4 En phase de fermeture*

Les déchets banals produits seront stockés provisoirement puis enlevés par une structure agréée par l'ANAGED.

Les déchets inertes seront mis en décharge contrôlée.

Les déchets dangereux seront stockés dans un parc aménagé à cet effet et enlevés par une structure agréée par le CIAPOL.

#### *1.3.7.5 Rejets atmosphériques*

Les envols de poussières liées à la démolition des bâtis, à la circulation des engins et camions et aux déchargements de matériaux (gravier, sable), seront gérés par la mise en place d'un système de limitation d'envols de poussières à savoir l'arrosage régulier des espaces de travail, la limitation de vitesse sur le site du projet et la mise sous bâches des matériaux pendant leur transport.

#### *1.3.7.6 Nuisances sonores*

Les principales sources de bruit du site des travaux sont liées au fonctionnement des engins et camions, aux déchargements des matériaux, aux bruits des motopompes et autres équipements motorisés. Pour la gestion de ces bruits, ces équipements seront munis de silencieuses et feront l'objet d'entretiens réguliers.

### **1.4 Description des alternatives**

Cette partie est consacrée à l'analyse de deux options « sans le projet » ou « avec le projet » dont le but est de cerner les avantages et les inconvénients du projet en l'inscrivant dans son environnement et en tenant compte des enjeux socio-environnementaux et économiques. Les options « sans ou avec le projet » sont considérées en raison du choix du site proposé. Le rapport présente les enjeux environnementaux, sociaux et économiques de la mise en œuvre du projet.

#### **1.4.1 Option « sans le projet »**

Cette analyse a pour objectif de présenter l'évolution normale des zones d'implantation des activités sans l'avènement du projet et consiste à ne pas réaliser le projet. Dans ce cas, on aurait la situation de maintien des sites en état actuel, avec comme principal avantage la probabilité d'augmentation des impacts environnementaux (destruction de la végétation locale présente sur chaque site, perturbation de l'habitat naturel, risque de destruction de cultures, risques de contamination et d'insécurité associés à des activités de construction d'infrastructures immobilières, etc. Mais à contrario, l'option « **sans le projet** » présente des inconvénients importants comme :

- absence d'amélioration de l'employabilité et incubation des jeunes diplômés dans les métiers liés à l'agriculture ;
- insuffisance de compétence de personnels qualifiés dans différents secteurs d'activités (l'agriculture, l'élevage .....);
- le maintien de la précarité du cadre de vie des apprenants;
- insuffisance de financement des projets d'entreprise des jeunes diplômés incubés et accélérés
- faible coordination, suivi-évaluation et gestion des connaissances.

#### **1.4.2. Option « avec le projet »**

L'option « **avec le projet** » correspond à la réalisation des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places dans l'incubateur à l'Institut de Gestion Agropastoral (IGA) de l'Université Peleforo GON COULIBALY.

L'option « avec le projet » permettra :

---

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

- l'amélioration de l'employabilité et incubation des jeunes diplômés dans les métiers liés à l'agriculture;
- le financement des projets d'entreprise des jeunes diplômés incubés et accélérés;
- la coordination, suivi-évaluation et gestion des connaissances;
- l'amélioration du cadre de vie des apprenants

Toutefois, l'option « avec le projet » comporte des inconvénients parmi lesquels on peut citer :

- la perturbation du couvert végétal dans l'emprise du projet ;
- la destruction de quelques espèces floristiques à valeur locale ;
- la probabilité des impacts environnementaux (perturbation de l'habitat, nuisance sonore, risque d'accident liés aux activités de construction).

A l'issue de la comparaison des options « sans le projet » et « avec le projet », il demeure évident que la situation « avec le projet » est celle qui rencontre beaucoup d'enjeux socio-environnementaux et économiques positifs majeurs, et donc celle qu'il faut privilégier.

Cela s'inscrit ainsi dans la politique du gouvernement relative à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et à la croissance de l'économie ivoirienne.

### **1.5 Présentation de l'initiateur du projet**

Le promoteur du Projet est le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique (MPJIPSC), en collaboration avec le Ministère d'État Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MEMINADER), qui agissent de manière opérationnelle par le biais de l'Unité de Coordination du Projet (UCP) Enable Youth Côte d'Ivoire. Le MPJIPSC et le MEMINADER bénéficient de l'appui financier de la Banque Africaine de Développement (BAD).

### **1.6 Planning et durée de réalisation des travaux**

La durée de la phase de réalisation est estimée approximativement à 12 mois pour la construction des 2 bâtiments. Les principales étapes de cette phase sont :

- Conception et obtention de toutes sortes d'approbation et permis pour la construction ;
- travaux préparatoires ;
- construction proprement dite des bâtiments;
- installation des équipements et matériels de formation ;
- réception des bâtiments construits par le maître d'ouvrage.

### **1.7 Le partenaire financier**

Le partenaire technique et financier du projet est la Banque Africaine de Développement (BAD).

### **1.8 Coût estimatif des investissements**

Le coût global estimé du Projet dans l'étude de faisabilité réalisé par le bureau d'étude s'élève à 81,95 millions de dollars, soit 44,99 milliards de francs CFA. De ce coût total, l'employabilité et l'incubation représentent 27 % (11,57 milliards de francs CFA), le financement des projets des jeunes diplômés représentent 61 % (26,07 milliards de francs CFA) et la gestion du projet représente 12% (5,307 milliards de francs CFA) du budget. Deux (2) sources de financement ont été proposées dans le rapport formulation du projet : i) FAD à hauteur de 32,3 milliards de francs CFA et ii) État de Côte d'Ivoire 12,7 milliards de francs CFA.

## 2. DESCRIPTION DU CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE L'ÉTUDE

---

### 2.1 Cadre politique

Il porte sur :

- le Plan National de Développement Politique nationale en matière de protection de l'environnement
- la Politique Nationale en matière du genre
- le Plan National de Lutte contre la Pauvreté
- la Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD)
- Le Programme national d'investissement agricole de deuxième génération (PNIA 2) 2018-2025.

#### 2.1.1 Plan National de Développement

Le PND constitue le cadre d'orientation général de la politique de développement de la Côte d'Ivoire initiée par le Gouvernement depuis 2012. Son objectif général est de réduire le taux de pauvreté de plus de la moitié à l'horizon 2020 et de faire de la Côte d'Ivoire, un pays émergent à la même échéance. De façon spécifique, il vise à (i) réaliser une croissance forte, durable, équitable, solidaire, créatrice d'emplois, respectueuse du genre et de l'environnement ; (ii) accroître la part de la valeur ajoutée dans la transformation des produits primaires (cacao, café, anacarde, coton etc.) ; (iii) créer l'un des meilleurs environnements des affaires en Afrique et dans le monde ; (iv) être dans le groupe de tête des pays en ce qui concerne les indices de développement humain ; (v) se hisser au rang des meilleurs pays africains en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption et (vi) jouer un rôle moteur dans l'intégration sous régionale et en Afrique. La première phase (2012-2015) du PND ayant connu un succès remarquable, le Gouvernement a mis en œuvre une seconde phase couvrant la période 2021-2025 qui met l'accent sur les axes stratégiques suivants :

- le renforcement de la qualité des institutions et de la bonne gouvernance ;
- l'accélération du développement du capital humain et la promotion du bien-être social ;
- l'accélération des transformations structurelles et de l'industrialisation ;
- le développement des infrastructures harmonieusement réparties sur le territoire national et la préservation de l'environnement ;
- et le renforcement de l'intégration régionale et de la coopération internationale.

Le sous-projet répond aux attentes du PND dans le sens où le sous-projet contribue au développement de la localité par la formation des jeunes qui seront aptes à s'intégrer dans le tissu social.

#### 2.1.2 Politique nationale en matière de protection de l'environnement

La Côte d'Ivoire fait face à une dégradation de son environnement naturel dont les effets s'observent déjà à travers une détérioration du cadre de vie, la déforestation et l'érosion côtière.

Le couvert forestier ivoirien est passé de 12 millions d'ha en 1960 à 2,802 millions ha en 2007, soit une perte de plus de 75% en moins d'un demi-siècle. Des contraintes spécifiques entravent la gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement en dépit des efforts déjà consentis depuis de nombreuses années. Elles résultent entre autres des mauvaises pratiques agricoles et des effets de la crise militaro-politique survenue en 2002.

Pour faire face aux problèmes environnementaux rencontrés, la Côte d'Ivoire s'est dotée à partir de 1992, au lendemain de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement qui s'est tenue à Rio de Janeiro au Brésil, d'un Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) qui constitue le cadre d'orientation permettant de mieux cerner la problématique environnementale dans sa réalité et sa complexité. C'est ainsi qu'en 1994, le « Livre Blanc » de l'Environnement de la Côte d'Ivoire fut publié par la Cellule de Coordination du PNAE.

La mise en œuvre de ce plan a nécessité la définition préalable d'un cadre institutionnel, législatif et juridique où devraient s'inscrire désormais les actions environnementales en Côte d'Ivoire. Ainsi, sur le

---

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

plan législatif, a-t-il été promulguée le 03 octobre 1996, la loi n° 96-766 portant Code de l'Environnement et sur le plan réglementaire le décret n°96-894 du 8 novembre 1996, déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement.

Conformément à la réglementation nationale (code de l'environnement et divers décrets) et internationale (sauvegardes opérationnelles de la BAD, notamment la SO1 - Evaluation Environnementale et Sociale) en vigueur, le présent projet doit satisfaire aux exigences légales en matière de protection de l'environnement.

Le sous-projet EY rentre dans les objectifs du programme national en matière de protection de l'environnement du moment où il prend en compte l'application des mesures environnementale tout au long du sous-projet.

### **2.1.3 Politique Nationale en matière du genre**

Sur le plan institutionnel et réglementaire, la Constitution ivoirienne prévoit l'égalité de tous les citoyens devant la loi et l'égalité des chances. La loi prévoit un accès égal à la terre entre les hommes et les femmes, mais dans la pratique les femmes en milieu rural ont quelques difficultés d'accès à la terre.

Les Mutilations Génitales Féminines (MGF), les mariages précoces et le harcèlement sexuel sont interdits, aux termes de dispositions légales successives, en vue de protéger la femme. Le principe d'égalité entre femmes et hommes est consacré dans la 3<sup>e</sup> constitution du 8 novembre 2016. Ainsi, toute forme de torture et de violence physique et morale, de mutilations et d'aviilissement à l'égard des femmes, sont punis.

Au niveau politique, il a été adopté en 2009 la politique nationale de l'égalité des chances, l'équité et le genre ; la Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le genre (SNLVBG) en 2012 et la Déclaration solennelle de la Côte d'Ivoire sur l'égalité des chances, l'équité et le genre en 2007. Tous ces textes visent à accorder à la femme la place qui lui revient dans la société ivoirienne.

Cette politique s'applique au projet en visant une société plus juste et plus égalitaire, privilégie un développement centré sur l'humain, des relations égalitaires entre les femmes et les hommes et un développement durable et solidaire.

### **2.1.4 Plan National de Lutte contre la Pauvreté**

La politique de la lutte contre la pauvreté en Côte d'Ivoire prévoit des investissements importants et une répartition harmonieuse sur le territoire national dans le secteur des infrastructures pour améliorer le niveau de vie et accélérer le processus de développement des populations. Cette politique vise à réduire les inégalités spatiales et favoriser les opportunités pour tous les jeunes entrepreneurs. Plusieurs impacts sont visés par cette politique :

- l'impact 1 de cette stratégie concerne la construction d'infrastructures de qualité et de façon durable.

- l'impact 2 est consacré à la préservation de l'environnement et l'assainissement du cadre de vie. Cela permettra de créer une dynamique favorable à la mobilité des personnes et des biens, notamment l'accessibilité des récoltes agricoles par leur évacuation des points de production vers les marchés. En effet, la Côte d'Ivoire est un pays agricole qui a besoin de s'appuyer sur un réseau routier performant et la levée des entraves liées à la compétitivité des matières premières et vivrières, sources de création de richesse du monde rural.

Le projet à l'étude qui interviendra dans le secteur agro-alimentaire, s'intégrera parfaitement dans cette politique.

Le plan national de lutte contre la pauvreté est pris en compte dans sous-projet car celui-ci contribuera à la réduction de la pauvreté par la création d'emplois.

---

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

### 2.1.5 Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD)

La SNDD a été adoptée en décembre 2011. Son objectif est d'identifier les mesures et de convenir des moyens pour intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales. Elle vise également à assurer un progrès économique équitable sur le plan social, tout en préservant la base de ressources et l'environnement pour les générations futures.

La SNDD est basée sur les sept orientations stratégiques suivantes :

- orientation stratégique 1 : information, sensibilisation, participation et gouvernance ;
- orientation stratégique 2 : éducation et formation ;
- orientation stratégique 3 : l'Etat, avant-garde du développement durable ;
- orientation stratégique 4 : villes, collectivités territoriales et aménagement durable du territoire ;
- orientation stratégique 5 : environnement réglementaire, financier, fiscal et institutionnel porteur ;
- orientation stratégique 6 : engager la société dans une économie respectueuse de la planète ;
- Orientation stratégique 7 : coopération régionale et internationale.

Le SNDD s'adapte au sous-projet par l'établissement d'une stratégie d'innovation agricole, de coopération et de protection de l'environnement.

### 2.1.6 Le Programme national d'investissement agricole de deuxième génération (PNIA 2) 2018-2025.

Le Plan National d'investissement Agricole de deuxième génération (PNIA II) est l'unique cadre harmonisé d'orientation de l'ensemble des interventions dans le secteur. Il couvre les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'aquaculture (regroupés sous le terme de secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique), la gestion de l'environnement, les questions de sécurité alimentaire et nutritionnelle, et les problématiques de développement rural et de résilience des populations.

Le PNIA II guide la période de programmation 2018-2025 du secteur, selon des modalités de planification « glissante Il s'inscrit ainsi dans la continuité du PNIA de première génération, et dans un horizon cohérent avec les objectifs ECOWAP 2025, sur une durée de programmation de huit ans, contre cinq ans pour le PNIA précédent.

Le PNIA de deuxième génération (PNIA II) aspire à une agriculture ivoirienne durable, compétitive, et créatrice de richesses équitablement partagées. Cette vision pose le double enjeu d'un développement coordonné du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, et de l'impact positif de ce développement sur l'environnement et la société dans son ensemble. Pour ce faire, les investissements consacrés dans le cadre du PNIA II viseront à agir tant au niveau macro (à l'échelle du pays) que micro-économique (à l'échelle des individus et des territoires).

Le sous-projet Enable Youth s'adaptent aux objectifs du **PNIA II** dans le but où il vient régler un problème de sécurité alimentaire.

### 2.1.7 Stratégie nationale de la jeunesse

Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) est un document cadre qui exprime la volonté et les options politiques et stratégiques du Gouvernement ivoirien en matière de valorisation de sa jeunesse ; C'est aussi un instrument de droit qui édicte à l'ensemble des intervenants, les grandes lignes et les axes stratégiques en matière de promotion des jeunes en Côte d'Ivoire. C'est également un pacte social en matière d'intervention dans le secteur de la jeunesse. A cet effet, elle donne une vision intégrale de la question de la promotion de la jeunesse et permet d'avoir une approche intégrée et cohérente dans la recherche de solutions.

---

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Les actions de renforcement des capacités et d'amélioration du cadre d'apprentissage puis du cadre de vie des jeunes apprenants dans le cadre du sous-projet Enable Youth, cadrent avec la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) dont l'ambition est d'organiser le présent et d'anticiper sur l'avenir de la Nation en valorisant davantage le potentiel de changement qualitatif et d'espérance légitime dont les jeunes sont porteurs. Cette PNJ a également pour ambition de servir de source d'inspiration pour la communauté nationale dans sa quête de contribuer à faire des jeunes de Côte d'Ivoire des acteurs avertis d'un développement harmonieux et durable pour eux-mêmes et pour toute la société, contre la pauvreté et la misère, pour la paix et le mieux-être pour tous.

#### **2.1.8 La Stratégie Nationale d'Insertion professionnelle et d'Emploi des Jeunes (SNIEJ) 2021-2025**

La SNIEJ 2021-2025 s'inscrit dans le processus de rédaction de la PNJ 2021-2025, dont elle constitue un axe stratégique. L'objectif est de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en créant de nombreux emplois décents et durables afin de réduire substantiellement le chômage, le sous-emploi et la précarité des jeunes ivoiriens face à une demande potentielle d'insertion de jeunes de plus de 3 517 000. Cette demande potentielle prend en compte les flux de demandeurs d'emploi déscolarisés du système éducatif.

Le sous-projet Enable Youth à travers la construction/réhabilitation d'infrastructures pour améliorer le cadre de vie des agripreneurs soutient la SNIEJ qui a pour ambition d'aider plus de 3,4 millions de jeunes à accéder et à se maintenir dans des emplois durables et décents.

## **2.2 Cadre réglementaire**

Les textes tirés de la législation et la réglementation ivoirienne (lois, décrets, arrêtés) et conventions internationales et les standards de la BAD applicables au sous -projet sont présentés ci-après.

### **2.2.1 Principales dispositions réglementaires nationales de la Côte d'Ivoire**

Les textes qui s'appliquent spécifiquement au projet travaux de réhabilitation et/ou d'extension et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places dans les incubateurs de l'Université Peleforo Gon Coulibaly sont décrits dans le tableau 3 suivant :

Tableau 5: Extraits de la réglementation applicable au projet

Textes juridiques	Extraits d'articles liés à l'étude	Pertinence aux activités du projet
<b>Lois</b>		
<p>Loi N°2016-886 du 8 novembre 2016 portant constitution de la République de Côte d'Ivoire telle que modifiée par la loi constitutionnelle n°2020-348 du 19 mars 2020</p>	<p><u>Article 15</u> : Tout citoyen a droit à des conditions de travail décentes et à une rémunération équitable</p> <p><u>Article 27</u> : Le droit à un environnement sain est reconnu à tous. À tous sur l'ensemble du territoire national.</p> <p><u>Article 40</u> : La protection de l'environnement et la promotion de la qualité de la vie sont un devoir pour la communauté et pour chaque personne physique ou morale.</p>	<p>Au regard des dispositions de cette loi, les acteurs de mise en œuvre du projet ont l'obligation de veiller à ce que les activités ne contribuent pas à la dégradation de l'environnement et du cadre de vie des populations riveraines des sites du projet.</p> <p>Chaque entreprise des travaux devra disposer d'une politique environnementale qui intègre les aspects de protection de l'environnement, du droit à un environnement sain, de lutte contre la pollution.</p>
<p>Loi n° 88-651 du 7 juillet 1988 relatif à la Protection de la santé publique et de l'environnement contre les effets des déchets industriels toxiques et nucléaires et des substances nocives</p>	<p>Article 1 : Sont interdits sur toute l'étendue du territoire, tous actes relatifs à l'achat, à la vente, à l'importation, au transit, au transport, au dépôt et au stockage des déchets industriels toxiques et nucléaires et des substances nocives.</p>	<p>Elle rappelle aux acteurs du sous projet la nécessité :</p> <p>d'assurer la prise en charge des déchets en vue de réduire leur toxicité ;</p> <p>d'analyser les voies de valorisation.</p>
<p>Loi n° 99-477 du 2 août 1999 portant Code de Prévoyance Sociale modifiée par l'ordonnance n°2012-03 du 11 janvier 2012,</p>	<p>Article 2 : Est obligatoirement affilié à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale tout employeur occupant des travailleurs salariés. Cette affiliation prend effet à compter du premier embauchage d'un travailleur salarié.</p> <p>La CNPS a pour mission :</p> <p>La gestion du régime obligatoire de prévoyance sociale des travailleurs du secteur privé et assimilés qui comprend :</p> <p>la branche des Prestations Familiales ;</p> <p>la branche des Accidents du Travail et Maladies Professionnelles ;</p>	<p>Cette loi réglera les conditions de travail et la protection sociale des travailleurs pendant la mise en œuvre du projet.</p> <p>L'UCP ENABLE YOUTH devra veiller à ce que les activités de l'entreprise en charge des travaux et ses sous-traitants soient conformes à ce texte, notamment par la déclaration du personnel à la CNPS, l'application de mesures</p>

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Textes juridiques	Extraits d'articles liés à l'étude	Pertinence aux activités du projet
<b>Lois</b>		
	l'assurance vieillesse (Retraite) ; l'assurance maternité ; la gestion des régimes complémentaires ou spéciaux, obligatoires ou volontaires ; le recouvrement des cotisations sociales et le service des prestations afférentes à ces différents régimes.	de protection de la santé des travailleurs contre les risques professionnels, et par un suivi rigoureux des cas d'accidents de travail.
Loi n°2003-208 du 7 juillet 2003 portant transfert et répartition de compétences de l'État aux Collectivités territoriales	Article 1 : Les collectivités territoriales concourent avec l'État au développement économique social, sanitaire, éducatif, culturel et scientifique des populations et, de manière générale, à l'amélioration constante de leur cadre de vie. À cet effet, elles jouissent d'une compétence générale et de compétence spéciale par les lois et règlements.	En phase d'exploitation du projet, l'UCP ENABLE YOUTH devra se rapprocher des collectivités locales pour la définition d'un cadre de partenariat dans l'exécution des travaux de développement à entreprendre pour les communautés
Loi 2014-390 du 20 juin 2014 portant orientation sur le développement durable	Article 3 : la présente loi s'applique notamment au domaine ci-après : la biodiversité la biosécurité les changements climatiques ; le développement urbain durable ; les énergies l'environnement côtier et marin ; la gestion des catastrophes ; la gestion durable des forêts ; la gestion durable des mers et du littoral ; la gestion durable des terres et la désertification ; le mécanisme pour un développement propre ; le mécanisme REDD+ les modes de consommation et de production durables. Article 8 : Est acteur du développement durable toute personne physique et/ou morale qui participe à la promotion du développement durable. Il s'agit, pour les personnes morales : de l'État des Collectivités territoriales ;	Cette loi définit les objectifs fondamentaux des actions de développement durable. Elle vise notamment à préciser les outils de politique en matière de développement durable, intégrer les principes du développement durable dans les activités des acteurs publics et privés, encadrer les impacts économiques, sociaux et environnementaux liés à la biosécurité.  l'UCP ENABLE YOUTH et l'entreprise des travaux devront s'y conformer

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Textes juridiques	Extraits d'articles liés à l'étude	Pertinence aux activités du projet
<b>Lois</b>		
	du Secteur privé ; de la Société Civile; des Comités de Développement durable.	
Loi 2015-532 du 20 juillet 2015 portant code du travail	Article 3 : Le travail forcé ou obligatoire est interdit (...) plein gré. Article 13.23 : Le travailleur est en droit de bénéficier de la formation professionnelle et du perfectionnement professionnel que nécessite l'exercice de son emploi ... Titre IV : Santé et sécurité et organismes de santé au travail. Titre VII : Négociation collective, Chapitre 1er : Instances de dialogue social Section1: Commission consultative du travail Section 3 : Comité technique consultatif pour l'étude des questions intéressant la santé et la sécurité au travail. Titre IX, section 3 : Inspection de la santé et de la sécurité au travail.	L'entreprise des travaux devra identifier les risques sur son chantier, former et sensibiliser le personnel sur les risques professionnels, et mettre à disposition les EPI.  L'UCP ENABLE YOUTH devra veiller à mettre en place les instances de dialogue social et de discussion des questions intéressant la santé et la sécurité au travail.
Loi n° 2015-537 du 20 juillet 2015 d'Orientation agricole de Côte d'Ivoire	La loi d'orientation agricole prévoit la mise en place d'une politique qui vise la sécurisation des droits des détenteurs coutumiers des terres et des occupants, le maintien des jeunes et des femmes à la terre, sur un bien foncier identifié, la valorisation de la ressource foncière. La prise de dispositions pour délimiter les territoires des villages et promouvoir la contractualisation des rapports entre propriétaires fonciers et exploitants non-propriétaires est également prise en compte. Cette loi prévoit aussi que l'État, en concertation avec les institutions nationales chargées de la cohésion sociale, les Organisations Agricoles et les Organisations de la Société Civile, définit et met en œuvre une politique visant à renforcer la cohésion sociale entre acteurs du milieu rural notamment par : - Le règlement des conflits liés au domaine foncier rural ; - Le règlement des conflits liés à la transhumance transfrontalière et interne et à la cohabitation agriculteurs-éleveurs, agriculteurs-exploitants forestiers ;	La mise en œuvre de certains microprojets de production animale portés par des agriprenneurs et financés dans le cadre du Projet EY-CI pourrait engendrer des conflits fonciers ou des conflits liés à la cohabitation agriculteurs-éleveurs. La loi d'orientation agricole en Côte d'Ivoire est donc applicable au Projet EY-CI.  Pour garantir la cohésion sociale, le Projet EY-CI devra être mené en prenant en compte les dispositions de de cette loi.

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Textes juridiques	Extraits d'articles liés à l'étude	Pertinence aux activités du projet
Lois		
<p>Loi n°2023-900 du 23 Novembre 2023 portant Code de l'Environnement</p>	<p>Le règlement des conflits liés à l'exploitation forestière et à la cohabitation agriculteurs-exploitants forestiers et éleveurs-sylviculteurs.</p> <p><b>Article 20 :</b> Les immeubles, les installations classées, les véhicules engins à moteur, les activités industrielles, commerciales, artisanales ou agricoles, détenues ou exercées par toute personne physique ou morale doivent être conçus et exploités conformément aux normes techniques en vigueur en matière de préservation de l'atmosphère.</p> <p><b>Article 25 :</b> Les caractéristiques des eaux résiduaires rejetées ne doivent pas nuire au milieu récepteur.</p> <p><b>Article 26 :</b> Tous les déchets ; notamment les déchets hospitaliers et dangereux, doivent être collectés, traités et éliminés de manière écologiquement rationnelle afin de prévenir, supprimer ou réduire leurs effets nocifs sur la santé de l'homme, sur les ressources naturelles, sur la faune et la flore et sur la qualité de l'environnement.</p> <p><b>Article 39 :</b> Tout projet important susceptible d'avoir un impact sur l'environnement doit faire l'objet d'une étude d'impact préalable. Il en est de même des programmes, plans et politiques pouvant affecter l'environnement. Un décret en précisera la liste complète. Tout projet fait l'objet d'un contrôle et d'un suivi pour vérifier la pertinence des prévisions et adopter les mesures correctives nécessaires.</p> <p><b>Article 43 :</b> (.....). Sont soumises à déclaration, les installations qui, bien que ne présentant pas de tels dangers ou inconvénients, doivent néanmoins respecter les prescriptions générales édictées par l'autorité compétente en vue d'assurer la protection des intérêts visés à l'article 6. Les installations soumises à autorisation, qui occasionnent des risques majeurs (incendies, explosions, émanations toxiques, etc.) font l'objet d'une réglementation spécifique visant notamment à maîtriser l'urbanisation dans leur environnement immédiat.</p> <p><b>Article 50 :</b> Les entreprises ou ouvrages, sources de pollutions importantes seront soumis à un audit écologique par des experts agréés, aux frais de leurs promoteurs. Les conditions de cet audit seront précisées</p>	<p>Mettre en place un mode de gestion des déchets dangereux. Pour cela, il convient de trouver un mode de collecte et d'élimination adéquat.</p> <p>Le promoteur doit veiller à ce que les travaux de construction des bâtiments soient respectueux de l'environnement.</p> <p>Éliminer écologiquement les eaux résiduaires telles les eaux-vannes et les eaux pluviales en respectant les normes prescrites</p>

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Textes juridiques	Extraits d'articles liés à l'étude	Pertinence aux activités du projet
Lois		
	<p>par décret. Les résultats de l'audit écologique sont transmis à l'Autorité Nationale Compétente.</p> <p><b>Article 75</b> : Sont interdits :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les déversements, les rejets de tous corps solides, de toutes substances liquides, gazeuses, dans les cours et plans d'eaux et leurs abords ;</li> </ul> <p>Toute activité susceptible de nuire à la qualité de l'air et des eaux tant de surface que souterraines..</p>	
Loi n°2023-902 du 23 Novembre 2023 portant Code de l'Eau	<p><b>Article 8</b> : L'utilisation des ressources en eau se fait dans les conditions déterminées par les lois et règlements en vigueur et les dispositions de la présente loi portant Code de l'Eau, sous réserve du respect des droits antérieurement acquis sur le domaine public hydraulique tel que défini à l'article 11 de la présente loi des droits des tiers.</p> <p><b>Article 12</b> : Les prélèvements dans les eaux du domaine public hydraulique et la réalisation d'aménagements ou d'ouvrages hydrauliques sont soumis, selon les cas, à autorisation ou à déclaration préalable.</p> <p><b>Article 48</b> : Les déversements, dépôts de déchets de toute nature, d'effluents radioactifs, susceptibles de provoquer ou d'accroître la pollution des ressources en eau sont interdits.</p> <p><b>Article 49</b> : Tout rejet d'eaux usées dans le milieu récepteur doit respecter les normes en vigueur.</p> <p><b>Article 51</b> : Il est interdit de déverser dans la mer, les cours d'eau, les lacs, les lagunes, les étangs, les canaux, les eaux souterraines, sur leur rive et dans les nappes alluviales, toute matière usée, tout résidu fermentescible d'origine végétale ou animale, toute substance solide ou liquide, toxique ou inflammable susceptibles de constituer un danger ou une cause d'insalubrité, de provoquer un incendie ou une explosion.</p>	L'entreprise des travaux sélectionnées par l'UCP ENABLE YOUTH devra se conformer aux prescriptions contenues dans la présente loi, afin d'éviter tout rejet liquide susceptible de dégrader les eaux de surface proches des sites des travaux.
Textes juridiques	<b>Extraits d'articles liés à l'étude</b>	Pertinence aux activités du projet

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Textes juridiques	Extraits d'articles liés à l'étude	Pertinence aux activités du projet
Lois		
Décrets		
<p>Décret n° 70-596 du 7 octobre 1970, relatif aux projets de construction</p>	<p>Article premier. Le présent décret fixe les dispositions destinées à assurer la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.</p> <p>Art. 2. - Pour l'application du présent décret, constituent des établissements recevant du public, tous bâtiments, locaux ou enceintes dans lesquels des personnes sont admises à titre onéreux ou gratuit en plus du personnel.</p> <p>Art. 3. - Les architectes, constructeurs, propriétaires, installateurs et exploitants des établissements recevant du public sont tenus, chacun en ce qui le concerne, tant au moment de l'élaboration du plan et de la construction qu'au cours de l'exploitation, de respecter les mesures de prévention et de sauvegarde propres à assurer la sécurité des personnes ; ces mesures sont déterminées compte tenu du nombre des personnes admises dans l'établissement, de la nature de l'exploitation des dimensions des locaux, du mode de construction.</p> <p>Art. 4. - Les bâtiments et locaux où sont installés les établissements recevant du public doivent être construits de manière à permettre l'évacuation rapide et en bon ordre de la totalité des occupants. Ils doivent avoir une ou plusieurs façades en bordure des voies ou d'espaces libres permettant l'évacuation du public, l'accès et la mise en service des moyens de secours et de lutte contre l'incendie.</p>	<p>L'Unité de Coordination du Projet (UCP) devra tenir compte des exigences du présent décret dans la conception et l'exploitation de son projet</p>
<p>Décret n° 71-74 du 16 février 1971 relatif aux procédures domaniales et foncières</p>	<p>Article 1 :« Toutes transactions immobilières, tous lotissements, tous morcellements de terrains et en règle générale, toutes conventions rela-</p>	<p>L'Unité de Coordination du Projet (UCP) et le maître d'ouvrage devront tenir compte des exigences du présent décret, en cas de besoin d'acquisition foncière.</p>

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Textes juridiques	Extraits d'articles liés à l'étude	Pertinence aux activités du projet
Lois		
	<p>tives à des droits immobiliers, demeurant soumis à une procédure domaniale ou foncière obligatoire. Toute occupation de terrain pour être légale doit être justifiée :</p> <p>- pour les terrains ruraux, par la possession d'un titre de concession provisoire ou définitive délivré par le ministre de l'Agriculture ou par une autorisation d'occupation à titre précaire et révocable, délivrée par le ministre de l'intérieur ou son représentant. Cette autorisation peut donner lieu à une concession définitive ou à un bail emphytéotique ; - pour les terrains urbains, par la possession d'un titre de concession provisoire ou définitive délivré par le ministre de la Construction et de l'Urbanisme qui peut déléguer ses pouvoirs aux préfets. »</p> <p>Article 2 : « Les droits portant sur l'usage du sol, dits droits coutumiers, sont personnels à ceux qui les exercent et ne peuvent être cédés à quelque titre que ce soit.</p> <p>Nul ne peut se porter cessionnaire desdits droits sur l'ensemble du territoire de la République ».</p>	
<p>Décret n°79-12 du 10 janvier 1979 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public</p>	<p><b>Article 3:</b> les architectes, constructeurs, propriétaires, installateurs et exploitants des établissements recevant du public sont tenus, chacun en ce qui le concerne, tant au moment de l'élaboration du plan et de la construction qu'au cours de l'exploitation, de respecter les mesures de prévention et de sauvegarde propres à assurer la sécurité des personnes ; ces mesures sont déterminées compte tenu du nombre des personnes admises dans l'établissement, de la nature de l'exploitation, des dimensions des locaux, du mode de construction.</p> <p><b>Article 4 :</b> Les bâtiments et locaux où sont installés les établissements recevant du public doivent être construits de manière à permettre l'évacuation rapide et en bon ordre de la totalité des occupants.</p>	<p>L'entreprise des travaux et son architecte doivent prendre en compte les dispositions recommandées par ce décret dans la conception et la construction ou réhabilitation des bâtiments.</p>

Textes juridiques	Extraits d'articles liés à l'étude	Pertinence aux activités du projet
<b>Lois</b>		
	Ils doivent avoir une ou plusieurs façades en bordure des voies ou d'espaces libres permettant l'évacuation du public, l'accès et la mise en service des moyens de secours et de lutte contre incendie	
Décret n°79-643 du 8 août 1979 portant organisation du plan de secours à l'échelon national dénommé Plan Orsec	<p><b>Article 1</b> dispose : « le ministre de l'intérieur est responsable de l'organisation des secours en cas de catastrophe en temps de paix. Il a seul l'initiative de déclencher le Plan Orsec à l'échelon national. Cette initiative appartient au Préfet, à l'échelon départemental ».</p> <p><b>Article 4</b> : Pour accomplir sa mission, le ministre de l'intérieur dispose du droit de réquisition de tous les services et organismes publics et privés susceptibles de prêter aide et assistance, en cas de catastrophe. Il dispose aussi du concours d'une commission chargée de mettre en place le plan de secours.</p>	Les responsables de l'école doivent mettre en place un plan de secours, qui implique la responsabilité du Préfet et les sapeurs-pompiers et les secours d'urgence
Décret n° 96-894 du 8 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'Impact environnemental des projets de développement	<p>Article 2 : sont soumis à l'étude d'impact environnemental :</p> <p>- (...) lorsqu'un projet, en raison de sa nature, de ses dimensions, de la sensibilité du site qui l'accueille, risque de porter atteinte à l'environnement, l'administration de tutelle chargée d'instruire le dossier technique devra requérir au préalable l'autorisation du Ministère chargé de l'environnement.</p> <p>Annexe I : Projet soumis à étude d'impact environnemental</p>	<p>Le projet envisagé par le Ministère de la jeunesse peut avoir un impact sur l'environnement</p> <p>En référence à ce décret, UCP fait réaliser la présente étude d'évaluation environnementale et sociale.</p>
Décret n° 98-38 du 28 janvier 1998 relatif aux mesures générales d'hygiène en milieu du travail	<p>Article 2 : Les locaux affectés au travail seront tenus en état constant de propreté.</p> <p>Article 7 : Des mesures seront prises par le chef d'établissement pour que les travailleurs disposent d'eau potable pour la boisson, à raison d'un minimum de six litres par travailleur et par jour.</p>	L'Unité de Coordination du Projet (UCP) prendra les meilleures dispositions pour s'assurer des conditions de travail et de la protection sociale des travailleurs pendant la mise en œuvre du projet, en conformité avec les dispositions du décret.

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Textes juridiques	Extraits d'articles liés à l'étude	Pertinence aux activités du projet
<b>Lois</b>		
	Si cette eau ne provient pas d'une distribution publique qui la garantit potable, le médecin-inspecteur du Travail ou l'inspecteur du Travail et des Lois sociales du ressort pourra mettre l'employeur en demeure de faire effectuer à ses frais l'analyse de cette eau.	
Décret 98-40 du 28 janvier 1998 relatif au Comité Technique Consultatif pour l'étude des questions intéressant l'hygiène et la sécurité des travailleurs	Article 1 : « Conformément aux dispositions prévues à l'Article 42.1 du Code du Travail, dans tous les Etablissements ou entreprises occupant habituellement plus de cinquante salariés, l'employeur doit créer un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ».	L'Unité de Coordination du Projet (UCP) prendra les meilleures dispositions pour s'assurer des conditions de travail et de la protection sociale des travailleurs pendant la mise en œuvre du projet, en conformité avec les dispositions du décret.
Décret n°79-12 du 10 janvier 1979 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public	<p><b>Article 3:</b> les architectes, constructeurs, propriétaires, installateurs et exploitants des établissements recevant du public sont tenus, chacun en ce qui le concerne, tant au moment de l'élaboration du plan et de la construction qu'au cours de l'exploitation, de respecter les mesures de prévention et de sauvegarde propres à assurer la sécurité des personnes ; ces mesures sont déterminées compte tenu du nombre des personnes admises dans l'établissement, de la nature de l'exploitation, des dimensions des locaux, du mode de construction.</p> <p><b>Article 4:</b> Les bâtiments et locaux où sont installés les établissements recevant du public doivent être construits de manière à permettre l'évacuation rapide et en bon ordre de la totalité des occupants. Ils doivent avoir une ou plusieurs façades en bordure des voies ou d'espaces libres permettant l'évacuation du public, l'accès et la mise en service des moyens de secours et de lutte contre incendie</p>	L'entreprise des travaux et son architecte doivent prendre en compte les dispositions recommandées par ce décret dans la conception et la construction ou réhabilitation des bâtiments.
Décret n°79-643 du 8 août 1979 portant organisation du plan de secours à l'échelon national dénommé Plan Orsec	<b>Article 1</b> dispose : « le ministre de l'intérieur est responsable de l'organisation des secours en cas de catastrophe en temps de paix. Il a seul l'initiative de déclencher le Plan Orsec à l'échelon national. Cette initiative appartient au Préfet, à l'échelon départemental ».	Les responsables de l'école doivent mettre en place un plan de secours, qui implique la responsabilité du Préfet et les sapeurs-pompiers et les secours d'urgence

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Textes juridiques	Extraits d'articles liés à l'étude	Pertinence aux activités du projet
<b>Lois</b>		
	<p><b>Article 4 :</b> Pour accomplir sa mission, le ministre de l'intérieur dispose du droit de réquisition de tous les services et organismes publics et privés susceptibles de prêter aide et assistance, en cas de catastrophe. Il dispose aussi du concours d'une commission chargée de mettre en place le plan de secours.</p>	
<p>Décret n°2012-1047 du 24 octobre 2012 fixant les modalités d'application du principe pollueur-payeur tel que défini par la loi n° 96-766 du 03 octobre 1996 portant Code de l'Environnement</p>	<p><b>Article 20 :</b> Toute personne physique ou morale dont les agissements ou les activités causent ou sont susceptibles de causer des dommages à l'environnement, doit recourir aux technologies propres pour la remise en état de l'environnement.</p> <p><b>Article 23 :</b> Le principe pollueur payeur s'applique lorsque l'installation classée est à l'origine de la production de rejets industriels, de déchets non biodégradables ou dangereux.</p>	<p>La responsabilité de l'entreprise des travaux est d'assurer les réparations des dommages causés par les activités de constructions sur l'environnement.</p>
<p>Décret n°2017-70 du 1er Février 2017 relatif au contrôle technique automobile</p>	<p>Article 7 : Le contrôle technique automobile porte notamment sur les organes ou éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'identification du véhicule par son numéro d'immatriculation, son numéro de série, sa carte grise et toute autre pièce administrative relative au véhicule ;</li> <li>• la carrosserie ;</li> <li>• le système de freinage ;</li> <li>• la direction ;</li> <li>• la visibilité comprenant le champ de vision, l'état des vitres, les rétroviseurs, l'essuie-glace, le lavage-glace, le système antibuée</li> <li>• le système d'éclairage et les éléments du système antibuée ;</li> </ul> <p>les essieux, les roues, les pneumatique, la suspension ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les autres équipements comprenant les ceintures de sécurité, l'extincteur, le triangle de sécurité, la trousse de premiers secours, l'avertisseur sonore, les compteurs de vitesse, les serrures ou dispositif antivol, les cales de roues, le tachygraphe, le dispositif limiteur de vitesse, les airbags ;</li> </ul>	<p>Ce décret définit les caractéristiques en termes de contrôle technique automobile. Les acteurs de mise en œuvre du projet veilleront au respect du présent décret.</p>

Textes juridiques	Extraits d'articles liés à l'étude	Pertinence aux activités du projet
Lois		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les nuisances par bruit, le gaz d'échappement ou les interférences électromagnétiques</li> </ul>	
<p>Décret n°2017-125 du 22 février 2017 relatif à la qualité de l'air</p>	<p>Article 2 : Le présent décret a pour objet de fixer les normes de qualité de l'air ambiant et celles des gaz et particules émis par les véhicules automobiles et motocyclettes. Les normes sur la qualité de l'air ambiant selon les lignes directrices de l'OMS (2005) et les décrets sur la qualité de l'air en Côte d'Ivoire (CI) (2017) sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- particules grossières fines (PM10) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• selon OMS (50µg/m<sup>3</sup>/24h-20µg/m<sup>3</sup>/ an) ;</li> <li>• selon la CI (20µg/m<sup>3</sup>/ an)</li> </ul> </li> <li>- particules grossières fines (PM 2.5) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• selon OMS (25µg/m<sup>3</sup>/24h-10µg/m<sup>3</sup>/ an) ;</li> <li>• selon la CI (10µg/m<sup>3</sup>/ an)</li> </ul> </li> <li>- polluants gazeux (NO<sub>2</sub>) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• selon OMS (200µg/m<sup>3</sup>/h-40µg/m<sup>3</sup>/ an) ;</li> <li>• selon la CI (40µg/m<sup>3</sup>/ an)</li> </ul> </li> <li>- polluants gazeux (SO<sub>2</sub>) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• selon OMS (500µg/m<sup>3</sup>/10 min-20µg/m<sup>3</sup>/ 24h) ;</li> <li>• selon la CI (20µg/m<sup>3</sup>/ an)</li> </ul> </li> <li>- polluants gazeux (O<sub>3</sub>) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• selon OMS (100µg/m<sup>3</sup>/8h)</li> <li>• selon la CI (120µg/m<sup>3</sup>/ 8h/24h)</li> </ul> </li> </ul> <p>Article 3 : Le présent décret s'applique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux installations classées visées à l'article premier du décret n°98-43 du 28 janvier 1998 relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement ;</li> <li>- aux installations, autres que les installations classées, exploitées ou détenues par toute personne physique ou morale, publique ou privée qui sont à l'origine d'émission de fumées, de particules ou de substances polluantes dans l'air ;</li> </ul>	<p>Les travaux de terrassement généraux, le décapage et la circulation des engins sur le site pourraient émettre des fumées, poussières et des particules en suspension dans l'air.</p> <p>Le promoteur veillera à la mise en œuvre par l'entreprise chargée des travaux, des mesures de gestion de la qualité de l'air en vue de se conformer aux exigences du décret.</p>

Textes juridiques	Extraits d'articles liés à l'étude	Pertinence aux activités du projet
<b>Lois</b>		
	- à tout engin et moyen de transport équipés de moteurs à combustion ; - à tout acte susceptible d'altérer la qualité de l'air ».	
Décret n° 2016-791 du 12 octobre 2016 portant réglementation des émissions de bruits de voisinage.	L'article 1 alinéa 10 du décret N° 2016-791 du 12 octobre 2016 portant réglementation des émissions de bruits du voisinage définit la nuisance sonore comme toute atteinte à la santé des êtres vivants, de leur fait ou non par l'émission de bruits.	Les travaux de terrassement généraux, le décapage et la circulation des engins sur le site pourraient émettre des bruits. Le promoteur veillera à la mise en œuvre par l'entreprise chargée des travaux, des mesures de gestion de la qualité du bruit en vue de se conformer aux exigences du décret.
Décret n° 2020-955 du 9 Décembre 2020 portant attribution, composition et fonctionnement du comité de santé et sécurité au travail conditions de travail	Article 1 : « Dans les établissements ou entreprises occupant habituellement plus de cinquante salariés, l'employeur doit créer un Comité de santé et de sécurité au travail. Dans les entreprises dont l'effectif est inférieur ou égal à cinquante salariés, la délégation du personnel joue le rôle de Comité de santé et sécurité au travail, à l'article 61.12 du Code du travail ».	Les organismes (entreprises et sous-traitants) impliqués dans la réalisation du Projet EY-CI, emploieront nécessairement du personnel. Lesdits organismes pourraient employer plus de 50 personnes. Dans ce cas, le Décret n° 2020-955 du 9 Décembre 2020 portant attribution, composition et fonctionnement du comité de santé et sécurité au travail conditions de travail leur sera applicable (et donc au Projet EY-CI), et ils devraient mettre en place un comité Santé Sécurité au Travail.
<b>Arrêtés</b>		
Arrêté n°0462/MLCVE/ SIIC du 13 Mai 1999 portant nomenclature des installations classées	Cet arrêté permet d'élaborer la nomenclature des installations classées. Ces dernières sont classées en deux grandes parties subdivisées en sous-groupes. Les deux grandes parties sont : I - Les rubriques relatives aux substances (Code : 01)	Les installations de la base techniques du projet pourrait faire l'objet d'un dossier de déclaration au service des Inspections des

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Textes juridiques	Extraits d'articles liés à l'étude	Pertinence aux activités du projet
Lois		
	II - Les rubriques relatives aux activités (Code : 02)	Installations Classées du CIAPOL afin de déterminer la nomenclature desdites installations.
Arrêté n°01164/MINEF/CIAPOL/SDIIC du 04 Novembre 2008 relatif à la réglementation des rejets et émissions des installations classées pour la protection de l'environnement	<p>Article 6 : Epandage des eaux et des boues.</p> <p>Article 7 : Sous réserve des dispositions particulières à certaines activités, les rejets gazeux doivent respectés des valeurs limites selon le flux horaire maximal autorisé.</p> <p>Article 9 : Dispositions générales sur le bruit.</p> <p>Article 10 : Surveillance des rejets et émissions.</p> <p>Article 30 : Tous les enregistrements relatifs au respect des prescriptions du permis environnemental d'exploiter sont conservés sur cinq (05) années consécutives.</p>	UGP-EY pourrait recommander à l'entreprise des travaux de faire un suivi périodique du bruit, des rejet et émissions générés par le projet en phase des travaux.
Arrêté n°131 MSHP/CAB/DGHP/ du 03 Juin 2009 portant réglementation de la gestion des déchets sanitaires en Côte d'Ivoire	<p>Article 1<sup>er</sup> : Le présent arrêté a pour objet de déterminer les modalités de gestion des déchets produits par les établissements menant des activités du secteur de la santé.</p> <p>Article 9 : Toute personne physique ou morale qui produit des déchets médicaux dans le secteur de la santé est tenue de les gérer conformément aux dispositions au présent arrêté.</p> <p>Cette obligation incombe à :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) L'établissement sanitaire ;</li> <li>2) L'établissement d'enseignement, l'établissement industriel, lorsque ces déchets sont produits dans un tel établissement ;</li> <li>3) La personne morale pour le compte de laquelle un professionnel de santé exerce son activité productrice de déchets sanitaires ;</li> <li>4) Toute autre personne physique ou morale qui exerce son activité productrice de déchets sanitaires.</li> </ol> <p>Article 10 : La personne physique ou morale qui produit des déchets issus des activités du secteur de la santé peut, par convention écrite,</p>	La gestion des déchets de l'infirmerie est soumise aux dispositions de cet arrêté. pendant les phases de construction et de fonctionnement, les déchets de soins générés doivent être pris en charge conformément aux dispositions de cet arrêté.

Textes juridiques	Extraits d'articles liés à l'étude	Pertinence aux activités du projet
<b>Lois</b>		
	<p>confier en tout ou partie la gestion de ses déchets à une autre personne physique ou morale. Les modalités de ces conventions sont fixées par voie réglementaire par le Ministre en charge de la santé et de l'Hygiène Publique.</p>	
<p>Instruction interministérielle n°070/INT/PC du 13 Mai 1994 : Plan ORSEC (Plan d'urgences)</p>	<p>Plan d'Opération Interne (POI) La fabrication, le stockage, le transport et l'utilisation des matières dangereuses ont pris un développement tel que, malgré les mesures de prévention et les progrès technologiques, des accidents aux conséquences graves ne peuvent être exclus. Les interventions contre les accidents de cette nature ne peuvent avoir une pleine efficacité qu'en rassemblant, dans une organisation planifiée, les moyens des services publics de secours, associés à ceux des entreprises et établissements privés. La lutte contre un sinistre survenant dans une industrie à caractère dangereux concerne en premier lieu le chef d'établissement qui doit être à même d'engager les opérations avec les moyens qui lui ont été prescrits à cet effet.</p>	<p>Un plan d'urgence simplifié pourrait être mis en place par l'entreprise des travaux pendant la durée desdits travaux. Ce plan doit être éprouvé périodiquement. En phase de fonctionnement, les responsables de l'établissement doivent maintenir et renforcer le dispositif de gestion de ce plan d'urgence.</p>

Source : NATRA Consultant à partir du code l'environnement ivoirien, 2023

## 2.2.2 Les traités internationaux

La Côte d'Ivoire a signé et ratifié, depuis 1938, une quarantaine de conventions, accords et traités internationaux relatifs à l'environnement. Ces conventions interviennent dans les orientations et le contenu de la politique nationale. En effet, aux termes de l'article 56 de la Constitution "les traités régulièrement ratifiés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à la loi ". De plus, en l'absence de textes nationaux sur une matière donnée, la Côte d'Ivoire à recours aux dispositions des conventions internationales. Nous présentons dans le tableau ci-dessous celles qui sont applicables au sous projet :

**Tableau 6: Conventions signées et ratifiées par la Côte d'Ivoire applicables au sous projet**

Intitulé de la convention ou accords	Année de signature	Année de ratification	Objectif visé par la convention ou accord	Aspects liés aux activités du sous-projet
Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone (mars 1985)	1985	1992	Protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets néfastes résultant des modifications de la couche d'ozone par les activités humaines.	La pollution de l'air pendant la mise en œuvre du sous projet sera tributaire des émissions de gaz provenant de la combustion des produits d'hydrocarbures qui peut contribuer à modifier la couche d'ozone. Des mesures seront prévues pour la limitation des émissions de gaz lors des travaux.
Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (septembre 1987)	1987	1992	Protéger la couche d'ozone en prenant des mesures de précaution pour éliminer progressivement les substances qui appauvrissent la couche d'ozone.	Des activités du projet sont susceptibles (production de déchets, circulation d'engins, etc.) de générer des gaz à effet de serre (CO <sub>2</sub> ) mis en cause dans le cadre des changements climatiques. Des mesures sont à prévoir en vue de la limitation de leurs émissions durant les travaux.

Intitulé de la convention ou accords	Année de signature	Année de ratification	Objectif visé par la convention ou accord	Aspects liés aux activités du sous-projet
Convention de Bâle sur le Contrôle des mouvements trans-frontières des déchets dangereux et de leur élimination	1989	09/06/1994	Contrôler le mouvement des déchets dangereux, assurer la gestion et l'élimination écologiquement rationnelle et prévenir le trafic illécite des déchets.	Réduire la quantité de déchets dangereux liquides, solides, gazeux produits par les travaux ; et veiller à leur élimination rationnelle.
Protocole de Kyoto sur les gaz à effet de serre	1997	2007	Réduction de l'émission des gaz à effet de serre	Réduire les émissions des GES lors des travaux
Accord de Paris sur le Climat (COP 21)	2015	2016	Contenir le réchauffement climatique en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et si possible de poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5°C.	Dans l'exécution des travaux, les entreprises devront prendre des mesures pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

Source : NATRA Consultant à partir du code l'environnement ivoirien,2023

### 2.2.3 Politique environnementale et sociale de la Banque Africaine de Développement déclenchées par le projet (système des sauvegardes intégrés de la BAD)

Dès Novembre 2003, la BAD a publié un document intitulé « Lignes directrices pour l'Évaluation intégrée des Impacts Environnementaux et Sociaux ». Le principal objectif de ce document est de mettre à disposition du personnel de la Banque et des personnes concernées des pays membres un cadre de référence sur la façon de considérer adéquatement les thèmes transversaux lors de l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux d'un projet.

Les thèmes transversaux se définissent comme des enjeux intersectoriels ou globaux qui sont critiques à la réalisation du développement durable. Les thèmes transversaux prioritaires par la Banque sont la pauvreté, l'environnement, la population, le genre, la participation et la santé pour ses aspects transversaux (VIH/SIDA et maladies liées à l'eau-paludisme). Tous ces thèmes doivent donc être couverts dans une étude d'impact environnemental et social.

La BAD a défini par ailleurs un certain nombre de Directives Opérationnelles telles que listées ci-dessous :

- Directives relatives à l'évaluation d'impact environnemental ;
- Directives relatives à la mise en œuvre du programme d'action pour la réduction de la pauvreté ;
- Directives relatives à la mise en œuvre de la politique du Groupe de la Banque en matière de forêt ;
- Directives relatives à la mise en œuvre de la politique du Groupe de la Banque en matière de population ;
- Directives relatives au déplacement involontaire et au transfert des populations dans les projets de développement ;
- Directives environnementales relatives aux projets miniers ;
- Directives relatives à la gestion des ressources maritimes et côtières ;
- Directives sectorielles relatives à la politique environnementale pour le secteur industriel ;
- Directives techniques relatives à la mise en œuvre de la politique du sous-secteur de la foresterie ;
- Directives d'évaluation environnementale relatives à la pêche industrielle et artisanale ;
- Directives d'évaluation environnementale relatives aux énergies renouvelables et non renouvelables ;
- Directives d'évaluation environnementale relatives à la population/la santé et l'éducation ;
- Directives d'évaluation environnementale relatives à l'irrigation ;
- Directives d'évaluation environnementale relatives à la production agricole ;
- Directives d'évaluation environnementale relatives à la foresterie/bassins versants ;
- Directives environnementales relatives au secteur industriel.

Les Sauvegardes Opérationnelles (SO) adoptées par la BAD sont au nombre de cinq (05) dont trois (3) sont déclenchées par le projet. Ce sont :

- SO 1 : Évaluation environnementale et sociale ;
- SO 4 : Prévention et contrôle de la pollution, matières dangereuses et utilisation efficace des ressources ;
- SO 5 : Conditions de travail, santé et sécurité.

Tableau 7 : sauvegardes opérationnelles de la Banque Africaine de Développement

Sauvegardes opérationnelles déclenchées par projet	Objectif de la Politique	Applicabilité et lien avec le projet
<p>Sauvegarde opérationnelle 1 - Evaluation environnementale et sociale</p>	<p>L'objectif de cette SO primordiale, et de l'ensemble des SO qui la soutiennent, est d'intégrer les considérations environnementales et sociales - y compris celles liées à la vulnérabilité au changement climatique - dans les opérations de la Banque et de contribuer ainsi au développement durable dans la région. Les objectifs spécifiques visent entre autres à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier et évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux, - y compris ceux ayant trait au genre, au changement climatique et à la vulnérabilité - des opérations de prêts et de subventions de la Banque dans leur zone d'influence ;</li> <li>- Eviter sinon - dans le cas où l'évitement n'est pas possible - minimiser, atténuer et compenser les effets néfastes sur l'environnement et sur les collectivités touchées ;</li> <li>- Assurer la participation des intervenants au cours du processus de consultation</li> <li>- Assurer une gestion efficace des risques environnementaux et sociaux des projets pendant et après leur mise en œuvre, et ;</li> <li>-</li> </ul>	<p>Le projet est interpellé par cette politique, car les travaux envisagés vont générer des impacts environnementaux et sociaux négatifs. D'où la nécessité de réaliser le présent CIES.</p>
<p>Sauvegarde opérationnelle 4 - Prévention et contrôle de la pollution, matières dangereuses et utilisation efficiente des ressources</p>	<p>Cette SO expose les principales conditions de contrôle et de prévention de la pollution. Les objectifs spécifiques sont entre autres de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- gérer et réduire les polluants résultant des projets y compris les déchets dangereux et non dangereux afin qu'ils ne posent pas de risques pour la santé humaine et l'environnement ; et</li> <li>- définir un cadre d'utilisation efficiente de toutes les matières premières et ressources naturelles d'un projet, particulièrement l'énergie et l'eau.</li> </ul>	<p>Les travaux de réhabilitation et/ou d'extension devront mettre en œuvre des mesures de protection du lac. L'entreprise des travaux devra développer et mettre en œuvre des plans de gestion de déchets efficaces sans risque pour l'environnement et les populations.</p>

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Sauvegardes opérationnelles déclenchées par projet	Objectif de la Politique	Applicabilité et lien avec le projet
	<p>Les exigences de cette SO sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Prévention et contrôle de la pollution, et utilisation efficiente des ressources</li> <li>✓ Gestion des déchets</li> <li>✓ Émissions de gaz à effet de serre (GES)</li> <li>✓ Gestion des matières dangereuses</li> <li>✓ Mesures d'intervention et d'urgence</li> <li>✓ Utilisation efficiente des ressources</li> <li>✓ Implications en matière de personnel</li> </ul>	
<p>Sauvegarde opérationnelle 5 - Conditions de travail, santé et sécurité</p>	<p>Cette sauvegarde opérationnelle énonce les principales conditions que les emprunteurs ou les clients doivent satisfaire pour protéger les droits des travailleurs et subvenir à leurs besoins essentiels</p> <p>Les objectifs spécifiques visent entre autres à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- protéger les droits des travailleurs ;</li> <li>- établir, maintenir et améliorer les relations entre employés et employeurs ;</li> <li>- protéger la population active contre les inégalités, l'exclusion sociale, le travail des enfants et le travail forcé ; et</li> <li>- mettre en place les exigences visant à assurer la sécurité et la santé au travail.</li> </ul>	<p>Elle est déclenchée dès lors que les activités de construction vont nécessiter l'emploi de main d'œuvre permanente et occasionnelle pour la réalisation des activités de construction et ou de réhabilitation.</p> <p>Cette SO interpelle le promoteur en ce sens qu'elle aura recours à des entreprises de travaux qui devront utiliser du personnel permanent et occasionnel pour la réalisation des travaux ;</p> <p>Le promoteur devra œuvrer dans le cadre de ce projet au suivi du respect des droits des travailleurs et à la prévention et protection de la sécurité et la santé au travail. D'une part et à l'interdiction de toutes les formes de travail des enfants d'autre part.</p>

Source : NATRA Consultant Août 2023

#### 2.2.4 Comparaison entre la législation nationale en matière d'environnement et la SO 1 de la BAD

L'objectif de l'analyse est de vérifier la pertinence des dispositions réglementaires nationales en matière de protection de l'environnement en vue de les appliquer en premier lieu. La politique de sauvegarde de la BAD, notamment la SO1 sera appliquée dans les cas où la législation nationale ne présente pas d'alternative.

**Tableau 8 : Comparaison entre la législation nationale en matière d'environnement et la SO 1 de la BAD**

Politique de la BAD	Législation nationale	Analyse de Conformité	Politique applicable
<p><b><u>SO1 : Évaluation environnementale et sociale</u></b>                      La SO 1 portant Evaluation Environnementale et sociale est déclenchée si un projet va probablement connaître des risques et des impacts environnementaux potentiels (négatifs) dans sa zone d'influence</p>	<p>La Loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement et le Décret n°96-894 du 8 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement imposent l'évaluation environnementale à tout projet susceptible de porter atteinte à l'environnement.</p>	<p>Conformité entre la législation nationale et la SO 1</p>	<p>La législation nationale sera appliquée</p>
<p><b><u>Catégorie environnementale</u></b>                      La Sauvegarde Opérationnelle SO 1 est déclenchée si le projet est susceptible d'avoir des impacts sur l'environnement. En fonction de l'intensité des impacts, trois cas de figure peuvent se présenter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Catégorie 1 : impact négatif majeur</li> <li>- Catégorie 2 : impact négatif modéré et gérable</li> <li>- Catégorie C : impact négatif négligeable</li> </ul>	<p>La Loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement et le Décret n°96-894 du 8 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement indiquent les catégorisations suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- EIES</li> <li>- CIES</li> <li>- Constat d'exclusion catégorielle</li> </ul>	<p>Conformité entre la SO 1 et la législation nationale.</p>	<p>La catégorisation environnementale nationale sera appliquée.</p>
<p><b><u>Consultation et participation</u></b>                      La SO 1 dispose que pour tous les projets de Catégorie 1 et 2, des consultations adéquates (à savoir avec les communautés susceptibles d'être affectées par les impacts environnementaux et sociaux, et avec les acteurs locaux doivent être réalisés avec des preuves à l'appui. Elle insiste également sur le fait que leurs points de vue doivent être pris en compte. Pour les projets de catégorie 2, les communautés touchées et les parties prenantes devront être consultées sur les versions préliminaires du rapport d'évaluation environnementale et sociale et du PGES. La consultation devra être menée avec l'objectif d'assurer le large soutien de la communauté au projet.</p>	<p>La participation publique est instituée par le décret n°96-894 du 8 Novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental que « des projets de développement. Il stipule en son article 35 que : `` Le public a le droit de participer à toutes les procédures et décisions qui pourraient avoir un effet négatif sur l'environnement``.</p>	<p>Conformité entre la SO 1 et la législation nationale.</p>	<p>La législation nationale sera appliquée</p>

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

## 2.3 Cadre institutionnel

La procédure mise en œuvre pour les évaluations environnementales et sociales en Côte d'Ivoire implique plusieurs intervenants, selon l'objet de l'étude. Dans le cadre du présent projet, le cadre institutionnel concerne d'une part les institutions publiques nationales et d'autre part les institutions privées.

Pour le présent projet, les institutions publiques nationales directement ou indirectement intéressées par la mise en œuvre sont :

- le Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, Développement Rural et des Productions vivrières : Participe à la conception, au suivi de l'exécution des travaux et à l'exploitation des bâtiments ;
- le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique à travers l'unité de coordination du projet ENABLE YOUTH : Elle intervient pendant tout le cycle de la mise en œuvre du projet depuis la phase préparatoire jusqu'au terme des travaux ;
- le Ministère des Ressources animales et halieutiques: Participe à la conception, au suivi de l'exécution des travaux et à l'exploitation des bâtiments ;
- le Ministère de l'Environnement, Développement durable et de la Transition Ecologique: Veille à l'intégration des principes de protection de l'environnement et de développement durable dans l'exécution du Projet ;
- le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité : veille au bon déroulement des travaux dans le respect de l'environnement et des intérêts des populations et de leurs biens ;
- le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale : régulariser et apporter son assistance aux questions liées à la santé et la sécurité des travailleurs ;
- le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme : à travers sa représentation locale a pour rôle d'apporter son expertise, l'autorisation de construire et l'évaluation de la qualité des biens immobiliers qui seront construits ;
- le Ministère de l'Économie et des Finances : finance la part de l'état de Côte d'ivoire dans le projet ;
- le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat : il gère le budget pour le financement du projet ;
- le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle : maîtrise les impacts et protège la santé du personnel et la vie des populations résidentes de la zone d'influence du projet ;
- Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité : par sa représentation a pour rôle veiller à la bonne gestion des déchets des travaux.

A ces ministères s'ajoutent les organisations de la société civile locale, l'entreprise des travaux et le bureau de contrôle des travaux.

Au plan international, le cadre institutionnel implique la Banque Africaine de Développement, partenaire technique et financier.

La présentation des ministères et structures impliquées dans le Projet est détaillée dans la matrice à la page suivante.

**Tableau 9 : Institutions et structures intervenant dans le projet**

MINISTERES	STRUCTURES	MISSION/ ATTRIBUTIONS	NIVEAU D'INTERVENTION
Ministère d'Etat, ministère de la défense	Groupement des Sa-peurs-Pompiers Militaires (GSPM)	Sécuriser et protéger les personnes et les biens en intervenant dans la lutte contre les incendies et dans la gestion des catastrophes.	Secourir les personnes et les biens en cas de sinistre sur les sites
Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture Développement Rural et des Productions vivrières	Directions Régionale de l'agriculture et du développement rural de Korhogo	Représenter au niveau régional le ministère en charge de l'agriculture et du développement rural.	Faire la promotion du projet auprès des jeunes en s'impliquant dans la mise en œuvre du projet. Participe à la conception et au suivi de l'exécution des travaux et l'exploitation des bâtiment
	Institut National de Formation Professionnelle Agricole (INFPA) à travers l'ESPPEC	L'Institut a pour rôle de renforcer les capacités des établissements de formation agricole en vue de faire face de façon efficace aux besoins de plus en plus croissants du monde agricole	Il abrite le sous projet et à ce titre il participe à sa conception, au suivi de l'exécution des travaux, et à l'exploitation des bâtiments construits
Ministère de la Promotion de la Jeunesse de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique	UCP/ENABLE YOUTH	L'Unité sera responsable de la mise en œuvre du projet et des instruments de sauvegarde du projet.	Elle intervient pendant tout le cycle de mise en œuvre du projet depuis la phase préparatoire jusqu'au terme des travaux.
	Direction départementale de la Promotion de la Jeunesse de l'insertion Professionnelle et du Service Civique	Sensibiliser la jeunesse du département de Korhogo sur l'importance du projet.	Veiller à Renforcer les capacités des ressources humaines qualifiées. Elle intervient pendant tout le cycle de mise en œuvre du sous-projet depuis la phase préparatoire jusqu'au terme des travaux.
Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique	Direction Générale de l'Environnement et du développement durable	Coordination de la réalisation de la politique du gouvernement dans les domaines de la sauvegarde de l'environnement, de la gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'amélioration de la qualité de la vie.	Veiller à la protection de la nature par le suivi de la régénérescence des zones dégradées, voire dévastées.

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

MINISTERES	STRUCTURES	MISSION/ATTRIBUTIONS	NIVEAU D'INTERVENTION
	Directions Régionales et départementales de l'Environnement et du Développement du Bélier	Mise en œuvre de la politique régionale dans les domaines de l'environnement et du développement durable.	Veiller à l'intégration des principes de protection de l'environnement et de développement durable dans l'exécution du Projet.
	Agence Nationale de l'Environnement (ANDE)	Elle a pour missions de garantir la prise en compte des préoccupations environnementales dans les projets et développement de programme, et de mettre en œuvre la procédure d'études d'impact ainsi que l'évaluation de l'impact environnemental des politiques macro-économiques.	- Approbation des TDR - Validation du rapport du CIES, - Suivi environnemental et social de l'exécution des travaux
	Centre Ivoirien Anti-pollution CIAPOL)	Il a pour mission l'analyse et l'évaluation des pollutions et nuisances.	S'assurer de l'existence de dispositions sécuritaires et de gestion des risques durant les travaux et en phase d'exploitation. Suivre le niveau de pollution du sol et de l'air.
Ministère de la Construction, du Logement, et de l'Urbanisme (MCLU)	Direction régionale de la Construction, du Logement, et de l'Urbanisme	Il est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière de construction, de logement et d'urbanisme, il est responsable des constructions de façon générale, de l'urbanisation et de l'occupation de l'espace.	À la fin des travaux réalisés dans le cadre du sous-projet, elle réceptionne des bâtiments construits et délivre un certificat de conformité.
Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité	Direction Régionale de l'Assainissement et de la Salubrité	Il est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement dans les domaines de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité	Il est représenté par sa Direction régionale dont le rôle consistera à veiller à la bonne gestion des déchets des travaux
Ministère de l'Economie, du Plan et du Développement	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP)	Elle assure globalement les missions de : gestion de la trésorerie de l'Etat ; gestion de la dette publique; tenue de la comptabilité de l'Etat, des EPN et des collectivités territoriales et en fait le rapport aux autorités centrales; surveillance de l'application de la réglementation relative au secteur de la microfinance, des organismes de crédit et des	Financement des activités suivant la côte part de l'Etat.

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

MINISTERES	STRUCTURES	MISSION/ATTRIBUTIONS	NIVEAU D'INTERVENTION
		assurances; collecte de l'épargne publique; définition de la politique monétaire et bancaire en liaison avec la BCEAO.	
Ministre des Finances et du Budget	La Direction Générale du Portefeuille Public qui assiste le Ministère	Dans le cadre du présent projet, le Ministère s'occupera du contrôle budgétaire des opérations et de la tutelle financière des activités d'ENABLE YOUTH CI.	Il intervient pendant tout le cycle de mise en œuvre du projet depuis la phase préparatoire jusqu'au terme des travaux.
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité	Préfecture	Elle a pour mission de veiller à l'exécution des lois et règlements dans la circonscription administrative, de maintenir l'Ordre public et de requérir la Force publique en cas de nécessité.	Préside les séances lors des consultations des parties prenantes Veillez à la bonne exécution du sous-projet.
	Les Conseils régionaux	Ils ont pour mission : la protection de l'environnement ; la planification de l'aménagement du territoire de la lutte contre les effets néfastes de l'urbanisation ; la promotion et la réalisation des actions de développement économique, social et culturel ; la lutte contre l'insécurité ; la protection et la promotion des traditions et coutumes.	Veiller au bon déroulement des travaux dans le respect de l'environnement et des intérêts des populations et de leurs biens.
	Office National de la Protection Civile (ONPC)	Il assure la protection et assiste la population face aux risques et aux effets dévastateurs des catastrophes de toute nature.	Veiller au respect des normes de sécurité en termes d'installations d'énergies électriques. Intervention pour l'évaluation du Plan d'Opération Interne (POI) du site des travaux et pour la mise en place du Plan Particulier d'Intervention (PPI) en cas de sinistre.
Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle	Directions Régionales	Elles s'intéressent à la protection sanitaire des populations.	Maîtriser les impacts et protéger la santé du personnel et la vie des populations résidentes de la zone d'influence du projet.
	Institut National de l'Hygiène Publique (INHP)	Elle a pour mission la protection de la population contre les maladies et autres pandémies latentes, connues ou méconnues.	Veiller à la prise en compte du volet sanitaire et hygiénique dans l'exécution des travaux.

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

MINISTERES	STRUCTURES	MISSION/ATTRIBUTIONS	NIVEAU D'INTERVENTION
	Institut National de la Santé Publique (INSP)	Elle a pour mission la surveillance épidémiologique et la veille sanitaire.	Veiller à la prise en compte de la situation sanitaire dans la réalisation du Projet.
Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale	Direction Générale de l'Emploi	Elle a en charge la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'emploi et de promotion sociale. Elle identifie et met en œuvre les mesures visant la promotion des activités, la prévention et la gestion des conflits collectifs de travail ; contrôle l'application des normes, des lois et règlements en matière de travail.	Contrôler l'application des normes, des lois et règlements en matière d'emploi.
	Direction de la santé et de la sécurité au travail	- Définir les normes d'hygiène, de santé et sécurité au sein des entreprises et sur les lieux de travail ; - Veiller à l'application et l'actualisation de la législation et de la réglementation sur la santé et la sécurité au travail ; - Veiller à la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles.	Réguler et apporter son assistance aux questions liées à la santé et la sécurité des travailleurs.
	Inspection du Travail	En tant que service rattaché, et disposant d'inspecteur du travail, fonctionnaire assermenté, elle est chargée dans une zone géographique de contrôler l'application de la législation du travail et de l'emploi.	Encadrer et veiller à ce que la législation du travail en Côte d'Ivoire soit prise en compte et appliquée de façon efficiente dans tous les rapports de travail qui pourraient naître de la réalisation de ce projet.
	La Caisse Nationale de Prévoyance Sociale - Institution de Prévoyance Sociale (CNPS - IPS)	En sa qualité d'institution en charge des questions de prévoyances sociales au niveau du secteur privé en Côte d'Ivoire, elle a pour mission de veiller à la mise en œuvre des politiques sociales au bénéfice essentiel des travailleurs du privé et du parapublic notamment à travers le recouvrement des cotisations sociales et la réalisation de toute prestation sociale liée aux travailleurs.	Veiller à l'encadrement des acteurs sociaux sur le bien-fondé de la prise en compte de la prévoyance sociale ainsi que sensibiliser les acteurs sociaux sur l'utilité des déclarations sociales au bénéfice des travailleurs surtout en cas d'accident lié aux prestations des travailleurs à l'occasion de la mise en œuvre du projet.

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

MINISTERES	STRUCTURES	MISSION/ATTRIBUTIONS	NIVEAU D'INTERVENTION
Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité	ANAGED	En sa qualité de structure en charge de la gestion des déchets banals et inertes, doit autoriser par des agréments aux entreprises ayant démontré leurs capacités techniques à la gestion des déchets.	Par sa représentation à Korhogo a pour rôle veiller à la bonne gestion des déchets de travaux
le Ministère des Eaux et Forêts	Direction régionale des ressources en eau	Elle doit autoriser le projet pour l'exploitation de son forage et tout prélèvement des eaux du lac Koubi pour les besoins des travaux et ceux des étudiants	L'établissement doit introduire une demande d'autorisation pour exploitation des eaux de surfaces et souterraines

Source : NATRA Consultant, Août 2023

En plus des institutions publiques ci-dessous présentées, d'autres institutions privées ou communautaires seront impliquées dans la mise en œuvre du sous projet.

**Tableau 10: institutions privées ou communautaires seront impliquées dans la mise en œuvre du sous projet**

STRUCTURES	MISSION/ATTRIBUTIONS	NIVEAU D'INTERVENTION
Le Bureau de contrôle	En plus du contrôle traditionnel des travaux, doit s'assurer que tous les intervenants sur les chantiers (surveillants de chantier, entrepreneurs, chef de chantier, techniciens, ouvriers, autres) soient sensibilisés aux principales préoccupations environnementales et sociales et aux mesures de protection du milieu liées à la réalisation des travaux et veiller à l'application des mesures d'atténuation préconisées.	Il intervient pendant la phase des travaux.
L'entreprise d'exécution	L'entreprise recrutée pour les travaux est responsable de la prise en compte de l'ensemble des préoccupations environnementales et sociales soulevées et doit veiller au strict respect des mesures énoncées dans le présent rapport aux fins de préserver la qualité de l'environnement dans la zone du projet. Elle est chargée de l'exécution des travaux et de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales du PGES.	Elle intervient pendant la phase des travaux.
Populations bénéficiaires	Les consultations publiques devraient s'étendre à ces groupes sociaux afin de prendre en compte leurs préoccupations. Cela va susciter une meilleure adhésion des populations au projet et faciliter sa mise en œuvre.	Elles interviennent pendant la phase des travaux et pendant la phase de mise en service des infrastructures.
Mairie de Korhogo	Dans le cadre du sous projet, elle intervient à partir de ses services techniques et au niveau de la mise en œuvre du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP). Elle diffuse le MGP ainsi que les dépliants auprès des parties prenantes. Réceptionne les plaintes dans ses locaux	Elle intervient pendant toute la réalisation du sous projet
Les Organisations Non Gouvernementales (ONGs)	Elles seront sollicitées pour participer aux consultations publiques, ainsi qu'au suivi de la mise en œuvre du projet.	Elles interviennent pendant la phase des travaux.

Source : NATRA Consultant, Août 2023

### 3. DESCRIPTION DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT DU SITE DU PROJET

L'état initial du site ou milieu récepteur représente une situation de référence qui subira ultérieurement l'impact du projet. Il est caractérisé essentiellement par sa sensibilité qui se définit par rapport à la nature même de ses composantes, mais aussi par rapport à la nature du projet.

La description de l'état initial du site du projet a donc pour objectif d'obtenir une connaissance adéquate des composantes qui risquent d'être touchées par le projet. Cette description se fonde d'une part sur les données documentaires et bibliographiques et d'autre part sur les investigations de terrain.

Ainsi, les travaux conduits par l'équipe du Consultant ont permis de recueillir des données sur le climat, l'hydrographie, la flore et la faune, la pédologie et l'occupation des sols ainsi que les conditions socio-économiques des zones du projet ou « zones d'étude ». Pour ce qui suit, la description de l'état initial de l'environnement du projet se fera selon les aspects suivants :

- l'aspect physique ;
- l'aspect biologique ;
- les aspects humains.

La zone d'influence du projet est déterminée de manière à faciliter la prise en compte de tous les éléments du milieu naturel et humain pouvant être modifiés directement ou indirectement par le projet. Ainsi, elle peut être décomposée en deux zones :

- La zone d'influence indirecte (diffuse ou zone d'étude élargie), s'étend à l'ensemble du département de Korhogo susceptible d'être influencé par le projet.
- La zone d'influence directe ou restreinte comprend la zone du projet qui est l'Université Peleforo Gon Coulibaly de Korhogo (UPGC) au sein duquel se trouve la zone du projet.

#### 3.1 Description de la zone d'influence indirecte du projet : département de Korhogo

La description de la zone d'influence indirecte du projet porte sur le recueil des données des différentes composantes de l'environnement, à savoir le milieu physique (le relief, la pédologie, le climat, la qualité de l'air, l'hydrographie) ; le milieu biologique (la flore et la faune) et le milieu humaine (la situation socioculturelle, la situation démographique et la situation socioéconomique).

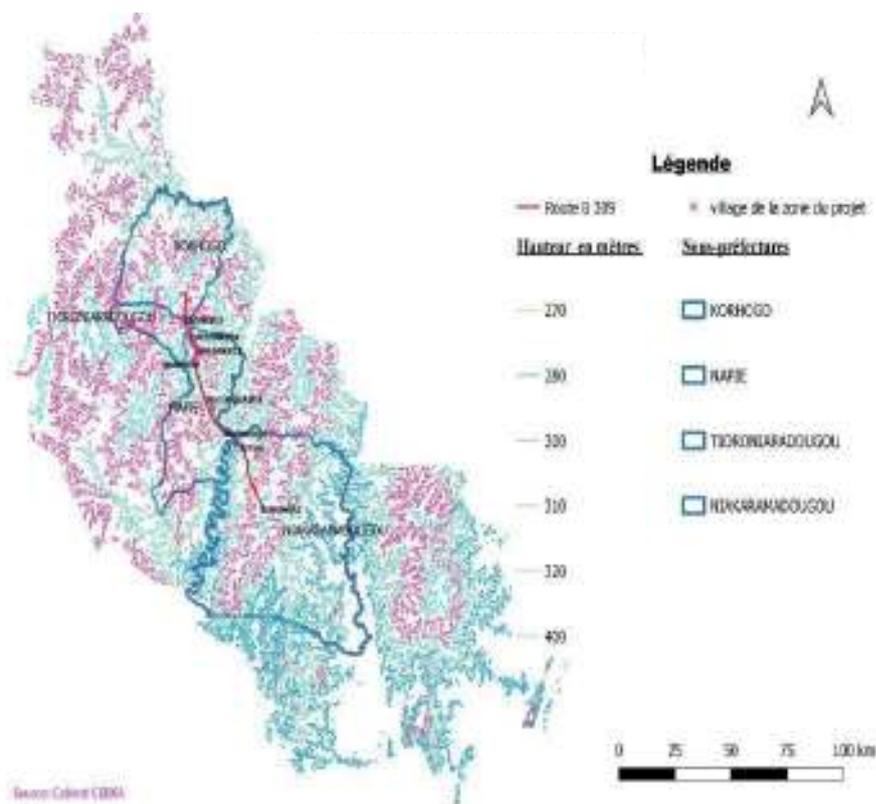
##### 3.1.1 Environnement physique du projet

###### ❖ Le relief

La région de la zone du projet est plane dans l'ensemble. Au Nord-ouest de Niakaramadougou juste après la limite naturelle du fleuve Bandama débute le relief de la région du Poro. Ce relief est un plateau mollement ondulé dont l'altitude moyenne se tient entre 300 et 400 mètres et la majorité des pentes entre 2 et 4 %. Le relief du projet a subi l'influence du réseau hydrographique tel le Bandama qui a donné des vallons et des plateaux incisés en forme de V. On trouve dans la région quelques reliefs singuliers tels les dômes granitiques à l'allure d'inselbergs qui culminent dans la région de Korhogo à 502, 527, 558 mètres, le massif de roches basique dont le plus imposant est le Niambargakaha à 20 kilomètres à l'ouest de Korhogo qui atteint 603 mètres d'altitude.

La zone d'influence indirecte du projet, conformément à l'analyse des courbes de niveaux, présente des altitudes qui varient entre 400 et 270 mètres de Kanawolo à Korhogo avec des fléchissements à Bemavogo (280 mètres), Kodanakaha (270 mètres) et des élévations à Gobala et Napié respectivement (400 et 320 mètres). De Kanawolo à Korhogo on observe une variation des altitudes entre les villages, ce qui donne à la route un léger mouvement ondulé caractérisée par des pentes moyennement faibles.

Figure 0-1 : Carte du relief de la zone du projet



### ❖ La pédologie

Les sols de la zone du projet sont composés de deux (02) types de sol qui sont les sols ferrallitiques moyennement désaturés et les sols hydromorphes dans les bas-fonds. En général le sol de la zone du projet est dominé par les sols ferrallitiques de texture sablo- argileuse à sableuse et argileuse. Ce sont :

- Des sols ferrallitiques du groupe remanié modal à faciès induré, issus de granites avec à faible profondeur des horizons gravillonnaires et ou graveleux de soixante centimètres à un mètre d'épaisseur.
- Des sols ferrallitiques du groupe remanié modal et de sol du groupe typique dépourvu d'élément grossier avec à quarante centimètres des surfaces argilo sableuse et argileuse.
- Des sols ferrallitiques du groupe remanié appauvri avec des horizons supérieures ou horizon A sableux à sablo-argileux.
- Des sols ferrallitiques du groupe remanié sous-groupe induré avec un horizon d'induration à moins de quatre-vingts (80) centimètres de la surface.
- des sols hydromorphes qui témoignent d'une évolution dominée par l'effet d'un excès d'eau, soit d'un engorgement temporaire, soit de la remontée d'une nappe phréatique.

Ces différents sols sont issus de l'altération des granites et schistes.

### ❖ Géologie

Sur le plan géologique, la région du Poro est constituée principalement du précambrien moyen, du Birimien et de l'Anté-Birimien. Le précambrien moyen comprend les granites discordants indifférenciés, les granites concordants d'intra géosynclinaux et les granites des massifs médians rajeunis. Le Birimien se compose de flyschs ébuméens, de volcanoplutoniques et de sédiments associés. Les méta-sédiments et les méta-vulcanites sont dispersés sur l'ensemble du bassin versant. Quant à l'Anté-Birimien, il comprend essentiellement les granites et les migmatites. Il faut noter que les alluvions anciennes et récentes

---

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

des cours d'eau du bassin ont une texture très variable, allant des argiles compactes aux sables grossiers gravieux.

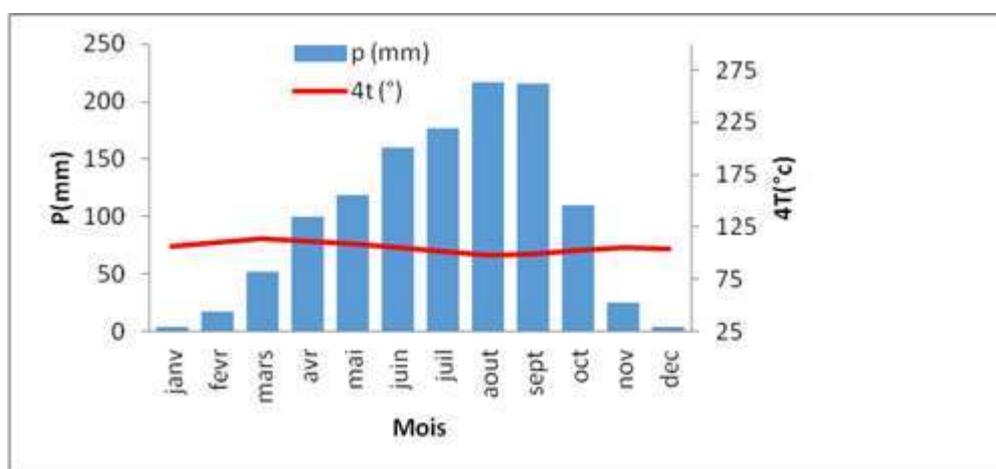
### ❖ Le climat

Le District des Savanes appartient à la zone tropicale et au climat tropical qui se divise en Côte d'Ivoire en deux climats : le climat tropical sub-humide ou sub-soudanien et le climat tropical de savane sec. Le climat tropical de savane sec qui couvre également la zone du projet concerne particulièrement le District des Savanes, la région du Poro et le Département de Korhogo.

Les amplitudes thermiques quotidiennes et annuelles y sont relativement importantes, de l'ordre de 20°C, le taux d'humidité y varie de 40 % à 50 %. Les indices ombrothermiques calculés à partir des données pluviométriques et thermiques journalières (issues des analyses de la NASA sur la période de 2000 à 2015) moyennées ensuite à l'échelle mensuelle permettent de distinguer deux saisons : une grande saison sèche et une grande saison de pluies. L'analyse des différents diagrammes montre que la grande saison sèche dure cinq mois, de novembre à mars à Korhogo. Les mois de décembre et janvier se caractérisent comme les mois les plus déficitaires de la saison sèche (période dominée par la manifestation d'un vent sec d'origine désertique appelé harmattan). Ainsi à la station de Korhogo, ces mois les plus déficitaires c'est-à-dire décembre et janvier enregistrent respectivement 3,9 mm et 4,4 mm. Quant à la saison pluvieuse, elle se caractérise dans la station de Korhogo par des durées égales, soit sept mois et ce, d'avril à octobre.

A la station de Korhogo, les mois les plus pluvieux, de juin à octobre enregistrent 159,7 mm et 120,2 mm. Le maximum pluviométrique situé à l'intérieur de cette période couvre les mois d'août (217,2 mm) et septembre (215 mm). En effet à cette période, les masses d'air chaud et humide provenant de l'océan Atlantique, poussées vers le Nord par un vent du Sud-ouest (alizé austral dévié lors de son passage sur l'équateur) s'étendent très haut en latitude et leur progression saisonnière comparée à un « effet de mousson » produit d'importantes précipitations sur toute Côte d'Ivoire y compris le Nord.

Figure 0-2: Diagramme ombrothermique de Korhogo

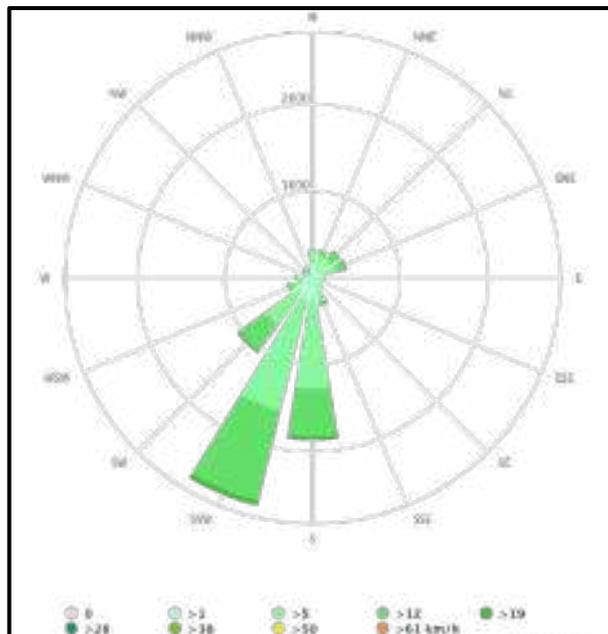


Source : SODEXAM, 2020

## ❖ Vitesse et direction du vent

La figure ci-dessous est une rose des vents qui représente les directions du vent à Korhogo.

Figure 0-3: Rose des vents du département de Korhogo



Source : SODEXAM, 1996-2021

Il ressort de l'analyse de cette rose des vents les principaux points suivants :

- **Prédominance des vents du sud-est (SSE) et de l'est (E) :** Les segments les plus longs de la rose des vents indiquent une prédominance des vents du sud-est (SSE) et de l'est (E). Cela suggère que ces directions sont les plus courantes ou les plus fortes dans la région.
- **Vent modéré à fort :** La plupart des segments de la rose des vents sont colorés en jaune, ce qui indique des vents modérés à forts, dépassant les 5,3 m/s. Cela suggère que Korhogo peut connaître des conditions venteuses significatives.
- **Direction principalement orientée vers le sud-est :** La concentration des segments dans la direction SSE suggère que c'est la direction dominante du vent à Korhogo. Cela pourrait être influencé par des facteurs locaux tels que la topographie environnante ou les schémas de circulation atmosphérique régionaux.
- **Variabilité directionnelle :** Bien que SSE et E soient les directions les plus fréquentes, il y a également une certaine variabilité dans les directions du vent, comme en témoignent les segments dans d'autres directions. Cela suggère que la direction du vent peut varier dans la région, peut-être en fonction des conditions météorologiques spécifiques.

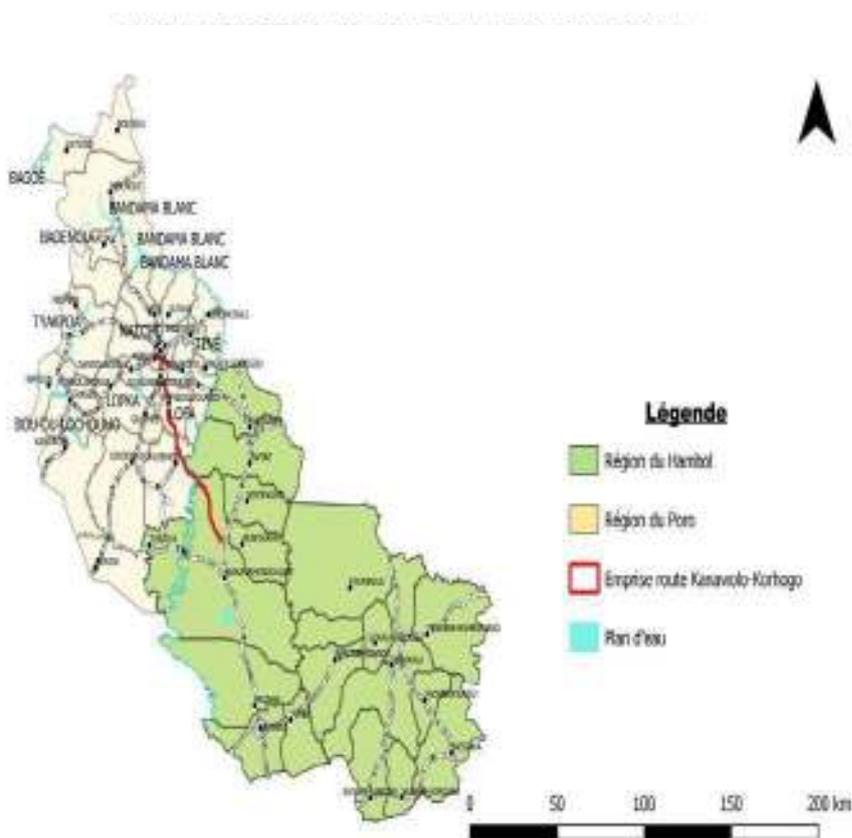
En résumé, cette analyse suggère que Korhogo, au nord de la Côte d'Ivoire, connaît généralement des vents modérés à forts, avec une prédominance des vents du sud-est (SSE) et de l'est (E), mais avec une certaine variabilité directionnelle.

### ❖ Hydrographie

Le réseau hydrographique de la zone du projet appartient au bassin versant du fleuve Bandama qui est le principal cours d'eau de la zone (Cf Carte hydrographique ci-dessous). Il est long de 1 050 km et prend sa source à une altitude de 480 m entre Korhogo et Boundiali, la partie du bassin du Bandama qui couvre la zone du projet est le bassin versant du Bandama blanc. Le fleuve Bandama résulte de la confluence en aval du lac de Kossou, d'une branche orientale constituée par ce Bandama blanc et d'une branche occidentale constituée de la Marahoué ou Bandama rouge.

En saison sèche, le débit du fleuve est perturbé par l'existence d'un barrage situé à une centaine de kilomètres, dans le complexe sucrier « Ferké 2 ». A l'image des nombreux petits cours d'eau, les mares de la zone du projet, peu nombreuses, s'assèchent souvent à cette saison. La carte ci-dessous présente le plan d'eau de la zone du projet.

Figure 0-4 : Carte hydrographique de la zone du projet



### 3.1.2 Environnement biologique

#### ❖ La végétation

Sur les sols drainés, la savane, suivant l'importance ou l'absence du peuplement forestier, prend le nom de : savane boisée, savane arborée, savane arbustive, savane herbeuse. Ces différents types, à l'exception de la savane boisée, elle-même très voisine de la savane arborée, ont été étudiés dans la zone guinéenne préforestière. Les strates sont floristiquement plus variées ou plus riches, mais elles gardent la même physionomie. Il faut noter ici l'absence de savanes à rôniers dans l'aire des climats tropicaux subhumide ou semi-aride de la Côte d'Ivoire septentrionale ; on ne voit jamais de rôniers spontanés sur les sols drainés ; les plus nordiques se trouvent dans les galeries forestières profitant d'un

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

micro-climat plus humide, permettant encore leur développement. Il en est de même pour le groupement à *Pennisetum purpureum*. Les divers types de savanes marécageuses, sont également physionomiquement comparables.

#### ❖ Faune

La grande faune est encore présente, quoiqu'en faible quantité. Elle se rencontre surtout dans les forêts classées. Les principales espèces présentes dans le département sont :

- les grands mammifères : le Cob de buffon, le Guib harnaché, le Bubale, le Phacochère, le céphalophe, l'Ourébi, le Cob defassa. L'hippopotame et l'hippotrague sont assez fréquents ;
- les céphalophes (*Cephalophus spp.*), les guib harnaché (*Tragelaphus scriptus*), les aulacodes (*Thryonomys swinderianus*), les porcs-épics et les athérures (*Atherurus africanus*) sont encore relativement abondants.

L'avifaune est très riche. On y rencontre couramment les francolins (*Francolinus spp*), les pigeons (*Columba spp*, *Treron australis*), les touracos (*Tauraco macrorhynchus*), les calaos (*Tockus semifasciatus*, *Bycanites spp*), les tourterelles (*Streptopelia semitorquata*, *Turtur tympanistria*, *Turtur brehmeri*), les poules de rochers (*Ptilapachus petrosus*). En revanche, la pintade (*Numida meleagris*) est en diminution à cause de la chasse.

#### ❖ Flore

La région est essentiellement couverte d'une formation végétale de type savane arborée ou arbustive, avec une tendance herbeuse plus au Nord. On y rencontre par endroit des îlots forestiers, des petites forêts sacrées aux abords des villages, ainsi que des galeries forestières le long des cours d'eau. L'espèce forestière la plus dominante est le fromager. On trouve également le Karité et le Néré dont les fruits sont consommés et commercialisés par les populations. Du fait des activités agricoles et du déboisement, les formations végétales naturelles sont en train d'être remplacées progressivement par des vergers (mangue, anacarde, etc.) et par des espèces forestières telles que le teck, principalement aux alentours des villages.

### 3.1.3 Environnement humain du département de Korhogo

#### 3.1.3.1 Situation géographique et administrative

Le département de Korhogo est une ville située au nord de la Côte d'Ivoire, dans la région du Poro. Il est limité au nord par le département du M'bengué, au sud par les départements Katiola et Dabakala, à l'ouest par le département de Boundiali, et à l'est par le département de Ferkéssédougou. La ville de Korhogo est le chef-lieu de département, est située à 635 kilomètres d'Abidjan.

#### 3.1.3.2 Composition démographique

La région du Poro dont fait le département de Korhogo, concentre près de 47,5% de la population du District des savanes (1 607 497 habitants), soit 763 852 habitants (RGPH, 2021). La région du Poro présente une densité de 60,52hab/km<sup>2</sup> principalement portée par la ville de Korhogo qui compte 286 071 habitants soit une densité de population de 443,5 hab/km<sup>2</sup>.

**Tableau 11: Répartition des populations du Département de Korhogo**

DÉPARTEMENT DE KORHOGO					
SOUS-PRÉFECTURE	POPULATION RECENSÉE AU 14 DÉCEMBRE 2021			MÉNAGES	
Nom	HOMMES	FEMMES	TOTAL	NOMBRE	TAILLE MOYENNE
DASSOUNGBOHO	4 289	4 414	8 703	1 381	6.3
KANOROBA	12 488	12 060	24 548	3 436	7.1

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

DÉPARTEMENT DE KORHOGO					
SOUS-PRÉFECTURE	POPULATION RECENSÉE AU 14 DÉCEMBRE 2021			MÉNAGES	
Nom	HOMMES	FEMMES	TOTAL	NOMBRE	TAILLE MOYENNE
KARAKORO	10 759	12 223	22 982	3 498	6.6
KIEMOU	17 156	14 801	31 958	5 822	5.5
KOMBOLOKOURA	4 465	4 465	8 930	1 776	5.0
KOMBORODOUGOU	8 105	8 598	16 703	2 810	5.9
KONI	8 347	8 708	17 054	2 699	6.3
KORHOGO	225 190	215 736	440 926	81 738	5.4
LATAHA	12 875	14 020	26 895	4 516	6.0
NAFOUN	5 087	5 119	10 206	1 442	7.1
NAPIELEODOUGOU	14 516	16 488	31 004	6 429	4.8
N'GANON	4 599	4 581	9 181	1 767	5.2
NIOFOIN	18 900	17 872	36 772	6 844	5.4
SIRASSO	14 919	14 714	29 633	4 495	6.6
SOHOOU	5 447	5 987	11 434	1 907	6.0
TIORONIRADOUGOU	10 323	11 141	21 464	3 424	6.3
<b>TOTAL</b>	<b>377 466</b>	<b>370 927</b>	<b>748 393</b>	<b>133 984</b>	<b>5.6</b>

Source : RGPH, 2021

La répartition de la population par grands groupes d'âge fait ressortir l'extrême jeunesse de celle-ci, que ce soit pour la population masculine ou féminine. La population masculine et féminine âgée de moins de 15 ans représente 43 % de la population du département.

Le District compte une population rurale, composée en majorité d'autochtones Sénoufo (groupe Voltaïque) qui représentent environ 75 % de la population et Dioula (Mandé, du Nord) qui pèsent pour 19,6 % de la population. Ces populations autochtones cohabitent avec des communautés allogènes à savoir les Yacouba et les autres ressortissants de la CEDEAO, particulièrement les Maliens et les Burkinabés.

Ces ethnies ont noué des alliances avec d'autres grands groupes ethniques du pays, à l'instar des Mandé du Sud et des Akan ainsi qu'avec des ethnies des pays frontaliers. Ces alliances composent le socle de la cohabitation entre les différentes ethnies. Ces liens ont permis aux peuples de cohabiter pacifiquement. À cet effet, un pacte de non-agression et d'assistance mutuelle est ainsi signé entre les Yacouba et Sénoufo, Sénoufo et Matou, Sénoufo et Gouro.

Ce type d'alliance à plaisanterie entre les Sénoufo et les Yacouba, autorise les membres de ces ethnies à organiser des affrontements verbaux et favorise la cohabitation.

La population du Département est majoritairement musulmane (42,2%). L'animisme est la seconde religion (22,0%) suivi des chrétiens catholiques (6,9%). L'on note, au niveau du département, 25,9% de la population qui ne pratique aucune religion.

---

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

### 3.13.3 Données sur le Foncier la culture et la religion

#### ❖ Foncier urbain

La gestion du foncier, en ce qui concerne la commune de Korhogo est réservée aux autorités coutumières qui sont détentrices de la tradition et aux structures de l'État détentrices de la légalité républicaine. Korhogo est soumis à un double régime, le droit coutumier et le droit moderne. En effet, le droit coutumier est géré par les propriétaires terriens. Tous les domaines villageois relèvent de la gestion coutumière des chefferies.

Mais, lorsque l'État s'acquitte de la purge des droits coutumiers sur une portion de terre bien délimitée et procède à un lotissement, alors celle-ci relève du droit moderne et relève de la compétence du Ministère chargé de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat ou des autorités municipales.

Dans l'ensemble, rares sont les conflits signalés dans la gestion de l'espace urbain entre les propriétaires terriens, les Sénoufos, et les acquéreurs privés.

#### ❖ Foncier rural

À Kodanakaha, village qui abrite le site du projet, en termes de foncier, le mode d'attribution de la terre se fait selon la manifestation du besoin de toute personne intéressée. En cas de litige autour du foncier, les instances de règlement des contentieux, se faire par les interventions conjointes du chef terrien, du chef du village et du leader religieux (Imam). Pour se faire, dès constat, les acteurs concernés sont convoqués pour se faire entendre. Après écoute et médiation effectuées, un consensus est généralement trouvé entre les différentes parties. Dans ce canevas, le mode d'accès à la terre des femmes dans ce village a lieu sans grande exigence. La jeune fille ou jeune femme célibataire, la femme mariée peuvent hériter des biens de leur père d'une part, de leur défunt époux d'autre part et/ou même avoir accès tranquille à la terre de leur géniteur pour cultiver ni même avoir le droit de contrôle sur la terre. À Kodanakaha, pour des questions de bonne gouvernance, les femmes participent aux réunions de développement du village, donne leurs avis et préoccupations lors des réunions des projets de développement du village. Elles sont également membres du comité de développement du village.

#### ❖ Culture

La communauté Sénoufo de la sous-préfecture de Kiémou dont dépend le village de Kodanakaha, est majoritairement matriarcale. L'héritage se transmet du père au neveu. C'est-à-dire, le fils de sa sœur et cela est valable pour la chefferie que pour la propriété des terres. L'organisation sociale faite comme suit : le propriétaire des terres, le chef de village avec sa notabilité (chefs de quartiers ou de familles). Le chef de Kiémou, Monsieur YEO Donipoho, est aidé dans sa tâche par 9 notables (chefs de quartiers).

Sur le plan culturel, les jeudis, vendredis et les dimanches sont considérés comme des jours sacrés. Aucune activité champêtre n'est effectuée ces jours-ci à Kiémou. Au titre des interdictions ou totems, la consommation du poisson silure ainsi que l'accouplement avec les Djelis sont interdits. Par ailleurs, les vendredis sont réservés au marché communautaire. À propos, les marchés fréquentés sont ceux de la vente des canaris et des tisserands. Sont considérés comme lieux sacrés/objets sacrés les lieux d'adoration, les églises, les mosquées, les bois sacrés, les cours d'eau et les masques (Korobla).

À Kiémou, les saisons sèches après récoltes (janvier - mars) sont considérées comme périodes de fêtes et de cérémonies. En contexte de tristesse (décès), l'inhumation se fait avec le Poro, ensuite viennent les funérailles du/de la défunte, tandis que pour des moments de joie telles que le mariage, il est célébré de façon traditionnelle à travers la dot. Relativement à sa dimension culturelle, les jeudis et les dimanches sont considérés comme des jours sacrés. Aucune activité champêtre ces jours-ci à Kodanakaha et cela s'avère être le synonyme des totems et d'interdits.

#### ❖ Religion

---

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

À l'origine animiste à travers la pratique du poro, aujourd'hui avec l'intrusion du christianisme, et de l'islam, Kiémou enregistre sur son sol la présence de trois (3) églises dont une église Catholique, et deux églises évangéliques (Assemblée de Dieu, et AEBECl) et trois mosquées.

#### 3.1.3.4 Données urbanistiques

##### ❖ Habitat

Les habitats restent dominer majoritairement par des bâtis en matériaux de construction moderne (tôle, ciment, etc.). En plus de ce type de construction, on y rentre des bâtis en matériaux de fortunes (hangar en tôle).

#### Planche 2: Quelques habitats de Kiémou



Source : NATRA Consultant, Août 2023

#### 3.1.3.5 Secteur économique

L'activité économique dans le Département de Korhogo repose sur l'agriculture, la production animale, le commerce (vivriers, produits artisanaux, etc.) et les services.

##### ❖ Agriculture

Le district dispose d'une surface agricole développée estimée à 661 853 hectares avec plus de 62% en cultures vivrières et maraîchères (maïs, riz, sorgho) et près de 38% de culture de rente (principalement coton, anacarde et mangue).

##### ➤ Culture de rente

La commune de Korhogo en tant que zone savanicole se prête à la culture du coton et de l'anacarde. Le premier est la principale culture industrielle. L'anacarde fait plutôt office de culture secondaire dans la

très grande majorité des localités. Le karité qui ne fait pas encore l'objet d'une culture (produit de cueillette) et la mangue pourraient s'inscrire dans cette même optique à moyen terme. Malgré cette vocation agricole, les cultures de rente ne drainent que 40 000 millions de FCFA majoritairement portés par le coton (77%) et l'anacarde (19%) alors que ces spéculations génèrent au total près de 120 000 millions de FCFA au niveau national.

- Coton

Dans le but de créer une filière intégrée du textile en Côte d'Ivoire, avec la présence d'exploitations cotonnières au nord et d'unités de transformation et de fabrication de textiles au centre, de nombreuses subventions étatiques ont été mises en place dans les années 70 à travers la Compagnie Française pour le Développement des fibres Textiles (CFDT). À partir du début des années 80 et de la crise économique, la réduction des subventions étatiques s'est imposée comme un impératif, menant à la restructuration de la filière. Le regain de la production ces dernières années relève de l'amélioration du rendement, de l'accroissement du nombre des Groupements à Vocation Coopérative (GVC). Ces groupements jouent un rôle important dans la structuration du secteur puisqu'ils procèdent pour le compte des paysans coopérateurs, à la collecte du coton, la distribution des intrants, et l'achat et la vente des produits phytosanitaires et du matériel agricole. Toutefois, la filière connaît, à l'instar des autres cultures pratiquées localement, de nombreux facteurs limitants. La presque totalité des exploitations travaille de façon manuelle, et les intrants chimiques sont utilisés dans une faible proportion. Dans ce type de climat, le mode manuel de culture et semi-intensif ne permet pas d'améliorer de façon sensible le rendement du coton et donc le niveau de vie des ruraux. L'attelage, la mécanisation et l'usage des intrants agricoles apparaissent comme les seules solutions pérennes faute de structure de crédit apte à préfinancer les campagnes. En 2013, le coton a généré un revenu de 34 205 millions de FCFA (prix bord champ 2013 de 145 FCFA/kg).

- Mangue

Depuis son introduction dans le district à la suite de la dévaluation du FCFA en 1994, la mangue s'est démarquée en devenant le produit agricole de la commune connaissant la plus forte progression à l'exportation. La superficie estimée des manguiers en 2014 est de 14 768 hectares dans le district des savanes soit 58% de la superficie nationale de manguiers. Les vergers de manguiers sont concentrés dans les régions du Poro (29%) et du TCHOLOGO (19%). Le département de Korhogo concentre plus de 12% de la production nationale à Sinématiali, considérée comme capitale ivoirienne de la mangue, grâce à la présence dans cette sous-préfecture des vergers des plus grands exportateurs du pays.

- Anacarde

Dans le but de lutter contre la dégradation des ressources végétales de la zone nord du pays, l'État de Côte d'Ivoire a pris la décision d'introduire, à la veille de l'indépendance, la culture de l'anacardier. Entre 1960 et 1970, 8 215 ha d'anacardiens ont été plantés dans le nord du pays, le département de Korhogo représentant à lui seul 38% des surfaces exploitables. À partir de 1972, cette fonction de l'anacardier est abandonnée au profit de l'exploitation commerciale de ses noix avec l'appui de la SODEFOR. Les premières parcelles appartenant à la SODEFOR ont été cédées aux communautés villageoises pour exploitation.

La culture de l'anacarde se fait souvent avec l'igname ou le coton et occupe le terrain après la récolte de cette dernière une année plus tard. Le semi de noix de cajou se fait au flanc de chaque butte. Ceci aboutit à une forte densité, préjudiciable à la productivité, même si elle permet une maîtrise des adventices. Le district des savanes concentre 11% des champs d'anacardiens avec 41 247 ha. La production associée s'établit à 47 847 T soit 11% de la production nationale.

- Cultures vivrières

Considéré comme le grenier de la Côte d'Ivoire, le district des savanes est l'un des premiers producteurs de cultures vivrières avec une superficie estimée à 409 291 hectares où est cultivé le riz, le maïs, le mil, le sorgho, l'arachide et le manioc.

- Riz

---

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

De toutes les cultures vivrières, la plus importante est le riz, cultivé sur les plateaux (pluvial) ou dans les bas-fonds (irrigué). Les exploitants font une culture mécanisée et intensive, utilisant des tracteurs et des intrants chimiques. Les paysans, encadrés par l'ANADER pratiquent plutôt le mode manuel et traditionnel de culture : usage d'outils traditionnels pour les labours, absence d'intrants chimiques. En 2012, le District comptait 85 167 hectares de riz pluvial (10% du total national) et 12 974 hectares de riz irrigué (11% du total national). Les champs de riz sont majoritairement situés dans la région du Poro et de la Bagoué qui concentre respectivement 4,4% et 3,6% de la superficie nationale de riz. Les performances de la riziculture au niveau local sont liées d'une part à la pluviométrie, principal déterminant de l'agriculture de type traditionnel, mais également à l'utilisation de semences sélectionnées par l'Agence pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest (ADRAO) et le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA). Ainsi en 2012, avec un rendement moyen de 1,61 t/ha, le district a produit 10% de la production nationale du riz générant 14 717 millions de FCFA (prix bord champs de 90 FCFA/kg).

- Maïs

Dédié principalement à la commercialisation, le maïs se caractérise par un taux de mise sur le marché de l'ordre de 80%. Cette quantité qui sert à l'approvisionnement de la commune de Korhogo permet également de ravitailler les zones frontalières en cas de tensions au Mali. La superficie estimée des cultures de maïs en 2014 est de 141 621 hectares soit 46% de la superficie nationale dédiée à cette spéculation. Concernant 57% de la production nationale, les zones de Korhogo, M'bengué et Sinématiali sont les principales zones de production du District qui génère 372 702 tonnes de Maïs par an.

- Igname

L'igname est une ressource vivrière incontournable dans la commune de Korhogo. Les variétés que sont « Bete Bete », « Florido », « Kengle » représentent plus de 70% de la production brute nationale. Dans le District des savanes, l'aire principale de production se situe dans la sous-préfecture de Dikodougou. La culture de l'igname se fait de façon manuelle sur des terres fertiles venant d'être défrichées ou ayant des apports en engrais après une récolte de riz ou de maïs et sans apport en intrants industriels. La production d'ignames dans le District a été estimée en 2007 à 175 167 tonnes soit 3% de la production nationale.

- Mil, fonio et sorgho

Le mil, le fonio et le sorgho sont des cultures traditionnelles du nord qui concentre 63% de la surface agricole nationale dédiée au mil et 80% de celle dédiée au sorgho. Les régions du Poro et du Tchologo concentrent près de la moitié des champs de mil et la région du Tchologo abrite plus de 40% des surfaces de sorgho. Malgré les revenus modestes estimés à 5 650 millions de FCFA, la production de mil et de sorgho se caractérise par une marge élevée en raison de la faiblesse des pertes sur les récoltes et de l'absence d'intrants utilisés et de l'emploi de matériels de production sur moins de la moitié des surfaces.

- Arachide

Destinée principalement à la commercialisation, l'arachide est produite de façon traditionnelle et se caractérise par un rendement de l'ordre de 1 tonne par hectare. La superficie estimée des cultures d'arachide en 2012 était de 49 448 hectares, principalement dans la région du Poro qui concentre près de 30% de la surface agricole nationale dédiée à cette spéculation.

- ❖ Cultures maraîchères

Les cultures maraîchères dans le District sont constituées de patates, tomates, laitues, aubergines, oignons, gombos et choux. La culture maraîchère a toujours joué un rôle important dans la valorisation des bas-fonds. Au niveau du département de Korhogo, plusieurs parcelles sont exploitées en cultures maraîchères, notamment par des jeunes et des femmes éprouvant des difficultés à accéder à des terres cultivables en céréales ou tubercules. La culture maraîchère de type extensif est pratiquée pendant la saison sèche dans les bas-fonds. Les intrants chimiques sont utilisés en faible quantité et la fumure organique obtenue le plus souvent à titre gracieux auprès des éleveurs est très souvent utilisée pour améliorer la productivité. 77% des surfaces cultivées sont occupées par la tomate, la laitue, l'aubergine et

l'oignon. Alors que la tomate et l'aubergine possèdent des rendements sur une longue durée avec une mise en valeur annuelle. La laitue occupe une grande superficie du fait de son cycle court qui permet une exploitation intensive des parcelles.

#### ❖ Ressources animales

Les ressources animales et halieutiques sont gérées par la Direction Départementale des Ressources Animales et Halieutiques de Korhogo. Ce service encadre la production et la commercialisation des espèces animales et halieutiques. Il effectue des inspections et contrôle l'apparition.

- Élevage de bovins

L'élevage des bovins représente plus de 900 000 têtes dans le District des savanes, soit le plus grand cheptel de Côte d'Ivoire. Il se caractérise pour l'essentiel par :

Une forte prédominance de l'élevage dit de transhumance opérée par des éleveurs ivoiriens et maliens ;

Une forte concentration de petits élevages au niveau de Korhogo et de ses alentours (25 km), due à la pression foncière. La région du Poro compte plus de 500 000, soit 32% de l'effectif national estimé à 1583 725 têtes.

Ces chiffres sont révélateurs de l'importance stratégique que revêt Korhogo dans la filière nationale de production de viande : En 2012, la Région produit plus de 1 800 tonnes de viandes et 1 800 tonnes de lait, soit 60% de la production nationale. La filière de l'élevage bovin souffre d'une sous-exploitation monétaire et doit bénéficier de mesures visant la sensibilisation des propriétaires aux opportunités de la filière et la mise en place d'unités de valorisation de sous-produit de l'élevage.

- Élevage des petits ruminants

L'élevage des petits ruminants concerne les ovins et les caprins. Il est pratiqué en ville et se caractérise par effectif réduit de 15 têtes maximum. Les animaux sont souvent gardés dans des enclos aménagés dans la cour familiale. Plus de 80% des ovins et caprins sont élevés dans les villages de manière traditionnelle. L'élevage d'ovins-caprins est fortement représenté dans le District avec près de 400 000 têtes dans le District. Ce qui constitue également le plus grand cheptel de Côte d'Ivoire avec 17% du cheptel national. Ces bêtes sont majoritairement dans la région du Poro (qui concentre plus de 60% des bêtes du District) et plus particulièrement au nord près des frontières avec le Mali.

- Élevage des porcins

Le District concentre le plus grand cheptel de porcins du pays avec 72 144 bêtes (20% du cheptel national). Les bêtes sont majoritairement présentées dans la région du Poro (60% des bêtes du District sont dans les environs de Korhogo).

- Aviculture

L'élevage villageois ou traditionnel représente l'essentiel de la production de volailles du District. Il est pratiqué dans tous les villages. Les animaux sont en liberté sans surveillance.

L'aviculture moderne ou industrielle est très peu développée localement et ne se pratique que dans les fermes proches de la ville de Korhogo. Le District concentre ainsi 6% des poules pondeuses et 9% des poules traditionnelles.

#### ❖ Ressource halieutique

La pêche dans le district est essentiellement pratiquée de façon artisanale. Elle constitue une activité secondaire pour les riverains du Bandama et des différents cours d'eau qui drainent le district. Ce sont surtout les ressortissants maliens communément appelés « bozos » qui font de la pêche une activité principale sans réglementation. La capture moyenne par sortie varie entre 9kg et 27 kg selon la saison de pêche, en dessous de la moyenne nationale qui varie entre 15 kg et 40 kg, classant ainsi le district

parmi les moins rentables. En moyenne annuelle, le district réalise une capture avoisinant les 2000 tonnes. Les ménages pratiquant une activité dans le secteur halieutique représentent 0,36% de la population du district, dont la majorité est impliquée dans la pêche et la transformation ou le commerce de poisson. La plus grande partie des captures est revendue directement par les pêcheurs (44%) ou remise à la famille pour vente (12%). Seulement 2% des captures sont transformées, principalement via fumage ou fermentation. Le taux de transformation est ainsi très en deçà de la moyenne nationale qui s'établit à 8%. Les produits de la pêche sont destinés en général à l'autoconsommation et à la vente locale, ce qui permet d'avoir quelques ressources financières. La pêche est pratiquée surtout en saison sèche. Les espèces pêchées sont généralement des silures, les carpes et les machoïrons.

#### ❖ Le commerce

Le commerce représente la seconde activité principale après l'agriculture.

#### ❖ L'artisanat et le tourisme

Dans l'emprise du sous-projet, on y observe également de petites activités informelles (la pêche), et artisanales (atelier de ferronnerie, fabrication de brique, vente de carburant, garage de moto, de tricycle et vente de pièces détachées). Ces activités pour la plupart sont pratiquées par des jeunes

Le tourisme occupe aussi une place importante dans la vie économique à travers l'hôtellerie et l'artisanat d'art dominé par les tisserands de Waraniéné et également les sculpteurs regroupés à Koko.

#### ❖ Le réseau bancaire

Le réseau bancaire et financier est caractérisé par la présence d'institutions de micro finances (COOPEC, CMEC) ainsi que des représentations de banques commerciales : la Banque Populaire, la SGBCI. La ville compte une multitude de points de transactions financières.

#### ❖ Le transport interurbain

Au niveau du village, aucun moyen de transport n'a été mis en place, sauf les engins à deux roues relient le village à la sous-préfecture. En effet, la population utilise plus la marche à pied, les vélos et quelque des motos. Quelques particuliers disposent de véhicule personnel.

### 3.1.3.5 Infrastructure socio-économique

En matière d'infrastructures de base, et pour l'année 1997, la commune était dotée de 151 km de réseau d'adduction d'eau desservant 5 100 abonnés ; de 154 km de linéaire électrique basse tension pour 10 454 abonnés, un central téléphonique desservant 1 724 abonnés et un bureau de poste pour 1 380 boîtes disponibles.

#### ❖ Aspect éducatif

La couverture scolaire de la Commune est tout aussi bonne avec les infrastructures suivantes :

- 6 écoles préscolaires ;
- 3 inspections de l'enseignement primaire pour 62 écoles primaires dont 8 écoles primaires privées ;
- 3 lycées publics, 9 lycées privés, un collège public ;
- 2 Instituts de formation professionnelle (CAFOP, INFAS) ;
- Une Université ;
- Une école de police

**Tableau 12: les établissements scolaires**

DRENA	Statut	Ecoles	Nbre d'élèves 2021-2022			Nbre d'Enseignant		
			Total	Garçons	Filles	Total	Hommes	Femmes
KORHOGO	Public	562	121 525	57 472	64 053	2 719	1 773	946
	Privé	80	19 647	10 062	9 585	492	296	196
	Com.	26	1 033	492	541	40	28	12
	<b>Total</b>	<b>668</b>	<b>142 205</b>	<b>68 026</b>	<b>74 179</b>	<b>3 251</b>	<b>2 097</b>	<b>1 154</b>

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Source : INS, 2023

### ❖ Aspect sanitaire du Département de Korhogo

Le Département de Korhogo dispose de plusieurs structures et formations sanitaires.

En effet, selon le Rapport Annuel sur la Situation Sanitaire (RASS) 2020 en Côte d'Ivoire, le Département de Korhogo dispose de 54 ESPC (Établissements Sanitaires de Premier Contact) dont 44 en milieu rural et 10 en milieu urbain, 1 HR. Le département totalise 51,98 % des structures sanitaires publiques de la région du Poro. Pour ce qui est du personnel de santé, le département de Korhogo regorge de la quasi-totalité des spécialités en médecine et pharmacie à savoir : 38 médecins, 11 pharmaciens, 03 chirurgiens-dentistes, 252 infirmiers et 118 sages-femmes, etc.

Quant à la couverture sanitaire de la Commune de Korhogo, elle est assez diversifiée et abrite les infrastructures sanitaires suivantes :

- 1 Centre Hospitalier Régional (CHR),
- 1 Dispensaire Urbain
- 1 Secteur de Médecine Rurale
- 1 PMI
- 1 Centre Anti Tuberculeux (C.A.T),
- 1 Institut d'Hygiène (INHP)
- 1 Centre Médico-Scolaire
- 1 Antenne OMS
- 2 Maternités (Koko et Petit Paris)
- 1 Centre de santé (CNPS).

En ce qui concerne les aspects pathologiques, nous pouvons noter une fréquence de maladies dans le Département de Korhogo qui s'attaquent aux différentes couches sociales des populations.

En effet, dans les districts sanitaires de Korhogo 1 et 2, l'on a enregistré au cours de l'année 2020 le chez les enfants de moins de 5 ans, 1712 cas d'enfants malnutris, 16 cas de coqueluche 4795 cas de diarrhée, 18261 cas d'Infection Respiratoire Aiguë (IRA), 4787 cas de malnutris, et 9672 cas d'anémie. Pour ce qui de la population générale, l'on a enregistré au cours de l'année 2020, 20078 cas de diarrhée, 59406 cas de paludisme, 41183 cas d'infection respiratoires (IRA), 10646 cas de diarrhée, et 7077 cas d'IST.

### 3.2 Description de la zone d'influence directe du projet

#### 3.2.1 Environnement physique du projet

Le site du projet de réhabilitation et/ou extension et équipement d'un bâtiment réfectoire et d'un bâtiment dortoir est localisé dans le département de Korhogo et plus précisément dans la sous-préfecture de Kiémou (à Kodanakaha) situé à 53 Km de Korhogo. L'image suivante illustre la zone du projet.

##### ❖ Relief

Le site du projet de Kiémou est logé sur un terrain plan dans l'ensemble. La superficie de la parcelle couvre 60 hectares.

#### Planche 3: Vue du relief de Kiémou



Source NATRA Consultant, Août 2023

##### ❖ Pédologie

Les sols rencontrés sont de type ferrallitique moyennement désaturés, avec une texture argilo-sableuse. Ils sont généralement très sensibles à l'érosion lorsqu'ils sont dénudés.

#### Planche 4: Vue de la pédologie du site du projet



Source NATRA Consultant, Août 2023

### ❖ Qualité de l'air

La zone du sous projet est essentiellement rurale. La visite du site a permis de constater sans prise de mesure que la qualité de l'air ambiant y est considérée comme bonne. Il n'y a aucune source industrielle de pollution atmosphérique. Le dégagement de poussières est localisé pendant la période sèche.

### ❖ Végétation

La végétation du site est constituée de culture de quelques pieds de manguiers (*Mangifera indica*), 15 pieds d'anacarde, 4 hectares de champ de riz et 20 hectares de champ de maïs.

#### Planche 5: Vue de la végétation du site



Source NATRA Consultant, Août 2023

### ❖ Faune

Le site du projet est occupé par la présence d'un enclos qui sert encore d'abri pour les dix-huit (18) bêtes (bœufs) restantes, appartenant au centre agropastoral de l'Institut de Gestion Agropastoral (IGA) de l'Université Peleforo GON COULIBALY. En effet, cette ferme agropastorale a bénéficié dès le départ de plusieurs appuis financiers qui ont favorisé la construction d'un incubateur à vocation agropastorale avec quatre (4) fermes (deux (2) fermes de volailles et deux (2) fermes d'ovins), un (1) enclos de bovin ainsi qu'un parc pour le traitement des bœufs.

#### 3.2.2 Activités humaines sur le site et aux alentours

Des activités agricoles ont été constatées sur le site du projet. Les résultats de l'investigation de terrain révèlent la présence de plantations d'anacarde, de maïs et du riz ; et des activités d'élevage d'animaux.

## Planche 6: Vue de quelques activités humaines sur le site



Vue d'un parc à bétail



Vue d'une plantation

Source NATRA Consultant, 2023

### 3.2.3 situation foncière du site du projet

Le site qui doit abriter le sous-projet dans le village de Kodanakaha, est la propriété de l'ex-URES de Korhogo, créée par décret N° 96-614 du 9 août 1996, aujourd'hui l'Université Peleforo GON COULIBALY. Autrefois, ce site était la propriété de trois (03) exploitants agricoles du village de Kodanakaha que sont : KONE Djakaridja, SILUE Amadou et SORO Ladji. Mais pour des raisons d'utilité publique, le site a été cédé gratuitement après des cérémonies traditionnelles, à l'ex-URES de Korhogo, pour la mise en place d'une ferme agropastorale, par la chefferie dudit village. Les trois exploitants et propriétaires terriens, ont reçu en termes de compensation, de nouvelles terres agricoles de la part de la communauté, pour continuer leurs activités agricoles.

#### ❖ Situation sanitaire du site

Le village de Kodanakaha dispose d'un dispensaire. La pathologie la plus fréquente est le paludisme.

#### ❖ Réseaux divers (VRD)

##### ➤ Réseau d'approvisionnement en eau potable

Sur le plan des infrastructures d'eau et d'assainissement, Kodanakaha dispose de deux (2) pompes Hydrauliques villageoises (HV) ou Pompes à Motricité Humaine (PMH).

##### ➤ Réseau d'évacuation des eaux usées

Le grand problème d'assainissement que l'on rencontre dans la sous-préfecture de Kiémou est le manque de réseau d'égout et drainage des eaux. Toutes les eaux des pluies et ménagères sont déversées dans la nature et entraînent leur stagnation dans les vallées, et aux alentours des habitations dans certains endroits. Ces eaux usées entraînent la multiplication des vecteurs de maladies auprès de la population et causent en même temps des érosions dans la sous-préfecture de Kiémou par l'effet de ruissellement.

##### ➤ Réseau de drainage des eaux pluviales

---

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Sur le site de l'école ferme de l'IGA, il n'existe pas de réseaux d'évacuation des eaux pluviales. Les précipitations abondantes sont déversées dans la nature et entraînent leur stagnation dans les vallées, et dans certains endroits. Le drainage des eaux pluviales après la construction des nouveaux bâtiments se fera pareillement.

➤ *Réseau électrique*

✓ *L'Alimentation d'Électricité*

L'alimentation en électricité est faite à partir de la ligne de basse tension présente sur le site. Celle-ci alimente toutes les installations du site. Cette alimentation en électricité est fournie par la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE). Les nouveaux bâtiments dortoir et réfectoires construits au cours de ce projet seront alimentés au même réseau électrique.

✓ *Éclairage Extérieur*

La ferme bénéficie de l'éclairage ambiant la journée et de lampadaires installés dans le village de Kodanakaha.

**Planche 7: vue d'une ligne de tension**



Source NATRA Consultant, Août 2023

➤ *Voiries*

La route qui mène au site du projet est une piste sur laquelle les camions à grande capacité peuvent passer librement.

## Planche 8: Vue de la voie bitumée sur la zone du projet



Source NATRA Consultant, Août 2023

### ➤ Les déchets produits par l'Institut de Gestion Agropastoral de l'Université Pelefero

L'école produit différents types de déchets en raison de ses activités, ce sont :

- déchets banals : cartons, papier, débris végétaux, bois, restes alimentaires, déchets assimilés aux ordures ménagères ;
- déchets dangereux : déchets d'équipements électroniques et électrochimiques (D3E), déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) ; emballages vides de peinture
- déchets liquides : eaux usées du réfectoire, eaux vannes des fosses septiques,

### ➤ Analyse de la gestion des déchets solides et effluents

Les déchets solides sont mis en dépôt sauvage sur une aire aménagée à cet effet par l'école ferme. Une partie des déchets tels que les DEEE, déchets produits par l'administration et salles de classes (papier, carton, etc.) sont mis en dépôt sauvage sur un espace aménagé du côté de l'administration. Les eaux vannes des fosses septiques sont vidangées par une structure privée de Korhogo.

## 3.2.3 Enjeux environnementaux et sociaux du site

Tableau 13: Les principaux enjeux environnementaux et sociaux du site

Contraintes	Enjeux relevés sur le site
<b>Milieu biophysique</b>	
Présence de 15 pieds d'anacarde, 4 hectares de champ de riz et 20 hectares de champ de maïs du site qui ne peuvent empêcher l'exécution des travaux.	Il serait nécessaire de mettre en place un plan de reboisement compensatoire à concurrence du nombre d'arbres détruit au sein de l'IGA en vue de la sauvegarde environnementale.
<b>Milieu humain</b>	

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Présence d'animaux d'élevage sur le site du projet, notamment les dix-huit (18) bêtes (bœufs)	Eviter que les animaux se retrouvent sur le site pendant la phase de construction en clôturant le site du projet.
Les activités agricoles sur le site d'anacarde, de maïs et du riz	les travaux doivent être réalisés dans l'emprise qui lui sont réservée.
<b>Au niveau sécuritaire</b>	
Présence de l'IGA proche du site du projet.	Il s'agit de réaliser le sous-projet sans que les nombreux déplacements des engins d'approvisionnement du chantier ne remettent en cause la sécurité des usagers de l'école (étudiants, enseignant, personnel administratif).

*Source : NATRA consultant, Août 2023*

## 4. IDENTIFICATION, ANALYSE ET EVALUATION DE L'IMPORTANCE DES IMPACTS POTENTIELS DU PROJET

---

### 4.1 Méthodologie adoptée

L'identification et l'analyse des impacts se sont effectuées en suivant une méthode qui met en relation les activités (ou sources d'impact) prévues pendant les différentes phases de réalisation du projet et les composantes pertinentes du milieu. Aussi indiquer et évaluer les effets cumulatifs (effets conjoints avec d'autres activités ou projets antérieurs présents ou raisonnablement prévisibles réalisés dans la zone du Projet).

Les critères de l'évaluation de l'importance des impacts ont été l'intensité ou l'ampleur de l'impact, la portée ou l'étendue de l'impact, et la durée de l'impact. En fonction de ces critères, chaque impact a été apprécié à travers des hypothèses qui ont été définies et expliquées.

Dans le cadre de ce projet, on définira l'intensité, l'étendue et la durée de l'impact comme suit :

- l'intensité de l'impact consiste à juger le degré de perturbation du milieu, occasionné par le projet ;
- l'intensité de l'impact sera significative selon que la composante du milieu sera valorisée, rare ou sensible ;
- l'étendue d'un impact réfère à son influence sur le territoire en termes de superficie ;
- une étendue ponctuelle signifiera que seulement les environs immédiats du milieu seront perturbés ;
- une étendue locale signifiera que la localité subira les impacts du projet ;
- la durée de l'impact réfère à sa portée dans le temps, elle pourra être temporaire ou permanente.

L'évaluation des impacts est donc faite selon les critères d'intensité (faible, moyenne ou forte), d'étendue (ponctuelle, locale et régionale) et de durée (courte, moyenne, longue). La combinaison de ces trois critères (intensité, étendue et durée) permet de déterminer l'importance des impacts.

Pour cette étude, il est rappelé que les différentes étapes ou phases du sous projet qui seront considérées sont les suivantes :

- phase de pré construction ou d'installation ;
- phase de construction ;
- phase de fin de chantier
- phase d'exploitation et d'entretien.

**Tableau 14: Critères d'évaluation de l'importance des impacts**

Intensité	Étendue	Durée	Importance absolue
Forte	Régionale	Longue	Majeure
		Moyenne	Majeure
		Courte	Majeure
	Locale	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
	Ponctuelle	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
Moyenne	Régionale	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
	Locale	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
	Ponctuelle	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
Faible	Régionale	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
	Locale	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
	Ponctuelle	Longue	Mineure
		Moyenne	Mineure
		Courte	Mineure

Source : Fectau, 1997

Les impacts du projet seront déterminés en fonction des différentes phases de réalisation du projet. Le tableau ci-dessous liste l'ensemble des activités susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect sur l'environnement physique, biologique et socio-économique.

**Tableau 15: Phases de réalisation des travaux et des activités susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement**

Phase des travaux	Types de travaux	Activités
Phase préparatoire	Installation du chantier	Conception et obtention de toutes sortes d'approbation et de permis pour la construction Acquisition des terrains Transport et manutention des engins, machinerie et équipements Recrutement des manœuvres Terrassements (déboisement, déboisement, décapage, déblais et remblais) pour l'aménagement de la plate-forme Évacuation de tous les déchets issus de la déconstruction. Installation du chantier Mise en place de la signalisation horizontale et verticale et des équipements de sécurité
Phase de construction	Construction des bâtiments et autres aménagements projetés	Fouille pour les fondations et les divers réseaux Mise en place des infrastructures immobilières Mise en place des équipements.
Phase de fin de travaux	Fermeture du chantier	Démantèlement des installations temporaires de chantier Nettoyage général des sites
Phase d'exploitation du projet	Entretien des infrastructures construites.	Suivi de l'exploitation des infrastructures réalisées.
Phase de cessation des activités du centre	Réhabilitation ou de restauration du site	Démobilisation des équipements et matériels Dépollution ; Apport végétatif

Source : NATRA Consultant, Août 2023

## 4.2. Identification et analyse des impacts environnementaux et sociaux du projet

### 4.2.1. Impacts du projet à la phase préparatoire

#### 4.2.1.1. Impacts positifs

Les impacts positifs de la phase préparatoire portent essentiellement sur la composante humaine de l'environnement.

#### ❖ Opportunités d'emplois directe et indirecte

Les activités de la phase de préparatoire sont liées à une demande de main-d'œuvre souvent non qualifiée pour mener des travaux préparatoires. Pour ce faire, l'entreprise chargée des travaux procédera au recrutement d'un personnel de chantier en plus de son personnel qualifié. Cela contribuera à la création d'emplois temporaires directs ou indirects pour les populations locales et surtout la jeunesse de Korhogo qui constitueront une source potentielle de fourniture de la main-d'œuvre locale.

Par ailleurs, des cadres moyens et supérieurs nationaux parmi lesquels on peut citer le personnel de l'entreprise sélectionnée, le personnel bureau de contrôle seront aussi recrutés pour les travaux lors de

---

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

la phase de démarrage du chantier. Ce chantier constituera ainsi une opportunité pour résorber le chômage dans la zone du projet et voire au-delà.

De façon générale, on peut estimer que le projet engendrera approximativement la création de quelques dizaines d'emplois directs et indirects qualifiés et non qualifiés.

En outre, le recrutement de la main-d'œuvre locale pour les travaux à réaliser sur le chantier va permettre d'accroître les revenus de nombreux ménages et aura ainsi des répercussions sociales positives en termes de contribution significative à la réduction des incidences de la pauvreté. **Cet impact est d'importance moyenne.**

#### **Mesures de bonification**

- Prioriser le recrutement local de la population pour certains emplois (à compétence égale) ;
- Embaucher les femmes, les chefs de ménages et autres couches sociales vulnérables pour lutter contre la pauvreté endémique ;
- Faire une information/Education/Communication du projet auprès des différents acteurs afin de garantir sa durabilité

#### **❖ Développement circonstanciel d'Activités Génératrices de Revenus (AGR)**

Les activités d'installation du chantier pourraient favoriser un développement circonstanciel d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) du fait de la présence du personnel de chantier qui s'approvisionnera en denrées alimentaires et de restauration sur le chantier. Cela favorisera une augmentation de la commercialisation de plusieurs produits locaux et améliorera le chiffre d'affaires des détenteurs de ces activités qui pour la plupart du temps sont des femmes. **Cet impact est d'importance moyenne.**

#### **❖ Contribution à la réduction de la pauvreté**

Le recrutement de la main-d'œuvre locale pour les travaux à réaliser sur le chantier va permettre d'accroître les revenus de nombreux ménages et aura ainsi des répercussions sociales positives en termes de contribution significative à la réduction des incidences de la pauvreté. **Cet impact est d'importance moyenne.**

#### **❖ Opportunité d'affaires pour les propriétaires de maisons et d'hôtels et autres opérateurs économiques**

L'opportunité d'amélioration des revenus des populations sera perceptible sous différents angles. En effet, le personnel de chantier venant d'autres horizons, devra bien occuper pour son hébergement, un patrimoine immobilier appartenant à de tierces personnes, notamment les propriétaires de maisons en location. Le personnel concerné devra leur payer en retour les frais de location de ces locaux. Cela constituera pour les propriétaires un gain de revenus, le temps de l'occupation desdits sites pendant toute la durée des travaux. **Cet impact est d'importance moyenne.**

#### **Mesures de bonification**

**- Sous-traiter certaines activités avec les entreprises locales afin de renforcer leur expertise technique et d'améliorer leurs capacités financières ;**

#### **4.2.1.2 Impacts négatifs**

#### **❖ Impacts négatifs sur le milieu biophysique**

---

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

➤ *Sur la topographie et le paysage : Modification de la topographie et du paysage*

Les travaux d'ouverture de l'emprise du site des travaux sont potentiellement responsables de modification de la topographie avec surtout l'amoncellement pêle-mêle des matériaux de déblai.

Cette modification, confinée aux zones jouxtant les sites des travaux, sera d'une portée géographique zonale ou ponctuelle car limitée au site des travaux.

**Cet impact est d'importance faible.**

➤ *Sur le sol : Exposition des sols aux effets de l'érosion et de la pollution*

Le sol présent dans la zone du sous projet est recouvert d'une végétation constituée de tecks, d'acacia, d'arbres sauvages et d'herbes. L'ouverture de l'emprise lors des travaux de terrassements généraux aura pour conséquence de dénuder ce sol, l'exposant ainsi aux effets de l'érosion. Mais cet impact est de durée limitée et d'importance négligeable d'autant plus que le site doit être immédiatement aménagé.

De plus, durant l'exécution des travaux préparatoires et de construction, le fonctionnement du site sera intense et de nombreux produits chimiques qui seront utilisés sur le chantier y seront stockés. Le sol sera soumis alors à des risques de contamination par les déversements accidentels de divers produits chimiques comme les huiles usées de véhicules et machines. Cet impact est d'importance négligeable d'autant plus que le site doit être immédiatement aménagé. **Cet impact est d'importance faible.**

➤ *Sur l'air : Altération de la qualité de l'air*

Les différentes activités liées à la préparation du chantier (installation de chantier, dégagement des emprises) provoqueront la diffusion de fumées et de poussières (par temps sec) dans l'environnement immédiat des travaux. Cette situation est de nature à altérer la qualité de l'air ambiant dans la zone du projet qui se traduira par une pollution de l'air. **Cet impact est d'importance qui peut varier de faible (saison pluvieuse) à fort (saison sèche).**

➤ **Sur le climat sonore : Détérioration de la qualité du climat sonore**

Avec les premiers travaux en phase d'aménagement du site, les émissions de bruits provoqués par les engins et autres activités d'aménagement du site vont perturber la qualité de l'ambiance sonore à l'intérieur de la ferme agropastorale de Kodonakaha. **Cet impact est d'importance moyenne.**

❖ **Impacts négatifs sur l'environnement biologique**

➤ *Sur la végétation : Dégradation du couvert végétal*

Le site de construction est occupé par une plantation d'anacarde appartenant à l'Institut de Gestion Agropastoral (IGA) de l'Université Peleforo GON COULIBALY, des champs de maïs et de riz, d'arbres sauvages et des formations herbeuses qui seront détruits lors des travaux d'ouverture de l'emprise. Ainsi, certaines espèces herbacées et floristiques seront détruites pendant le défrichement ce qui contribuerait à une perte directe et localisée de la biodiversité de la zone.

Mais, l'enquête de terrain a permis de constater que le site ne renferme pas d'espèces végétales protégées. **Cet impact est d'importance faible.**

➤ *Sur la faune : migration de la petite faune présente*

Le site du projet renferme certaines espèces animales qui pourraient perdre leur habitat naturel du fait des travaux et se voir ainsi dans l'obligation de migrer vers d'autres lieux. Cet impact est d'importance faible.

❖ **Impacts négatifs sur l'environnement humain**

---

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

➤ *Emplois*

Risque d'embauche d'employés mineurs sur les chantiers ou de discrimination à l'encontre des femmes lors des recrutements. **Cet impact est d'importance faible.**

➤ **Destruction des plantations d'anacarde, des champs de maïs et de riz**

Le site du projet qui s'étend sur une superficie d'environ 60 ha est en partie occupé par des pieds d'anacarde, de maïs et de riz. Le démarrage des travaux va occasionner la destruction définitive de quelques pieds d'anacarde. Quant aux plants de maïs et de riz, leur destruction dépendra de la période de démarrage des travaux.

**Cet impact est d'importance majeure, avec une intensité forte, une portée ponctuelle et une durée courte**

➤ **Atteinte à l'esthétique paysagère**

Les travaux d'installation du chantier et d'ouverture de l'emprise vont engendrer la production de déchets divers de chantier constitués notamment de :

- déchets verts (débris végétaux)
- déchets alimentaires
- Sols décapés
- Eaux usées et eaux de ruissellement
- déchets banals
- etc.

Ces différents déchets sont le plus souvent mis en dépôts provisoires dans les zones environnantes du site des travaux. Mais, s'ils sont mal gérés, ils finiront par être dispersés dans la nature et vont détériorer ainsi la qualité du paysage aux alentours du site.

Cet impact est d'importance moyenne, avec une intensité forte, une portée ponctuelle et une durée courte

➤ *Atteintes au bien-être du personnel de chantier par les nuisances sonores et atmosphériques*

Les différentes activités liées aux travaux préparatoires et de construction du chantier occasionneront des mouvements et rotations d'engins. Ces mouvements de chantier sont de nature à provoquer des nuisances liées à l'émission de bruits, de poussières et de fumées, susceptibles d'affecter le bien-être du personnel de chantier. Une exposition au bruit sur une longue période pourrait provoquer des troubles auditifs. **Cet impact est d'importance moyenne.**

➤ *Exposition du personnel de chantier à des accidents et de maladie de travail*

Les accidents de travail peuvent être liés à la mauvaise utilisation des engins et/ou des matériaux de construction, matériels de chantier. Ainsi, les employés pourraient être exposés à des accidents de travail.

Par ailleurs, l'utilisation de certains produits chimiques et/ou dangereux lors de la construction, peut, entraîner des cas d'intoxication, d'allergie ou de brûlure par inhalation, ingestion ou contact cutané. **Cet impact est d'importance moyenne.**

➤ *Accidents de la circulation*

Le déplacement des machines, engins ; le transport des matériaux de construction et des équipements nécessaires aux travaux d'installation du chantier pourraient constituer une source d'insécurité routière pour les résidents de l'école et les personnes ayant leurs plantations dans la zone du projet, les exposant ainsi à des accidents de circulation parfois mortels. **Cet impact est d'importance moyenne.**

❖ **Violences basées sur le genre (femmes et enfants)**

Ces violences se posent en termes de discrimination basée sur le genre lors du recrutement de la main d'œuvre locale, d'atteinte à la dignité de la femme et de recrutement d'enfants mineurs lors des travaux

En effet, la population féminine peut être marginalisée pour des raisons basées sur le sexe au profit de la population masculine. De plus, en cas de recrutement de la main d'œuvre féminine, celle-ci peut être l'objet de diverses formes de violences lors des travaux : harcèlements sexuels, brutalité, bestialité, etc.

Par ailleurs, le manque d'organisation, le non-respect des lois relatives à l'employabilité ou même l'insuffisance de la main-d'œuvre peuvent entraîner le recrutement d'enfants de moins de 18 ans et bon marché sur les sites des travaux, compte tenu de la pratique déjà existante du travail des enfants dans le pays. L'avènement du projet pourrait ainsi accroître la probabilité pour les enfants de s'engager dans les nouveaux travaux. Cela constitue ainsi une autre forme de violence basée sur le genre. **Cet impact est d'importance moyenne.**

#### ❖ **Exposition du personnel de chantier et des populations locales aux transmissions des IST/VIH/SIDA et du Covid 19**

Avec l'arrivée du personnel de chantier de l'entreprise chargée des travaux, l'on assistera à l'accroissement des échanges entre les travailleurs venus d'horizons divers et les communautés présentes dans la zone du sous projet notamment les populations féminines. Eu égard à la transmission et de propagation des IST/VIH-SIDA, cette situation peut constituer une source de perturbation de la qualité de la santé aussi bien pour ces communautés que pour les travailleurs de l'entreprise et de la mission de contrôle, notamment avec la possibilité de transmission et de propagation des IST/VIH-SIDA et du Covid 19. **Cet impact est d'importance moyenne.**

### **4.2.2. Impacts du projet à la phase de construction des infrastructures**

#### **4.2.2.1. Impacts positifs**

Les impacts positifs en phase de construction porteront essentiellement sur le milieu humain.

Ils ont été décrits précédemment dans le chapitre traitant les retombées positives du projet en phase de préparatoire. Ils portent sur :

- la création d'emplois directs et indirects ;
- le développement circonstanciel d'AGR ;notamment la restauration, la vente de rafraichissement, la vente d'articles divers etc. ;
- l'opportunité d'affaires pour des opérateurs économiques notamment les fournisseurs locaux de matériaux de construction (sable, gravier, ciment, bois de coffrage, etc.) ;
- le versement de taxes d'importation de matériaux et équipements aux régies financières nationales ;
- la contribution à la réduction de la pauvreté.

#### **4.2.2.2. Impacts négatifs**

##### ❖ **Impacts négatifs sur l'environnement biophysique**

###### ➤ *Sur la topographie et le paysage : Modification de la topographie et du paysage*

Les travaux de fouille pour les fondations des nouveaux bâtiments à construire sont potentiellement responsables de modification de la topographie avec surtout l'amoncellement pêle-mêle des matériaux de déblai.

Cette modification, confinée aux zones de construction des bâtiments, pourrait modifier la qualité de la topographie locale du site et du paysage. **Cet impact est d'importance moyenne.**

###### ➤ *Sur le sol : Modification de la structure et Risque de contamination par les produits chimiques*

---

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Les travaux de fouille pour les fondations des nouveaux bâtiments à construire pourraient provoquer une modification de la structure et de la texture du sol et entraîner leur fragilisation, facilitant ainsi l'infiltration d'éventuelles eaux usées vers les eaux souterraines sous-jacentes.

De plus, durant l'exécution des travaux de construction des infrastructures, le fonctionnement du site sera intense et de nombreux produits chimiques qui seront utilisés sur le chantier y seront stockés. Le sol sera soumis alors à des risques de contamination par les déversements accidentels de divers produits chimiques comme les huiles usées de véhicules et machines, et surtout les laitances de ciment. **Cet impact est d'importance négligeable** d'autant plus que le site doit être immédiatement aménagé.

➤ *Sur l'air : Pollution de l'air par les travaux*

Les travaux de construction vont générer aussi une quantité considérable de poussières due aux mouvements de nombreux engins utilisés sur le chantier. Ces poussières et autres fumées provenant des engins porteront atteinte à la qualité de l'air. **Cet impact est d'importance qui peut varier de faible (saison pluvieuse) à fort (saison sèche).**

➤ *Sur la qualité du climat sonore : Dégradation de la qualité du climat sonore*

Les travaux du chantier vont générer des bruits incommodes issus des mouvements des engins et des activités de construction. L'intensité de ces bruits va affecter davantage le climat sonore ambiant qui est actuellement de bonne qualité. **Cet impact est d'importance faible.**

❖ **Sur le milieu humain**

➤ *Atteintes au bien-être du personnel de chantier par les nuisances sonores et atmosphériques*

Les différentes activités liées aux travaux de construction occasionneront des mouvements et rotations d'engins. Ces mouvements de chantier sont de nature à provoquer des nuisances liées à l'émission de bruits, de poussières et de fumées, susceptibles d'affecter le bien-être du personnel de chantier. **Cet impact est d'importance faible.**

➤ *Exposition du personnel de chantier à des accidents de travail*

Les accidents de travail peuvent être liés à la mauvaise utilisation des engins et/ou des matériaux de construction, matériels de chantier. Ainsi, les employés pourraient être exposés à des accidents de travail. **Cet impact est d'importance moyenne.**

➤ *Dégradation du cadre de vie par les déchets de chantier*

Pendant les travaux, les déchets de construction se composent à plus de 90 % de débris de béton et de maçonnerie. On enregistre également des déchets dangereux qui se composent pour l'essentiel d'huiles usagées, de graisses, de diluants, de peintures, etc. ; qui constituent un danger potentiel pour le cadre de vie, le personnel de construction et le voisinage s'ils ne sont pas bien gérés.

Les travaux prévus favoriseront la production de déchets divers comme notamment :

- les déchets industriels banals (DIB) : Ce sont les déchets assimilables aux ordures ménagères tels que le papier, le carton, le plastique, les métaux, etc. (20 à 30% de la masse des déchets sur un chantier) ;
- les déchets d'emballage : Les déchets d'emballage sont des films plastiques, des papiers de ciment etc., et leur quantité pour un chantier varie entre 1 à 3% ;
- les déchets dangereux : Ce sont les résidus de peintures, de colles, de bois traité, les déversements d'hydrocarbures, les déchets informatiques, les lubrifiants, les huiles usagées, etc. Ils sont classés

dangereux de par leur toxicité ou leur caractère polluant. Leur gisement correspond à environ 2% de la masse totale des déchets produits sur un chantier ;

- les déchets ménagers ordinaires qui proviennent des activités de bureau, de ménages, de cuisine et de restauration ;
- les dépôts de matériaux de déblais : Il s'agit de déchets de terres issus des activités de fouille pour la construction des fondations de bâtiments.

De leur mode de gestion pourrait dépendre la qualité du cadre de vie de la zone du projet pendant les travaux. En effet, les déchets générés pourraient se retrouver pêle-mêle dans la cour de l'établissement s'ils sont mal gérés. Cette situation pourrait être source de dégradation du cadre de vie. **Cet impact est d'importance moyenne.**

#### ➤ *Violences basées sur le genre (femmes et enfants)*

Ces violences se posent en termes de discrimination basée sur le genre lors du recrutement de la main d'œuvre locale, d'atteinte à la dignité de la femme et de recrutement d'enfants mineurs lors des travaux

En effet, la population féminine peut être marginalisée pour des raisons basées sur le sexe au profit de la population masculine. De plus, en cas de recrutement de la main d'œuvre féminine, celle-ci peut être l'objet de diverses formes de violences lors des travaux : harcèlements sexuels, brutalité, bestialité, etc.

Par ailleurs, le manque d'organisation, le non-respect des lois relatives à l'employabilité ou même l'insuffisance de la main-d'œuvre peuvent entraîner le recrutement d'enfants de moins de 18 ans et bon marché sur les sites des travaux, compte tenu de la pratique déjà existante du travail des enfants dans le pays. L'avènement du projet pourrait ainsi accroître la probabilité pour les enfants de s'engager dans les nouveaux travaux. Cela constitue ainsi une *autre forme de violence basée sur le genre*. **Cet impact est d'importance moyenne.**

#### ➤ *Exposition du personnel de chantier et des populations locales à la transmission des IST/VIH SIDA*

Avec la présence quotidienne du personnel de chantier pendant toute la durée du projet, l'on assistera à l'accroissement des échanges entre les travailleurs et les populations de la ville de Korhogo et surtout les résident du site. Cette cohabitation qui va durer pendant environ 36 mois (-3 ans) peut constituer une source d'atteinte à la santé pour les populations et les travailleurs eux-mêmes, notamment avec la possibilité de transmission des IST/VIH SIDA et du Covid 19. **Cet impact est d'importance moyenne.**

### **4.2.3. En phase de fermeture de chantier**

#### **4.2.3.1. Impacts positifs**

Aucun impact positif lié au démantèlement du chantier n'est à noter.

#### **4.2.3.2. Impacts négatifs**

##### **❖ Sur le milieu physique**

L'on pourrait observer :

- la dégradation du sol due au démantèlement des installations ;
- la pollution du sol/sous-sol/eau souterraine par les déversements accidentels d'hydrocarbures et autres produits chimiques ;
- la détérioration de la qualité du climat sonore due au désassemblage des structures.

**Ces impacts sont d'importance faible.**

##### **❖ Sur le milieu humain**

#### ➤ *Dégradation du cadre de vie par les déchets*

---

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

L'arrêt des activités du projet engendrera des impacts négatifs observables sur le milieu humain. Le principal impact porte sur la détérioration du cadre de vie aux alentours des sites des travaux. En effet, à la fin des travaux, la qualité du cadre de vie de la zone des travaux peut être sujette à une éventuelle détérioration si les déchets de démantèlement sont abandonnés pêle-mêle sur les sites. En effet, le repli de chantier favorise la production d'énormes quantités de déchets divers. Au cas où la collecte de ces déchets ne se ferait pas correctement, on pourrait assister à des amoncellements de déchets susceptibles de favoriser la prolifération des dépôts sauvages dans la zone du projet.

➤ *Autres impacts négatifs*

Ils portent sur :

- La cessation des activités économiques induites par le projet.
- la perte d'emploi, source d'augmentation de la pauvreté .

#### 4.2.4. Impacts du projet en phase d'exploitation

##### 4.2.4.1. Impacts positifs

Les impacts positifs de ce projet en phase d'exploitation sont liés à l'environnement socio-économique et se résument en termes de :

➤ *Opportunités d'emplois*

La mise en exploitation du projet va nécessiter le recrutement d'un personnel pour assurer le fonctionnement de l'établissement en plus du personnel qualifié fourni par la Fonction Publique. Cela contribuera à la création d'emplois stables pour de nombreux jeunes et femmes résidents dans le département Korhogo ou venant d'ailleurs.

Ces emplois vont non seulement réduire le nombre de chômeurs, mais également procurer des revenus stables aux bénéficiaires. **Cet impact est d'importance moyenne.**

➤ *Amélioration des conditions de vie des apprenants*

La construction des bâtiments au sein de l'Institut Agropastoral de l'Université Peleforo GON COULI-BALY va améliorer les conditions d'apprentissage des étudiants. **Cet impact est d'importance forte.**

➤ *Augmentation de la capacité d'accueil de l'école*

La construction des bâtiments au sein de l'Institut Agropastoral de l'Université Peleforo GON COULI-BALY va augmenter la capacité d'accueil de l'établissement de 7,04%. **Cet impact est d'importance majeure.**

➤ *Amélioration du niveau d'insertion des jeunes dans le tissu socio-économique et contribution à l'amélioration de la sécurité alimentaire*

A long terme, la mise en exploitation du projet va booster le niveau d'insertion des jeunes qui y suivront une formation dans le tissu socio-économique au terme de leur formation et résoudre en partie l'épineux problème de chômage des jeunes. Par ailleurs, cela va augmenter la production agricole et réduire le manque de produits agricoles sur le marché. **Cet impact est d'importance forte.**

##### 4.2.4.2. Impacts négatifs

❖ **Impacts sur l'environnement physique et biologique**

➤ *Pollution des sols*

Le grand nombre d'apprenants fréquentant les installations construites et d'employés y travaillant, va générer une quantité importante de déchets domestiques solides (déchets de bureaux, déchets d'aliments, etc.) et liquides (eaux usées domestiques) qui, s'ils sont mal gérés, pourraient polluer les sols environnants.

Le risque de pollution du sol par ces déchets sera d'importance mineure, car ils seront stockés dans des réceptacles (déchets solides) ou drainés par un système d'assainissement convenable (eaux usées). **Cet impact est d'importance faible.**

➤ *Pollution de l'air*

La mauvaise gestion des quantités importantes de déchets produits (déchets alimentaires et déchets liquides) par le fonctionnement des installations réalisées pourraient être source de pollution de l'air par l'émanation d'odeurs nauséabondes et de gaz. **Cet impact est d'importance faible.**

➤ *Risques climatiques*

Pour toutes les infrastructures immobilières construites, les risques climatiques sont liés aux émissions de gaz (CFC par exemple) émanant du fonctionnement des installations électriques, de climatisation et des équipements de bureaux qui peuvent contribuer au changement climatique. **Cet impact est d'importance faible.**

➤ *Pression sur la ressource en eau avec risques de coupure régulière d'eau*

L'approvisionnement en eau pour les divers usages du dortoir et du réfectoire (eau de boisson, alimentation des sanitaires, des cuisines et eau d'incendie) pourrait constituer une pression sur la ressource en eau provenant du réseau public. **Cet impact est d'importance faible.**

➤ *Pression sur la fourniture d'énergie électrique*

L'essentiel de l'énergie électrique utilisée par les installations construites (dortoir et réfectoire) sera fourni par le réseau public d'électricité ; mais comme alternative, l'entreprise pourra utiliser un groupe électrogène pour pallier aux coupures d'électricité. Dans ce cas, il utilisera de l'hydrocarbure pour son alimentation. **Cet impact est d'importance faible.**

❖ **Sur le milieu humain et socio-économique**

Les impacts négatifs sur l'environnement humain portent essentiellement sur le cadre de vie et la sécurité des installations.

➤ *Dégradation de la qualité du cadre de vie environnant*

Le fonctionnement la mise en service des bâtiments va occasionner la production de quantités importantes de déchets solides et liquides issues du dortoir, du réfectoire et autres services. Si ces déchets sont mal gérés, ils vont contribuer à polluer le cadre de vie environnant et dégrader sa qualité du cadre. Les sources de pollution sont les suivantes :

• *Pollution par les déchets solides*

Les déchets qui seront générés lors du fonctionnement du centre sont divers et comprennent notamment des ordures ménagères, des articles en papier et en carton, des produits en verre et en aluminium, des objets en plastique, des déchets d'emballage, des déchets alimentaires, etc.

Si un système de récupération et traitement de ces déchets n'est pas mis en place, ils vont contribuer à dégrader la qualité du cadre de vie immédiat. Une mauvaise gestion de ces déchets peut générer des

odeurs incommodantes et même un foyer de prolifération de bactéries sources d'impacts graves pour les résidents

- *Pollution par les déchets liquides (effluents ou eaux-vannes)*

La mise en service des infrastructures va générer des quantités importantes d'eaux usées domestiques provenant du dortoir, du réfectoire et de la cuisine qui, si elles ne sont pas bien canalisées et drainées vers le système d'assainissement, peuvent s'éparpiller dans l'environnement immédiat et le polluer, exposant de ce fait les résidents à des maladies dangereuses.

Au total, les risques de dégradation du sol par ces différents types de déchets sont **d'importance moyenne à majeure** si le sous projet ne prévoit pas de mettre en place un système de gestion efficient de tous les effluents et des déchets solides produits sur le campus

- *Pollution par les eaux pluviales*

Sans aménagement adéquat pour drainer les eaux pluviales, celles-ci pourraient se charger de déchets divers et stagner dans l'enceinte de l'établissement ; entraînant ainsi une pollution qu'il conviendrait de gérer de façon efficace.

De façon générale, les risques de dégradation de l'environnement par ces différents types de déchets est négligeable dans la mesure où le projet prévoit de mettre en place un système de gestion de tous les effluents et des déchets solides produits sur le campus. **Cet impact est d'importance faible.**

- ❖ **Incendie**

Les incendies représentent un risque aussi bien pour la sécurité du personnel de l'établissement que pour celle des apprenants. Ce risque est important et doit être pris en compte, Le développement d'un incendie dans ce type d'établissement peut très vite se transformer en un sinistre.

Il peut être consécutif au mauvais fonctionnement des installations électriques et à l'utilisation de combustibles divers ; ce qui peut mettre en danger la vie des résidents. **Cet impact est d'importance faible.**

- ❖ **Electrique**

Ce risque est prépondérant pendant l'entretien des installations électriques. Cet impact est d'importance faible.

### **4.3 Évaluation des impacts du projet**

Les matrices suivantes présentent la synthèse et l'évaluation des différents impacts du projet dans les différentes phases de sa réalisation.

Tableau 16:Matrice d'évaluation de l'importance des impacts positifs du projet

Phase du projet	Activités source d'impact	Composante du milieu affectée	Description de l'impact	Nature de l'impact	Variables d'évaluation			Importance
					Intensité	Étendue	Durée	
<b>Milieu humain ou socioéconomique</b>								
Préparatoire	Recrutement des manœuvres	Emplois	Création de quelques dizaines d'emplois directs et indirect, qualifiés et non qualifiés	Positif direct	Moyenne	Locale	Courte	Moyenne
	Installation de la base de chantier	Activités économiques	Développement circonscrit d'AGR	Positif indirect	Moyenne	Ponctuelle	Moyenne	Moyenne
			Opportunité d'affaires pour les opérateurs économiques (propriétaires de maisons, d'hôtels et de magasins de vente de matériaux de construction)	Positif indirect	Faible	Locale	Moyenne	Moyenne
	Importation de matériaux de construction et d'équipement	Recrutement	Contribution à la réduction de la pauvreté	Positif indirect	Moyenne	Locale	Courte	Moyenne
<b>Milieu humain ou socioéconomique</b>								
Construction des bâtiments et installation des équipements	Exécution des travaux sur le site	Emplois	Création de quelques dizaines d'emplois directs et indirect, qualifiés et non qualifiés	Positif direct	Moyenne	Locale	Moyenne	Faible
		Activités économiques	Développement circonscrit d'AGR Opportunité d'affaires pour les opérateurs économiques (propriétaires de maisons, d'hôtels et de magasins de vente de matériaux de construction)	Positif indirect	Moyenne	Locale	Moyenne	Moyenne
		Régies financières ivoiriennes	Versement de droits de douane et de taxes d'importation des intrants de construction	Positif indirect	Moyenne	Locale	Moyenne	Moyenne
		Recrutement	Contribution à la réduction de la pauvreté	Positif indirect	Moyenne	Locale	Courte	Moyenne

			Description de l'impact	Variables d'évaluation			
--	--	--	-------------------------	------------------------	--	--	--

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Phase du projet	Activités source d'impact	Composante du milieu affectée		Nature de l'impact	Intensité	Étendue	Durée	Importance
Exploitation	Fonctionnement des infrastructures	<b>Milieu humain ou socioéconomique</b>						
		Emplois	Création d'emplois directs et indirects	Positif direct	Moyenne	Locale	Moyenne	Moyenne
		Formation professionnelle	Amélioration du niveau d'insertion des jeunes dans le tissu économique et social	Positif direct	Moyenne	Locale	Longue	Majeur
		Cadre de vie des étudiants	Amélioration des conditions de vie des apprenant	Positif direct	Moyenne	Locale	Courte	Moyenne
		Capacité d'accueil	Augmentation de la capacité d'accueil de l'Institut Agropastoral de l'Université Peleforo GON COULIBALY	Positif indirect	Faible	Locale	Moyenne	Faible

Source : NATRA Consultant, Août 2023

Tableau 17:Matrice d'évaluation de l'importance des impacts négatifs du projet en phase d'aménagement

Phase du projet	Activités source d'impact	Composante du milieu affectée	Descripteur d'impact	Nature de l'impact	Variables d'évaluation			Importance
					Intensité	Étendue	Durée	
Pré-construction ou aménagement	Terrassement pour le dégagement des emprises.	<b>Milieu biophysique</b>						
		Topographie	Modification de la topographie et du paysage	Négatif direct	Faible	Ponctuel	Courte	Faible
		Sol	Exposition des sols aux effets de l'érosion	Négatif direct	Faible	Ponctuelle	Courte	Faible
		Air	Altération de la qualité de l'air	Négatif direct	Faible	Ponctuelle	Courte	Faible
		Sur le climat sonore	Détérioration de la qualité du climat sonore	Négatif direct	Faible	Locale	Courte	Moyenne
		Végétation	Dégradation du couvert végétation	Négatif direct	Forte	Ponctuelle	Longue	Moyenne
		Faune	Migration de la petite faune présente	Négatif direct	Faible	Ponctuelle	Longue	Faible
		<b>Milieu humain ou socioéconomique</b>						
		Emplois	Embauche de mineure sur le chantier	Négatif direct	Faible	Locale	Courte	Faible
		Culture	Destruction des plantations d'anacarde, de maïs et de riz	Négatif direct	Forte	Ponctuelle	Longue	Majeure
Bien-être et quiétude des populations	Nuisances sonores et atmosphériques aux populations et au personnel de chantier	Négatif direct	Faible	Ponctuelle	Courte	Faible		

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Phase du projet	Activités source d'impact	Composante du milieu affectée	Descripteur d'impact	Nature de l'impact	Variables d'évaluation			Importance
					Intensité	Étendue	Durée	
Pré-construction ou aménagement	Terrassement pour le dégagement des emprises.	Cadre de vie	Atteinte à l'esthétique paysagère	Négatif direct	Faible	Ponctuelle	Courte	Faible
		Sécurité du personnel	Exposition du personnel de chantier au risque d'accident de travail	Négatif direct	Faible	Ponctuelle	Courte	Faible
		Sécurité des résidents	Accident de la circulation	Négatif direct	Moyenne	Ponctuelle	Courte	Moyenne
		Sécurité	Violences basées sur le genre (femmes et enfants)	Négatif direct	Moyenne	Ponctuelle	Courte	Moyenne
		Santé publique	Transmission et de propagation des IST-VIH /SIDA et le COVID 19	Négatif indirect	Moyenne	Régionale	Moyenne	Moyenne

Source : NATRA Consultant, Août 2023

Tableau 18:Matrice d'évaluation de l'importance des impacts négatifs du projet en phase de construction

Phase du projet			Descripteur d'impact		Variables d'évaluation	Importance
-----------------	--	--	----------------------	--	------------------------	------------

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

	Activités source d'impact	Composante du milieu affectée		Nature de l'impact	Intensité	Étendue	Durée		
Construction et des installations et équipements	Exécution des fouilles ; Implantation supports et des Transport et des installation des équipements	<b>Milieu biophysique</b>							
		Topographie	Modification de la topographie et du paysage	Négatif direct	Faible	Ponctuel	Courte	Faible	
		Sol	Pollution du sol par les déchets solides Pollution par les déchets liquides (effluents ou eaux-vannes)	Négatif direct	Faible	Ponctuelle	Courte	Faible	
		Air	Altération de la qualité de l'air	Négatif direct	Faible	Ponctuelle	Courte	Faible	
		Climat sonore	Détérioration de la qualité du climat sonore	Négatif direct	Faible	Ponctuelle	Courte	Faible	
	<b>Milieu humain ou socioéconomique</b>								
	Mise sous tension et en service des conducteurs	Bien-être et quiétude des riverains du personnel de chantier	Nuisances sonores et atmosphériques aux populations et au personnel de chantier	Négatif direct	Moyenne	Ponctuelle	Courte	Faible	
		Sécurité du personnel et usagers de l'IGA	Exposition du personnel de chantier et des usagers de l'IGA aux accidents de travail	Négatif direct	Moyenne	Ponctuelle	Moyenne	Moyenne	
		Cadre de vie	Violence basée sur le genre	Négatif direct	Moyenne	Ponctuelle	Moyenne	Moyenne	
			Dégradation du cadre de vie par les déchets de chantier	Négatif direct	Moyenne	Ponctuelle	Moyenne	Moyenne	
		Santé publique	Transmission et de propagation des IST/MST/SIDA et du Covid 19	Négatif indirect	Moyenne	Locale	Régionale	Moyenne	
			Défécation des ouvriers dans la nature et d'atteinte à l'hygiène publique	Négatif direct	Faible	Locale	Courte	Faible	

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Tableau 19:Matrice d'évaluation de l'importance des impacts négatifs du projet en phase de fin de chantier

Phase du projet	Activités source d'impact	Composante du milieu affectée	Descripteur d'impact	Nature de l'impact	Variables d'évaluation			Importance
					Intensité	Étendue	Durée	
Fin de chantier	Démantèlement des installations de chantier	<b>Milieu biophysique</b>						
		Topographie	Modification de la topographie et du paysage	Négatif direct	Faible	Locale	Longue	Faible
		Sol	Pollution du sol	Négatif indirect	Faible	Locale	Moyenne	Faible
		Climat sonore	Détérioration de la qualité du climat sonore due au désassemblage des structures	Négatif indirect	Faible	Locale	Longue	Faible
		<b>Milieu humain ou socioéconomique</b>						
		Cadre de vie	Dégradation du cadre de vie par les déchets de démantèlement du chantier	Négatif direct	Moyenne	Ponctuelle	Moyenne	Moyenne
		Économie	Cessation d'activités, perte d'opportunités d'affaires	Négatif indirect	Forte	Locale	Moyenne	Moyenne
		Emplois	Perte d'emploi	Négatif indirect	Forte	Locale	Moyenne	Moyenne

Source : NATRA Consultant, Août 2023

Tableau 20:Matrice d'évaluation de l'importance des impacts négatifs du projet en phase d'exploitation

			Descripteur d'impact		Variables d'évaluation	Importance
--	--	--	----------------------	--	------------------------	------------

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Phase du projet	Activités source d'impact	Composante du milieu affectée		Nature de l'impact	Intensité	Étendue	Durée	
Exploitation et entretien	Fonctionnement entretien des équipements	<b>Milieu biophysique</b>						
		Sol	Production de déchets domestiques	Négatif direct	Faible	Locale	Longue	Faible
		Air	Production de déchets domestiques	Négatif indirect	Faible	Ponctuelle	Courte	Faible
		Climat	Emission de gaz	Négatif indirect	Faible	Ponctuelle	Courte	Faible
		Eau courante et électricité	Forte consommation d'eau et d'électricité	Négatif indirect	Moyenne	Ponctuelle	Longue	Faible
		<b>Milieu humain ou socioéconomique</b>						
		Cadre de vie	Détérioration du cadre de vie par les rejets des déchets issus des	Négatif direct	Faible	Ponctuelle	Courte	Faible
		Sécurité	Incendie	Négatif direct	Faible	Ponctuelle	Courte	Faible
Sécurité	Électrocution ou électrisation	Négatif direct	Faible	Ponctuelle	Courte	Faible		

Source : NATRA Consultant, Août 2023

## 5. DEFINITION DES MESURES D'ATTENUATION DES IMPACTS

Les mesures d'atténuation se définissent comme l'ensemble des moyens envisagés pour éviter, atténuer ou compenser les impacts négatifs sur l'environnement. Il s'agit donc d'identifier les actions, dispositifs, correctifs ou modes de gestion alternatifs qui seront appliqués pour juguler les impacts négatifs du projet. Les mesures destinées à maximiser les retombées positives pourront aussi être mises en évidence. Les mesures peuvent être générales ou spécifiques. Les mesures générales seront destinées à atténuer les effets négatifs d'un projet pris dans son ensemble. Les mesures spécifiques viseront l'atténuation des impacts sur une composante de l'environnement au cours des différentes phases du projet.

### 5.1. Mesures pour la bonification des impacts positifs

Les mesures de bonification des impacts positifs sont les suivantes :

- recruter prioritairement local de la population pour certains emplois (à compétence égale) avec contrat de travail ;
- sous-traiter certaines activités avec les entreprises locales afin de renforcer leur expertise technique et d'améliorer leurs capacités financières ;
- Embaucher les femmes, les chefs de ménages et autres couches sociales vulnérables pour lutter contre la pauvreté ;
- inciter à la création d'activités connexes (petits restaurants, réparations d'outils, transport,...) pour les travailleurs, et donc de source de revenus pour les riverains ;
- s'approvisionner sur place pour les matériaux de construction et autres produits de première nécessité, auprès des commerces et entreprises installés dans la ville, ce qui aura un effet induit certain sur les activités économiques locales et un impact sur les revenus des opérateurs économiques concernés. Ces emplois temporaires pourraient durer douze (12) mois.

#### 5.1.1 Mesures pour la gestion des impacts négatifs en phase préparatoire

##### 5.1.1.1 Mesures générales pour le suivi de la gestion de l'environnement

Ces mesures consistent essentiellement à :

- recruter et mobiliser un Environnementaliste pour l'élaboration et le suivi interne de la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du chantier et des autres documents de gestion de l'environnement (PAE, PPGED, PPSPS);
- définir un Plan d'Installation du Chantier (PIC) et s'y conformer ;
- élaborer et diffuser le règlement intérieur de chantier ;
- sensibiliser le personnel recruté sur la mise en œuvre du PGES ;
- diffuser auprès des populations riveraines un plan de circulation générale autour du chantier.

##### 5.1.1.2 Mesures générales d'installation du chantier

Pour minimiser les impacts négatifs des travaux sur l'environnement lors de l'installation de la base, les mesures générales suivantes doivent être observées par l'entreprise.

###### 5.1.1.2.1 Choix du site

L'emplacement du site sera fonction de critères de rationalité d'aménagement et d'exploitation mais aussi de protection du voisinage et des ressources naturelles. Il doit obéir à des normes pour ne pas porter atteinte au milieu naturel ni au milieu humain. Les critères devant guider ces choix sont considérés comme mesures de prévention de tout impact sur l'environnement. Ce sont :

- L'implantation du chantier se fera dans l'enceinte de l'école.
- Les sorties de véhicules et d'engins lourds devront être localisées et aménagées de manière à ne présenter aucun risque pour la sécurité des piétons et automobilistes, notamment du point de

vue de la visibilité de la signalisation et du règlement de la circulation. Les entrées et sorties de véhicules devront être possibles sans perturbations des circulations locales.

- Le drainage adéquat des eaux sur l'ensemble de la superficie doit éviter les points de stagnation.
- Tous les engins et machines à moteur à explosion seront stationnés sur place en dehors des périodes de travail sur une aire spécialement aménagée. Cette aire sera un terre-plein avec en fondation des graves. Cette zone sera bordée en périphérie par un merlon d'au moins 30 cm de hauteur avec relevé du polyane, de sorte qu'en cas de fuite de carburants ou d'huile, les terrains souillés puissent être récupérés et évacués en décharge.
- La zone réservée au stationnement de tous les véhicules et engins sera matérialisée et signalée.

#### **5.1.1.2.2 Organisation de la base de chantier**

L'aire d'implantation de la base de chantier sera matérialisée dès le démarrage du chantier par un Plan d'Installation du Chantier (PIC) qui sera fourni par l'entrepreneur et dans lequel seront précisés les aménagements spécifiques pour le cantonnement du personnel, des matériels, des véhicules et des machines.

L'organisation définitive des installations sera conforme aux exigences suivantes :

- locaux à usage de bureaux pour l'entreprise et pour la Mission De Contrôle (MDC) ;
- locaux pour les magasins et les entrepôts de l'entreprise ;
- aires de stockage de divers matériaux de construction ;
- aire de stationnement des véhicules et machines de chantier ;
- aire de parcage du ciment ;
- atelier de ferrailage ;
- point d'eau pour les besoins des travaux et de consommation ;
- WC et toilettes pour le personnel,
- l'entreprise devra élaborer un plan de gestion des déchets solides et liquides et veiller ainsi que les eaux usées des toilettes soient obligatoirement dirigés vers les fosses ;
- collecter les déchets ménagers et de chantier afin d'assainir le site du projet et l'école
- etc.

### **5.1.2 Mesures spécifiques en phase préparatoire**

#### **5.1.2.1 Mesures pour la gestion des impacts sur le milieu biophysique**

##### **❖ Mesures pour minimiser la modification de la topographie et du paysage**

Pour minimiser la modification de la topographie et du paysage, il faudra :

- limiter l'amoncèlement pêle-mêle de déchets de terre sur le chantier ;
- étaler régulièrement les monticules de terres qui pourraient découler des déblais ;
- mettre régulièrement en dépôt définitif les matériaux non réutilisables pour ne pas encombrer les zones des travaux.

##### **❖ Mesures pour la protection de la qualité de l'air**

Les mesures pour la protection de la qualité de l'air consisteront à :

- utiliser des engins et des véhicules justifiant d'un certificat de visite technique de la SICTA à jour ;
- procéder régulièrement à l'entretien des véhicules et machines ;
- humidifier le sol par temps sec afin d'éviter l'envol de particules poussiéreuses ;
- arroser régulièrement le chantier, les déviations, et la base-vie pour réduire les émissions de poussière,
- doter les ouvriers d'EPI adapter et veiller à leur port effectif ;
- assurer que les matériaux transportés par les camions sont recouverts de bâches pour éviter l'émission des particules lors de leur transport ;

- assurer que les camions et tous autres engins de chantier et véhicules sont en bon état avec des visites techniques à jour et que la fréquence des vidanges de leurs moteurs est respectée ;
- sensibiliser les chauffeurs sur la nécessité d'arrêt systématique de moteur en cas de non circulation

❖ **Mesures pour réduire l'exposition des sols aux effets de l'érosion et la pollution par les produits chimiques**

Les mesures pour réduire l'exposition des sols aux effets de l'érosion consistent à limiter strictement le décapage des sols aux emprises des travaux.

Pour ce qui concerne la protection des sols contre d'éventuels risques de pollution par les produits chimiques, les mesures suivantes seront prises en compte :

- Imperméabiliser les zones de stockage et de manipulation des hydrocarbures ;
- Collecter et évacuer les terres polluées, dans le cas d'un grand épandage d'hydrocarbures ;
- Disposer des poubelles étiquetées sur le chantier et la base-vie et sensibiliser à leur usage ;
- Regrouper les déchets végétaux et les évacuer vers les zones recommandées par la mission de contrôle ;
- Sensibiliser les conducteurs sur la pollution du sol par les produits chimiques ;
- Utiliser les engins en bon état avec visite technique en cours de validité ;
- Récupérer les huiles dans des bacs étanches et évacuer par les services agréés ;
- Disposer de produits absorbants (kit anti-pollution) afin de limiter toute expansion/propagation d'une pollution accidentelle (fuite d'hydrocarbure).

❖ **Mesure de protection du climat sonore**

Les travaux d'aménagement de la base de chantier vont générer des bruits qui vont porter atteinte à la qualité du climat sonore. Pour y remédier, l'entreprise en charge des travaux devra utiliser des machines en bon état technique émettant peu de bruits et ne dépassant pas les 85 décibels. L'entreprise devra respecter les horaires de travail qui sont de 8h à 12h pour le matin et de 14h à 18h pour la soirée.

❖ **Mesures pour la gestion du couvert végétal**

Pour assurer la bonne gestion du couvert végétal, l'entreprise des travaux devra :

- limiter le décapage du couvert végétal aux emprises des travaux ;
- morceler les éléments ligneux grossiers ;
- compter le nombre d'arbres coupés et faire un reboisement compensatoire de 10 contre 1 (c'est un exemple, vous le ferez selon la législation du pays) arbre coupé ;
- mettre à la disposition des populations les fagots qui pourraient être utilisés comme bois de feu.

**5.1.2.2 Mesures pour la gestion des impacts sur le milieu humain ou socioéconomique**

❖ **Mesures de protection du genre pendant le recrutement du personnel**

Pour éviter ou réduire toute forme de violences basées sur le genre, l'entreprise adjudicataire des travaux devra :

- fournir à l'UCP ENABLE YOUTH et à la MDC au démarrage des travaux, un code de conduite sur la protection de l'enfance et de femmes qui servira à définir les conditions de prévention des violences susceptibles d'être faites à ces groupes de personnes vulnérables;
- mener une campagne de sensibilisation pour la prévention des VBG en direction de ses employés et leurs éventuels sous-traitants et de la MDC.
- former et sensibiliser les travailleurs intervenant sur les chantiers (Entreprise, MDC, sous-traitant) sur le Règlement Intérieur et le Code de bonne conduite de l'entreprise.
- engager individuellement les travailleurs (entreprise, sous-traitant, MDC) par la signature du Code de bonne conduite de l'entreprise comprenant, notamment des obligations du respect du Règlement intérieur ;
- éviter toute forme de discrimination basée sur le genre en recrutant des jeunes filles et des femmes au même titre que les hommes, lors du recrutement de la main d'œuvre locale ;
- mettre en œuvre l'approche HIMO avec interdiction de recrutement des enfants de moins de 18 ans.

Quant à l'UCP ENABLE YOUTH et la MDC, elles devront ensemble mettre sur pied une Equipe de Conformité (EC) pour coordonner et surveiller l'application du code de conduite dans le cadre des travaux. Cette équipe sera composée des spécialistes en Environnement de l'UCP ENABLE YOUTH, de la MDC et de l'entreprise.

❖ **Mesures d'indemnisation pour la destruction des plants de maïs ; de riz et le reboisement pour la destruction des plants d'anacarde**

Dans le cas où la phase de démarrage aura des impacts négatifs sur les cultures, un plan abrégé de réinstallation sera réalisé conformément à la politique de déplacement involontaire de populations de la BAD. Ce Plan abrégé de réinstallation devra inclure, un plan de restauration des moyens de subsistance des personnes impactées. En cas de non-réalisation d'un plan abrégé de réinstallation, l'entreprise chargée des travaux devra intégrer dans son PGES chantier des mesures de compensation. En outre, le projet devra prévoir un plan de reboisement, pour la destruction des 15 pieds d'anacarde. Toutefois, il faut noter que, vu le caractère saisonnier de ces cultures, aucune mesure compensatoire ne sera prise par le projet ou l'entreprise chargée des travaux, si la récolte de ces cultures est faite avant le début des travaux.

❖ **Mesures de protection de l'esthétique paysagère**

Les travaux de dégagement des emprises des sites des travaux vont générer une quantité plus ou moins considérable de déchets divers (déchets végétaux et déchets de déblais notamment). Pour protéger le paysage et le cadre de vie, l'entreprise doit mettre en place les mesures suivantes :

- stocker progressivement et provisoirement sur des sites préalablement identifiés et obtenus auprès des populations, les déchets issus des activités préparatoires du chantier ;
- prévoir des camions pour le ramassage au plus tôt des déchets et leur mise en dépôt définitif ;
- tronçonner les branchages des arbres abattus et les mettre à la disposition des populations pour leurs besoins domestiques en énergie.

❖ **Mesures pour la réduction des nuisances sonores et atmosphériques aux populations et personnel de chantier**

Pour réduire ces nuisances, l'entreprise des travaux devra :

- utiliser des engins et équipements émettant peu de bruits;
- limiter à titre préventif les émissions sonores dans la mesure où cela est réalisable sur le plan technique;
- bâcher les matériaux transportés par les camions ;
- arroser le chantier et la base-vie ;
- doter le personnel des EPI adaptés à leur utilisation

---

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

- éviter les travaux bruyants aux heures de repos et de cours ;
  - humidifier les zones de terrassement par temps sec afin d'éviter des gênes et nuisances aux populations et personnel de chantier.
- ❖ **Mesures pour la réduction des accidents de la circulation**

La mesure pour la réduction des accidents de la circulation consistera à l'installation des panneaux de signalisation routière et le cas échéant, déléguer un agent pour assurer la gestion de la circulation automobile et piétonne autour des entrées et sortie du site des travaux et la limitation des vitesses.

❖ **Mesures pour la réduction des accidents de travail**

Les mesures pour la réduction des accidents de travail consisteront pour l'entreprise à assurer de meilleures conditions de sécurité au travail pour ses employés. Elle devra de ce fait se conformer aux mesures suivantes :

- assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs ;
- équiper les travailleurs d'EPI et exiger l'usage de ceux-ci ;
- mettre en place tous les EPC nécessaires à la sécurité du chantier ;
- afficher les consignes de sécurité et d'hygiène sur un panneau à la base de chantier ;
- disposer d'une boîte à pharmacie pour les premiers soins ;
- interdire l'alcool au volant et procéder périodiquement et de façon inopinée au test d'alcool ;
- sensibiliser les populations riveraines sur le risque d'accident de circulation, afin de prendre soin des enfants et de caser leurs animaux en divagation ;
- signer une convention avec une structure médicale locale pour la prise en charge des cas d'accidents ou de blessures graves sur le chantier.

❖ **Mesures pour la gestion du cadre de vie**

Les travaux de dégagement des emprises des sites des travaux vont générer une quantité plus ou moins considérable de déchets divers.

Les déchets solides générés lors de la phase préparatoire des travaux de construction sont essentiellement les sols décapés et les débris végétaux. Les sols décapés seront réutilisés pour le remblayage en phase de construction et les débris végétaux pourront être tronçonnés en morceaux de 1 mètre et mis à la disposition de la population pour usage domestique.

Les déchets solides ordinaires seront pré-collectés dans des réceptacles que l'entreprise mettra en place et seront progressivement évacués vers la décharge municipale par un opérateur ou l'entreprise.

Les déchets liquides susceptibles d'être produits en phase préparatoire sont les eaux usées, les huiles usagées, etc. Les mesures pour la gestion de ces types de déchets consistent à procéder au drainage adéquat des eaux de pluie et usées sur l'ensemble de la superficie de sorte à éviter les points de stagnation. Les opérations d'entretien des véhicules et autres engins se feront sur une aire spécialement aménagée.

❖ **Mesures préventives de protection de la santé : lutte contre les pathologies locales, les IST/VIH et le Covid**

L'entreprise devra :

- Organiser des séances de sensibilisation des travailleurs et des apprenants sur l'hygiène du milieu, le Sida et le Covid ;
- Rendre obligatoire le port d'un masque ;
- Elaborer un protocole avec une structure sanitaire locale pour la prise en charge des travailleurs souffrant d'infection respiratoire aigüe ;
- organiser des campagnes de démoustication régulière au sein de l'école ;
- mettre en place des bacs à ordures sur le site des travaux



Tableau 21:Matrice de synthèse des impacts et mesures en phase préparatoire

Activités sources d'impact	Composante du milieu affectée	Impacts	Mesures d'atténuation ou de compensation
	<b>Milieu biophysique</b>		
Installation de la base de chantier	Topographie	Modification de la topographie et du paysage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter l'amoncèlement pêle-mêle de déchets de terres sur le chantier ;</li> <li>- Étaler régulièrement les monticules de terres qui pourraient découler des déblais ;</li> <li>- Mettre régulièrement en dépôt définitif les matériaux non réutilisables pour ne pas encombrer les zones des travaux.</li> </ul>
Terrassement pour le dégagement des emprises	Air	Altération de la qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser des engins et des véhicules justifiant d'un certificat d'entretien de la SICTA ;</li> <li>- Procéder régulièrement à l'entretien des véhicules et machines ;</li> <li>- humidifier le sol par temps sec afin d'éviter l'envol de particules poussiéreuses. arroser régulièrement le chantier, les déviations, et la base-vie pour réduire les émissions de poussière,</li> <li>- doter les ouvriers d'EPI adapter et veiller à leur port effectif ;</li> <li>- assurer que les matériaux transportés par les camions sont recouverts de baches pour éviter l'émission des particules lors de leur transport ;</li> <li>- assurer que les camions et tous autres engins de chantier et véhicules sont en bon état avec des visites techniques à jour et que la fréquence des vidanges de leurs moteurs est respectée ;</li> <li>- sensibiliser les chauffeurs sur la nécessité d'arrêt systématique de moteur en cas de non circulation</li> <li>-</li> </ul>
	Sol	Exposition des sols aux effets de l'érosion et à la pollution par les produits chimiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Imperméabiliser les zones de stockage et de manipulation des hydrocarbures ;</li> <li>- Collecter et évacuer les terres polluées, dans le cas d'un grand épandage d'hydrocarbures ;</li> <li>- Disposer de produits absorbants (kit anti-pollution) afin de limiter toute expansion/propagation d'une pollution accidentelle (fuite d'hydrocarbure).</li> <li>- Regrouper les déchets végétaux et les évacuer vers les zones recommandées par la mission de contrôle ;</li> <li>- Sensibiliser les conducteurs sur la pollution du sol par les produits chimiques ;</li> </ul>

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser les engins en bon état avec visite technique en cours de validité ;</li> <li>- Récupérer les huiles dans des bacs étanches et évacuer par les services agréés ;</li> <li>- Disposer de produits absorbants (kit anti-pollution) afin de limiter toute expansion/propagation d'une pollution accidentelle (fuite d'hydrocarbure).</li> </ul>
	Climat sonore	Atteinte à la qualité du climat sonore	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'entreprise en charge des travaux devra utiliser des machines en bon état technique émettant peu de bruits ne dépassant pas les 85 décibels.</li> <li>- L'entreprise devra respecter les horaires de travail qui sont de 8h à 12h pour le matin et de 14h à 18h pour la soirée.</li> </ul>
	Végétation	Contribution à la dégradation du couvert végétation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter le décapage du couvert végétal aux emprises des travaux</li> <li>- Morceler les éléments ligneux grossier ;</li> <li>- Mettre à la disposition des populations les fagots qui pourrait être utilisé comme bois de feu.</li> <li>- compter le nombre d'arbres coupés et faire un reboisement compensatoire de 10 contre 1 (c'est un exemple, vous le ferez selon la législation du pays) arbre coupé ;</li> </ul>

Activités sources d'impact	Composante du milieu affectée	Impacts	Mesures d'atténuation ou de compensation
<b>Milieu humain ou socioéconomique</b>			
Installation de la base de chantier  Terrassement pour le dégagement des emprises	Bien-être et quiétude des populations	Nuisances sonores et atmosphériques aux populations et au personnel de chantier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser des engins et équipements émettant peu de bruits ;</li> <li>- Limiter à titre préventif les émissions sonores dans la mesure où cela est réalisable sur le plan technique ;</li> <li>- Éviter les travaux bruyants aux heures de repos ;</li> <li>Humidifier les zones de terrassement par temps sec.</li> </ul>
	Perte de plantations	Perte économique pour la destruction des champs de maïs, de riz et de l'anacarde	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire un reboisement compensatoire sur le même site pour la destruction des plants d'anacarde.</li> <li>- Indemniser les exploitants des 15 pieds d'anacardes, 04 ha de champs de riz, et 20 ha de champs de Maïs</li> </ul>
	Genre	Violences basées sur le genre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- fournir à l'UCP ENABLE YOUTH et à la MDC au démarrage des travaux, un code de conduite sur la protection de l'enfance et de femmes qui servira à définir les conditions de prévention des violences susceptibles d'être faites à ces groupes de personnes vulnérables;</li> <li>- mener une campagne de sensibilisation pour la prévention des VBG en direction de ses employés et leurs éventuels sous-traitants et de la MDC ;</li> <li>- former et sensibiliser les travailleurs intervenant sur les chantiers (Entreprise, MDC, sous-traitant) sur le Règlement Intérieur et le Code de bonne conduite de l'entreprise.</li> <li>- engager individuellement les travailleurs (entreprise, sous-traitant, MDC) par la signature du Code de bonne conduite de l'entreprise comprenant, notamment des obligations du respect du Règlement intérieur ;</li> <li>- éviter toute forme de discrimination basée sur le genre en recrutant des jeunes filles et des femmes au même titre que les hommes, lors du recrutement de la main d'œuvre locale ;</li> <li>- mettre en œuvre l'approche HIMO avec interdiction de recrutement des enfants de moins de 18ans ;</li> </ul>
Installation de la base de chantier	Cadre de vie	Détérioration du cadre de vie et du paysage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Produire et soumettre à la validation du maître d'œuvre un PPGED de chantier ;</li> <li>- Stocker progressivement et provisoirement les déchets issus de démolition et d'excavation ;</li> </ul>

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Activités sources d'impact	Composante du milieu affectée	Impacts	Mesures d'atténuation ou de compensation
Terrassement pour le dégagement des emprises			- Prévoir des camions pour le ramassage des déchets et leur mise en dépôt définitif.
	Sécurité	Accident de la circulation	- installer des panneaux de signalisation routière - et déléguer un agent pour assurer la gestion de la circulation automobile et piétonne autour des entrées et sortie du site des travaux.
	Sécurité	Exposition du personnel de chantier à des risques d'accidents et de maladie de travail	- Assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs ; - équiper les travailleurs d'EPI et exiger l'usage de ceux-ci ; - mettre en place tous les EPC nécessaires à la sécurité du chantier ; - afficher les consignes de sécurité et d'hygiène sur un panneau à la base de chantier ; - disposer d'une boîte à pharmacie pour les premiers soins ; - signer une convention avec une structure médicale locale pour la prise en charge des cas d'accidents ou de blessures graves sur le chantier. - installer des panneaux de signalisation routière et le cas échéant, déléguer un agent pour assurer la gestion de la circulation automobile et piétonne autour des entrées et sortie du site des travaux ; - procéder à l'organisation de la première campagne de sensibilisation à la sécurité routière en direction de son personnel et des populations locales.
	Santé publique	Transmission et de propagation des pathologies locales, des IST/MST/SIDA et du Covid	L'entreprise devra : - organiser une campagne de sensibilisation des travailleurs et des apprenants sur l'hygiène du milieu, le Sida et le Covid ; - organiser des campagnes de démostication régulière au sein de l'école ; - mettre en place des bacs à ordures sur le site des travaux

Source : NATRA Consultant, Août 2023

## **5.2. Mesures pour la gestion des impacts négatifs en phase de construction**

### **5.2.1. Mesures pour la gestion des impacts négatifs sur le milieu biophysique**

#### **❖ Mesures pour minimiser la modification de la topographie et de l'esthétique paysagère dans les zones jouxtant les travaux**

Afin de minimiser ces nuisances liées aux travaux de fouille pour l'implantation des fondations des bâtiments, l'entreprise des travaux mettra tout en œuvre pour respecter la topographie générale du site des travaux en prenant les dispositions suivantes :

- limiter le décapage des sols au strict minimum ;
- veiller au strict respect de la topographie actuelle du site ;
- respecter la qualité de l'esthétique paysagère locale en évitant de créer pêle-mêle sur le chantier de nombreuses zones de dépôts provisoires de matériaux d'excavation ;
- mettre régulièrement en dépôt définitif les matériaux non réutilisables pour ne pas encombrer les zones des travaux.

#### **❖ Mesures pour la Protection des sols et sous-sols face aux effets de l'érosion et à la pollution**

Les mesures relatives à la protection des sols contre les risques d'exposition à l'érosion consistent à limiter strictement le décapage des sols aux zones des travaux.

Quant aux mesures relatives à la protection des sols et du sous-sol contre les rejets anarchiques de produits pétroliers et autres polluants, il s'agira de :

- s'assurer que la distribution de carburant sur le chantier est suffisamment protégée contre les risques de déversements inopinés sur le sol ;
- mener les opérations de vidange d'engins in situ en utilisant des fûts posés sur une bâche - pour collecter les huiles usagées, au cas où elles ne sont pas faites dans un garage mécanique ou dans une station-service;
- recueillir et stocker les huiles usagées en évitant de les répandre sur le sol et/ou de les mélanger avec l'eau ou les déchets solides ;
- conserver les huiles usagées dans des récipients étanches jusqu'à leur enlèvement du chantier pour élimination ;
- faire enlever régulièrement les fûts d'huiles usées par une entreprise spécialisée dans le reconditionnement de ces huiles.

#### **❖ Mesures pour la Protection de la qualité de l'air**

Pour limiter la pollution de l'air due aux émissions de poussières et gaz d'échappement lors des travaux de construction, l'entreprise de travaux prendra les dispositions suivantes :

- utiliser des engins et des véhicules en bon état de fonctionnement ;
- procéder régulièrement à l'entretien des véhicules et machines ;
- arroser le chantier et les voies desservant les sites du chantier ;
- sensibiliser les conducteurs sur la pollution de l'air liée au transport ;
- limiter la vitesse maximale des engins à 30 km/h sur le site et veiller à son respect ;
- bâcher les matériaux pulvérulents transportés par les camions ;
- privilégier les fouilles manuelles pour limiter les émissions de poussières.

#### **❖ Mesures pour la Protection de la qualité du climat sonore**

Pour réduire la qualité du climat sonore, l'entreprise devra se conformer aux dispositions suivantes :

- recourir aux procédés et modes de construction générant peu de bruits ;

- utiliser des machines et appareils respectant un niveau de puissance selon l'état reconnu de la technique, respectant ou émettant des bruits supportables pour les utilisateurs et le voisinage ;
- entretenir les véhicules et machines afin de les maintenir dans un état acceptable.

### **5.2.2. Mesures pour la gestion des impacts négatifs sur le milieu socioéconomique**

#### **❖ Mesures pour la préservation du bien-être des populations et du personnel de chantier contre les nuisances sonores et atmosphériques**

Pour limiter ou réduire les nuisances que pourraient subir les populations riveraines lors des travaux (poussières, fumées, bruits et vibrations), l'entreprise des travaux prendra les dispositions suivantes :

- informer les populations riveraines quelques jours avant le démarrage des travaux dans leur zone ;
- limiter les horaires de travail et les nuisances sonores suivant la réglementation en vigueur ;
- utiliser du matériel en bon état de fonctionnement et émettant peu de bruits, c'est à dire sous le seuil d'alerte de 85 dB ;
- doter les travailleurs soumis aux travaux qui génèrent beaucoup de bruit, de casques antibruit ;
- réduire le temps d'exposition aux ambiances sonores élevées (pause, organisation).

Pour atténuer la pollution de l'air par les poussières, les camions transportant les matériaux (sable, déblai, remblai) seront bâchés et les limitations de vitesse seront respectées.

#### **❖ Mesures pour la réduction des accidents de travail**

Les mesures pour la réduction des accidents de travail consisteront pour l'entreprise à assurer de meilleures conditions de sécurité au travail pour ses employés. Elle devra de ce fait se conformer aux mesures suivantes :

- assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs ;
- équiper les travailleurs d'EPI et exiger l'usage de ceux-ci en fonction des tâches à exécuter ;
- doter le chantier de tous les EPC nécessaires ;
- afficher les consignes de sécurité et d'hygiène sur un panneau à la base de chantier ;
- procéder régulièrement à la vérification du respect des consignes de sécurité et d'hygiène ;
- disposer d'une boîte à pharmacie pour les premiers soins sur le chantier en cas de blessures d'ouvriers ;
- Signer une convention avec une structure médicale locale pour la prise en charge des cas d'accidents graves.

#### **❖ Mesures pour la réduction des accidents de la circulation**

La mesure pour la réduction des accidents de la circulation consistera à l'installation des panneaux de signalisation routière et le cas échéant, déléguer un agent pour assurer la gestion de la circulation automobile aux sorties et entrées des engins de chantier.

#### **❖ Mesures pour la gestion des déchets de chantier**

Les mesures pour la gestion des déchets de chantier pourraient consister à :

- mettre effectivement en œuvre le PPGED élaboré au démarrage du chantier ;
- pourvoir la base de chantier d'une quantité suffisante de réceptacles pour les déchets banals de chantier.
- enlever systématiquement du chantier tous les matériaux inutiles déposés et les évacuer immédiatement vers les zones de dépôts définitifs ;
- stocker au fur et à mesure les sacs vides de ciment qui seront produits afin de pouvoir les brûler sur un site approprié ;
- procéder au tri des déchets produits ;

- envisager la réutilisation sur le chantier des rejets issus des travaux ;
- collecter et transporter les déchets vers la décharge municipale ;
- stocker les déchets spéciaux ou dangereux (déchets d'hydrocarbures, ferrailles, batteries, filtres à huile, déchets d'équipements électriques et électroniques etc.) dans des bacs particuliers et les mettre les déchets à la disposition de prestataires habilités pour un recyclage ;
- collecter les eaux vannes dans des fosses septiques qui seront régulièrement vidangées par une entreprise agréée par l'ONAD.

❖ **Mesures préventives de protection de la santé : lutte contre les pathologies locales, les IST/VIH et le Covid**

L'entreprise devra :

- organiser une campagne de sensibilisation des travailleurs et des apprenants sur l'hygiène du milieu, le Sida et le Covid ;
- organiser des campagnes de démoustication régulière au sein de l'école ;
- mettre en place des bacs à ordures sur le site des travaux.

**5.3. Mesure pour la gestion des impacts négatifs en phase de fin de chantier**

Cette mesure porte sur le milieu humain et concerne exclusivement la réhabilitation du cadre de vie.

➤ **Réhabilitation de la qualité du cadre de vie de la base de chantier**

À la fin du chantier et avant le repli définitif, l'entreprise des travaux doit se conformer aux mesures suivantes :

- démanteler et enlever tous les matériaux et équipements de chantier ;
- réhabiliter ou remettre en état tous les sites dégradés par les travaux sur la base de chantier et les zones de dépôt ;
- dresser un état des lieux contradictoires avec le maître d'œuvre des travaux ;
- transmettre au maître d'œuvre à l'issue de la réhabilitation et/ou du réaménagement des sites un dossier de libération de ceux-ci – portant constat de libération – pour approbation avant réception partielle provisoire des travaux.
- Remise en état des sites de prélèvement

**Tableau 22:Matrice de synthèse des impacts et mesures en phase de construction et de fin de chantier**

Activités sources d'impact	Composante du milieu affectée	Impacts	Mesures d'atténuation ou de compensation
Fouille pour les fondations et les divers réseaux	Milieu biophysique		
Mise en place des infrastructures immobilières	Topographie	Modification de la topographie et du paysage	<p>limiter le décapage des sols au strict minimum ;</p> <p>Veiller au strict respect de la topographie actuelle du site ;</p>
Mise en place des équipements.			<p>Respecter la qualité de l'esthétique paysagère locale en évitant de créer pêle-mêle sur le chantier de nombreuses zones de dépôts provisoires de matériaux d'excavation ;</p> <p>Mettre régulièrement en dépôt définitif les matériaux non réutilisables pour ne pas encombrer les zones des travaux.</p>
Démantèlement des installations temporaires de chantier	Sol et sous-sol	Pollution / Modification de la structure des sols	<p>S'assurer que la distribution de carburant sur le chantier est suffisamment protégée contre les risques de déversements inopinés sur le sol ;</p> <p>Mener les opérations de vidange d'engins in situ en utilisant des futs posés sur une bâche pour collecter les huiles usagées, au cas où elles ne sont pas faites dans un garage mécanique ou dans une station-service ;</p> <p>Recueillir et stocker les huiles usagées en évitant de les répandre sur le sol et/ou de les mélanger avec l'eau ou les déchets solides ;</p>
Nettoyage général des sites			<p>Conserver les huiles usagées dans des récipients étanches jusqu'à leur enlèvement du chantier pour élimination ;</p> <p>Faire enlever régulièrement les fûts d'huiles usées par une entreprise spécialisée dans le reconditionnement de ces huiles.</p>
	Air	Altération de la qualité de l'air	<p>utiliser des engins et des véhicules en bon état de fonctionnement ;</p> <p>procéder régulièrement à l'entretien des véhicules et machines ;</p> <p>arroser le chantier et les voies desservant les sites du chantier ;</p> <p>sensibiliser les conducteurs sur la pollution de l'air liée au transport ;</p> <p>limiter la vitesse maximale des engins à 30 km/h sur le site et veiller à son respect ;</p> <p>bâcher les matériaux pulvérulents transportés par les camions ;</p> <p>privilégier les fouilles manuelles pour limiter les émissions de poussières.</p>

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Activités sources d'impact	Composante du milieu affectée	Impacts	Mesures d'atténuation ou de compensation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fouille pour les fondations et les divers réseaux</li> <li>• Mise en place des infrastructures immobilières</li> <li>• Mise en place des équipements.</li> <li>• Démantèlement des installations temporaires de chantier</li> <li>• Nettoyage général des sites</li> </ul>	<b>Milieu biophysique</b>		
	Climat sonore	Détérioration de la qualité du climat sonore	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recourir aux procédés et modes de construction générant peu de bruits ;</li> <li>- Utiliser des machines et appareils respectant un niveau de puissance selon l'état reconnu de la technique ;</li> <li>- Entretien des véhicules et machines afin de les maintenir dans un état acceptable.</li> </ul>
	<b>Milieu humain ou socioéconomique</b>		
	Nuisances sonores et atmosphériques	Exposition du personnel aux nuisances sonores	<ul style="list-style-type: none"> <li>- informer les riverains quelques jours avant le démarrage des travaux;</li> <li>- limiter les horaires de travail et les nuisances sonores suivant la réglementation en vigueur ;</li> <li>- utiliser du matériel en bon état de fonctionnement et émettant peu de bruits, c'est à dire sous le seuil d'alerte de 85 dB ;</li> <li>- doter les travailleurs soumis aux travaux qui génèrent beaucoup de bruit, de casques antibruit ;</li> <li>- réduire le temps d'exposition aux ambiances sonores élevées (pause, organisation).</li> </ul>
	Sécurité du personnel	Exposition du personnel de chantier aux accidents de travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs ;</li> <li>- équiper les travailleurs d'EPI et exiger l'usage de ceux-ci en fonction des tâches à exécuter ;</li> <li>- doter le chantier de tous les EPC nécessaires ;</li> <li>- afficher les consignes de sécurité et d'hygiène sur un panneau à la base de chantier ;</li> <li>- procéder régulièrement à la vérification du respect des consignes de sécurité et d'hygiène ;</li> <li>- disposer d'une boîte à pharmacie pour les premiers soins sur le chantier en cas de blessures d'ouvriers ;</li> <li>- signer une convention avec une structure médicale locale pour la prise en charge des cas d'accidents graves.</li> </ul>
Sécurité routière	Accidents de la circulation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Installer des panneaux de signalisation routière</li> <li>- Déléguer un agent pour assurer la circulation.</li> </ul>	

Activités sources d'impact	Composante du milieu affectée	Impacts	Mesures d'atténuation ou de compensation
----------------------------	-------------------------------	---------	--

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fouille pour les fondations et les divers réseaux</li> <li>• Mise en place des infrastructures immobilières</li> <li>• Mise en place des équipements.</li> <li>• Démantèlement des installations temporaires de chantier</li> <li>• Nettoyage général des sites</li> </ul>	<b>Milieu humain ou socioéconomique</b>		
	Gestion des déchets de chantier	Propagation des déchets de chantier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre effectivement en œuvre le PPGED élaboré au démarrage du chantier ;</li> <li>- enlever systématiquement du chantier tous les matériaux inutiles déposés et les évacuer immédiatement vers les zones de dépôts définitifs ;</li> <li>- stocker au fur et à mesure les sacs vides de ciment qui seront produits afin de pouvoir les brûler sur un site approprié ;</li> <li>- procéder au tri des déchets produits ;</li> <li>- envisager la réutilisation sur le chantier des rejets issus des travaux ;</li> <li>- collecter et transporter les déchets vers la décharge municipale ;</li> <li>- mettre les déchets non réutilisables à la disposition de prestataires habilités pour un recyclage ;</li> <li>- pourvoir la base de chantier d'une quantité suffisante de réceptacles pour les déchets banals de chantier.</li> </ul>
	Propagation des pathologies locales, des IST/VIH-SIDA et du Covid	Propagation des IST/VIH-SIDA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- organiser une deuxième campagne de sensibilisation des travailleurs et des apprenants sur l'hygiène du milieu, le Sida et le Covid ;</li> <li>- poursuivre la campagne de démoustication régulière au sein de l'école ;</li> <li>- mettre en place des bacs à ordures sur le site des travaux.</li> </ul>
	<b>Milieu humain ou socioéconomique</b>		
Cadre de vie	Repli définitif	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Démanteler et enlever tous les matériaux et équipements de chantier ;</li> <li>- réhabiliter ou remettre en état tous les sites dégradés par les travaux sur la base de chantier et les zones de dépôt ;</li> <li>- dresser un état des lieux contradictoires avec le maître d'œuvre des travaux ;</li> <li>- transmettre au maître d'œuvre à l'issue de la réhabilitation et/ou du réaménagement des sites un dossier de libération de ceux-ci - portant constat de libération - pour approbation avant réception partielle provisoire des travaux.</li> </ul>	

Source : NATRA Consultant, Août 2023

## 5.4. Mesures pour la gestion des impacts négatifs en phase d'exploitation

### 5.4.1. Mesures de protection de l'environnement physique et biologique

#### ❖ Mesures de protection de sols contre la pollution par les déchets des infrastructures construites

Lors de la mise en service des infrastructures construites, le site doit abriter des grands réceptacles pour les déchets produits de sorte à éviter qu'ils ne se répandent sur les sols environnants.

Le système d'évacuation des eaux usées doit être obligatoirement relié au réseau public local de drainage des eaux usées, de sorte à éviter que ces eaux ne soient acheminées vers le milieu environnant.

#### ❖ Mesures de protection de l'air contre la pollution par les gaz émanant des déchets de bureaux

Pour supprimer les risques l'émanation d'odeurs nauséabondes et de gaz issus de déchets, comme écrit plus haut, il convient de disposer de réceptacles au niveau de chacun des bâtiments.

#### ❖ Mesures de réduction des risques climatiques et d'amélioration de l'efficacité énergétique

Les risques climatiques sont liés aux émissions de gaz émanant du fonctionnement des installations électriques et de climatisation qui peuvent contribuer au changement climatique.

A défaut des données sur les caractéristiques des installations électriques, de la climatisation, de l'éclairage et des appareils de consommation des diverses énergies, les recommandations suivantes peuvent être faites à l'entreprise pour des économies notamment en ce qui concerne la climatisation et l'éclairage qui constituent les sources principales d'énergie.

##### a- Climatisation

Mettre en œuvre des appareillages de conditionnement de l'air à haut rendement ; réduire les apports de chaleur depuis l'extérieur par l'utilisation de bon isolant thermique au niveau des cloisons et des ouvertures par exemple des vitres teintées des rideaux qui assure un niveau d'éclairage naturel optimum.

##### b- Eclairage

La réalisation des économies ne doit pas être faite au détriment du niveau de confort visuel dans les bureaux et salles. Pour ce faire, il faudra respecter les exigences réglementaires, notamment :

- **Le niveau de l'éclairage**

Le niveau d'éclairage devra être conforme aux exigences de la norme EN12464-1 afin d'éviter la fatigue des yeux due à une surexposition ou un sous éclairage.

- **L'uniformité**

L'uniformité de l'éclairage est le rapport de l'éclairage mini sur l'éclairage moyen ( $E_{\min}/E_{\text{moy}}$ ) et permet d'éviter les zones d'ombre qui sont à l'origine d'incessantes et fatigantes adaptations des yeux et pour garantir un niveau d'éclairage suffisant quel que soit l'endroit où l'on dispose le poste de travail.

- **Efficacité énergétique**

L'efficacité énergétique dépend des appareils d'éclairage, du coefficient de réflexions des parois et de la gestion de l'éclairage.

### **(i) Qualité des lampes**

Généralement les critères d'efficacité énergétique sont estimés selon les valeurs suivantes :

1.5 à 2 W/m<sup>2</sup>.100 lux pour les bureaux, écoles, ateliers, ...

3.5 W/m<sup>2</sup>.100 lux pour les commerces

0.5 W/m<sup>2</sup>.10 lux en éclairage extérieur.

Le nombre de lampes sans réflecteur doit être réduit et celles à incandescence doivent être évitées à cause de leur mauvais rendement. Ces types de lampe consomment une puissance importante avec un mauvais niveau d'éclairage. La durée de vie d'une lampe est un facteur important à prendre en compte.

### **(ii) Gestion de l'éclairage**

L'énergie facturée est fonction du temps d'utilisation des lampes. Par conséquent, il faudra éviter de maintenir des lampes allumées dans une pièce. Utiliser des ampoules à alimentation à énergie solaire pour l'éclairage extérieur.

## **5.4.2. Mesures de protection de l'environnement humain**

### **❖ Mesures contre la dégradation du cadre de vie**

De façon générale, les risques de dégradation de l'environnement par les différents types de déchets sont négligeables dans la mesure où le projet prévoit de mettre en place un système de gestion de tous les effluents et des déchets solides produits sur l'école.

Les déchets solides produits dans le dortoir, le réfectoire et la cuisine sont généralement variables (papier, bouteilles plastiques, sachets plastiques, restes d'aliments, etc.).

Afin de faciliter le recyclage des déchets solides produits (pour ceux recyclables), un tri sélectif doit se faire à la source par l'utilisation de poubelles tri sélectif. Les options de tri des déchets en fonction de leur nature dépendent de la finalité du recyclage c'est-à-dire des produits à valeurs ajoutées qui seront générés. Par conséquent, une prise de contact préalable avec un opérateur de recyclage est indispensable. Pour une efficacité de ce tri à la source, les poubelles doivent avoir différentes couleurs et présenter des indications claires précisant les types de déchets affectés à chaque poubelle. Enfin, il est indispensable de sensibiliser les travailleurs au tri sélectif à la source.

Pour une meilleure gestion des déchets liquides, il s'agira de :

- mettre en place un système de drainage des eaux pluviales afin d'éviter leur stagnation dans l'enceinte de l'établissement ;
- collecter régulièrement les eaux usées dans des citernes soigneusement protégées afin de les conduire au système d'assainissement le plus proche .

### **❖ Mesures contre les incendies**

#### **a- Mesures de prévention**

- Interdire formellement de fumer ou d'apporter du feu à proximité des stocks d'hydrocarbures et produits dangereux ;
- Mettre en place un système d'alarme incendie et un Plan particulier d'urgence élaboré et mis en œuvre.

#### **b- Mesures de protection**

- Mettre en place un réseau d'incendie : extincteurs et dispositif de pompage de lutte contre l'incendie (RIA et poteaux d'incendie) ;
- faire un suivi périodique des extincteurs ;
- afficher les consignes de sécurité et numéro de téléphone des différents services de secours ;
- élaborer un plan de gestion des déchets ;
- élaborer et mettre en œuvre d'un Plan d'Intervention.

#### ❖ Mesures contre les risques électriques

Les contacts directs et indirects des parties actives des installations électriques avec les personnes sont source d'électrisation et/ou d'électrocution. C'est pourquoi, il faudra :

- Prévoir la protection des personnes par des dispositifs différentiels de haute sensibilité ;
- Prévoir des dispositifs de protection de tous les circuits contre les courts circuits ;
- Eviter les surtensions ;
- mettre en place un système de contrôle, de veille et d'entretien de tout le système électrique.

Tableau 23:Matrice de synthèse des impacts et mesures en phase d'exploitation et d'entretien

Activités sources d'impact	Composante du milieu affectée	Impacts	Mesures d'atténuation ou de compensation
Fonctionnement et entretien du réfectoire et du dortoir	Milieu biophysique		
	Sol	Pollution du sol à partir rejets de déchets domestiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre de grands réceptacles pour les déchets produits de sorte à éviter qu'ils ne se répandent sur les sols environnants.</li> <li>• Relier le système d'évacuation des eaux usées au réseau public local de drainage des eaux usées, de sorte à éviter que ces eaux ne soient acheminées vers le milieu environnant</li> </ul>
	Air	Dégradation de la qualité de l'air par l'émission des gaz et odeurs incommodantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disposer des réceptacles recouverts au niveau de chacun des bâtiments</li> </ul>
	Climat	Changement climatique dû à l'émission de gaz à effet de serre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre des appareillages de conditionnement de l'air à haut rendement</li> <li>• Réduire les apports de chaleur depuis l'extérieur par l'utilisation de bon isolant thermique au niveau des cloisons et des ouvertures par exemple des vitres teintées des rideaux qui assurent un niveau d'éclairage naturel optimum.</li> </ul>
	Disponibilité d'eau potable	Interruption de la fourniture d'électricité et de désagréments aux populations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter la capacité et mise à niveau du réseau d'eau potable ;</li> <li>• Trouver une alternative pour l'alimentation de citernes d'eau potable utilisable en cas d'interruption de la fourniture de l'eau de la SODECI ;</li> <li>• Eviter le gaspillage d'eau ;</li> <li>• Recourir au besoin à des eaux non potables pour l'arrosage des terrains de sport et pour d'autres usages.</li> </ul>
	Disponibilité d'électricité	Interruption de la fourniture d'électricité et de désagréments aux populations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter la capacité et mise à niveau du réseau électrique</li> <li>• Procéder à la mise en place d'un groupe électrogène</li> <li>• Utiliser des ampoules à alimentation à énergie solaire pour l'éclairage extérieur</li> </ul>

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Activités sources d'impact	Composante du milieu affectée	Impacts	Mesures d'atténuation ou de compensation
Fonctionnement et entretien du réfectoire et du dortoir	Milieu humain ou socioéconomique		
	Cadre de vie	Détérioration du cadre de vie par les rejets des déchets domestiques (solides et liquides)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire des tris sélectifs à la source par l'utilisation de poubelles de différentes couleurs et présentant des indications claires précisant les types de déchets affectés à chaque poubelle.</li> <li>Sensibiliser les élèves et les travailleurs au tri sélectif à la source.</li> <li>Mettre en place un système de drainage des eaux pluviales afin d'éviter leur stagnation dans l'enceinte de l'établissement.</li> <li>Collecter régulièrement les eaux usées dans des citernes soigneusement protégées afin de les conduire au système d'assainissement le plus proche.</li> <li>Collecter régulièrement les produits chimiques dans des récipients bien protégés et les envoyer dans des centres de traitement de déchets appropriés.</li> </ul>
	Sécurité	Incendie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Interdire formellement de fumer ou d'apporter du feu à proximité des stocks d'hydrocarbures et produits dangereux ;</li> <li>Mettre en place un système d'alarme incendie et un Plan particulier d'urgence élaboré et mis en œuvre ;</li> <li>Mettre en place d'un réseau incendie : extincteurs et dispositif de pompage de lutte contre l'incendie (RIA et poteaux d'incendie) ;</li> <li>Faire un suivi périodique des extincteurs ;</li> <li>Afficher les consignes de sécurité et numéro de téléphone des différents services de secours ;</li> <li>Elaborer et mettre en œuvre d'un Plan d'Intervention.</li> </ul>
Sécurité	Électrocution ou électrisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prévoir la protection des personnes par des dispositifs différentiels de haute sensibilité ;</li> <li>Prévoir des dispositifs de protection de tous les circuits contre les courts circuits ;</li> <li>Eviter les surtensions ;</li> <li>Mettre en place un système de contrôle, de veille et d'entretien de tout le système électrique de l'établissement.</li> </ul>	

Source : NATRA Consultant, Août 2023

## 6- GESTION DES RISQUES ET DES ACCIDENTS

Ce chapitre traite des questions relatives à la santé, à l'hygiène et la sécurité des personnes, ainsi que des questions de sécurité dans l'exécution des travaux de réhabilitation et ou extension et équipement de dortoirs et réfectoires à l'ESA. L'analyse terrain permet de coupler les différentes phases de réalisation du Projet comme spécifié dans les TDR. On distingue 3 phases qui sont :

- la phase de Pré-construction ;
- la phase de Construction et installation des équipements ;
- la phase d'exploitation et entretien.

### 6.1 Description des étapes de la démarche

#### 6.1.1 Schéma général de la démarche de prévention des risques

Dans le cadre de notre étude, nous utiliserons les recommandations de la norme OHSAS 18001 :2007 en matière de prévention de risque et la démarche de prévention proposée par la circulaire n°6 du 18 Avril 2002 du code du travail français.

Figure 23 : Démarche de prévention en cinq (5) étapes



Source : Document Evaluer pour prévenir, site [www.santé-securité-travail.gouv.fr](http://www.santé-securité-travail.gouv.fr)

#### 6.1.2 Description des étapes de la démarche

La démarche proposée comporte cinq (5) étapes :

- **Etape 1 : Préparation de la démarche**

Dans la phase de préparation, il s'agit de définir les unités de travail, les indicateurs existants et de les analyser.

- **Etape 2 : Evaluation des risques**

Dans cette phase, il s'agit d'identifier les risques sur les unités de travail, et de l'analyse des conditions d'exposition aux risques, proposer une estimation de ces risques à partir d'une réflexion sur les enjeux de santé et sécurité.

- **Etape 3 : Construction du plan d'actions**

Il va s'agir d'établir la liste des actions à mettre en œuvre ainsi que les priorités.

- **Etape 4 : Mise en œuvre des actions**

Dans cette étape qui ne nous incombe pas, il s'agira plus tard pour le maître d'ouvrage de faire mettre en œuvre effectivement sur le chantier de construction et lors de l'exploitation des ouvrages construits, toutes les actions de prévention résultant de l'évaluation des risques par les entreprises des travaux.

- **Etape 5 : Evaluation des résultats**

Cette étape de la démarche qui incombe comme la précédente au Maître d'ouvrage et au Maître d'œuvre, consistera à présenter les résultats du plan d'actions de prévention des risques hygiène, santé, sécurité mis en œuvre dans le cadre du Projet ENABLE YOUTH CI.

### 6.1.3 Paramètres d'évaluation des risques

#### 6.1.3.1 Définition des concepts

❖ *Danger*

Selon la définition issue de la norme ISO 45001 version 2018, le danger est une source susceptible de causer un traumatisme ou une pathologie. En d'autres termes, le danger peut inclure les sources susceptibles de causer un dommage ou des situations dangereuses, ou des circonstances d'exposition potentielle conduisant à des traumatismes et pathologies.

❖ *Risque*

Selon la définition du Larousse, le risque est la possibilité, la probabilité d'un fait, d'un événement considéré comme un mal ou un dommage. Nous adopterons la définition mathématique du risque de l'AFNOR à savoir :

<b>Criticité = Vraisemblance (Probabilité) X Gravité (AFNOR Mesure du risque).</b>
--

Formule 1 : Calcul du risque

❖ **Accident**

L'accident est un événement imprévu plus ou moins grave pouvant conduire à des dommages.

❖ **Incident**

L'incident est un événement susceptible d'entraîner un accident.

#### 6.1.3.2 Processus conduisant à l'accident

La compréhension du processus d'apparition des dommages et l'examen des conditions d'exposition aux risques permet de réaliser l'estimation des risques sur la base de la définition quantitative du risque ci-dessus.

#### 6.1.3.3 Paramètres d'estimation des risques

Pour caractériser le risque, nous allons choisir deux paramètres à savoir la gravité du dommage et la probabilité d'occurrence d'un risque. Une échelle de cotation de la criticité du risque à 4 niveaux sera utilisée. Ces paramètres sont détaillés dans les tableaux suivants.

**Tableau 24:Paramétrage de la gravité**

GRAVITE (G)		
Très grave	4	Décès
Grave	3	Accidents avec effets irréversibles entraînant une IPP (incapacité physique partielle), maladie professionnelle
Moyen	2	Accident avec arrêt dont effets réversibles
Faible	1	Blessures légères, accident bénin sans arrêt, soins

**Tableau 25:Paramétrage de la probabilité**

PROBABILITE (P)		
Très probable	4	Elevé par exemple : x fois par semaine ou par jour
Probable	3	Occasionnel par exemple : x fois par mois
improbable	2	Rare par exemple : x fois par an
Très improbable	1	Très rare par exemple : x fois par décennie

**Tableau 26:Matrice des criticités et priorisation des actions**

Niveau de gravité					
Très grave	4			<b>Priorité 1</b>	
Grave	3				
Moyen	2	<b>Priorité 2</b>			
Faible	1	<b>Priorité 3</b>			
		Très improbable	Improbable	Probable	Très probable

Légende :

Rouge : Situation à corriger immédiatement,

Jaune : Situation à corriger à court / moyen/long terme,

Vert : Situation à surveiller.

## 6.2 Analyse des risques d'accidents potentiels

### 6.2.1 Répartition des risques par phase de travaux et activités

Les risques sont identifiés selon leur distribution dans les trois (3) phases du projet ci-dessus énoncées.

Plusieurs risques sont susceptibles d'impacter la santé et la sécurité des travailleurs et des populations sur les différents sites du projet. Nous avons regroupés les plus significatifs en seize (16) familles<sup>1</sup> de risques potentiels (**Ri**):

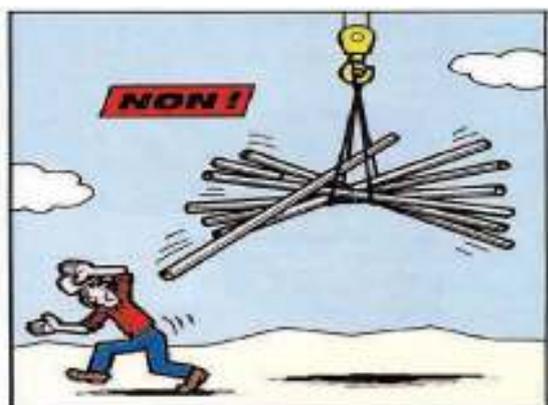
1. Risque dus aux opérations de levage et chute d'objets - [R1] ;
2. Risques dus aux engins et machines de manutention - [R2] ;
3. Risques dus à l'utilisation de machines ou outillages - [R3] ;
4. Risque de chute de hauteur - [R4] ;
5. Risques liés à la circulation - [R5] ;
6. Risque Électricité – Électrisation/Électrocution/court-circuit [R6] ;
7. Risque de TMS dû aux manutentions manuelles - [R7] ;
8. Risque de chute de plein pied - [R8] ;
9. Risque chimique - [R9] ;
10. Risque de noyade - [R10] ;
11. Risque d'infection aux IST MST VIH - [R11] ;
12. Risques d'intrusion de tiers sur le chantier [R12] ;
13. Risque d'exploitation [R13] ;
14. Risques liés aux bruits, Vibrations, et nuisances atmosphériques [R14]
- 15- Risques liés aux Animaux/Serpents-+Abeilles (RA) [R15].

### 6.2.2 Description et analyse des risques identifiés

R1 : Risque dus aux opérations de levage et chute d'objets

Les chutes d'objets (poutres, supports, gravats, câbles, accessoires, stockage, accessoires, ...) sont plausibles soit au moment de leur manutention (dépose ou prise de la charge), soit au moment de la manutention d'une autre charge qui peut déséquilibrer l'objet ou le stockage et provoquer la chute d'un autre objet mal fixé. Ce risque peut survenir aussi par glissement ou effondrement à partir d'un système de stockage mal conçu ou inadapté ou par non-respect des consignes de manutention (élingage inadapté, charge déséquilibrée, non-respect des charges limites supportable, ...).

Figure 0-5: Illustration des risques liés aux opérations de levage et chutes d'objets



### R2 : Risques dus aux machines et engins de manutention

---

<sup>1</sup> Ri : Risque d'indice i

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Les engins et machines de manutention sont dangereux s'ils ne sont pas suffisamment maîtrisés. Sont concernés comme engins ou machines de manutention les chariots automoteurs de manutention, les grues à tours, grues mobiles, plates-formes élévatrices mobiles de personnel.

**Figure 0-6: Illustration des risques liés aux machines et engins de manutention**



### **R3 : Risques dus à l'utilisation de machines ou outillages**

Les machines, appareils, appareils portatifs... sont nombreuses sur les chantiers de construction. Ces équipements font courir divers risques aux utilisateurs : coupures, écrasements, projections, électrisation si contact avec pièce électrique nue, brûlure en cas de contact avec une surface chaude, fatigue auditive, surdit  si machine bruyante....

### **R4 : Risque de chute de hauteur**

Ce risque est li  à la perte d' quilibre d'une personne depuis une d nivellation (plan de travail,  chafaudage,  chelle, ...) et   sa chute dans le vide. Au cours de cette perte d' quilibre, la victime est susceptible de rebondir contre des  l ments saillants situ s sur sa trajectoire, et se retrouver au sol ou sur toute autre surface plus ou moins dangereuse

**Figure 0-7: Illustration des risques de chute de hauteur**



### **R5 : Risques li s   la circulation**

Les risques de circulation concernent ici les risques r sultant du heurt d'une personne par un v hicule ou un engin de chantier ou encore d'une collision entre engins/v hicules ou entre engin/v hicule et un obstacle. La pr sence d'un a rodr me   moins d'un demi-kilom tre du site de construction est un facteur de risque non n gligeable. Les intrusions de v hicules ou engins sur la piste non prot g e est un risque   prendre en compte.

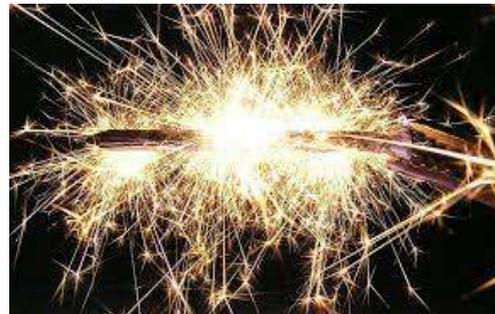
**Figure 0-8: Illustration des risques liés à la circulation**



**R6 : Risque Électricité – Électrisation/Électrocution/court-circuit**

Le risque lié à l'électricité est omniprésent sur les chantiers de construction. Électrisation, électrocution et court-circuit restent toujours possibles sur ce type de chantier. Ce risque résulte soit d'une défaillance des outillages ou équipements, d'une transgression des règles de l'art en matière d'électricité. Il se traduit par des dommages corporels ou matériels sérieux et peut être mortel.

**Figure 0-9: Illustration des risques liés à l'électricité (électrisation/électrocution/court-circuit**



**R7 : Risques de TMS dus aux manutentions manuelles**

Les manutentions manuelles désignent toute opération de transport ou de soutien d'une charge dont le levage, la pose, la poussée, la traction, le port ou le déplacement exigent l'effort physique d'une ou de plusieurs personnes. Ces efforts effectués sans les gestes et postures adéquats sont susceptibles de générer des troubles musculosquelettiques (TMS).

**Figure 0-10: Illustration des risques de TMS liés aux opérations de manutentions manuelles de charges**



**R8 : Risque de chute de plain-pied**

Sur tout chantier de construction, il peut arriver à toute personne de trébucher, heurter un objet, faire un faux pas ou glisser sur le lieu de travail. Ces accidents qui sont souvent considérés comme bénins et inévitables, peuvent être aussi graves que les autres accidents du travail. Ils peuvent entraîner des

---

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

séquelles permanentes et sont susceptibles d'être parfois mortels si les conditions de travail sont très dangereuses.

**Figure 0-11: Illustration des risques de chute de plain-pied**

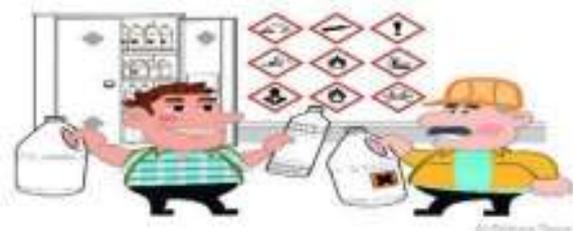


**R9 : Risque chimique ou d'incendie dû au stockage de carburant**

Omniprésents sur les lieux de travail, les produits chimiques (divers hydrocarbures, produits d'entretien des engins de chantier, carburant, huiles de lubrification, etc.) sont tout aussi utilisés sur les chantiers de construction. En outre, le fonctionnement des engins et véhicules nécessite du carburant. Leur stockage et leur utilisation sur le site sont susceptibles de provoquer des nuisances par contact ou contamination en cas de déversement accidentel dans le milieu, des effets physiologiques sur l'homme ou impacter l'environnement, voire même entraîner des incendies ou explosions accidentels en cas d'insuffisance dans les dispositions sécuritaires.

En effet, la manipulation de produits chimiques est l'une des causes d'accidents de travail et de maladies professionnelles. Elle peut engendrer de nombreux risques pour la santé et la sécurité de l'utilisateur et de ceux qui l'entourent. Les dommages immédiats peuvent causer des nausées, des vomissements, des maux de tête, des vertiges, de la gêne respiratoire, une perte de connaissance et parfois même la mort. Mais, les dommages peuvent être différés et se déclarer de quelques jours à plusieurs années après l'exposition prolongée ou répétée à un produit chimique. Le cancer du poumon et les atteintes bronchiques chroniques en sont de bons exemples.

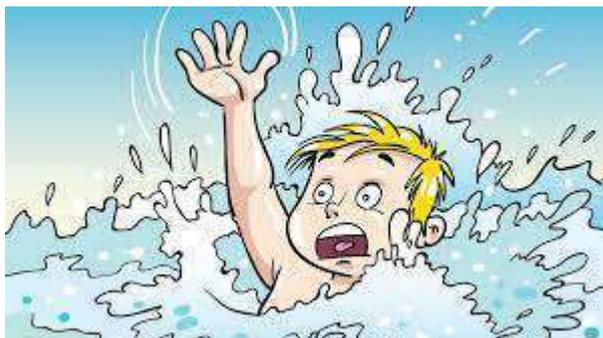
**Figure 0-12: Illustration des risques liés aux produits chimiques**



**R10 : Risque de noyade**

Le risque de noyade est en général absent des chantiers de ce type. Cependant, la présence de lac dans les environs du chantier est susceptible de conduire à des comportements à risques rendant possible la survenue d'un accident. Ce risque pourrait aussi se présenter en cas de pluies diluviennes et en l'absence de système adéquat d'évacuations des eaux pluviales en bordure des canaux d'évacuation naturelle de ces eaux.

**Figure 0-13: Illustration des risques de noyade**



**R11** : Risque d'infection aux IST-VIH/SIDA

La présence des travailleurs sur les chantiers est un facteur de risque non négligeable en termes de comportements à risques notamment des rapports sexuels non protégés. Cela les expose à des risques d'infections aux IST, MST et VIH/SIDA.

**Figure 0-14: Illustration des risques IST VIH SIDA**



**R12** : Risque d'intrusion de tiers sur le chantier

Le risque d'intrusion de personnes non-autorisées sur les sites des travaux, fait état des actions d'introduction de personnes non habilitées et/ou non qualifiées sur les sites de réalisation des opérations du chantier. Le voisinage d'habitats, établissements scolaires à proximité peut conduire des tiers à s'introduire imprudemment dans les zones de travail au risque de s'exposer à des accidents graves.

Cela constitue une menace pour la bonne exécution du chantier, mais aussi, un risque pour l'entreprise exécutrice des travaux qui par ignorance s'expose à tout type d'accident/incident susceptible de se produire sur le site des opérations.

Des consignes fermes et d'interdiction des tiers sur les sites des travaux et une surveillance adéquate seront mises en place pour y remédier.

**R13** : Risque d'exploitation

Le risque d'exploitation concerne les désagréments résultants d'une défaillance (eau, électricité, carburant...) susceptible de perturber le fonctionnement de l'établissement en phase d'exploitation.

**R14** : Risques liés aux bruits, Vibrations et nuisances atmosphériques

La présence de plusieurs engins sur le chantier entrainera des nuisances sonores et une dégradation éventuelle de la qualité de l'air par l'émission de poussières.

Les risques de pollution de l'air due aux envols de poussières par temps secs et surtout aux fumées d'échappement des véhicules et machines sont possibles. Aussi, les navettes des engins lors des travaux émettront des bruits susceptibles de dégrader l'ambiance sonore. Or, toute exposition prolongée à des niveaux de bruits intenses peut endommager peu à peu les cellules ciliées de l'oreille interne et conduire à terme à une surdité de perception, partielle voire irréversible. Par ailleurs, un bruit soudain très intense, par exemple lors d'une explosion, peut entraîner une surdité brutale, totale ou partielle, réversible ou non. L'effet de souffle peut en effet entraîner une déchirure du tympan, mais aussi des lésions des os.

**Figure 0-15: Illustration des risques liés aux bruits et vibrations et nuisances atmosphériques**



**R15 : Risques liés aux Animaux (serpents/abeilles...)**

Les Zones de travail se trouvent à proximité de terrains boisés susceptibles d'abriter quelques animaux dangereux comme les serpents et les abeilles. Les morsures de serpents et attaques d'abeilles restent possible. Par ailleurs, la circulation sur le site d'animaux domestiques constitue une nuisance pour le chantier qu'il faut traiter.

**Figure 0-16: Illustration des risques liés aux animaux**



**6.3 Evaluation des risques d'accidents potentiels**

**6.3.1 Grille de criticité des risques**

En l'absence de données statistiques précises sur les accidents dans ce type de projet, nous procédons suivant une démarche d'analyse préliminaire de risques à une évaluation à priori des risques résumés dans les tableaux de criticité suivants.

Le détail de l'évaluation par risque identifié est résumé dans la grille d'évaluation ci-après :

**Tableau 27: Tableau de classification des risques par priorité d'actions**

Code Risques	Risques	Gravité G	Probabilité P	Criticité (C)	Priorité (H)
--------------	---------	--------------	------------------	------------------	-----------------

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

<b>R1</b>	Risque lié aux opérations de levage et chute d'objets	4	4	16	<b>1</b>
<b>R5</b>	Risque lié à la circulation	4	3	12	<b>1</b>
<b>R2</b>	Risque lié aux engins de manutention	4	3	12	<b>1</b>
<b>R3</b>	Risques liés aux machines et outillage	4	3	12	<b>1</b>
<b>R6</b>	Risques liés à l'électricité	3	3	9	<b>1</b>
<b>R9</b>	Risque chimique, incendie, explosion hydrocarbures	4	2	8	<b>2</b>
<b>R12</b>	Risque d'intrusion de tiers sur les chantiers	2	4	8	<b>2</b>
<b>R7</b>	Risques de TMS liés à la manutention manuelle	3	2	6	<b>2</b>
<b>R8</b>	Risque de chute de plain-pied	2	3	6	<b>2</b>
<b>R4</b>	Risque de chute de hauteur	4	1	4	<b>2</b>
<b>R15</b>	Risque infection COVID 19	2	2	4	<b>2</b>
<b>R11</b>	Risque infection IST MST VIH	1	4	4	<b>3</b>
<b>R10</b>	Risque noyade	3	1	4	<b>3</b>
<b>R13</b>	Risque exploitation	3	1	3	<b>3</b>
<b>R14</b>	Risque bruit/ vibrations/ nuisances atmosphériques	1	3	3	<b>3</b>
<b>R15</b>	Risque Animaux/Abeilles	2	1	2	<b>3</b>

### 6.3.2 Synthèse de l'évaluation des risques

Les risques situés dans la zone Rouge sont tous de priorité 1 et nécessite un traitement immédiat, il s'agit des 5 risques suivants :

- R1 : Risques liés aux opérations de levage et chute d'objets ;
- R5 : Risques de circulation
- R2 : Risques liés aux engins de manutention ;
- R3 : Risques liés aux machines et outillages ;
- R6 : Risques Électricité - Électrisation/Électrocution/Court-circuit,

Les risques situés dans la zone Jaune sont tous de priorité 2. Ici les mesures de prévention méritent d'être prises et rapidement. Les risques concernés sont :

- R9 : Risque chimique et/ou incendie liée au stockage d'hydrocarbures ;
- R12 : Risques d'intrusion de tiers sur les chantiers ;
- R7 : Risques TMS/Manutention manuelle ;
- R8 : Chute de plain-pied ;
- R4 : Risques de chute de hauteur ;

Les risques situés dans la zone verte sont tous de priorité 3. Ici les mesures de prévention sont à prévoir. Les risques concernés sont :

- R10 : Risque noyade ;
- R11 : Risque d'infection aux IST-VIH/SIDA ;
- R13 : Risques exploitation ;
- R14 : Risques physiques liés aux bruits/ vibrations et nuisances atmosphériques ;
- R15 : Risques d'accidents à la présence d'animaux dangereux et/ou d'abeilles.

Même si ces risques ont une criticité relativement faible, aucun risque n'est à négliger du simple fait qu'il se trouve dans la zone de priorité 3. Des mesures de mitigation sont toujours à prévoir pour ne pas les voir passer en zone jaune ou rouge.

Face à ces résultats, le maître d'ouvrage doit veiller à ce que l'entreprise exécutant les travaux ou l'exploitant prenne toutes les dispositions nécessaires afin de traiter tous les risques, en proposant au démarrage du chantier un Plan d'installation de chantier et un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS). Ces plans comporteront des actions de prévention des risques spécifiques à mettre en place.

Ces actions visent à empêcher l'apparition des risques, ou tout au moins à réduire leur gravité au cas où les risques ne peuvent être évités.

## 6.4 Guide d'actions de prévention des risques

### 6.4.1 Fondements théoriques et normatifs

#### 6.4.1.1 Outil utilisé pour le plan d'action : le QQQQCP

Pour l'élaboration du plan d'action résultant de l'évaluation des risques, nous nous sommes appuyés sur l'outil QQQQCP.

L'outil QQQQCP est une démarche permettant d'avoir sur toutes les dimensions du problème, des informations élémentaires suffisantes pour identifier ses aspects essentiels. Il adopte une démarche d'analyse critique constructive basée sur le questionnement systématique.

**QQQQCP : Quoi ? Qui ? Où ? Quand ? Comment ? Pourquoi ?** Il s'agit de poser les questions de façon systématique afin de n'oublier aucune information connue :

#### Principes de prévention

Les plans d'actions doivent être conçus sur la base des principes généraux de prévention suivants issus du code du travail français :

- a) éviter les risques ;
- b) évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités ;
- c) combattre les risques à la source ;
- d) adapter le travail à l'homme,
- e) tenir compte de l'état d'évolution de la technique ;
- f) remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux ;
- g) planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail,
- h) prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle ;
- i) donner les instructions appropriées aux travailleurs.

---

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Ces principes de base appliqués au domaine de l'électricité d'après la norme NFC 18-510 sont les suivants :

- 1) Supprimer le risque par la consignation ou à défaut mettre hors de portée par éloignement, obstacle ou isolation ;
- 2) Choisir et utiliser des équipements de protection collective, des EPI et des vêtements de travail ;
- 3) Choisir et utiliser des outils, matériels et équipements de travail ;
- 4) Délimiter et baliser la zone de travail, et si nécessaire, la surveiller.

#### **6.4.2 Actions de prévention des risques-Plans guide de gestion des risques**

S'appuyant sur les fondements théoriques et normatifs, nous proposons différentes actions de prévention des risques principaux identifiés afin de guider les entreprises exécutrices et la structure de contrôle. Il revient à chaque entreprise exécutrice sous la responsabilité de son responsable santé-sécurité de mettre en place un Plan Global de Prévention des risques Santé et Sécurité de chantier sur la base de l'actualisation de l'analyse des risques qu'il est sensé réaliser. A titre d'exemple, les actions de gestion de risques ci-après sont préconisées.

##### **❖ Actions face aux risques liés aux opérations de levage et aux chutes d'objets (R1)**

- Le nettoyage journalier des locaux et lieux sur le chantier avec l'évacuation des déchets de construction ;
- La désignation d'un endroit pour mettre les déchets ;
- La réception et le stockage des matières premières (ciment, gravier, sable, accessoires, ...) dans des emplacements particuliers dédiés ;
- Libération des voies de circulation en permanence et leur maintien non encombrées pour la circulation ;
- Rangement systématique des outils (ils ne doivent pas trainer au sol) ;
- Mise en place d'un éclairage adéquat du chantier pour faciliter le travail de nuit ;
- Signallement et balisage des accès et des obstacles ;
- Mise en place de liteaux sur les accès en pente ;
- Transmission des consignes et visite d'induction sécurité des lieux de travail par le personnel ;
- Maintien de l'ordre sur le chantier propreté des lieux ;
- Pose de cosse sur les fers en attente et de bouchons de protection ;
- Inspection journalière des lieux et des accès aux zones de travail ;
- Collecte systématique des déchets et évacuation des gravats ;
- Application d'un mode opératoire pour les opérations de levage et/ou de stockage ;
- Installation et utilisation de protections pour éviter la chute d'objets pendant les travaux en hauteur ;
- Obligation du port des EPI ;

- Sensibilisation des travailleurs sur les consignes de sécurité à travers les séances de formation interne dites « ¼ d'heures de sécurité et santé »,
- Interdiction du déplacement de charges au-dessus des personnes.

#### ❖ **Actions faces aux risques liés aux mouvements des machines et engins de manutention (R2)**

- Rendre inaccessibles les zones en dessous des engins ;
- Exiger le port des EPI et mettre à la disposition du personnel des EPI appropriés ;
- Former le personnel à l'utilisation des machines et engins de manutention ;
- Sécuriser la zone de circulation des engins de chantier par la mise en place de panneaux de signalisation et de barrières de sécurité.

#### ❖ **Actions faces aux risques liés aux machines et outillage (R3)**

- Vérifier régulièrement l'état général des machines ;
- Former le personnel à la bonne utilisation de leurs outils de travail ;
- Baliser la zone de travail ou les zones de risque de rejets créés par les machines ;
- Sensibiliser le personnel au respect des consignes de sécurité à travers les séances de formation interne dites « ¼ d'heures de sécurité et santé » ;
- Exiger le port des EPI.

#### ❖ **Actions de gestion des risques électriques (R6)**

- Contrôler et assurer la maintenance des installations et matériels ;
- Informer sensibiliser et instruire le personnel ;
- Mettre en place une signalisation adaptée et Baliser les zones de travail ;
- Former le personnel à la consignation électrique ;
- Former le personnel à la prévention des risques électriques et à l'habilitation ;
- Mettre en place des consignes de sécurité et les faire respecter par le personnel et le voisinage ;
- Former le personnel à la préparation de chantier ;
- Protéger ou éloigner les pièces électriques nues sous tension ;
- Exiger l'habilitation électrique du personnel d'opérations ;
- Arrêter systématiquement les travaux par temps de pluies ;
- Exiger le port des EPI adaptés.

### **6.5 Mesures de maîtrise des risques et recommandations**

L'élaboration d'un plan de prévention et sa mise en œuvre n'est pas une fin en soit en matière de gestion des risques. Il est toujours nécessaire de mettre en place un dispositif de maîtrise des risques afin d'assurer la pérennité des mesures de prévention proposées et aussi l'amélioration continue.

Pour ce faire, nous préconisons la mise en place des mesures de maîtrise de risques suivantes :

#### ❖ **Mesures générales de maîtrise des risques**

---

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Chaque entreprise des travaux devra :

- Recruter et mobiliser un spécialiste en Santé-Sécurité-Environnement (SSE ou HSE) pour l'élaboration et la mise en œuvre des outils de gestion environnementale et sociale du chantier :
  - Plan de Gestion Environnementale et Sociale du Chantier du chantier (PGES-C)
  - Plan Assurance Environnement (PAE) ;
  - Plan particulier de Gestion des Déchets (PPGED) ;
  - Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) ;
  - Règlement intérieur de chantier et code de bonne conduite sur le chantier.
- Désigner un coordinateur sécurité et protection de la santé (CSPS) qui va mettre en place un plan global de coordination (PGC) des chantiers afin de juguler les risques liés à la coactivité ;
- Élaborer un plan d'installation (PIC) pour chaque chantier ;
- Instaurer 15 mn de sécurité sur tous les chantiers pour une meilleure sensibilisation ;
- Communiquer davantage sur la prévention des risques et impliquer le plus possible le personnel dans la préservation de sa santé ;
- Mettre en place une veille sécuritaire à travers la réalisation de visites inopinées de sécurité sur les chantiers ;
- Réaliser une visite médicale systématique du personnel afin d'identifier toutes maladies ou risques potentiels sur la santé susceptibles de conduire à un accident.

Et surtout :

- Mettre en place un plan de renforcement des capacités du personnel d'opérations et d'encadrement et l'exécuter rigoureusement.

Par ailleurs, il convient dans la mesure du possible de mettre en œuvre toutes les mesures et prescriptions spécifiques aussi bien environnementales que sociales, prenant bien en compte tous les aspects liés à la santé et à la sécurité. Un accent particulier doit être accordé à l'organisation de la base de chantier.

#### ❖ Mesures spécifiques d'organisation de la base de chantier

L'organisation et l'aménagement de la base sera conforme au Plan d'Installation du Chantier (PIC) que l'entreprise élaborera et qui sera validé par la Mission De Contrôle (MDC) dès le démarrage de la mission de contrôle environnemental du chantier. L'organisation de la base de chantier comprendra au minimum les installations suivantes :

- un appartement qui sera loué à proximité du chantier et qui abritera les bureaux de l'entreprise et de la mission de contrôle;
- locaux pour les magasins et les entrepôts de l'entreprise ;
- aires de stockage de divers matériaux de construction;
- aire de stationnement des véhicules et machines de chantier ;
- aire de parcage du ciment ;
- atelier de ferrailage ;
- point d'eau pour les besoins des travaux et de consommation.

### 6.6 Stratégies de prévention et de gestion des risques d'accident

La stratégie de prévention et de gestion des risques d'accidents se fonde sur plusieurs axes visant à garantir la mise en œuvre aisée des mesures générales et spécifiques de prévention et gestion des accidents.

#### 6.6.1 La Responsabilisation

##### 6.6.1.1 Responsabilité de l'employeur

L'entreprise exécutrice en tant qu'employeur a l'obligation légale de mettre en place les dispositions

appropriées pour garantir la santé et la sécurité de ses employés.

À ce titre, l'entreprise exécutrice est responsable de la mise en place de la politique prévention de l'entreprise afin que toutes les tâches soient exécutées par les travailleurs de la manière la plus sûre possible.

#### ❖ **Responsabilité de l'entreprise lors de travaux avec les entrepreneurs et leurs sous-traitants**

L'entreprise exécutrice se doit de requérir le même niveau de sécurité et de santé pour le personnel des entreprises extérieures travaillant pour elle que celui qu'il a mis en place pour ses propres travailleurs.

Les responsabilités des entreprises (extérieures) concernent en plus de la Politique de prévention, la Conformité légale, l'organisation du personnel dans les postes clefs et de la supervision, les Sous-traitants, le système Recrutement-formation-information, les Règles de chantier pour les entrepreneurs, le suivi des incidents, le suivi médical et l'hygiène, le matériel, les équipements de protection individuelle et de sécurité, la gestion des urgences, l'audit technique et la sécurité.

##### **6.6.1.2 Responsabilité du management opérationnel (supervision)**

La ligne hiérarchique est responsable de la transmission rapide de toutes les informations concernant la santé et la sécurité du personnel sous leur contrôle, ainsi que de l'évaluation correcte des risques inhérents aux fonctions et aux activités dont elle a la supervision.

Suite à l'évaluation des risques, la ligne hiérarchique définit les mesures de prévention et de protection à prendre ainsi que toutes les mesures d'urgence à considérer en cas d'accident. Tous les travailleurs sous leur supervision devront recevoir les instructions et la formation adéquates en matière de santé et de sécurité.

##### **6.6.1.3 Responsabilité des travailleurs**

Tous les travailleurs, quel que soit leur niveau, sont également impliqués dans la prévention des accidents.

La bonne collaboration et le comportement individuel des travailleurs sont des éléments indispensables pour l'obtention de performances acceptables en matière de sécurité et de santé.

#### ❖ **Responsabilité des travailleurs des entreprises extérieures et de leurs sous-traitants**

Chaque travailleur a le devoir :

- D'évaluer les mesures raisonnables à mettre en place et de travailler avec le soin voulu pour ne pas affecter la santé et la sécurité d'autrui par ses actes ou son travail ;
- De coopérer avec son employeur aussi longtemps que nécessaire pour permettre l'accomplissement de toutes les tâches et exigences imposées en vue du bien-être des travailleurs ;
- D'appliquer toutes les mesures de sécurité et de se conformer aux règles de sécurité par l'utilisation correcte des machines, équipements, substances... et par le suivi des instructions ;
- De discuter les instructions qu'il considère peu sûres avec sa ligne hiérarchique et l'informer de tout danger immédiat ;
- D'informer franchement son superviseur lorsqu'un travail excède sa qualification.

##### **6.6.2 Suivi médical**

La surveillance médicale joue un rôle déterminant dans la prévention des accidents et incidents. Elle doit être systématisée. Le suivi médical permet :

---

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

- Le dépistage précoce des maladies professionnelles ;
- La surveillance de l'état de santé des travailleurs ;
- L'évaluation ou la réévaluation de l'aptitude des travailleurs à exécuter leur travail en toute sécurité.

### **6.6.3 Suivi des sites par des inspections des lieux de travail**

L'employeur a comme obligation d'assurer la sécurité et la santé de ses travailleurs sur ses sites pour tous les types d'activités exécutées.

Les inspections régulières des lieux de travail font partie intégrante de la politique de prévention. Par l'examen critique et systématique des lieux de travail, les risques sont identifiés et rapportés en vue d'actions correctives.

La ligne hiérarchique et les travailleurs procèdent de façon continue à ce type d'inspection dans le cadre normal de leurs attributions afin d'identifier les conditions dangereuses en vue de les corriger immédiatement ou à plus long terme. La fréquence de ces inspections est fonction des conditions d'utilisation des équipements.

La planification et la systématisation des inspections sont essentielles pour leur efficacité.

### **6.6.4 Gestion des déchets de chantier**

Les entreprises sont invitées à s'approprier les conseils ci-après pour assurer un bon tri des déchets sur les chantiers. Les déchets à gérer sont de 3 types : les déchets solides, les effluents ; les émissions atmosphériques.

Afin de limiter les risques de dégradation de la qualité du cadre de vie par les déchets des travaux produits aussi bien en phase préparatoire qu'en phase de construction, l'entreprise devra mettre en place les mesures suivantes :

- récupérer tous les déchets produits sur le site pendant les phases d'installation et de travaux ;
- l'entreprise des travaux doit veiller à ce que les matières polluantes ne soient pas rejetées directement dans la nature ;
- mettre en place un plan de gestion des déchets et le faire respecter.

Plus spécifiquement, les recommandations ci-après sont faites aux entreprises exécutrices selon les phases de chantier.

#### **6.6.4.1 Gestion des déchets en amont du chantier en phase préparatoire**

- Intégrer la gestion des déchets de chantier à l'offre ;
- Préparer ensemble l'organisation du chantier en organisant une réunion de préparation de chantier dédiée à la thématique ;
- Préparer l'organisation interne des déchets en désignant d'une part un responsable des déchets pour l'entreprise et d'autre part, en sensibilisant les acteurs avant l'intervention sur les réflexes et les bons gestes à respecter ;
- S'informer auprès de la délégation régionale l'agence nationale de gestion des déchets des dispositions locales en matière de gestion des déchets (procédures..., zones de collecte, décharge publique).

#### **6.6.4.2 Gestion des déchets pendant la construction et en phase d'exploitation**

##### **❖ Mesures générales :**

- Installer des Bennes dédiées de collecte des déchets ;

- Collecter les déchets dangereux en mettant en place une signalétique visible et claire et en veillant à leur stockage bien séparé pour éviter tout risque de pollution de l'air et des sols et éviter tout mélange susceptible de réagir chimiquement, quitte à trier séparément chaque type de déchets dangereux ;
- Assurer un bon suivi des déchets et le pilotage de la gestion des déchets par la mise en place d'une traçabilité pour l'ensemble des déchets du chantier, une sensibilisation permanente sur site et un accompagnement des employés.

❖ **Mesures spécifiques de gestion de déchets pendant le chantier et en phase d'exploitation**

- Les chiffons huileux, les chiffons de peintures, les filtres, les débris de papier, de verre, déchets médicaux, toiles métalliques, matériaux de rinçage bobinés seront triés stockés à l'abri des intempéries et confiés à des structures agréées en la matière pour leur gestion (ANAGED);
- les déchets herbeux, doivent être évacués hors de la zone des travaux, en aucun cas, ils ne doivent être brûlés sur place ou sur un autre site afin d'éviter les feux ;
- stocker progressivement les déchets dangereux comme les huiles de vidange au niveau de la base de chantier et les faire enlever régulièrement par un prestataire de service agréé ;
- stocker progressivement les sacs vides de ciment au niveau de la base de chantier et les incinérer au fur et à mesure hors des zones des travaux ;
- tous les déchets biodégradables seront triés avant d'être rejetés dans les zones de dépôt ou décharges dédiées sinon ils seront enfouis pour éviter qu'ils ne se dispersent dans la nature ;
- collecter les piles, les batteries, les bidons de peinture, les débris métalliques, et les transférer par les structures agréées pour élimination vers des centres autorisés ;
- les déchets métalliques et les déchets plastiques seront triés et stockés séparément dans des conteneurs appropriés avant d'être évacués périodiquement pour valorisation ou élimination par les structures spécialisées agréées en la matière ;
- stocker progressivement dans des poubelles les déchets domestiques ordinaires issus des activités de la base de chantier et les évacuer au fur et à mesure à la décharge publique.

Les eaux usées issues des sanitaires (eaux vannes) seront rejetées dans des fosses septiques ou le réseau municipal.

Afin de préserver la santé des individus, de sauvegarder l'équilibre écologique du milieu naturel et en particulier d'éliminer les nuisances, il est conseillé à l'entreprise des travaux de prévoir la mise en place d'un système autonome d'assainissement à travers l'installation d'une fosse septique qui sera vidangée par les structures agréées en la matière. Ce système vise à assurer la gestion des eaux usées issues des installations de l'entreprise des travaux. La fosse septique sera disposée de sorte à respecter les distances suivantes :

- un (1) mètre au minimum des bâtiments et ouvrage ;
- plus de trente (30) mètres des puits et des conduits d'aspirations de sorte à éviter toute contamination de ceux-ci ;
- trois (3) mètres au minimum des limites de propriété ;
- dix (10) mètre au minimum des conduits d'alimentation sous pression.

Afin de limiter les émanations de poussières, l'arrosage régulier en temps sec des pistes et voies couramment utilisées par les engins sera effectué par un camion-citerne dédié pour cette tâche. Cette mesure sera renforcée par la limitation de vitesse de tous les véhicules et engins afin de limiter la propagation de la poussière.

### **6.6.4.3 Gestion des déchets pendant la phase de fin de chantier**

A la fin du chantier, l'entreprise procédera au démantèlement des installations. Le mode de gestion des déchets sera identique à celui de la phase de préparation et de construction. Les déchets inertes, (terres excavées et gravats) pourront servir à des remises en état sur l'ensemble du site si nécessaire. Les déchets domestiques ordinaires issus du démantèlement des installations seront évacués à la décharge.

### **6.6.5 Gestion des accidents et incidents**

Il est impératif de mettre en place un dispositif de détection de tous les incidents, y compris les presque accidents. Tous les accidents ou incidents, qu'ils touchent un travailleur de l'entreprise exécutive principale, un sous-traitant ou un tiers devront être systématiquement signalés dans les plus brefs délais, et au plus tard 24 h après la date de l'évènement non souhaité, aux services de prévention.

Les déclarations d'incidents et les comptes rendus d'analyse devront être transmis entre les différents opérateurs, ainsi qu'entre les sous-traitants et les opérateurs dès que le site concerne plusieurs intervenants susceptibles d'être affectés par l'incident initial ou sa résurgence, et ce, afin que soient prises toutes les mesures correctives utiles.

Conformément à la législation, une procédure de gestion des accidents et maladies professionnelles doit être élaborée, déployée et appliquée rigoureusement.

### **6.6.6 Stratégies de protection**

#### **6.6.6.1 Démarche de protection**

Les risques existent sur tous les lieux de travail. Il est essentiel de définir une stratégie pour en protéger le travailleur. Idéalement, la prise en compte et le traitement des risques se feront dès la conception et de manière à réduire les conséquences des risques résiduels par :

- des protections collectives de préférence ;
- des protections individuelles (EPI) complémentaire;
- des instructions spécifiques - voire des formations ;
- une signalisation adéquate des dangers.

#### **6.6.6.2 Mesures de protection collective**

Les mesures de protection collectives consistent en la mise à disposition du personnel et l'utilisation effective des équipements de protection collective adaptés. A titre d'exemples, il est recommandé d'utiliser les protections collectives suivantes :

- Garde-corps ;
- Échelles à crinoline ;
- Filets ;
- Balisage du chemin/Signalisations.

#### **Choix du matériel de balisage**

Le choix du matériel de balisage est fonction du type de chantier à baliser. Pour être efficace, le balisage doit respecter trois conditions fondamentales à savoir la visibilité, la compréhension, l'adaptation.

#### **Identification d'une zone de travail**

La zone de travail est une zone dans laquelle l'opérateur est amené à évoluer avec les outils ou les matériels qu'il manipule. A l'intérieur de cette zone bien identifiée, signalé et balisé, ne doivent pénétrer que les personnes autorisées ou désignées pour le travail à effectuer.

### **Identification du matériel de balisage**

Le matériel de balisage est constitué de :

- pancartes : en plaque aluminium ou en plastique comportant des inscriptions ;
- banderoles : en tissu avec des textes écrits en blanc ;
- fanions : en tissu comportant des inscriptions ;
- accessoires: divers panneaux de préférence retro-réfléchissants ou éclairés.

#### **6.6.6.3 Mesures de protection individuelle**

Il s'agit pour l'employeur de fournir au personnel les EPI et vêtements de travail, et de veiller à leur bonne utilisation. Le salarié a l'obligation de porter les EPI et vêtements de travail, et de respecter les consignes édictées. A titre d'exemples, il est recommandé d'utiliser les protections individuelles suivantes :

- Harnais ;
- Longes ;
- Protection auditive ;
- Casques ;
- Chaussures de sécurité.

### **Programme EPI**

La mise en place d'un programme EPI est nécessaire pour tout nouvel équipement à mettre en place. En effet, un programme complet de port d'une nouvelle EPI doit être soigneusement planifié, développé et mis en application méthodiquement. Il exige l'engagement et la participation active de tout le personnel à tous les niveaux hiérarchiques dans les étapes de mise en place. Avant l'utilisation systématique d'une EPI, une formation adéquate doit être dispensée aux utilisateurs sur son utilisation.

### **Utilisation des EPI**

Tous les équipements de protection individuelle doivent être approuvés selon les normes en vigueur. Les EPI nécessitent une inspection périodique par des personnes compétentes ou par un SECT (Service externe de contrôle technique) selon le cas.

### **Prescriptions spécifiques aux équipements de protection et aux vêtements de travail**

- Toujours porter les équipements de protection indiqués ou requis avant d'entrer dans tout chantier ;
- Utiliser des équipements de protection supplémentaires en fonction de la tâche à accomplir ;
- Toujours porter des vêtements adaptés.

Le tableau de la page suivante est un guide spécifique qui précise les consignes de port d'EPI selon les types de travaux ou les tâches à effectuer.

**Tableau 28: Indication d'EPI en fonction du type de travaux ou tâches**

Symboles d'EPI	Consignes	Types des travaux ou tâches
	Port obligatoire d'équipement de protection du visage	Fouilles

Symboles d'EPI	Consignes	Types des travaux ou tâches
	Port obligatoire d'équipement de protection des mains  Il est conseillé aux travailleurs de protéger leurs mains par le port de gants appropriés aux risques.	Toutes les activités sur le chantier
	Port obligatoire d'équipement de protection auditive	Utilisation du marteau piqueur / perforateur
	Port des chaussures de sécurité Les chaussures de sécurité doivent être conformes à la norme en vigueur.  Les travailleurs ont l'obligation de porter les chaussures de protection lorsqu'ils accèdent et travaillent sur un site.	Toutes tâches
	Port obligatoire d'équipement de protection de la tête (casque)	Toutes tâches
	Port obligatoire d'équipement de protection des voies respiratoires	Fouilles, manipulations des produits nocifs, chargement des graviers et déchargement des matériaux
	Port obligatoire d'équipement de protection des yeux S'il y a un risque de dommage oculaire ou au visage sur le lieu de travail, les travailleurs doivent porter la protection appropriée	Fouilles, manipulation des produits nocifs, travaux d'électricité
	Port obligatoire d'équipement de protection pour piéton	Couloir piéton lors de la visite du chantier
	Port obligatoire de gilet haut visibilité	Toutes les tâches y compris la visite du chantier

## 6.7 Mesures d'urgence en cas d'accident

### 6.7.1 Mesures générales en cas d'accident

- Disposer d'une trousse de premiers secours sur le chantier ;
- Mettre à contribution le service de médecine du site ou le centre de santé le plus proche ;
- Avoir du personnel capable d'appliquer les gestes de secourisme ;
- Avoir les contacts des secours notamment la police, la gendarmerie, les pompiers et le SAMU et les afficher sur tous les chantiers ;

- Analyser systématiquement tout incident, accident et presque accident pour en tirer toutes les leçons et éviter qu'il ne se reproduise ;
- Disposer d'un personnel formé à l'analyse des accidents, sinon former le personnel à l'analyse des accidents.

### **6.7.2 Mesures spécifiques d'urgence en cas d'accident**

L'entreprise devra faire et mettre en place un plan d'intervention en cas d'urgence consécutive à un accident.

Ce plan devra comporter un schéma d'alerte, une procédure de communication et d'intervention, les responsabilités des intervenants et le recensement des moyens d'action. Voir page suivante

### **6.7.3 Conseils d'usage et recommandations à retenir**

Sous la conduite de son spécialiste HSE, l'entreprise exécutrice doit actualiser l'évaluation des risques avant le démarrage du chantier. De plus, afin de sécuriser au mieux les chantiers avec efficacité, il est nécessaire que l'entreprise exécutrice applique-autant que faire se peut- les conseils d'usage ci-après énumérés :

- ✓ Fermer le chantier ;
- ✓ Définir un périmètre de sécurité ;
- ✓ Protéger les travailleurs et les visiteurs ;
- ✓ Prévenir les personnes extérieures ;
- ✓ Bien ranger le chantier ;
- ✓ Bien gérer les déchets ;
- ✓ Identifier systématiquement les intervenants sur les chantiers ;
- ✓ Installer au besoin des équipements de télésurveillance.

## 7. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)

---

### 7.1 Objectif du mécanisme de gestion des plaintes

La réalisation des travaux de construction et de réhabilitation d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places dans le village de Kodanakaha, pourront entraîner un certain nombre d'effets négatifs sur le milieu socio-économique comme l'expropriation de biens, la propagation de la poussière sur les populations riveraines, nuisances sonores, les accidents dus à des excès de vitesse, à une mauvaise sécurisation du chantier, les VBG, les VCE, etc. Cette situation pourrait occasionner des conflits entre la population et le projet. Ainsi, dans le souci de prévenir et de bien gérer d'éventuelles plaintes et conflits en vue de restaurer un climat propice à l'exécution et à l'atteinte des objectifs du projet, le présent Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) a été proposé.

Le MGP permettra de recueillir, de régler et de traiter les plaintes et autres préoccupations des populations locales relatives au projet, mais aussi d'exploiter la rétro-information pour améliorer les activités dudit projet. En outre, il vise surtout à fournir aux personnes et aux communautés se sentant lésées par les activités du projet, des possibilités accessibles, rapides, efficaces et culturellement adaptées pour soumettre leurs plaintes et préoccupations afférentes au projet. Par ailleurs, le MGP vise à identifier, proposer et mettre en œuvre des solutions justes et appropriées en réponses aux plaintes et préoccupations soulevées par les populations locales.

De manière spécifique, les principaux objectifs visés par le MGP sont les suivants :

- Recevoir, enregistrer et traiter les plaintes dans des délais raisonnables,
- Trouver et mettre en œuvre des solutions adaptées à chaque plainte,
- Favoriser la médiation et le règlement à l'amiable des plaintes,
- Minimiser, voire éviter la mauvaise publicité sur le projet,
- Éviter les blocages et les retards sur l'exécution du projet,
- Donner des éclaircissements à des demandes d'information,
- Assurer la durabilité sociale des interventions dans le cadre du projet

### 7.2 principes directeurs fondamentaux

Les principes fondamentaux sur lesquels repose le MGP du Sous-projet ENABLE YOUTH CÔTE D'IVOIRE sont :

- **Participation**

Le MGP a été élaboré sur une base participative, afin de permettre aux différentes parties prenantes de s'y reconnaître et d'y adhérer. En effet, l'approche participative dans la conception du MGP vise à en assurer le succès et l'efficacité, en implication des représentants de toutes les parties prenantes à toutes les étapes du processus (conception, mise en œuvre, évaluation). C'est dans cette optique que les différentes parties prenantes ont été consultées dès la phase d'élaboration du présent mécanisme

---

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

: populations riveraines des zones d'intervention du Sous-projet, autorités locales, services techniques centraux et déconcentrés.

- **Accessibilité**

Il est essentiel que le mécanisme soit accessible à l'ensemble des parties prenantes, y compris les différents groupes spécifiques (personnes âgées, jeunes, femmes, hommes), indépendamment de leur origine, niveau d'études, caractéristiques socio-culturelles, pouvoir financier, statut dans la société.

Ainsi, les procédures de dépôt des plaintes ont été diversifiées en vue de favoriser l'accès au MGP, sans discrimination aucune : **courrier, sms, message WhatsApp, appel téléphonique, plainte formulée par écrit et déposée en personne par le requérant, transmission de vive voix, dépôt sur la page Facebook du Projet**. De même, les comités compteront en leur sein, des représentantes des femmes, pour s'assurer que les femmes qui souhaitent saisir le mécanisme, peuvent aborder certaines questions sans aucune gêne avec celles-ci.

Par ailleurs, une méconnaissance des procédures ou une insuffisance d'information sur le fonctionnement du mécanisme peut empêcher certaines personnes ou groupes de personnes d'y avoir recours. Ainsi, des campagnes d'informations seront organisées dans toutes les zones du Sous-Projet, avec l'appui des médias locaux (radios locales, crieurs publics, affiches) et l'appui du spécialiste en communication du projet ENY-CI, pour assurer une bonne diffusion de l'information à toutes les parties prenantes.

- **Confidentialité et Sécurité**

La confidentialité permet d'assurer la sécurité et la protection de ceux qui déposent une plainte et des personnes visées par celle-ci. Les parties prenantes seront rassurées sur le fait que les informations communiquées feront l'objet de traitement dans la confidentialité, et que nul ne s'expose à aucun risque et ne subira aucun préjudice en saisissant le mécanisme.

La confidentialité est essentielle en particulier dans le cas des plaintes de nature sensible, et vise à protéger autant le requérant, que la personne contre laquelle la plainte est formulée.

- **Equité et impartialité**

L'approche équitable vise à prendre en compte les obstacles qui empêcheraient certaines personnes vulnérables ou défavorisées d'être par exemple au même niveau d'information, ou d'avoir accès aux mêmes opportunités que les autres, tout en respectant les droits de chacun. De même, l'impartialité vise à ne pas avoir de parti pris dans le traitement des plaintes et à ne pas léser une partie au profit d'une autre. Ainsi, les plaintes qui surviendraient dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Sous-Projet seront gérées dans une perspective de justice sociale et les droits de chacun seront respectés.

- **Transparence et traçabilité**

---

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Les différents modes de saisine du mécanisme, ainsi que les délais de traitement des plaintes seront clairement expliqués aux différentes parties prenantes. En outre, les plaintes feront l'objet d'enregistrement à tous les niveaux, et les résolutions/accords obtenus feront l'objet de Procès-Verbal (PV) qui seront formellement archivés, afin de garantir la traçabilité dans la gestion des plaintes.

### **7.3 Dispositif de gestion des plaintes**

#### **7.3.1 Les niveaux de résolution des plaintes**

Le dispositif de gestion des plaintes lié aux travaux du sous-projet va s'articuler autour de quatre (04) niveaux d'intervention. Chaque niveau est sollicité selon la gravité de la plainte. Ces niveaux d'intervention se présentent de la manière suivante :

- Niveau 1 : Mission de Contrôle (MdC) et entreprise des travaux ;
- Niveau 2 : Comité villageois de gestion des plaintes ;
- Niveau 3: Comité préfectoral de gestion des plaintes ;
- Niveau 4: Unité de Coordination du Projet (UCP) Enable Youth Côte d'Ivoire

##### **7.3.1.1 Mission de contrôle et entreprise des travaux**

Les plaintes liées aux impacts négatifs des travaux à savoir : (i) perturbations d'accès aux domiciles et activités commerciales, (ii) destruction de câbles électriques, (iii) destruction de conduites d'eau, etc. sont traitées par la Mission de Contrôle et l'entreprise en charge des travaux. L'équipe chargée de la gestion de ces plaintes se compose du/de :

- Directeur des travaux ;
- Chef de la MdC ;
- L'Environnementaliste de la MdC ;
- Spécialiste HSE de l'entreprise.

La Mission de Contrôle fait un rapport circonstancié sur les plaintes enregistrées et traitées ou non, chaque quinzaine du mois à l'Unité de Coordination du Projet (UCP) Enable Youth Côte d'Ivoire.

##### **7.3.1.2 Comités villageois de gestion des plaintes (CVGP)**

Un comité villageois sera mis en place au niveau du village de KODANAKAHA dans le cadre des travaux.

Ce comité sera chargé d'une part, du traitement amiable des plaintes non satisfaites par la MdC et d'autre part, de celles qui peuvent entraîner les conflits sociaux, notamment : le non-respect des us et coutumes par les travailleurs, la destruction de biens archéologiques, les conflits entre les travailleurs et la population riveraine, etc.

Ce comité villageois de gestion des plaintes se compose de (6) personnes à savoir:

---

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

**Tableau 29 :Composition du comité de gestion des plaintes du niveau villageois**

N°	Fonction	Structures
1	Chef du village	Chefferie
2	Président des jeunes	Comité villageoise
3	Président des femmes	Comité villageoise
4	Représentant des plaignants	Comité villageoise
5	Représentant de l'entreprise des travaux	Entreprise responsable des travaux
6	Représentant de la mission de contrôle	Entreprise de la MDC

Source NATRA Consultant ; Août 2023

Le comité villageois de gestion des plaintes, peut saisir le comité sous-préfectoral ou l'UCP Enable Youth Côte d'Ivoire, pour le traitement des plaintes non résolues à son niveau. Chaque quinzaine du mois, le comité fait et transmet un rapport circonstancié sur les plaintes enregistrées et traitées ou non à l'UCP Enable Youth Côte d'Ivoire.

### 7.3.13 Comité sous-préfectoral de gestion des plaintes (CPGP)

Ce comité sera chargé de l'enregistrement, l'examen et le traitement des plaintes non résolues au niveau du comité de villageois. Il peut également recevoir directement les plaintes et les traiter. Pour l'accomplissement de sa mission, il peut s'appuyer sur le comité villageois, la mission de contrôle et l'entreprise des travaux.

Il fait un rapport circonstancié sur chaque cas de plainte traitée et le transmet à l'UCP Enable Youth Côte d'Ivoire.

Le comité sous-préfectoral est composé de (5) personnes à savoir :

**Tableau 30 :Composition du comité de gestion des plaintes du niveau sous-préfectoral**

N°	Fonction	Structures
1	Sous-Préfet	Sous-Préfecture
2	Chef du village	Comité villageoise
3	Représentant des plaignants	Comité des plaignants
4	Représentant de l'entreprise à charge des travaux	Entreprise responsable des travaux
5	Représentant de la mission de contrôle	Mission de contrôle

#### **7.3.1.4 L'UCP Enable Youth Côte d'Ivoire**

La responsabilité ultime du MGP, revient à l'Unité de Coordination du Projet (UCP) de ENY-CI à travers une équipe de gestion de plainte composée de cinq (5) personnes à savoir :

- le coordonnateur de ENY-CI ;
- l'expert en sauvegardes environnementales l'UCP ;
- l'expert en sauvegardes Sociales de l'UCP ;
- l'expert en communication ;
- l'expert en Suivi-évaluation.

Cette équipe participe à l'examen des plaintes, aux enquêtes et traitements des plaintes qui n'ont pu être traitées par les trois premiers niveaux de gestion des plaintes. Toutefois, en fonction de la sensibilité de certaines plaintes, l'UCP-ENY-CI peut participer directement aux séances de gestion des plaintes au niveau de la MDC et de l'entreprise, du comité villageois et du comité sous-préfectoral de gestion des plaintes.

L'Unité de Coordination du Projet (UCP) de ENY-CI est chargée du reporting, de la communication, du suivi et de l'archivage des plaintes enregistrées et traitées.

#### **7.4 Rôle des différents comités de résolution des plaintes**

Les différents comités de résolution des plaintes seront chargés de :

- Recevoir, enregistrer et accuser réception des plaintes et/ou réclamations ;
- Faire un examen approfondi des informations reçues ;
- Traiter les plaintes instance ;
- Transmettre les plaintes non-résolues à l'instance supérieure avec l'accord du plaignant
- Faire le suivi et la supervision de la mise en œuvre des plaintes ;
- Engager avec le/la plaignant(e) une négociation pour une issue à l'amiable de la plainte ;
- Établir les PV de conciliation et de non-conciliation
- Archiver les fiches de traitement des plaintes.

##### **7.4.1 Typologie de plaintes à traiter**

Deux catégories de plaintes seront traitées par le présent MGP :

- Les plaintes liées aux travaux de construction et de réhabilitation d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places dans le village de Kodanakaha ;
- Et celles liées à la réinstallation des PAP.

##### **7.4.2 Eligibilité des plaintes**

Ce mécanisme a pour champ d'action spécifique les plaintes non sensibles (plaintes de gravité moyenne ou mineure) se rapportant au processus de mise en œuvre du Enable Youth Côte d'Ivoire.

---

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Néanmoins, les plaintes sensibles telles que les cas de violence basée sur le genre auront un traitement particulier (voir la section 7.3.6). En effet, en prenant en compte le Standard en matière de risques environnementaux et sociaux de la BAD, l'évaluation du niveau de risque de VBG du projet, et l'exercice de cartographie des prestataires de services de VBG en Côte d'Ivoire, et la procédure de référencement des survivants seront effectués par la Plate-Forme VBG (PF VBG) mise en place par le ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant de chaque localité, pendant la phase de mise en œuvre du projet. Des mesures appropriées et proportionnées seront apportées pour la gestion des plaintes liées aux VBG/EAS-HS.

Quant aux plaintes liées au foncier, à la corruption et ou au détournement de fonds, elles seront traitées selon des procédures adéquates qui respectent la confidentialité et les approches éthiques nécessaires dans ces cas.

Il en est de même des conflits entre la coordination nationale et son personnel d'une part et d'autre part la coordination et les prestataires et leurs sous-traitants. Ces cas de conflits sont réglés conformément au statut général de la fonction publique ou au contrat de travail ou au contrat de prestation. Néanmoins, dans le projet ou un programme financé par la BAD, l'Unité de gestion du projet, les prestataires et les sous-traitants, et même les fonctionnaires dans certains cas, sont soumis aux standards de la Banque en matière des mesures de santé et de sécurité du personnel.

Le présent MGP sera largement diffusé auprès des parties prenantes par des moyens appropriés selon le public ciblé. Cela sera particulièrement important pour la communauté villageoise et les groupes vulnérables.

#### **7.4.3 Procédure de gestion des plaintes de ENY-CI**

La procédure de gestion des plaintes dans le cadre de ENY-CI suit les principales étapes suivantes :

- 1) Réception (l'accès à l'information concernant le fonctionnement du système de dépôt et de gestion des plaintes) ;
- 2) Accusée de réception ;
- 3) Tri et traitement des plaintes ;
- 4) Examen et enquête ;
- 5) Réponse ou retour de l'information ;
- 6) Procédure d'appel ;
- 7) Recours au Tribunal ;
- 8) Suivi et enregistrement des plaintes ;
- 9) Clôture et archivage

##### **7.4.3.1 Réception et enregistrement des plaintes**

L'enregistrement des plaintes peut se faire à chaque niveau du mécanisme de gestion des plaintes :

- Mission de Contrôle (MdC) et entreprise des travaux,

---

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

- Comité de villageois de gestion des plaintes,
- Comité préfectoral de gestion des plaintes
- L'Unité de Coordination du Projet (UCP) de ENY-CI.

Les canaux de dépôt des plaintes sont divers, allant des approches traditionnelles à l'utilisation de nouvelles technologies (boîte à réclamations, cahier d'enregistrement des plaintes, fiche de plainte, courrier, courriel, appel téléphonique, envoi d'un SMS (Short Message Service), réseaux sociaux, oralement contact via site internet du Projet, etc.).

La procédure d'enregistrement simple, conviviale sera mise en place pour rendre le MGP accessible à tous les plaignants quels que soient : le sexe, l'âge, le lieu d'habitation, le niveau d'instruction, le niveau de revenus etc.

#### 7.4.3.2 Accusé de réception des plaintes

Un accusé de réception sera systématiquement délivré dès réception de la plainte **deux (2)** jours ouvrables. Sur cet arrêté figureront entre autres, les informations suivantes : le numéro de plainte, la date, le motif de la plainte, le processus et délais de traitement de la plainte, le contact et signature de la personne ayant enregistré la plainte, etc.

Dans le cas d'une plainte par voie électronique, une réponse automatique de réception de la plainte comprenant les mêmes informations énoncées plus haut est envoyée au plaignant.

Si les réclamations sont exprimées au cours d'une réunion, elles seront inscrites dans le PV de la réunion et officiellement transmis au plaignant.

Les plaignants sont informés des étapes du processus et des délais de traitement de leurs plaintes.

Les délais devront être respectés et en cas de non-respect, les plaignants seront informés des raisons du non-respect et les nouveaux délais proposés.

#### 7.4.3.3 Examen et enquête

Une fois qu'elle est enregistrée, la structure en charge de la gestion des plaintes (Missions de Contrôle Entreprise, comité villageois, comité sous-préfectoral, l'Unité de Coordination du Projet (UCP) de ENY-CI, effectue une évaluation rapide pour déterminer le type de plainte et son éligibilité. Les plaintes pour lesquelles les liens avec le sous-projet ne sont pas établis sont rejetées. Dans ce cas, il est signifié au plaignant par écrit.

Après cette évaluation de la nature de la plainte, il revient aux différents acteurs impliqués dans le traitement des plaintes, d'évaluer la plainte et de mettre en place un comité d'enquête. Ce comité mène les investigations, et au besoin met en place une commission d'enquête en faisant appel aux experts neutres si nécessaire. La commission d'enquête donnera son avis à l'issue de son travail pour guider le comité dans le choix de la solution à préconiser qui sera par la suite notifié au plaignant. La durée de cet examen et d'enquête est **de 10 jours** ouvrables.

---

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

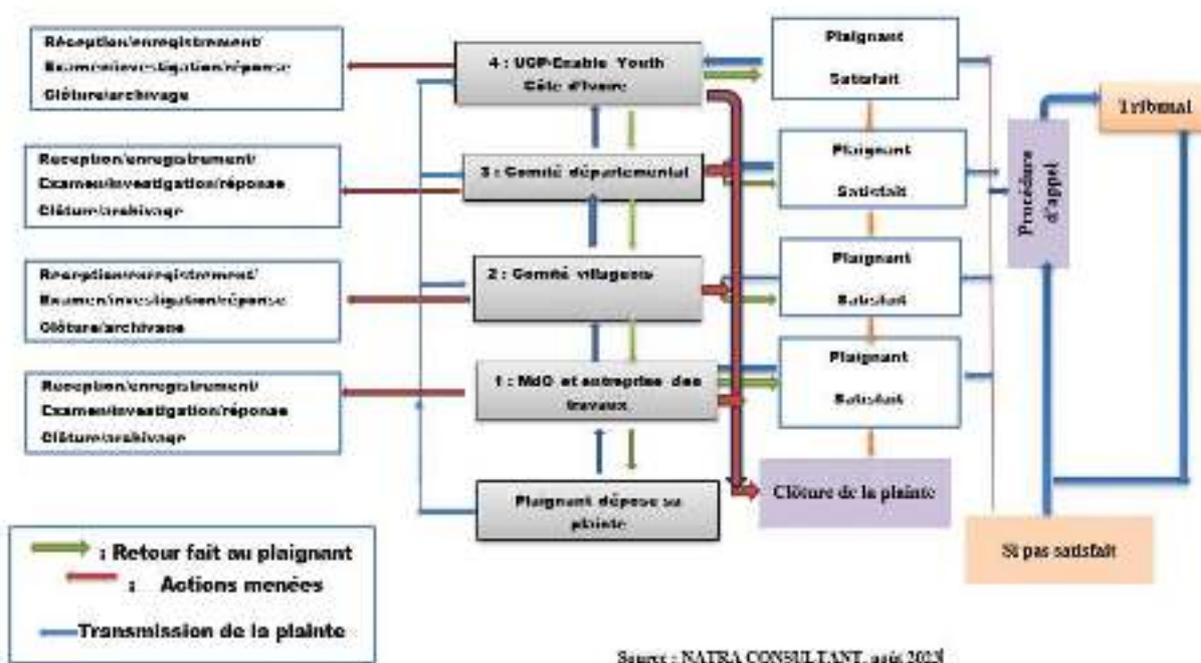
- Cas des plaintes relatives aux travaux de l'entreprise

Au cas où les plaintes sont relatives aux activités menées par l'entreprise sur le terrain, le plaignant peut saisir directement les responsables de l'entreprise afin que des dispositions utiles soient prises à leur niveau pour leurs règlements.

La plainte est alors suivie de près par le comité local concerné, pour s'assurer qu'un traitement juste et équitable sera fait, et qu'une solution convenable est proposée au plaignant. Par ailleurs, le projet veillera à ce que chaque entreprise ait en son sein un spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale à temps plein. Elle doit également avoir un code de conduite connu et signé de tout son personnel. De même, à l'embauche, chaque nouvel employé de l'entreprise devra suivre une induction en hygiène, environnement, sécurité et VBG pour connaître les règles de base à suivre dans le cadre du sous-projet.

Lorsqu'à l'issue de l'enquête, aucune solution n'est trouvée, le projet activera la procédure de médiation externe dans les cinq (05) jours à compter la date d'établissement du Procès-Verbal (PV) de non conciliation en interne. Ainsi une première médiation externe sera faite au niveau village dans un délai de 5 jours maximum à compter de sa date de saisine. Ainsi, un Comité Local de Conciliation (CLC) sera mis en place au niveau du village de Kodanakaha.

Figure 0-17: Logigramme de traitement des plaintes liées aux chantier



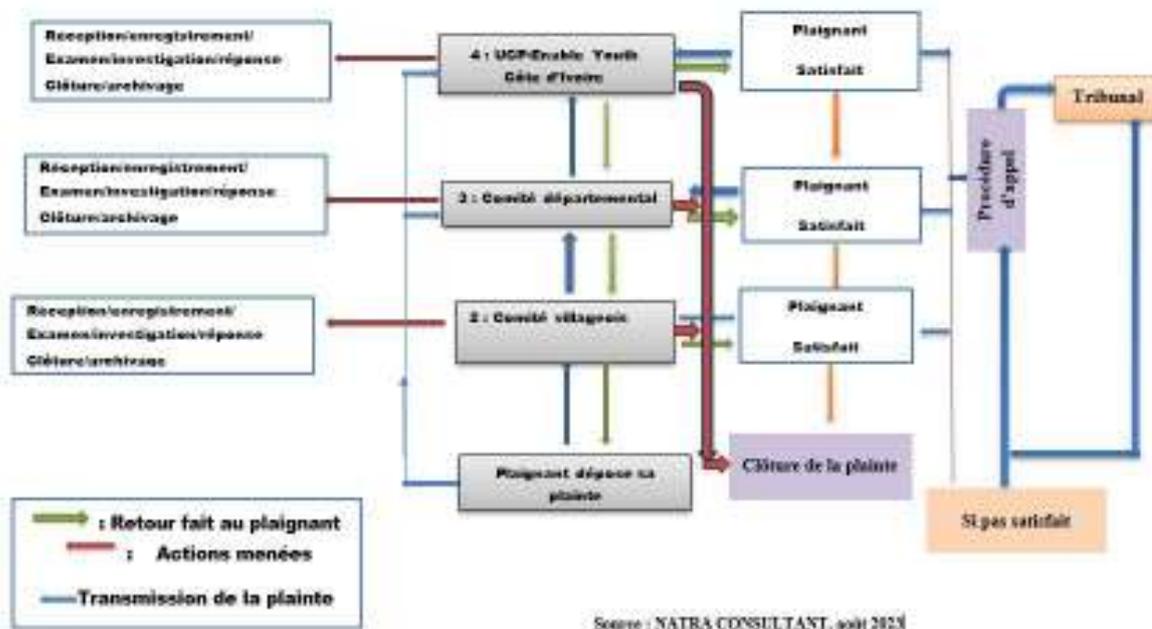
- Cas des plaintes relatives à la réinstallation des PAP

---

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Les plaintes relatives à la réinstallation des éventuelles PAP, seront traitées au niveau villageois, sous-préfectoral, et au niveau de l'UCP de ENY-CI. L'entreprise chargée des travaux ne traite pas cette catégorie de plainte.

Figure 0-18: Logigramme de traitement des plaintes liées à la réinstallation



#### 7.4.3.4 Réponse ou retour de l'information

À la suite de l'examen de la plainte au bout des délais inscrit dans l'accusé de réception, le plaignant est invité par la structure ayant réceptionné la plainte, à une rencontre pour lui notifier la réponse à sa plainte. Cette notification doit se faire sous forme de Procès-Verbal signé par les personnes présentes à la rencontre ou sous forme de courrier déchargé par le plaignant deux (2) jours ouvrables, après l'examen du dossier.

### 7.5 Mise en œuvre de la réponse

#### 7.5.1 Solution acceptée

Lorsque la solution proposée est acceptée par la ou les parties, elle est appliquée. Le/la plaignant(e) remplit dès lors une fiche de conciliation. Si le comité détermine que la requête est fondée, le/la plaignant(e) devra bénéficier des réparations adéquates. Si le/la plaignant(e) n'est satisfait du traitement, celui-ci est libre de saisir l'instance supérieure.

Dans le cas d'une plainte concernant toute une communauté, il est nécessaire d'organiser préalablement une séance de restitution des mesures prises avant la mise en œuvre proprement dite. Dans tous les cas, il convient de clarifier les points suivants avant toute mise en œuvre de la solution :

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

- Le problème ou évènement à la base de la plainte ;
- Les parties prenantes impliquées et leurs intérêts et préoccupations par rapport au problème.

### **7.5.2 Solution rejetée**

Lorsque la solution proposée est rejetée par la ou les parties, la partie qui est lésée peut faire appel auprès de l'instance supérieure.

### **7.6 Clôture de la plainte**

L'aboutissement satisfaisant du règlement de la plainte permet de documenter et clôturer la procédure. Il en sera de même pour une résolution non satisfaisante.

Les plaintes résolues sont clôturées à travers un formulaire de clôture (voir annexe 7) cosigné par le président du comité de gestion selon le niveau de résolution de la plainte en trois exemplaires ; une copie du formulaire signée est remise au/à la plaignant(e), une autre, archivée au niveau du comité ayant conduit le processus, et la dernière copie, transmise à l'UCP de ENY-CI pour archivage (physique et électronique). De même, les plaintes pour lesquelles le/ la plaignant(e) a choisi d'engager la procédure judiciaire, feront l'objet de clôture au niveau du projet, pour indiquer que toutes les tentatives de règlement à l'amiable ont été épuisées.

La clôture de la plainte doit intervenir au bout de cinq (05) jours ouvrables à compter de la date de mise en œuvre de la réponse.

Les leçons apprises et les enseignements tirés seront compilés et serviront de référence pour les prochains cas de résolution au niveau de chaque comité, mais les décisions peuvent évoluer. Elles seront compilées et divulguées auprès des parties prenantes par l'UCP de ENY-CI.

### **7.7 Archivage**

Le Projet mettra en place un système d'archivage physique et électronique centralisé au niveau de l'UCP de ENY-CI, pour le classement des plaintes. Toutes les pièces justificatives établies dans le processus de règlement seront consignées dans chaque dossier constitué au nom des plaignant(e)s. Le système d'archivage donnera accès aux informations relatives aux : i) plaintes reçues ii) solutions trouvées et iii) plaintes non résolues nécessitant d'autres interventions.

### **7.8 Traitement des plaintes en recours judiciaire**

L'objectif du Mécanisme de Gestion des Plaintes, est le règlement à l'amiable des différentes plaintes liées aux activités de ENY-CI. Toutefois, en cas d'échec de la procédure de résolution à l'amiable, le plaignant peut recourir aux autorités judiciaires compétentes en la matière. Cependant, cette voie n'est pas recommandée pour le projet dans la mesure où elle peut constituer un blocage ou un retard dans le déroulement planifié des activités.

#### **7.8.1 Procédures de gestion des plaintes liées aux VGB/VBG /EAS / HS**

---

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

L'ancrage institutionnel national du mécanisme de prévention et de prise en charge des Violences Basées sur le Genre (VBG) est le ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE). Celui-ci agit à travers Comité National de Lutte contre les Violences faites aux Femmes et aux Enfants (CNLVFE) créé par décret N°2000-133 du 23 février 2000, qui coordonne un dispositif national pour l'éradication des VBG en Côte d'Ivoire.

La Côte d'Ivoire compte à ce jour, soixante-neuf (69) Plateformes de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (PF VBG) installées dans les différentes localités du pays.

Pour une meilleure adaptation du MGP aux plaintes liées au cas des VBG /EAS / HS, l'UCP du projet en relation avec CNLVFE pourra jouer le rôle de rapporteur sur les aspects liés aux VBG /EAS / HS au sein du Projet. Pour ce faire, elle travaillera en étroite collaboration avec les points focaux des plates formes régionales pour le reporting régulier des données enregistrées.

### **7.8.2 Opérationnalisation du dispositif**

Plusieurs modes d'accès au système de signalement sont offerts aux parties prenantes :

- Les services sociaux de base (Complexes Socio-Éducatifs, Centres Sociaux) du Département de Korhogo ;
- Le numéro vert (numéro vert 1308) du CNLVFE ;
- Les réseaux sociaux (WhatsApp), etc.
- Dispositif d'alerte et de veille déjà existant au sein du CNLVFE.

Le rôle du point focal VBG au sein des CGP, n'est pas de prendre en charge les cas de VBG /EAS / HS, mais de faciliter leur référencement. Ces cas doivent être systématiquement référés à la

Plate-Forme VBG (PT VBG) identifiée et opérationnelle dans la localité, ou en appelant au numéro vert 1308 du CNLVFE pour un traitement approprié. L'enregistrement et la prise en charge de ces cas, seront faits uniquement par les services compétents de la localité, en collaboration avec le Spécialiste en Sauvagesardes Sociales de (UCP) de ENY-CI suivant les principes de confidentialité, de sécurité et surtout avec le consentement éclairé des survivantes.

### **7.8.3 Suivi et Evaluation**

Le suivi et l'évaluation du Mécanisme de Gestion des Plaintes seront réalisés par l'Unité de Coordination du Projet (UCP) de ENY-CI. Sur la base des différents rapports des trois (3) premiers niveaux de gestion des plaintes, l'Unité de Coordination du Projet (UCP) de ENY-CI met en place un système de reporting de l'ensemble des plaintes, les classes par catégorie ou type.

Les indicateurs de suivi du Mécanisme de Gestion des plaintes sont :

- Nombre de plaintes reçues ;
- Sources de plaintes et niveau de réception de la plainte ;

---

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

- Pourcentage des plaintes éligibles au mécanisme ;
- Pourcentage de plaintes inéligibles au mécanisme ;
- Pourcentage de plaignant(e)s ayant reçu les accusés de réception ;
- Pourcentage des plaintes issues de l'auto-saisine ;
- Nombre total de plaignant(e)s ;
- Pourcentage de plaintes présentées par catégorie d'acteurs ;
- Pourcentage de plaintes présentées par les parties prenantes vulnérables (femmes veuves ou homme veufs y compris les personnes sans éducation formelle ;
- Pourcentage de plaintes ayant abouti à une résolution satisfaisante ;
- Pourcentage de plaintes n'ayant pas abouti à une résolution satisfaisante ;
- Délai de traitement à chaque niveau et au total ;
- Nombre de plaintes collectives ;
- Nombre de plaintes individuelles.

Les données obtenues à partir de ces indicateurs, feront objet d'un traitement statistique qui permettra de dégager les différentes tendances, de les interpréter et de prendre des mesures nécessaires pour l'amélioration du mécanisme et pour les plaintes systémiques elles serviront à informer la mise en œuvre et prendre les mesures correctives systémiques nécessaires.

Le suivi-évaluation et la documentation permettent d'assurer la surveillance de la gestion des plaintes reçues, d'évaluer, de capitaliser et d'apporter des ajustements, au besoin, au mécanisme de gestion des plaintes. Le suivi du mécanisme de gestion des plaintes sera sous la responsabilité du Spécialiste en Sauvegardes Sociales (SSS) de l'UCP de ENY-CI.

#### **7.8.4 Renforcement des capacités des acteurs sur le MGP**

Pour tous les niveaux de traitement des plaintes, le projet mettra en œuvre un programme de renforcement des capacités. Ce programme vise à s'assurer que les membres des comités sont aptes à documenter tout le processus, à traiter toutes les plaintes dans le respect des principes d'équité, de transparence et d'efficacité du MGP. À cet effet, les activités de renforcement comprendront notamment :

- La mise en place de comités locaux (points focaux),
- La formation des acteurs,
- L'acquisition et distribution de kits (registre, carnets, stylos, etc.).

#### **7.8.5 Coût de la mise en place et du fonctionnement des organes du MGP**

La gestion des plaintes, va nécessiter l'organisation de sessions de sensibilisation des parties prenantes. Pour assurer pleinement ces tâches, les membres des comités de gestion des Plaintes, devront développer ou améliorer leurs compétences en Médiation et en gestion des conflits notamment. Aussi, est-il proposé de lui apporter un appui pour le fonctionnement de ces organes, mais aussi pour le renforcement des capacités de ses membres.

---

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

**Tableau 31: Coût de la mise en place et du fonctionnement des organes du MGP**

Actions	Date de Mise en place	Risques/Contraintes et Solutions prévues/proposées	Responsable (s)	Acteurs impliqués	Ressources A Mobiliser	Coût en F CFA
<b>ACTIVITE 1 : INSTALLATION DU MGP</b>						
<b>Action 1 :</b> Soumettre l'arrêté de création du comité de gestion des plaintes (CGP) dans le cadre des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser dans les incubateurs du Projet Enable Youth Côte d'Ivoire	PM	Faire un plaidoyer pour diligenter la signature de l'arrêté	UCP-EY	MPJIPSC ME-MINADEERP MCLU	Ressources humaines	<b>300 000</b>
<b>Action 2 :</b> Désignation des membres de comité de gestion des plaintes	PM	Faire un plaidoyer auprès des parties prenantes pour désigner les membres de ce comité	UCP-EY	MPJIPSC ME-MINADEERP MCLU Sous-préfecture bénéficiaire du projet ENY CI	Ressources humaines	
Action 3 : aménagement des locaux du CGP pour réceptionner les différentes plaintes	Tout au long du Sous-projet	Faire un plaidoyer auprès de la sous-préfecture/ communauté locale	UCP-EY	Sous-préfecture bénéficiaire du projet ENY CI	Ressources humaines Ressources financières	

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Actions	Date de Mise en place	Risques/Contraintes et Solutions prévues/proposées	Responsable (s)	Acteurs impliqués	Ressources A Mobiliser	Coût en F CFA
<b>ACTIVITE 2 : EQUIPEMENT POUR MGP</b>						
<b>Action 1 :</b> Doter le comité de matériels bureautique	PM	Obtention de l'ANO de la Banque.	UCP-EY	UCP-EY Entreprise des travaux	Ressource financière	700 000
<b>Action 2 :</b> Doter le comité d'EPI en cas de constatation sur le chantier						
<b>ACTIVITE 3 : FORMATION ET FONCTIONNEMENT DU CGP</b>						
<b>Action 1 :</b> Renforcer les capacités des membres du CGP sur le mécanisme de réception et de gestion des plaintes.	PM	Contrat de l'ONG disponible	UCP-EY	ONG	Ressources humaines Ressources financières Logistique	2 000 000
<b>Action 2:</b> Organiser des séances de sensibilisation des populations riveraines sur le MGP	PM	Contrat de l'ONG disponible	UCP-EY	ONG	Ressources humaines Ressources financières Logistique	
<b>Action 3:</b> Diffuser le MGP ainsi que les dépliants auprès des parties prenantes	PM	Dépliants disponibles à bonne date  Sensibiliser le prestataire sur le respect des délais.	UCP-EY	Sous-préfecture Chefferie locale , Populations riveraine	Ressources humaines Logistique	

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Actions	Date de Mise en place	Risques/Contraintes et Solutions prévues/proposées	Responsable (s)	Acteurs impliqués	Ressources A Mobiliser	Coût en F CFA
<b>ACTIVITE 3 : FORMATION ET FONCTIONNEMENT DU CGP</b>						
<b>Action 4:</b> Mettre en place une base de données sur la gestion des plaintes	PM	Acquisition d'un service web de gestion/création de formulaire	UCP-EY	MPJSC	Ressources humaines Logistique	
<b>Action 5 :</b> Assurer le reporting de toutes les activités de gestion des plaintes	Tout au long du Sous-projet	Disponibilité des données ; Disponibilité de la logistique ; Faire la remontée des informations liées au traitement des plaintes de façon régulière au niveau central	UCP-EY	CGP	Ressources humaines Ressources Matérielles	
<b>Action 6 :</b> Assurer l'archivage des pièces	Tout au long du Sous-projet	Disponibilité des pièces ; Disponibilité de logistique ; Disponibilité de logiciel ; S'assurer de la disponibilité des pièces requises pour la réception des plaintes ; Respecter la fréquence de transmission des pièces	UCP-EY	CGP	Ressources humaines Ressources Matérielles	
<b>Action 7:</b> Elaborer des rapports trimestriels, semestriels et annuels sur la gestion des plaintes.	Tout au long du Sous-projet	Disponibilité des données ; Faire la remontée des informations liées au traitement des plaintes de façon régulière au niveau central	UCP-EY	CGP	Ressources humaines Ressources Matérielles	

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Actions	Date de Mise en place	Risques/Contraintes et Solutions prévues/proposées	Responsable (s)	Acteurs impliqués	Ressources A Mobiliser	Coût en F CFA
<b>Action 8 :</b> Assurer le suivi-évaluation effectif du MGP à travers des indicateurs bien précis.	Tout au long du Sous-projet	Disponibilité des données ; Organisation des missions de terrains  Faire la remontée des informations liées au traitement des plaintes de façon régulière au niveau central	UCP-EY	CGP	Ressources humaines Ressources Matérielles	
<b>TOTAL GENERAL</b>						<b>3 000 000</b>

Source : NATRA consultant, août 2023

## 8. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

---

### 8.1 Objectif et importance

Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) se définit comme un ensemble cohérent d'activités de mise en œuvre des mesures réductrices et d'optimisation ainsi que des actions d'accompagnement en faveur de la protection de l'environnement biophysique et humain.

À ce titre, le PGES est un instrument de planification de la mise en œuvre des mesures pour la protection de l'environnement lors des travaux et un instrument d'identification des différents partenaires et de leurs rôles et responsabilités pour la mise en œuvre de ces mesures.

Il vise comme objectif majeur de s'assurer de l'efficacité des mesures pour la protection de l'environnement en fonction des attentes des différents partenaires impliqués, de s'assurer que le projet est conforme à la législation ivoirienne en matière de gestion environnementale et sociale et aux politiques de sauvegarde de la BAD.

De façon spécifique, il vise à établir un cadre contractuel entre l'entreprise chargée des travaux d'une part ; et le maître d'ouvrage délégué (UCP ENABLE YOUTH)) d'autre part, sur les modalités de mise en œuvre des actions ou mesures pour prévenir, atténuer, supprimer ou compenser les impacts environnementaux et sociaux négatifs pouvant découler des travaux ; et pour maximiser (ou bonifier) les impacts positifs du projet.

Il constitue les clauses techniques environnementales et sociales que l'entreprise devra mettre en œuvre pour la protection de l'environnement sur son chantier depuis la phase préparatoire jusqu'à la phase de fin de chantier.

Dans le cadre de notre projet, le PGES se focalisera sur les stratégies de réduction, de suppression, d'évitement ou de réparation des impacts négatifs subis par l'environnement. La mise en œuvre de ces stratégies qui fera l'objet d'une part de surveillance environnementale et d'autre part de suivi environnemental devra satisfaire aux exigences suivantes :

- créer une plateforme pour faire face aux changements et aux incertitudes pendant la phase d'exécution des travaux envisagés ;
- gérer les impacts réels survenant pendant les travaux ;
- garantir des conditions favorables à l'exécution du projet ;
- garantir des résultats environnementaux satisfaisants ;
- servir de source d'information de référence pour les projets futurs.

L'acceptabilité globale du projet qui suppose la prise en compte effective de la durabilité environnementale et sociale dans sa mise en œuvre peut être assurée à travers l'application correcte des prescriptions du PGES.

### 8.2 Plan d'action préliminaire aux travaux

Afin d'assurer la mise en œuvre réussie du PGES, un certain nombre de dispositions sont à prendre préalablement à l'engagement des travaux. Il s'agit des dispositions d'ordre organisationnel et financier.

#### 8.2.1 Dispositions organisationnelles : l'intégration des clauses environnementales et sociales de chantier dans les Dossiers de Consultation des Entreprises et le contrat de Marché

Le déclenchement de la mise en œuvre des mesures environnementales en phase d'exécution des travaux passera nécessairement par l'intégration des clauses environnementales et sociales dans le contrat

---

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

des marchés de l'Entreprise en charge des travaux et de la Mission de Contrôle. Une Notice de Clauses Environnementales et Sociales de chantier (NCES) a été élaborée pour servir de code de bonnes pratiques dans l'exécution des travaux. Des mesures spécifiques visant à améliorer les performances environnementales et sociales seront également préconisées pour être intégrées dans le Bordereau de Prix Unitaires. Il s'agira en premier de prescrire la nomination au sein des équipes (Entreprise, Mission de Contrôle et Maître d'Ouvrage), du Responsable Hygiène-Sécurité et Environnement. Cette tâche incombe à l'UCP ENABLE YOUTH qui devra ainsi se charger dès validation du présent dossier, d'intégrer ses principales conclusions dans les Dossiers de Consultation d'Entreprises (DCE) comme directives environnementales à suivre pour l'exécution des travaux.

### **8.2.2 Dispositions financières : Budgétisation des fonds pour le financement de la mise en œuvre du PGES**

La mise en œuvre des mesures d'atténuation ou d'accompagnement formulées nécessitent la mobilisation de financement en vue de leur réalisation par l'Entreprise en charge des travaux ou des Tiers. Il appartient donc à l'UCP ENABLE YOUTH de valider les mesures proposées et de mobiliser les fonds pour assurer leur financement. Il est clair qu'en absence de financement aucune de ces mesures ne sera exécutée.

### **8.2.3 Mise en place des procédures**

Il s'agit des procédures de communication interne, de recrutement du personnel, de gestion des plaintes, et d'élaboration des différents documents de gestion de l'environnement

#### **8.2.3.1 Procédure de communication interne**

L'efficacité de la gestion environnementale et sociale reposera sur une organisation claire de la communication entre les parties prenantes. En effet, un cheminement clair du traitement des événements environnementaux est essentiel pour assurer une mise en œuvre rapide et efficace des actions nécessaires (surtout dans les situations d'urgence) et pour le partage des responsabilités en cas des problèmes tardant à trouver des solutions. Cette procédure est souvent mise en œuvre sur les chantiers complexes et donne généralement des résultats satisfaisants. Elle apporte également trois avantages qu'il convient de noter :

- elle inclut un mécanisme permettant d'arrêter les travaux si la situation est jugée préoccupante;
- elle inclut un feed-back dans lequel les Responsables du Projet et des sites suivent la mise en œuvre des mesures demandées et s'assurent que la correction est faite ;
- elle inclut une possibilité d'initier une enquête sur les incidents survenus afin d'en déterminer les causes profondes et d'évaluer si des changements dans les spécifications, les exigences ou les méthodes sont justifiés pour prévenir la répétition d'une telle situation dans le futur.

Il sera précisé à l'avance :

- dans la section « pénalités » des contrats des prestataires, des mentions sur la non-conformité si les dommages en découlent ou sont susceptibles d'en découler ;
- des personnes ressources désignées ainsi qu'un schéma organisationnel visant à apporter des réponses promptes aux situations critiques soulevées sur le chantier ;
- un timing de traitement de dossier à chaque niveau de la chaîne d'intervention, pour assurer une certaine efficacité aux réponses à apporter.

Cette procédure de communication à mettre en place devra être développée et aussi détaillée que possible avant l'engagement du projet et ceci en fonction de l'organisation définitive retenue.

#### **8.2.3.2 Recrutement des personnels**

Les populations fondent de plus en plus leurs attentes en termes de retombées économiques directes du projet dans les opportunités d'emplois et de recrutement des jeunes désœuvrés de leurs localités. Le nombre d'emplois locaux générés constituerait alors un indicateur important de réussite de ce projet

---

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de  
KORHOGO

qui se veut de développement. C'est pourquoi l'entreprise, qui a la charge du recrutement des personnels, devra privilégier, dans la mesure du possible, le recrutement des locaux pour satisfaire ces attentes. Le recrutement pourra inclure un examen médical systématique de chaque employé portant sur l'état général du candidat et ses capacités auditives et visuelles. Afin de ne pas être discriminatoires, les examens relatifs aux infections à risques (tuberculose, paludisme et autres parasitoses, IST-VIH /SIDA) ne seront effectués qu'une fois le candidat recruté, dans les services de santé du projet ou, en tout début de construction, soustraites à un centre de santé local.

### 8.3 Mise en œuvre des mesures en phase des travaux

Dans le cadre de ce sous projet, les mesures à mettre en œuvre sont de deux (2) ordres :

- **Les mesures d'atténuation** : elles sont préconisées dès lors qu'un impact négatif ne peut être supprimé totalement lors de la conception du projet. Ces mesures diminuent l'effet de l'impact négatif sur les différentes composantes du milieu ;
- **Les mesures d'optimisation** : elles sont celles qui visent à donner une plus-value aux impacts positifs escomptés du projet. Les mesures à mettre en œuvre sont présentées dans la matrice du PGES, par thématiques environnementales. Elles répondent aux enjeux environnementaux spécifiques de la zone du projet.

#### 8.3.1 Acteurs de mise en œuvre et rôles

Dans le cadre du présent projet, la mise en œuvre des mesures environnementales repose sur un cadre institutionnel composé des entités suivantes :

- Le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique (MPJIPSC), qui est le Maître d'ouvrage ;
- Le Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du développement Rural (ME-MINADER) qui est le Co-maitre d'ouvrage ;
- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique à travers l'UPGC et l'Institut de Gestion Agropastoral qui sont les bénéficiaires du sous projet et l'agent d'exécution du projet ;
- l'UCP EY représente le MPJIPSC qui est le maitre d'ouvrage délégué ;
- le bureau de contrôle qui sera recruté ;
- l'ANDE (représentant du Ministère chargé de l'Environnement et du Développement Durable) ;
- et l'entreprise chargée d'exécuter les travaux.

Toutes ces entités seront directement impliquées dans la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales durant les différentes phases des travaux.

##### 8.3.1.1 Rôle et responsabilités de l'entreprise

L'entreprise chargée des travaux à la pleine et entière responsabilité d'appliquer effectivement et efficacement le PGES dont la mise en œuvre impliquera l'intervention sur le terrain de tout son personnel mobilisé sur le site du chantier. Les rôles et responsabilités de l'entreprise sont partagés de la façon suivante :

- **Le Directeur des Travaux** : Il est le premier responsable de la mise en œuvre du PGES. À ce titre, il assure la prévention des dommages, dégâts ou risques pour les individus et leur milieu. Il veille à ce que les techniciens, ouvriers et autres manœuvres soient imprégnés de son contenu et fassent respecter le PGES par tous les employés sur le chantier.
- **L'Environnementaliste** : Sur le site du chantier, il est responsable de la mise en œuvre du PGES de l'entreprise depuis le démarrage du chantier jusqu'à la fermeture du chantier. À ce titre, il veille à l'application effective des recommandations du PGES qu'il doit répercuter auprès de l'ensemble du personnel du chantier. Il est de fait le « *Répondant environnemental* » de la mission de contrôle des travaux et a la responsabilité de veiller au respect des clauses techniques environnementales et sociales

lors des travaux du chantier et de servir d'interlocuteur au Bureau de Contrôle sur les questions environnementales. Il sera évalué régulièrement par le spécialiste en environnement de la Mission De Contrôle.

- **Les Conducteurs des travaux** : Ils supervisent au quotidien l'application des recommandations contenues dans le PGES, encadrent les chefs d'équipes, appuient l'Environnementaliste dans la mise en œuvre du PGES.
- **Les Chefs d'équipes** : Ils exécutent leurs différents travaux dans le strict respect des procédures environnementales établies dans le présent PGES. Ils organisent des échanges avec les ouvriers de leurs équipes de façon à leur rappeler les règles, les méthodes de travail et les conseils sur toutes les précautions à prendre pour préserver le milieu humain et biophysique.

### **Pénalités**

En cas d'inobservation par l'entreprise des prescriptions décrites dans le présent document et sans préjudice des pouvoirs des autorités compétentes, les sanctions applicables peuvent lui être fixées en référence à la législation nationale en vigueur et en particulier à la loi cadre portant Code de l'Environnement.

Elle s'expose en cas d'atteinte grave à l'intégrité du milieu naturel (pollution des sols, pollution de l'air et pollution des eaux de surface et souterraines) ou du milieu humain (démolition de biens sociaux ou économiques) situés hors de l'emprise des travaux, abandon de déchets dangereux de chantier dans le voisinage des zones des travaux, pollution du milieu par les eaux usées de chantier, etc.), elle s'assujettira aux pénalités que voudront bien prendre et lui appliquer le Maître d'œuvre . Ces pénalités peuvent être prises après mise en demeure restée sans effet ; ou en cas d'urgence ou de danger, elles peuvent être prises sans mise en demeure préalable.

En référence à l'Article 35 Alinéa 5 « Principe « Pollueur-Payeur » du Code de l'Environnement de Côte d'Ivoire qui stipule que « Toute personne physique ou morale dont les agissements et/ou les activités causent ou sont susceptibles de causer des dommages à l'environnement est soumise à une taxe et/ou à une redevance. Elle assume en outre toutes les mesures de remise en état » ; et en référence au Code de l'Environnement, au Décret 25 Novembre 1930, toute entreprise adjudicataire des travaux s'expose aux pénalités suivantes :

**Article 1 :** La réparation à ses frais de tout type de dommage de nature à porter atteinte à l'intégrité du milieu naturel.

**Article 2 :** La restauration à ses frais de la qualité du milieu, en cas de dégradation de celle-ci, dans un délai ne pouvant excéder une semaine.

**Article 3 :** L'indemnisation à ses frais de toute personne victime de destruction de biens socio-économiques ou culturels situés hors de l'emprise des travaux.

**Article 4 :** L'application de retenues sur les factures de l'entreprise au cas où elle ne répare pas les dommages subis par l'environnement jusqu'à ce qu'elle procède entièrement à la réhabilitation du milieu ou au dédommagement de personnes affectées par les travaux. Ces retenues pourront correspondre au montant nécessaire pour les réparations nécessaires.

**Article 5 :** L'arrêt systématique du chantier et même la résiliation du contrat au cas où des incidents environnementaux majeurs surviennent sur le chantier par la faute de l'entreprise, ou, malgré l'existence du présent PGES, celle-ci reste réfractaire à l'application des dispositions qui y sont contenues. En cas d'arrêt, le chantier restera fermé jusqu'à ce que l'entreprise procède à toutes les réparations.

**Article 6 :** Au cas où la survenue d'incidents environnementaux majeurs est liée à l'indiscipline d'un employé du chantier, quel que soit son niveau de responsabilité, celui-ci recevra une mise à pied pouvant aller jusqu'à son renvoi selon la gravité de son indiscipline.

#### **8.3.1.2 Rôles et responsabilités des autres acteurs**

##### **❖ L'UPGC et l'IGA**

En tant que bénéficiaires du sous projet, ils devront faciliter l'installation de l'entreprise des travaux dans le village hôte, assurer a mise à disposition des parcelles à mettre en valeur et encadrer.

#### ❖ UCP EY

Etant le maître d'ouvrage délégué (MOD), il assure la responsabilité globale de l'application du PGES. Il comporte dans son équipe un spécialiste en sauvegarde E&S. Afin d'atteindre les objectifs du PGES, l'équipe responsable de la mise en œuvre du PGES travaillera en étroite collaboration avec le spécialiste E&S de l'équipe du contrôle des travaux et l'expert E&S de l'entreprise des travaux.

Ainsi, ces principales fonctions seront de :

- recruter en son sein un spécialiste E&S chargé de la gestion des aspects environnementaux et sociaux du projet ;
- établir un plan de travail avec la production des différents rapports conformément aux accords de financement
- déployer les ressources nécessaires pour appliquer le PGES, y compris les ressources humaines, les compétences spécialisées, la technologie et le financement ;
- réviser et actualiser le PGES durant toute la période du projet, si nécessaire ;
- obtenir toutes les autorisations et tous les documents nécessaires pour le bon déroulement du projet ;
- assurer un plan de communication interne, entre les responsables de l'environnement liés directement au projet et externe, entre les différentes autorités nationales ;
- superviser le suivi environnemental pendant l'exploitation et mettre en œuvre les mesures correctrices qui s'imposent en cas de besoin ;
- mettre en œuvre un plan d'action social en faveur de la population identifiée, riveraine aux pistes en matière des aménagements connexes.

#### ❖ Le Bureau de Contrôle des travaux

En plus du contrôle traditionnel des travaux, le Bureau de contrôle veillera au respect des mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux. Il est responsable au même titre que l'entreprise de la qualité de l'environnement dans les zones d'influence du projet. Les dégâts ou dommages environnementaux de quelle que nature qu'ils soient, engagent la responsabilité commune de l'entrepreneur et du Bureau de Contrôle. Parmi le personnel clé, figurera donc obligatoirement un spécialiste des questions environnementales et sociales. L'environnementaliste est mobilisé sur toute la durée des travaux

#### ❖ L'ANDE

L'ANDE assurera le suivi externe de la mise en œuvre du PGES et en évaluera l'efficacité des mesures préconisées.

La structure qui assure la coordination technique entre les différentes entités est bien l'UCP qui comporte dans son équipe obligatoirement un spécialiste en sauvegarde E&S

En ce qui concerne leur capacité à participer au suivi de la mise en œuvre de mesure environnementale, celles sont nommées dans le tableau ci -dessous :

**Tableau 32: Evaluation des capacités des acteurs**

<b>Acteurs</b>	<b>Rôle et responsabilités dans la mise en œuvre des mesures E&amp;S</b>	<b>Forces de la structures</b>	<b>Faiblesses de la structure</b>	<b>Proposition et renforcement des capacités</b>
<b>UCP-EY</b>	Assure la responsabilité globale de la mise en œuvre des mesures E&S du projet	Procéder à l'élaboration des outils de gestion environnementale et sociale du projet	Ne dispose pas spécialiste en gestion environnementale et sociale du projet	Recruter absolument dans son équipe un spécialiste en sauvegardes environnementale et sociale chargé du suivi de mise en œuvre des aspects environnementaux et sociaux du projet
<b>L'UPGC-L'IGA</b>	Faciliter l'installation de l'entreprise des travaux dans la sous-préfecture de Kiémou	Suivre l'exécution des travaux du sous projet	Ne dispose pas d'un environnementaliste	Recruter un environnementaliste pour le suivi des travaux
<b>ANDE</b>	Assurer le suivi externe de mise en œuvre du PGES.	Guichet unique nationale de la mise en oeuvre de la procédure des évaluations environnementales et sociales. Existence d'experts maîtrisant les instruments de sauvegarde environnementale et sociale national et de la BAD	Ne participe pas régulièrement aux missions de suivi de la mise en œuvre des PGES. Lourdeur administrative et faiblesse du mécanisme de financement des missions d'inspection et suivie environnementale des projets moyen financiers et logistiques.	Mettre à la disposition de l'ANDE des ressources financières pour accomplir sa mission de suivi. ce soutien financier doit être imputé sue la contrepartie du pays au budget du projet  Renforcer leurs capacités (logistique, financières, etc.) pour l'exécution de leur mission

**SOURCE : CGES, UCP Adapté par NATRA Consultant, Août 2023**

## **8.4 Procédures de suivi et de surveillance de la mise en œuvre du PGES**

Le contrôle, la surveillance et le suivi environnemental et social du chantier par le bureau de maîtrise d'œuvre, et l'ANDE se feront par les moyens de visites sur le chantier mais aussi par la consultation du « *journal de chantier* » et de tout autre document élaboré dans le cadre du projet.

Cette procédure comprend la surveillance environnementale et le suivi environnemental.

### **8.4.1 La surveillance environnementale**

La surveillance environnementale est l'opération qui vise à s'assurer de l'application effective, durant la phase de construction du projet, des mesures d'atténuation proposées. Elle visera également à surveiller toute autre perturbation de l'environnement durant la réalisation du projet et qui n'aurait pas été appréhendée.

Elle relèvera de la compétence du promoteur, à travers la Mission De contrôle (MDC) qui doit s'assurer du respect des engagements ou des obligations pris par lui-même en matière d'environnement tout au long du cycle de son projet. Elle est essentielle pour s'assurer que :

- les prédictions des impacts sont exactes ;
- les mesures de prévention, d'atténuation et de compensation permettent de réaliser les objectifs voulus ;
- les règles et les normes sont respectées ;
- les critères d'exploitation de l'environnement sont respectés.

La surveillance environnementale du chantier sera assurée par le Bureau de contrôle à travers son Environnementaliste.

#### **8.4.1.1 Critères de surveillance**

Les principaux critères de surveillance recommandés sont :

- l'hygiène et l'assainissement au niveau des installations du chantier ;
- le niveau d'entretien des engins et des camions (fiche d'entretien) ;
- les formations en HSSE pour le personnel
- l'utilisation et état des équipements de protection individuelle par le personnel du chantier (gants, casques, cache-nez, gilets fluorescents et chaussures de sécurité) ;
- le rythme de la mise en place des panneaux de signalisation temporaires ;
- le niveau d'arrosage des remblais de terrassement et des pistes et routes en terre ;
- le niveau de mise en œuvre des mesures de bonification et d'atténuation des impacts négatifs.

#### **8.4.1.2 Moyens et procédures**

Les populations seront sensibilisées, d'une part par les séances d'information publique, d'autre part et plus spécifiquement, par les mesures d'accompagnement confiées à des ONG ou organisations communautaires sous la supervision des Services compétents de l'État. On pourrait mettre à leur disposition des boîtes à suggestion ou un cahier où elles viendraient y porter leurs observations sur les non conformités du chantier, ou faire des réclamations. Par ailleurs, les responsables environnementaux et sociaux devront rester à l'écoute des personnes qui ne savent ni lire ni écrire.

#### **8.4.1.3 Paramètres de surveillance**

Le tableau ci-dessous présente les principaux éléments à surveiller et les paramètres à apprécier pendant les différentes phases de vie du projet.

**Tableau 33:Quelques éléments à surveiller pendant et après la mise en œuvre du projet**

Milieu Récepteur	Éléments à surveiller	Paramètres à apprécier
Phase de construction	Accidents de travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>- types d'accidents ;</li> <li>- types d'EPI ;</li> <li>- utilisation des EPI ;</li> <li>- fréquence des accidents.</li> </ul>
	Emplois	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ratio ouvriers expatriés/ouvriers nationaux ;</li> <li>- ratio ouvriers nationaux/ouvriers locaux ;</li> <li>- rémunération des emplois.</li> </ul>
	Signalisation du chantier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- panneaux de signalisation</li> <li>- clôture de délimitation du chantier</li> </ul>
	Gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>- typologie des déchets ;</li> <li>- dispositif de collecte, de stockage et de traitement des déchets</li> </ul>
Phase d'exploitation	Gestion des déchets spéciaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- typologie des déchets ;</li> <li>- dispositif de collecte, de stockage et de traitement des déchets</li> <li>- efficacité des dispositifs</li> </ul>
	Sécurité des personnes et des biens	<ul style="list-style-type: none"> <li>- fréquence des agressions et cambriolages ;</li> <li>- capacité d'intervention des forces de sécurité</li> </ul>
	Prévalence des IST-VIH/SIDA et du Corona Virus dans la zone du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- taux de séroprévalence</li> <li>- régularité des campagnes de sensibilisation</li> <li>- régularité des campagnes de dépistage.</li> </ul>

#### 8.4.1.4 Indicateurs de surveillance

Les indicateurs de surveillance permettent de suivre l'état de l'environnement dans la zone du projet et de mesurer par conséquent la performance des mesures environnementales prescrites.

Les indicateurs de suivi environnemental pendant la phase de chantier sont présentés comme suit :

**Tableau 34: Indicateurs de surveillance pendant la phase de chantier**

Milieu Récepteur	Indicateurs de surveillance
Eaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Périodicité de vidange des fosses septiques</li> <li>- Présence de déchets en relation avec le chantier</li> </ul>
Sol	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Volume de sols contaminés relevés</li> <li>- Nombre de griffes et rigoles d'érosion autour des installations du chantier, des emprunts et carrières et des sites de stockage ;</li> </ul>
Santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Statistiques sur les IST-VIH/SIDA et le Corona Virus</li> <li>- Statistiques d'accidents de travail, accidents liés à la perturbation de la circulation pendant les travaux</li> <li>- Statistiques de consultation pour les maladies hydriques ou respiratoire par trimestre dans les centres de santé de la zone du projet ;</li> <li>- Evolution du nombre de consultations pour maladie respiratoire, toux, bronchites dans ces centres de santé ;</li> </ul>
Economie/ Commerce	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Statistiques de personnes embauchées parmi les jeunes de la ville de Bondoukou (très probablement pour des tâches ponctuelles)</li> <li>- Statistiques sur les activités commerciales émergentes en relation avec le chantier (restauration, approvisionnement...)</li> <li>- Statistiques de sous-traitants embauchés</li> </ul>
Paysage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Statistiques d'aménagement paysager réaliser</li> </ul>
Cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Niveau de nuisances sonores enregistrées</li> <li>- Nombre de plaintes notées dans les registres des doléances</li> <li>- Nombre de panneaux de signalisation mis en place ;</li> <li>- Nombre de panneaux de sensibilisation mis en place ;</li> <li>- Nombre de réunions de concertation avec les autorités politiques, administratives et les communautés locales (PV des réunions).</li> </ul>

L'analyse de ces indicateurs et de leur évolution dans le temps constitue l'intrant principal des rapports de surveillance et la base des suggestions d'annulation ou de remplacement des mesures inefficaces.

#### 8.4.1.5. Mécanisme de surveillance

Les principaux mécanismes de surveillance pour assurer la conformité au PGES sont les inspections externes et internes.

##### ❖ Inspections externes du site

La cellule de suivi et de gestion du projet effectuera des inspections de site de manière régulière à l'aide de tableaux (check-list) préparée à l'avance. Des rapports d'inspection et de conformité seront élaborés et communiqués aux autorités sur demande.

Ces inspections tendent à fournir à l'entreprise le registre interne de sa performance par rapport au PGES et à indiquer les zones de non-conformité. Afin de faciliter davantage l'application efficace du PGES, des réunions

trimestrielles ou avec une fréquence prédéfinie seront tenues pour discuter les problèmes du projet et les centres d'intérêts des parties concernés.

Les contrôleurs externes, relevant de autres structures institutionnelles ou organisationnelles auront le droit d'accéder aux documents de déroulement des travaux et le PGES et de les réviser. Ces contrôleurs établiront des registres selon leurs propres procédures internes et feront un rapport au maître d'ouvrage.

#### ❖ Inspections internes

Les inspections internes sont assurées par le responsable HSE du MO et l'environnementaliste de la MC qui doit s'assurer de la bonne mise en œuvre du PGES. Ce dernier rendra compte de l'état d'exécution à travers des rapports périodiques soumis au MOD.

#### ❖ Reporting

Les rapports qui suivent feront objet de circulation diffuse et seront transmis à l'ANDE, et à l'UCP EY.

#### Rapports d'inspection mensuels

Préparé par le responsable du HSE de l'entreprise, ces rapports sont mis à disposition à toutes les parties prenantes sur demande. Ces rapports indiquent toutes les actions environnementales mises en œuvre durant le mois en cours.

#### Rapports d'inspection trimestriels

Ces rapports sont préparés par l'environnementaliste du bureau de contrôle. Ce dernier identifiera les zones de non-conformité de l'entreprise et fournira des recommandations sur les actions de correction à prendre. Le degré de la non-conformité sera également noté pour correction immédiate.

#### Rapports annuels

Un rapport annuel sera produit par le MOD et comprendra :

- Un récapitulatifs de l'état d'exécution des mesures environnementales et sociales du PGES ;
- la révision des indicateurs environnementaux et sociaux définis, ou tous changements introduits au cours de l'année ;
- le résumé des programmes de surveillance environnementale et sociale entrepris au cours de l'année, la discussion sur les résultats, et l'évaluation de la conformité ;
- la discussion de tout incident environnemental ou social majeur, ainsi que tout amendement aux procédures du PGES pour prévenir la réapparition de cet incident.

#### **8.4.2 Le suivi environnemental**

Le suivi environnemental est une opération à caractère scientifique servant à mesurer les impacts réels de la réalisation d'un projet et à évaluer la justesse des mesures d'atténuation proposées. Il s'agit donc de l'examen et de l'observation continue d'une ou de plusieurs composantes environnementales pertinentes durant la période d'exploitation du projet.

Le suivi environnemental a pour objectif d'apprécier régulièrement le degré de mise en œuvre ou d'exécution des mesures d'atténuation préconisées par le CIES afin de permettre au Maître d'Ouvrage Délégué de préciser, d'ajuster, de réorienter ou d'adapter éventuellement certaines mesures au regard des caractéristiques des composantes du milieu.

Le plan de suivi inclut la définition des indicateurs de suivi environnemental permettant d'observer les évolutions au regard des objectifs préalablement définis.

Le suivi se déroule pendant les phases du chantier et d'exploitation du projet. Les responsabilités du suivi incombent particulièrement au Ministère chargé de l'Environnement, à travers l'ANDE mais aussi au représentant du maître d'ouvrage.

---

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

L'ANDE aura pour mission d'évaluer l'ensemble des actions du maître d'ouvrage en matière de protection de l'environnement. Elle organisera des visites périodiques des lieux où les travaux ont été exécutés en mesurant l'efficacité à long terme des moyens mis en œuvre et en recueillant des données qui contribueront à faire avancer les connaissances en matière de la protection et de gestion durable de l'environnement. Le programme de suivi environnemental permettra de s'assurer de l'application des mesures d'atténuation et de documenter certains impacts à long terme du projet sur l'environnement.

Ce programme de suivi devra être appuyé par des indicateurs environnementaux qui permettront de cerner l'évolution de l'état des composantes des milieux. Les composantes environnementales qui devront faire l'objet de suivi dans le cadre du présent projet sont les suivantes :

- Eaux (surface et souterraine) ;
- Air ;
- Bruit ;
- Socio-économique.

Pour ce faire, l'ANDE peut mobiliser un expert pour assurer le suivi.

Lors du suivi, l'on mesurera l'efficacité des moyens mis en œuvre.

Le programme de suivi repose sur les éléments suivants :

- Contrôle du bon fonctionnement des installations ;
- Contrôle de la qualité des émissions atmosphériques des camions de transport,
- Suivi régulier de la vidange effective des véhicules de transport ;
- Contrôle du respect des mesures de sécurité ;
- Entretien de l'imperméabilisation du sol du site ;
- Vérification du bon fonctionnement du plan de gestion des situations d'urgence,
- Vérification du respect des procédures de sécurité ;
- Vérification de l'existence sur le site des mesures de sécurité préconisées,
- Réalisation d'audits environnementaux ;
- Réalisation des Études Environnementales ;
- Réalisation des inspections du SDIIC sur le site ;
- Réalisation des inspections règlementaires sur les équipements à pression de gaz ou de vapeur.

#### ❖ Indicateurs du suivi environnemental et Social

A titre indicatif, les activités de suivi environnemental et social du projet peuvent être les suivantes :

- Le suivi de traitement de griefs par le MOD et les autorités compétentes (temps de traitement et clôture des actions menées avec satisfaction ou résolution, intervenants).
- Le suivi de nombre et l'efficacité des formations effectuées en HSSE.
- Le suivi de l'état des panneaux de signalisation mis en place.
- Le suivi de l'érosion des sols se fera dans les zones jugées sensibles. Il s'agira de faire des prélèvements sur le profil afin d'en évaluer la résistance à l'éboulement sous l'effet de l'eau de ruissellement. Cette analyse sera annuelle.
- Le suivi de la végétation se fera sur les plantations réalisées. Ce suivi sera permanent. Il sera réalisé par les Services des Eaux et Forêts et portera sur la survie des plants, la prédation des animaux et des insectes notamment (le taux de régénération des espaces déboisés, le taux de réussite des espèces plantées).
- Le suivi de la santé de la population dans les centres de santé se fera par semestre et concernera l'évolution de la prévalence des IST/SIDA, des maladies hydriques et des maladies respiratoires.
- Le suivi des accidents de la circulation par les services chargés de la sécurité routière ;
- Le suivi de la mise en place des différents plans élaborés par l'entrepreneur comme les plans de gestion des déchets, HSSE.

## 8.5 Exécution des activités du PGES

Les principales dispositions environnementales à prendre en compte pendant la phase de réalisation du projet comprennent les mesures d'atténuation des impacts négatifs sur le milieu naturel (qualité de l'air, bruit et ressource en eau) et le milieu humain (populations, activités économiques, cadre de vie, sécurité et circulation routière).

En plus des activités habituelles de surveillance environnementale du chantier, l'exécution des activités du PGES comportera cinq grands programmes qui sont les suivants :

### 8.5.1 Le Programme de suivi/surveillance de la qualité de l'air

L'efficacité des engins et autres équipements utilisés sur le chantier, sera indirectement contrôlée en vérifiant la qualité de l'air ambiant. Le chantier doit fonctionner de manière à ce qu'il ne puisse pas être à l'origine de pollution de la qualité de l'air susceptible de compromettre la santé ou la sécurité du voisinage ou de constituer une nuisance pour celui-ci. Les émissions atmosphériques ne doivent pas dépasser les niveaux admissibles en limites de propriété de l'établissement fixées par l'arrêté d'autorisation, pour chacune des périodes de la journée (diurne et nocturne).

À cet effet, l'entreprise procédera à la prise des mesures des polluants atmosphériques, notamment les retombées des particules fines (poussières) et les polluants chimiques (les composés organiques volatils totaux (COVT), le monoxyde de carbone (CO), l'hydrogène sulfuré (H<sub>2</sub>S) et le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>).

Les points de contrôle seront choisis en amont et en aval des points d'émission en tenant compte des directions du vent ainsi que des emplacements relatifs des communautés avoisinantes. Les contrôles se feront trois (3) fois pendant la durée du chantier (au démarrage, à mi-parcours et à la fin).

**Tableau 35: Paramètres et programme d'analyse des rejets atmosphériques**

Polluants	Flux horaires total	CMA (mg/m <sup>3</sup> )	Périodicité
Monoxyde de carbone (CO)	>1kg/h	50	Chaque six (6) mois
Dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> )	>25 kg/h	500	
Oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> )	>1 kg/h	50	
Poussières totales	<1kg/h	100	
	>1kg/h	50	

CMA : Concentration Maximale Admissible

**Source :** Arrêté portant réglementation des rejets et émissions des Installations classées pour la Protection de l'Environnement

### 8.5.2 Le Programme de suivi/surveillance de la qualité du climat sonore

Les bruits et les sons provoquant une sensation indésirable sont réglementés et consignés également dans l'Arrêté n°01164/MINEEF/CIAPOL/SDIIC du 04 Novembre 2008 portant Règlementation des Rejets et Émissions des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Les bruits sont caractérisés par des grandeurs physiques mesurables et des grandeurs dites physiologiques correspondant à la sensation auditive.

Pour mieux contrôler les émissions sonores sur son chantier, l'entreprise des travaux devra procéder à une campagne continue de mesures des bruits. Les niveaux sonores seront déterminés en deux points du domaine et sur deux (2) créneaux horaires (jour entre 6h00 et 22h00 et nuit entre 22h00 et 6h00). Les points de mesures seront choisis afin de couvrir les sites sensibles qui pourraient être influencés par les travaux.

**Tableau 36: Niveaux sonores d'émission admissible en décibel (dB (A))**

Zone	Moment ou Période de la journée (en décibel)		
	Jour	Période intermédiaire	Nuit
Zone d'hôpitaux, zone de repos, aires de protection d'espaces naturels	40	35	30
Zone résidentielle ou rurale, avec faible circulation de trafic terrestre, fluvial ou aérien	45	40	35
Zone résidentielle urbaine	50	45	40
Zone résidentielle urbaine, avec quelques ateliers ou centres d'affaires, ou avec des voies de trafic terrestre, fluvial ou aérien assez importantes ou dans les communes rurales	60	55	45
Zone à prédominance d'activités commerciales, industrielles	70	65	50
Zone à prédominance industrielle	75	70	60

Source : Arrêté N°01164/MINEEF/CIAPOL/SDIIC du 04 novembre 2008 portant Réglementation des Rejets et Emissions des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

### 8.5.3 Le Programme de suivi/surveillance de la gestion des déchets solides et liquides

Ce programme se focalisera sur l'ensemble des activités identifiées dans le PPGED et devra veiller à ce que toutes les actions prévues soient effectivement mises en œuvre dès le démarrage du chantier jusqu'à la fin des travaux.

Il s'agira, durant les travaux, de veiller à ce que la qualité du cadre de vie autour du chantier ne soit dégradée par les déchets des travaux qu'ils soient solides ou liquides. De ce fait, le programme de suivi/surveillance de la gestion des déchets tiendra compte :

- de la disponibilité en nombre suffisant des réceptacles des déchets,
- de la mise en dépôt provisoires des déchets récupérables ;
- de l'évacuation régulière des déchets liquides notamment les eaux usées de chantier ;
- et de l'évacuation régulière des déchets non récupérables vers la décharge municipale.

### 8.5.4 Le Programme de suivi/surveillance des risques et dangers

La gestion des risques et des accidents consiste en l'analyse des risques et à la proposition de mesures de sécurité. Aussi, ce programme se focalisera d'une part sur l'identification de toutes les sources de risques et de dangers aussi bien pour les travailleurs que pour le voisinage ; et d'autre part sur la mise en œuvre des dispositifs préventifs, à savoir :

- le renforcement des capacités des travailleurs sur l'utilisation des machines et des équipements de chantier ;
- la sensibilisation des travailleurs au respect des consignes de sécurité à travers les séances de formation interne dites « ¼ d'heures de sécurité et santé » ;

Enfin, ce programme prendra en compte les dispositifs de protection des travailleurs et du voisinage en cas de survenue d'accidents sur le chantier.

### 8.5. 5 Le Programme d'information, de sensibilisation et de formation

La mission de contrôle et l'entreprise des travaux devront exécuter la mise en œuvre d'une campagne d'information et de sensibilisation des travailleurs mais aussi des populations riveraines et bénéficiaires du projet. Dans ce processus, les associations locales et les ONG environnementales et sociales devront être impliquées au premier plan.

Les objectifs spécifiques de ce programme sont de préparer les populations à bien recevoir et cohabiter avec l'infrastructure à réaliser, car devant subir au premier plan les effets négatifs potentiels. La sensibilisation va aussi porter sur la gestion des conflits, les facteurs de vulnérabilité tels que le VIH-SIDA, la Covid 19, le paludisme, la fièvre typhoïde, les risques d'accidents et la sécurité routière. Il s'agira d'organiser des séances d'information et d'animation dans les établissements voisins et dans les quartiers environnants, par le biais d'ONG ou d'animateurs locaux. Les autorités locales devront être des relais auprès des populations pour les informer et les sensibiliser sur les enjeux du projet. L'information au niveau local pourrait être confiée à des Associations ou ONG ayant une expertise confirmée dans ce domaine.

La formation/sensibilisation s'articulera autour des thèmes suivants :

**Tableau 37:Thèmes de formation et sensibilisation**

Sensibilisation sur les risques du chantier	Populations riveraines
Sensibilisation sur les risques aux postes et au chantier	Ensemble du personnel de chantier
Sensibilisation sur la conduite	Conducteurs de camion
Formation à la sécurité incendie	Ensemble du personnel technique
Formation au secourisme sauvetage	Agents à identifier
Formation à l'habilitation électrique	Personnel électricien
Sensibilisation au port des équipements de protection individuelle	Personnel technique
Formation et sensibilisation à la gestion de l'environnement	Ensemble du personnel

**Source : NATRA Consultant, Aout 2023**

L'exécution de l'ensemble de ces programmes se fera durant la progression des travaux en fonction des phases du chantier.

### 8.6 Coût des mesures environnementales et sociales

Le coût des mesures environnementales et sociales des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire, s'élève à Cent huit millions trois cent cinquante mille (108 350 000) francs CFA dont les détails sont contenus dans le tableau suivant. Il prend en compte le coût des mesures institutionnelles, le coût des activités de sensibilisation, et le coût des mesures techniques à mettre en œuvre par l'entreprise des travaux, Il faut préciser que la plupart des coûts de mesures environnementales et sociales sont inclus généralement dans le marché de l'entreprise chargée des travaux. Le coût présenté est indicatif et pourrait varier en fonction des réalités de terrain.

**Tableau 38: Détail des coûts de la mise en œuvre du PGES**

---

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Actions environnementales	Période	Unité	Quantité	Coût Unitaire (F CFA)	Montant Total
<b>1. MESURES INSTITUTIONNELLES</b>					
1.1 Renforcement des capacités du personnel de chantier sur les dispositifs d'Hygiène, Santé et sécurité et sur le PGES y compris la production du règlement intérieur du chantier	Démarrage des travaux Phase travaux	Ensemble	1	500 000	500 000 Inclus dans le contrat de l'entreprise
1.2 Sensibilisation des travailleurs ; des usagers de Kodonakaha sur les IST/VIH/SIDA, VBG, MGP et la maladie à coronavirus (COVID 19)	Démarrage des travaux Phase travaux	Campagne	2	2 500 000	5 000 000 Inclus dans le contrat de l'entreprise
1.3 Mobilisation d'un Spécialiste en Environnement au sein de l'entreprise des travaux pour l'élaboration et le suivi des outils de gestion de l'environnement	Durant tout le chantier	Mois	12	750 000	9 000 000
1.4 Mobilisation d'un Spécialiste en Environnement au sein de la mission de contrôle des travaux pour la validation, la surveillance et le contrôle des outils de gestion de l'environnement	Durant tout le chantier	Mois	12	1 250 000	15 000 000 Inclus dans le contrat du bureau de contrôle
1.5 Indemnisation pour la destruction des cultures agricoles, Restauration des moyens de subsistance	Avant le démarrage des travaux	Provision	1	10 000 000	10 000 000
<b>Sous-total 1 : 39 500 000</b>					
<b>2. MESURES TECHNIQUES</b>					
2.1 Surveillance et suivi de la qualité de l'air et du bruit	Avant, pendant et à la fin des travaux	Provision Campagne	3	1 000 000	3 000 000 Inclus dans le contrat de l'entreprise
2.2 Acquisition des EPI	Démarrage des travaux Phase travaux	Ensemble	1	1 000 000	1 000 000 Inclus dans le contrat de l'entreprise
2.3 Acquisition des EPC et équipements de signalisation	Démarrage des travaux Phase travaux	Ensemble	1	1 500 000	1 500 000 Inclus dans le contrat de l'entreprise
2.4 Acquisition des poubelles pour le site	Démarrage des travaux Phase travaux Phase d'exploitation	Ensemble	1	2 500 000	2 500 000 Inclus dans le contrat de l'entreprise

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Actions environnementales	Période	Unité	Quantité	Coût Unitaire (F CFA)	Montant Total
2.5 Sécurité sanitaire des employés (boîte à pharmacie)	Durant tout le chantier	Ensemble	1	500 000	500 000
2.6 Travaux d'aménagement paysager: création de jardin avec banc et passage ; plantation d'arbre à ombrage	A la fin des travaux	Ensemble	1	10.000.000	10.000.000
<b>Sous-total 2 : 18 500 000</b>					
3. Mise en œuvre du MGP					
3.1 Installation, formation et équipement des comités de gestion des plaintes	Durant tout le chantier	Forfaitaire	1	3 000 000	3 000 000
<b>Sous-total 3 : 3 000 000</b>					
4. Audit annuel de performance E&S	A la fin des travaux	Ensemble	3	12 500.000	37 500.000
sous-total 4 : 37 500.000					
				<b>Total PROVISoire</b>	<b>98 500 000 FCFA dont 23 000 000cfa inclus dans le contrat de l'entreprise et 15 000 000 du contrôleur des travaux</b>
				<b>Imprévus (10 %)</b>	<b>9 850 000</b>
				<b>Total PGES</b>	<b>108 350 000FCFA</b>
				<b>USD</b>	<b>177561,92 \$</b>

Source : NATRA Consultant, Août 2023

Tableau 39: Matrice de mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale

Activités/ Source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures ou actions à mettre en œuvre	Indicateur de mise en œuvre	Source de vérificati on	Organisme s d'exécutio n	Organisme De surveillanc e/ Suivi	Période de mise en œuvre	Coût HT en FCFA	Source de financeme nt
<b>PHASE DE CHANTIER (Phase préparatoire et Phase de construction)</b>										
Transport et manutention des engins, machineries et équipements ;  Recrutement des manœuvres ;	Milieu humain	Dysfoncti onnemen t général du chantier	<b>Mesures générales</b>  Mobilisation d'un Spécialiste en Environnement au sein de l'entreprise des travaux pour l'élaboration et le suivi des outils de gestion de l'environnement	Présence d'un Environnementalis te dans le personnel de l'entreprise.	Contrat de l'Environ nemental iste	Entreprise des travaux.	UCP  Mission De Contrôle (MDC)	Durant tout le chantier	7 000 000	Inclus dans le contrat de l'entrepris e
Installation de la base de chantier			Mobilisation d'un Spécialiste en Environnement au sein de la mission de contrôle des travaux pour la validation, la surveillance et le contrôle des outils de gestion de l'environnement	Présence d'un Environnementalis te dans le personnel de la mission de contrôle	Contrat de l'Environ nemental iste	Mission de contrôle des travaux pour la validation	UCP  Mission de contrôle des travaux	Durant tout le chantier	14 500 000	Mission de contrôle des travaux à travers le financeme nt de la BAD.
Terrassement pour le dégagement des emprises			Élaborer un Plan d'Installation de Chantier (PIC) qui définit les différentes aires de cantonnement, de stockage des matériels et déchets.	Aménagement des différentes aires de la base de chantier selon le PIC	PIC  -Rapport de visite de chantier  -Journal de chantier	Entreprise des travaux.	MDC	Avant le démarrage des travaux	2 000 000	Entreprise des travaux à travers le financeme nt de la BAD..

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Activités/ Source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures ou actions à mettre en œuvre	Indicateur de mise en œuvre	Source de vérificati on	Organisme s d'exécutio n	Organisme De surveillanc e/ Suivi	Période de mise en œuvre	Coût HT en FCFA	Source de financeme nt
<b>PHASE DE CHANTIER (Phase préparatoire et Phase de construction)</b>										
	Milieu humain	Dysfoncti onnemen t général du chantier	Produire et Diffuser le PGES, le PAE, le PPGED et le règlement intérieur	Transmission des documents validés à la MDC	Courrier de transmission	Entreprise des travaux.	UCP MDC	Au démarrage du chantier	500 000	Entreprise des travaux
			Renforcement des capacités du personnel de chantier sur les dispositifs de sécurité et sur le PGES y compris la production du règlement intérieur du chantier	Tenue de l'atelier de formation/sensibilisation sur le PGES et le règlement intérieur	Rapport de l'atelier de formation	Entreprise des travaux.	UCP MDC	Au démarrage des travaux	500 000	Entreprise des travaux
			Mise en œuvre du Plan de communication sur le chantier	Disponibilité du plan	Rapport de mis en œuvre	Entreprise des travaux.	UCP MDC	Pendant tout le chantier	1 000 000	Entreprise des travaux
	Milieu humain	Dysfoncti onnemen t général du chantier	Sensibilisation des travailleurs et des populations riveraines sur les IST/VIH/SIDA, VBG, MGP et la maladie à coronavirus (COVID 19)	Nombre de campagne de sensibilisation	Rapport de la campagne de sensibilisation	Entreprise des travaux	UCP MDC	Pendant tout le chantier	2 000 000	Entreprise des travaux
<b>Milieu biophysique</b>										

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Activités/ Source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures ou actions à mettre en œuvre	Indicateur de mise en œuvre	Source de vérificati on	Organisme s d'exécutio n	Organisme De surveillanc e/ Suivi	Période de mise en œuvre	Coût HT en FCFA	Source de financeme nt
<b>PHASE DE CHANTIER (Phase préparatoire et Phase de construction)</b>										
Travaux de terrassement  Transport et manutention des engins, machineries et équipements ;  Installation de la base de chantier  Fouille pour les fondations et les divers réseaux  Mise en place des infrastructures immobilières  Mise en place des équipements	Topographie et Paysage	Modification de la topographie et du paysage	<p>Limiter l'amoncèlement pêle-mêle de déchets de terres sur le chantier ;</p> <p>Étaler régulièrement les monticules de terre qui pourraient découler des déblais ;</p> <p>Mettre régulièrement en dépôt définitif les matériaux non réutilisables pour ne pas encombrer les zones des travaux.</p>	<p>Installation du site dans une zone ne présentant aucun intérêt écologique ou socioéconomique.</p> <p>Aménagements réalisés sur le site.</p> <p>Disponibilité du PIC</p>	<p>Rapport de la MDC.</p> <p>PIC</p>	<p>Entreprise des travaux.</p> <p>Mission De Contrôle (MDC)</p>	<p>UCP</p> <p>ANDE</p> <p>MDC</p>	<p>Au démarrage du chantier</p>	<p>1 000 000</p>	<p>Entreprise des travaux</p>
		Dégradation de la qualité de l'esthétique paysagère	Respecter les mesures de bonne gestion environnementales des déchets de chantier.	Propreté du chantier	Visites de terrain	Entreprise des travaux.	<p>UCP</p> <p>ANDE</p> <p>MDC</p>	<p>Pendant le déroulement du chantier</p>	<p>500 000</p>	<p>Entreprise des travaux.</p>

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Activités/ Source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures ou actions à mettre en œuvre	Indicateur de mise en œuvre	Source de vérificati on	Organisme s d'exécutio n	Organisme De surveillanc e/ Suivi	Période de mise en œuvre	Coût HT en FCFA	Source de financeme nt
<b>PHASE DE CHANTIER (Phase préparatoire et Phase de construction)</b>										
Travaux de terrassement  Transport et manutention des engins, machineries et équipements ;  Installation de la base de chantier	Sol	Exposition des sols aux effets de l'érosion due à la contamina tion par les produits chimiques	<p> limiter strictement le décapage des sols aux emprises des travaux.</p> <p> Stocker sur une aire étanche et sous abris les produits pétroliers avant leur évacuation.</p>	<p> Surface exacte de sol décapée ou dénudée</p> <p> Aire de stockage imperméabilisée</p>	Rapport de la MDC.	Entreprise des travaux.	ANDE MDC	Au démarrage du chantier et durant le fonctionnement	500 000	Entreprise des travaux
			<p>-Eviter les déversements accidentels des polluants chimiques et en cas de déversement récupérer les terrains souillés et les évacuer en dépôt définitif,</p> <p>-Conserver les matériaux superficiels issus des purges (sols hydromorphes fortement humifères fertiles) pour une réutilisation lors de la végétalisation.</p>	<p>Mise en dépôt provisoires de ces sols issus de purge.</p> <p>Absence de cas de déversements accidentels de produits d'hydrocarbures.</p>	Visites de terrain	Entreprise des travaux	UCP ANDE MDC	Pendant le déroulement du chantier	1 000 000	Entreprise des travaux.
	Air	Pollution de l'air par les mouvements des engins.	<p>Utiliser des engins et des véhicules justifiant d'un certificat d'entretien de la SICTA ;</p> <p>Procéder à un arrosage régulier de la plate-forme servant d'aire de circulation aux véhicules et machines, par temps sec (au moins 4/jour).</p> <p>Procéder régulièrement à l'entretien des véhicules et machines</p> <p>Privilégier les fouilles manuelles pour limiter les émissions de poussières.</p>	<p>Relevé de la qualité de l'air et du climat sonore.</p> <p>Etat d'humidité de la surface décapée</p> <p>Absence de plaintes des populations</p>	Rapport de la MDC.	Entreprise des travaux.	ANDE MDC	Durant le fonctionnement	1 000 000	Entreprise des travaux

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Activités/ Source d'impact	Compo- sante du milieu af- fectée	Nature de l'im- pact	Mesures ou actions à mettre en œuvre	Indicateur de mise en œuvre	Source de vérification	Organismes d'exécution	Organisme De surveil- lance/ Suivi	Période de mise en œuvre	Coût HT en FCFA	Source de fi- nancement
<b>PHASE DE CHANTIER (Phase préparatoire et Phase de construction)</b>										
<b>Milieu biophysique</b>										
Travaux de ter- rassement Transport des équipements ; Installation de la base de chantier	Climat so- nore	Dégradation de la qualité du climat sonore par les bruits des travaux.	- Recourir aux procédés et modes de construction générant peu de bruits ; Utiliser des machines et appareils respec- tant un niveau de puissance selon l'état reconnu de la technique, respectant ou émettant des bruits supportables pour les utilisateurs et le voisinage. -éviter les travaux bruyants aux heures de repos et de cours.	Relevé de la qualité du climat so- nore  Absence de plaintes des popu- lations	Rapports de relevé  Rapports de visites de chantier.	Entreprise des travaux	UCP ANDE MDC	Au démar- rage du chantier Durant les travaux A la fin des travaux	1 000 000	Entreprise des travaux
Travaux de ter- rassement Transport des équipements ; Installation de la base de chantier	Végétation et de la faune	Destruction du couvert végé- tal local Destruction de l'habitat de la faune et mi- gration forcée de celle-ci.	Travaux d'aménagement paysager : création de jardin avec banc et passage ; plantation d'arbres à ombrage	Superficies de terres défrichées.	Rapport de la MDC	Entreprise des tra- vaux.	ANDE  MDC	Au démar- rage du chantier	7 000 000	Entreprise des travaux
Travaux de ter- rassement Transport des équipements ; Installation de la base de chantier	Cultures vivrières et pérennes	Destruction de cultures vi- vrières et perte de revenus	Identifier et indemniser les personnes impactés	Nombre de personnes impactées et indemni- sées Nombre de pieds de cultures détruites	Rapport de visite de chantier  Rapport du PAR Abrégé	Entreprise	ANDE / MdC UCP- ENY-CI	Phase des travaux	4 000 000	Budget du PAR Abrégé
<b>Milieu humain</b>										

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Activités/ Source d'impact	Compo- sante du milieu af- fectée	Nature de l'im- pact	Mesures ou actions à mettre en œuvre	Indicateur de mise en œuvre	Source de vérification	Organismes d'exécution	Organisme De surveil- lance/ Suivi	Période de mise en œuvre	Coût HT en FCFA	Source de fi- nancement
<b>PHASE DE CHANTIER (Phase préparatoire et Phase de construction)</b>										
Transport et man- utention des engins, machi- nerie et équipe- ments ; Installation de la base de chantier  Travaux de cons- truction du centre de forma- tion et ses infras- tructures con- nexes	Bien-être et quiétude des popu- lations	Nuisances so- nores et at- mosphériques	-informer les usagers de l'école quelques jours avant le démarrage des travaux dans leur zone ;  Utiliser des engins et équipements émettant peu de bruits ; -limiter à titre préventif les émissions sonores dans la mesure où cela est réalisable sur le plan technique ; - limiter les horaires de travail et les nuisances sonores suivant la réglementation en vigueur ;	Relevé de la qua- lité du climat so- nore. -Etat des engins Absence de bruits Absence de plaintes des popu- lations		Rap- ports de re- levé  Certifi- cats de visite tech- niques des en- gins  Rap- port de la MDC	Entre- prise des tra- vaux  UCP MDC  ANDE	Pendant l'exécu- tion des travaux	500 000	Entreprise des travaux.
	Genre	Violences basées sur le genre	-fournir à l'UCP ENABLE YOUTH et à la MDC au dé- marrage des travaux, un code de conduite sur la pro- tection de l'enfance et de femmes qui servira à définir les conditions de prévention des violences susceptibles d'être faites à ces groupes de personnes vulnérables ; -éviter toute forme de discrimination basée sur le genre en recrutant des jeunes filles et des femmes au même titre que les hommes, lors du recrutement de la main d'œuvre locale ; Sensibilisation sur le Genre	Production du code de bonne conduite Programme de sen- sibilisation		Dispo- nibilité du code de conduite PV de la sensibili- sation	Entre- prise des travaux  UCP MDC	Pendant l'exécution des tra- vaux	500 000	Entreprise des travaux.
	Cadre de vie	Dégradation du cadre de vie	Mettre effectivement en œuvre le PPGED élaboré au démarrage du chantier, -Eviter tout dépôt de déchets dans les environs du chantier. Enlever systématiquement les déchets et les évacuer vers la décharge municipale	Absence de dépôts de déchets à proxi- mité des localités traversées.		Visites de chan- tier	Entre- prise des travaux.  UCP ANDE MDC	Pendant la durée du chantier	1 000 000	Entreprise des travaux.
<b>Milieu humain</b>										

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Activités/ Source d'impact	Compo- sante du milieu af- fectée	Nature de l'im- pact	Mesures ou actions à mettre en œuvre	Indicateur de mise en œuvre	Source de vérification	Organismes d'exécution	Organisme De surveil- lance/ Suivi	Période de mise en œuvre	Coût HT en FCFA	Source de fi- nancement
<b>PHASE DE CHANTIER (Phase préparatoire et Phase de construction)</b>										
Transport et ma- nutention des engins, machi- nerie et équipe- ments ; Installation de la base de chantier	Sécurité	Accident de la circulation	Installer des panneaux de signalisation routière et déléguer un agent pour assurer la gestion de la cir- culation automobile et piétonne autour des entrées et sortie du site des travaux ; Organiser par quinzaine, des séances de sensibilisa- tions sur l'excès de vitesse	Présence de pan- neau de signalisa- tion sur le site	Constat sur le terrain	Entre- prise des travaux	UCP ANDE MDC	Pendant l'exécution des tra- vaux	1 000 000	Entreprise des travaux
		Exposition à des risques d'acci- dents et de ma- ladie de travail	Doter les travailleurs des EPI nécessaires et rendre le port obligatoire ;  Doter le Chantier des EPC nécessaires aux travaux  Afficher les consignes de sécurité et d'hygiène sur un panneau à la base de chantier  Acquérir de boîtes à pharmacie et signer un contrat avec un centre de santé le plus proche  Signer une convention avec une structure médicale lo- cale pour la prise en charge des cas d'accidents ou de blessures graves sur le chantier.	Port des EPI par les employés.  Déploiement des EPC sur les sites des travaux  Disponibilité des boites à pharmacie  Signature d'un con- trat de partenariat avec l'Infirmier de l'ERA-SUD	Visites de chan- tier  Contrat signé	Entre- prise des travaux.	ANDE UCP MDC	Dès le dé- marrage du chan- tier et pen- dant la durée des travaux.	1 000 000  1 500 000  500 000	Entreprise des travaux
	Cadre de vie	Dégradation du cadre de vie	Doter la base d'une dizaine de poubelles différentiel par couleurs Eviter tout dépôt de déchets de chantier dans les envi- rons.	Présence de pou- belles à la base	Visites de chan- tier	Entre- prise des travaux	UCP ANDE MDC	Pendant la durée du chantier	2 500 000	Entreprise des travaux.
	Santé pu- blique	Transmission et de propagation des pathologies locales, des IST/MST/SIDA et du Covid	- organiser par quinzaines des campagnes de sensibili- sation des travailleurs et des apprenants sur l'hygiène du milieu, le Sida et le Covid ; - organiser des campagnes de démoustication régu- lière au sein de l'école ; - mettre en place des bacs à ordures sur le site des tra- vaux	Nombre de cam- pagne organisé	Rapport de cam- pagne	Entre- prise des travaux	UCP MDC	Pendant la durée chantier	5 000 000	Entreprise des travaux.

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Activités/ Source d'impact	Com- po- sante du mi- lieu af- fec- tée	Nature de l'impact	Mesures ou actions à mettre en œuvre	Indica- teur de mise en œuvre	Source de vé- rifica- tion	Orga- nisme s d'exé- cution	Orga- nisme De sur- veil- lance/ Suivi	Période de mise en œuvre	Coût HT en FCFA	Source de fi- nance- ment
<b>PHASE D'EXPLOITATION</b>										
<b>Milieu humain</b>										
Fonction- nement et entretien des bâti- ments	Cadre de vie	Détériora- tion du cadre de vie par les rejets des déchets domes- tiques (so- lides et li- quides)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire des tris sélectifs à la source par l'utilisation de poubelles de différentes couleurs et présentant des indications claires précisant les types de déchets affectés à chaque poubelle.</li> <li>Sensibiliser les élèves et les travailleurs au tri sélectif à la source.</li> <li>Mettre en place un système de drainage des eaux pluviales afin d'éviter leur stagnation dans l'enceinte de l'établissement.</li> </ul>	Présence des équi- pements et ou- vrages de gestion des dé- chets so- lides et li- quides.	Constats de terrain					
	Sécu- rité	Incendie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place un système d'alarme incendie et un Plan particulier d'urgence élaboré et mis en œuvre ;</li> <li>Mettre en place d'un réseau incendie : extincteurs et dispositif de pompage de lutte contre l'incendie (RIA et poteaux d'incendie) ;</li> <li>Faire un suivi périodique des extincteurs ;</li> <li>Afficher les consignes de sécurité et numéro de téléphone des différents services de secours</li> <li>Elaborer et mettre en œuvre d'un Plan d'Intervention.</li> <li>Interdire formellement de fumer ou d'apporter du feu à proximité des stocks d'hydrocarbures et produits dangereux ;</li> <li>Mettre en place un système d'alarme incendie et un Plan particulier d'urgence élaboré et mis en œuvre.</li> </ul>	Présence d'extinc- teur	Constat de terrain	Dirrec- tion de l'école	Constats de ter- rain	Toute la durée du fonc- tionne- ment du centre	1 000 000	Trésor public
Mise en œuvre du MGP	Bio- phy- sique et humain	Tous im- pacts	Toutes mesures	PV de mise en place du comité	Re- gistre de plaintes	CGP	UCP-EY	Toute la durée des tra- vaux	3 000 000	Entre- prise des travaux
<b>Milieu humain</b>										

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Activités/ Source d'impact	Com- po- sante du mi- lieu affec- tée	Nature de l'impact	Mesures ou actions à mettre en œuvre	Indica- teur de mise en œuvre	Source de vé- rifica- tion	Orga- nisme s d'exé- cution	Orga- nisme De sur- veil- lance/ Suivi	Période de mise en œuvre	Coût HT en FCFA	Source de fi- nance- ment
<b>PHASE D'EXPLOITATION</b>										
Fonction- nement et entretien des bâti- ments	Sécu- rité	Electrocu- tion ou électrisa- tion	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Prévoir la protection des personnes par des dispositifs différentiels de haute sensibilité ;</li> <li>•Prévoir des dispositifs de protection de tous les circuits contre les courts circuits ;</li> <li>•Eviter les surtensions ;</li> <li>•Mettre en place un système de contrôle, et d'entretien de tout le système électrique de l'établissement.</li> </ul>	Présence de dispo- sitif de protection	Consta- ts de terrain	Direc- tion de l'école	Direc- tion de l'établisse- ment	Toute la durée du fonc- tionne- ment de l'école	1 000 000	Trésor public
Audit E&S	Biophy- sique et humain	Tous impacts	Toutes mesures	Contrat de l'auditeur	Rappo- rt d'audit	Bureau d'étud e agréé	ANDE	Fin des travaux	37 500 000	UCP-EY
									<b>Total provisoire 98 500 000 FRCFA</b>	
									<b>Imprévus (10%) 9 850 000</b>	
									<b>Total PGES 108 350 000FCFA</b>	

Source : NATRA Consultant, Août 2023

## 9. PARTICIPATION PUBLIQUE ET PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

---

La participation publique est instituée en Côte d'Ivoire par le décret n°96-894 du 8 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement, qui stipule en son Article 35 que « Le public a le droit de participer à toutes les procédures et décisions qui pourraient avoir un effet négatif sur l'environnement » ; mais aussi par le principe 5 de l'Equateur (Participation des parties prenantes), par la Sauvegarde Opérationnelle 1 (SO1) de la BAD.

Elle comprend les aspects suivants : l'information préalable des autorités et des communautés, la consultation des personnes susceptibles d'être affectées par le projet et l'enquête publique.

Cette procédure de participation des parties prenantes permet de présenter le projet aux parties prenantes, d'apprécier les impacts sur l'environnement naturel et humain et de recueillir les avis, attentes et préoccupations des personnes affectées et des parties prenantes.

### 9.1 Objectif de la consultation

La participation publique peut être définie comme l'implication de personnes et/ou de groupes de personnes physiques ou morales, positivement ou négativement touchés par un projet, un programme, un plan ou une politique de développement sujet à un processus de prise de décision.

Dans le cadre de ces consultations publiques, le consultant a mobilisé autour du Projet de réhabilitation et/ou l'extension, et d'équipement des dortoirs et réfectoires à effectuer dans les centres d'incubation et d'Exploitation des Universités et écoles de formation à l'ensemble des parties prenantes. L'objectif de cette démarche est d'impliquer les décideurs et les populations à la prise de décisions finales concernant le projet. Les objectifs spécifiques poursuivis par une telle démarche se résument comme suit :

- ✓ fournir aux acteurs concernés, une information juste et pertinente sur le projet, notamment ses objectifs, la consistance des travaux prévus, les impacts potentiels, négatifs et positifs ainsi que les mesures de mitigation y afférentes ;
- ✓ inviter l'ensemble des parties prenantes à donner leurs avis et préoccupations sur le projet à réaliser (besoins, attentes, craintes, suggestions et propositions de solutions) dans le cadre d'un dialogue instructif et participatif entre eux et les mandataires du promoteur de projet ;
- ✓ convenir de façon concertée sur les actions prévues par le projet et particulièrement sur les mesures à entrevoir pour faire face aux impacts négatifs potentiels.

Cette procédure de participation publique permet de présenter le projet aux populations concernées et d'apprécier avec elles les impacts potentiels sur l'environnement humain et biophysique.

La dernière Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui s'est tenue en juin 2012 à Rio de Janeiro autour du thème « L'avenir que nous voulons » a réaffirmé l'importance du principe de participation comme mécanisme de consolidation de la bonne gouvernance et du développement durable. Ainsi, la Déclaration stipule dans les paragraphes 43 et 99, d'une part, « qu'une large participation du public et l'accès à l'information comme aux instances judiciaires et administratives sont indispensables à la promotion du développement durable » et, d'autre part, « que la promotion de l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement doit se faire à toutes les échelles régionale, nationale, infranationale et locale ».

C'est ainsi que des consultations ont été organisées avec les responsables administratifs, techniques et les populations de la région concernée par le projet.

### 9.2 Méthodologie adoptée dans le cadre du processus de consultation publique

La méthodologie adoptée est la démarche participative attentive aux préoccupations des populations concernées par le sous-projet. Pour cela, des rencontres d'informations préalables, d'échanges et de discussions autour des activités du sous-projet ont été engagées à l'effet de tenir compte des besoins et

---

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

des réalités du milieu bénéficiaire. Les outils méthodologiques tels que l'entretien semi-structuré et le focus group ont été mobilisés.

Cette méthodologie a porté sur trois axes principaux :

- Identification des parties prenantes
- Information préalable des différentes parties prenantes ;
- Organisation des consultations communautaires ;
- Organisation des consultations publiques.

### 9.2.1 identification des parties prenantes du projet

L'objet de l'identification des parties prenantes est de déterminer les organisations et les personnes susceptibles d'être directement ou indirectement affectées (de façon positive ou négative) ou d'avoir un intérêt dans le Projet. L'identification des parties prenantes est une démarche nécessitant des revues et mises à jour régulières. La bonne compréhension des parties prenantes passe par leur identification et leur caractérisation.

Afin d'élaborer un Plan efficace, l'identification de parties prenantes a été faite en prenant en compte leur intérêt par rapport au projet, besoin de participation, niveau de vulnérabilité, attentes en termes de participation et priorités. Ces informations seront utilisées pour adapter la participation à chaque type de partie prenante. Un accent a été mis pour comprendre comment chaque partie concernée pourrait être affectée, ou comment elle perçoit le fait d'être affectée, de façon à mieux les informer et à comprendre leurs opinions et préoccupations.

. Le tableau ci-dessous présente les parties prenantes identifiées.

**Tableau 40: Parties prenantes du projet**

Catégorie de Parties prenantes	Partie prenante	Lien avec le Projet
<b>Parties prenantes intéressées</b>		
<b>Les ministères</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes (MPJEJ)</li> <li>• Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural</li> </ul>	Ils sont les Maîtres d'ouvrage du Projet EY-CI et assument la fonction de tutelle du projet EY
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Ministère de l'Environnement et du développement Durable</li> </ul>	Il a en charge, la gestion des questions environnementales
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique</li> </ul>	Il est le bénéficiaire du sous projet
<b>La coordination du projet</b>	L'Unité de Coordination du Projet EY	Elle est le maitre d'ouvrage délégué et à ce titre assure la gestion technique et financière des activités du Projet EY
<b>Les directions régionales, services techniques et administratifs</b>	Le Corps préfectoral du Département de Korhogo	Il représente le pouvoir exécutif dans sa circonscription. Il est, à ce titre, le délégué du Gouvernement et le représentant direct de chaque ministre. Il participe à assurer la paix et la sécurité des personnes et des biens. Il accompagne le promoteur et l'entrepreneur dans la mise en œuvre du Projet.

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Direction Régionale de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes (MPJEJ)</li> <li>• La Direction Régionale de l'Agriculture et du Développement rural</li> <li>• Agence Emploi Jeunes de Korhogo</li> </ul>	Elles représentent les maîtres d'ouvrage dans la zone du projet
	L'ANDE	Elle assure le suivi environnemental et social externe. Autrement dit, elle veille à la mise en œuvre effective du Plan de Gestion Environnementale et Sociale.
	Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable	Elle veille à la mise en œuvre effective du Plan de Gestion Environnementale et Sociale.
	La Direction Régionale de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle,	Elle a en charge la gestion des questions sanitaires du projet
	La présidence de l'Université Peleforo GON COULIBALY	Tutelle du centre agropastoral (formation et encadrement des jeunes)
	La Direction de l'Institut Agropastoral de UPGC	Gestionnaire du centre agropastoral (formation et encadrement des jeunes) de Kodanakaha
<b>Le secteur privé</b>	Entreprise chargée des travaux	Chargée de réaliser les travaux de construction
<b>Organisations de la société civile</b>	ONG locales	Chargé de mener des campagnes de sensibilisation sur des thématiques du projet (VBG/VIH/IST etc.)
<b>Communauté villageoise Kodanakaha</b>	<b>Jeunes, femmes, hommes</b>	Ils sont des membres de la communauté villageoise qui peut être directement ou indirectement impactée par le sous projet

Source : NATRA Consultant ; Août 2023

### 9.2.2 Organisation des rencontres restreintes avec les responsables des services locaux concernés

Pour atteindre les objectifs visés, une approche participative, concertée et itérative avec l'ensemble des parties prenantes au Projet Enable Youth a été adoptée. Des consultations ont été engagées sur le terrain avec les acteurs du Département de Korhogo concernées par le projet (voir en annexes la synthèse des procès-verbaux de ces consultations). L'information et la consultation des parties prenantes se sont faites à travers des entretiens individuels, des focus group, et des consultations publiques.

Cette démarche adoptée a permis de rassembler une somme d'informations et de suggestions issues des parties prenantes, sur l'orientation à donner au projet Enable Youth.

L'organisation des séances de consultation des parties prenantes a été précédée de courriers administratifs adressés au corps préfectoral et aux différents responsables des services déconcentrés (Voir annexes).

Ainsi, plusieurs rencontres avec les parties prenantes et les acteurs intéressés ont été organisées en vue d'une part, de les informer sur le projet et d'autre part de recueillir leurs points de vue. Ces séances de concertation ont commencé d'abord par des échanges avec les responsables du Projet Enable Youth Côte d'Ivoire à Abidjan, et se sont poursuivies avec les responsables administratifs et techniques de la

---

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

ville de Korhogo et se sont achevées avec une réunion publique d'information et de consultation qui a été organisée dans le village de Kodanakaha.  
Le programme de ces rencontres est indiqué dans le tableau ci-dessous

**Tableau 41: calendrier de réalisation des consultations**

Jour	Période	Activité
1 <sup>re</sup> journée de la mission de terrain : 03/08/2023	Matinée (08h- 11h45min)	Rencontre d'information et d'échange à la Préfecture : Secrétaire Général
		Rencontre d'information et d'échange à l'Agence Emploi jeune de Korhogo
		Rencontre d'information et d'échange à la Direction régionale de l'Environnement et du Développement Durable.
		Rencontre d'information et d'échange à la Direction Régionale l'Agriculture et du Développement Rural.
		Rencontre d'information et d'échange à la Direction Départementale-Korhogo 1
	Après midi 14h10min - 16h50min	Rencontre d'information et d'échange à la Présidence de l'UPGC : Secrétaire Général
		Rencontre d'information et d'échange à la Direction de l'Institut Agropastorale puis avec le sous-préfet de Kiemou
Enquête exploratoire sur le site du projet		
2e journée de la mission de terrain : 04/08/2023	12h 50min - 14h40min	Consultation publique & Focus group
		Organisation de Focus group avec la chefferie de Kodanakaha

Source : NATRA consultant Août 2023

#### 9.2.2.1 Rencontres techniques avec les Responsables du Projet Enable Youth Côte d'Ivoire à Abidjan

Suite à la notification du marché au Consultant, l'UCP Enable Youth Côte d'Ivoire et le Consultant NATRA Consultant/CID ont eu plusieurs rencontres et échanges téléphoniques et Internet Juillet 2023 à Aout en vue de faire l'état d'avancement de l'étude. Aussi, ces rencontres étaient un cadre d'échange sur les contraintes liées au projet en vue de convenir des dispositions pratiques à prendre pour éviter d'éventuelles incompréhensions avec les populations et les responsables locaux dont les activités seront impactées.

#### 9.2.2.2 Rencontres techniques avec les Responsables des services concernés

Ces rencontres de concertation et d'échange qui se sont tenues du 03 au 04 Août 2023 successivement à Korhogo, Kiemou et Kodanakaha avaient pour but d'informer les autorités sur le projet, les objectifs de la mission et la démarche méthodologique du CIES. Elles ont aussi permis de définir la date de la réunion d'information et de consultation publique et ensuite de s'accorder sur le programme des missions de terrain.

L'équipe du Consultant a entrepris plusieurs rencontres avec les autorités administratives et coutumières locales. Il s'agit de rencontres d'information et de sensibilisation des autorités afin de les impliquer dans le processus de réalisation du sous-projet. Ces rencontres avec les autorités administratives constituent également des séances préparatoires des consultations\_ des parties prenantes. Ainsi, ont été rencontrés :

- Le Corps préfectoral du Départements de Korhogo ;
- Le Directeur Régional de l'Agriculture et du Développement rural ;

---

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

- Le Directeur Régional de l'Environnement et du Développement Durable ;
- Le Directeur Régional de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle ;
- Le Responsable de l'Agence Emploi Jeunes ;
- La présidence de l'Université Peleforo GON COULIBALY,
- Le Directeur de l'Institut Agropastoral de UPGC ;
- Les Chefs de village de Kiémou et de Kodanakaha

Au cours de ces différentes rencontres, l'équipe de la mission a présenté aux différentes autorités, le sous-projet et ses impacts potentiels. Ces rencontres ont été également l'occasion de recueillir leurs avis et préoccupations.

**Planche 9: Quelques images de la consultation des autorités locales**



Rencontre d'échanges avec le représentant de la DR l'environnement



Rencontre d'échanges avec le chef de l'Agence Emploi Jeune

---

*Source : NATRA CONSULTANT, Aout 2023*

**9.2.2.3 Organisation de consultation communautaire**

Une réunion de consultation communautaire a été organisée par l'équipe de la mission à Kodanakaha dont les populations seront impactées par les activités de ENY-CI. Le but de cette rencontre était d'assurer une large information du sous-projet auprès des populations. Au cours de cette réunion, les différents impacts potentiels (positifs et négatifs) et les mesures de mitigation des impacts négatifs ont été présentés aux populations. Cette réunion a été l'occasion pour la communauté villageoise d'émettre ces avis, préoccupations et de faire connaître les besoins, attentes, craintes etc. vis-à-vis du sous-projet ; et de recueillir leurs suggestions et recommandations.

---

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

## Planche 10: Réunions communautaires



Réunion communautaire à Kodanakaha



Focus groupe avec les jeunes de Kiémou

Source : NATRA CONSULTANT, Aout 2023

### 8.2.1.4 Consultation publique

Une réunion publique de consultation présidée par Monsieur. Roméo GOSSE, Sous-préfet de Kiémou, a été organisée le 04 août 2023 de 12 h 30 minutes à 14 h 40 minutes, à l'école primaire publique de Kiémou 2. L'objectif général de cette consultation publique, était d'assurer la participation et l'engagement des populations, et des acteurs impliqués dans le sous-projet, de manière à favoriser la prise en compte de leurs avis, attentes, préoccupations et recommandations dans le processus de préparation, de mise en œuvre et de suivi. Dans le cadre de ce sous-projet, il s'est agi plus exactement : (i) d'informer les populations et les acteurs sur le sous-projet et les actions envisagées ; (ii) de permettre aux populations et acteurs de se prononcer sur le sous-projet, (iii) d'émettre leur avis, préoccupations, besoins, attentes, craintes etc. vis-à-vis du sous-projet ; et, (iv) de recueillir leurs suggestions et recommandations pour le sous-projet.

## Planche 11 : Réunion publique



Vue de la table de séance



Vue des participants

Source : NATRA CONSULTANT, Aout 2023

### 9.3 Résultat des consultations publiques

Au sortir des différentes consultations des parties prenantes administratives et communautaires, elles ont marqué leur adhésion totale au sous-projet de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places a Kodanakaha.

L'ensemble des préoccupations soulevées par les parties prenantes lors des consultations se résument en ces termes :

- Les critères d'accès au sous-projet très sélectif ;
- le mécontentement des propriétaires terriens, du fait de l'abandon du site de la ferme agropastoral ;
- le site de la ferme agropastoral est convoité par les agriculteurs du fait de la rareté des terres cultivables ;
- le non-respect des engagements de l'Université envers la communauté villageoise ;
- la non-implication de l'Université dans les projets de développement du village. ;
- la non-résolution des plaintes liées à la destruction des cultures des exploitants agricoles du village par les bœufs de la ferme agropastorale.

En réponse à leurs préoccupations, l'équipe de terrain et le sous-préfet ont rassuré les populations. Ils ont également saisi cette occasion pour faire des recommandations suivantes :

- recruter la main-d'œuvre lors des travaux ;
- partager les informations au quotidien, avec la communauté villageoise dans la mise en œuvre du sous-projet. ;
- dupliquer le modèle du sous-projet de Kodanakaha dans les autres villages de Kiémou.

Au terme des consultations et rencontres, il ressort des réactions des différents acteurs une approbation générale du sous-projet. En effet, aux yeux des acteurs locaux, le sous-projet présente des avantages majeurs certains pour les localités du Poro dont les plus importants sont :

- création d'emplois et d'activités génératrices de revenus ;
- augmentation des richesses ;
- formation et encadrement des jeunes agripreneurs ;
- réduction du chômage et de la pauvreté des jeunes,

---

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

- arrêt de l'exode rural et fixation des jeunes dans leurs terroirs,
- émergence de jeunes producteurs dans les chaînes de valeur ciblées,
- valorisation des fumiers pour la fertilisation des terres agricoles,
- meilleure promotion de la compétitivité de la chaîne des valeurs agricoles dans lePoro.;
- garantie de la sécurité alimentaire ;

Cependant, même si l'on note une forte attente de la part des populations susceptibles de bénéficier du sous-projet et de ses opportunités pressenties ; des préoccupations liées à la prise en compte de l'indemnisation des propriétaires fonciers doivent être prises en compte. En effet, l'on relève, en général, des craintes liées au non-respect des accords faisant l'objet des conventions et la non-préservation de l'environnement physique et social pendant la réalisation des travaux d'aménagement et de protection de ENY-CI.

Dans ce sens, le sous-projet gagnerait à développer des stratégies d'informations, de communication et de sensibilisation pour capitaliser et renforcer les bonnes dispositions des populations vis-à-vis du sous-projet. Ces stratégies pourront contribuer à susciter une adhésion complète de celles-ci à la réalisation des travaux d'aménagement et de protection de ENY-CI.

Le tableau en page suivante fait la synthèse des différentes préoccupations et recommandations exprimées lors des réunions organisées dans le cadre du CIES.

Tableau 42 : Synthèse de résultats de la consultation des parties prenantes

Région : Poro - Département : Korhogo - Sous-préfecture : Kiémou - Village : Kodanakaha				
Risques/impacts présenté par le consultant	Acteurs	Préoccupations & Recommandations	Avis et Perception sur le sous-projet	Réponse
<p><b>Impacts positifs</b></p> <p>Création de quelque dizaine d'emplois directs et indirects, développement d'activités génératrices de revenus (AGR), opportunités d'affaires pour les opérateurs économiques dans le secteur de la vente d'équipements, de matériels et de matériaux de construction</p> <p><b>Impacts négatifs</b></p> <p>• <b>Sur le milieu biophysique</b></p> <p>modification de la topographie et du paysage (destruction de 15 pieds d'anacardiens, 4 hectares de riz et 20 hectares de maïs)</p> <p>pollution/modification de la structure des sols par les rejets de produits chimiques (laitance de ciment, rejets de produits d'hydrocarbures, peinture, etc.) utilisés lors des travaux ;</p>	<p>Le Sous-préfet de Kiémou</p> <p>04/08/2023</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour ceux qui ont dépassé les 40 ans mais qui ont de belles idées, qu'est-ce le sous-projet prévoir ?</li> <li>- La terre a été négociée avant d'installer la ferme école. Par conséquent, il faille qu'une délégation revienne vers les communautés. Aussi, il faudrait que les chefs soient mis à contribution en les associant à toutes les étapes.</li> </ul>	<p>Le projet est salubre, c'est d'ailleurs une action posée pour tous les fils et filles jeunes de la communauté. Également, l'action est très porteuse pour les jeunes de la Sous-préfecture.</p>	<p>En réponse à cette préoccupation, l'expert sociologue de NATRA consultant, en prenant la parole, a fait savoir à la population que l'objectif du projet, est d'améliorer durablement l'employabilité des jeunes diplômés, et créer des emplois durables et rémunérateurs dans le secteur agricole et de l'agribusiness par l'entrepreneuriat. Par conséquent, les responsables du sous-projet mettront tout en œuvre pour dénouer les questions relatives à l'âge et aux diplômes des jeunes.</p>
	<p>Le chef du village de Kiémou</p> <p>04/08/2023</p>	<p>Qu'est-ce qu'on peut faire pour les non diplômés ?</p> <p>Il émet des réserves quant aux critères d'accès de ceux qui ont la volonté de se faire former et bénéficier de ce sous-projet, il trouve ces critères très sélectifs.</p>	<p>Le chef à rassurer de faire adhérer sa population à ce sous-projet en ce sens que cela participe au développement de la localité. Selon lui, le domaine est riche et nourrit son homme, un moyen donc d'encourager ses jeunes frères à embrasser ledit sous-projet et domaine, qui par ailleurs est très porteur.</p>	<p>Pour la question relative aux non diplômés, l'Expert sociologue de NATRA Consultant, prenant la parole, a fait savoir que cette préoccupation est pertinente, car l'emploi des jeunes diplômés ou non est au cœur du programme de l'État de Côte d'Ivoire et celui de la BAD. Par conséquent cette requête sera transmise à la hiérarchie du projet en vue d'une solution idoine.</p>
	<p>Le chef du village de Labelekaha</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourquoi ne pas s'inspirer du modèle de Kodanakaha pour implanter une école de formation agropastorale dans notre village ?</li> </ul>	<p>Nous apprécions le sous-projet et croyons en sa faisabilité, c'est pourquoi nous n'avons pas hésité à faire une réserve pour espérer recevoir pareil sous-projet sur notre terre.</p>	<p>L'Expert sociologue de NATRA Consultant, lors de sa prise de la parole, a tenu à remercier le chef du village de Labelekaha pour l'intérêt que sa population accorde à ce projet destiné à</p>

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

<p>• <b>Sur le milieu humain</b></p> <p>Risque d'embauche d'employés mineurs ; atteintes au bien-être du personnel de chantier ; des villageois de par les nuisances sonores et atmosphériques.</p>	04/08/2023	- Nous avons réservé un espace de 5 hectares, et souhaitons bénéficier aussi du sous-projet dans notre localité.		lutter contre le chômage des jeunes en Côte d'Ivoire. Il a par la suite, signifié que cette information sera transmise aux responsables du projet.
	Le chef du village Kodanakahaha 04/08/2023	Il dénonce la non-assistance des communautés de la part de l'équipe du sous-projet parce que lors de la réalisation des travaux de bornage et de l'électrification du village, ils ont sollicité une aide financière auprès de l'équipe du sous-projet qui a promis de réagir favorablement, cela ne fut pas. Cela est considéré comme un affront à tout le village et il faudrait donc songer à réparer.	La communauté affiche une joie tout en accueillant ce sous-projet, car les impacts socio-économiques que pourrait générer ce sous-projet contribueront directement ou indirectement au bien-être des populations locales et au rayonnement du village.	L'Expert sociologue de NATRA Consultant, à l'entame de sa prise de parole, a d'abord présenté les excuses des responsables du sous-projet à la communauté villageoise pour ces désagréments. Ensuite il leur a fait savoir que leurs préoccupations seront transmises à la hiérarchie en vue d'une solution idoine.
	TOURE Tiekoura, Agriculteur 04/08/2023	Il faut partager les informations au quotidien, surtout tenir au courant les propriétaires terriens. Les bœufs délaissés aux mains d'un peuhl détruisent au quotidien les cultures des paysans. Nous tenons à vous interpeller.	Le site a été abandonné et délaissé pendant plus de 6 ans. Les autorités furent alertées afin de céder le terrain et permettre aux communautés d'exploiter la terre. Heureusement que les choses reprendront.	Pour donner suite à cette préoccupation, l'Expert sociologue de NATRA Consultant, prenant la parole, a fait savoir à la population que leurs préoccupations seront transmises à la hiérarchie en vue d'une solution durable, et pour l'atteinte des objectifs du sous-projet. Il a également souligné que des mesures appropriées seront prises pour éviter que les animaux du sous-projet détruisent des cultures des agriculteurs.
	SILUE Tenin, Agriculteur 04/08/2023	Comment le sous-projet pense améliorer les conditions sanitaires de la population ?	Nous saluons nos autorités d'avoir pensé à nous en localisant ce sous-projet dans notre Sous-préfecture.	L'Expert en santé publique de NATRA consultant, prenant la parole a fait savoir qu'en tenant compte de la réalité de la cible du sous-projet ainsi que de la zone de mise en œuvre, le sous-projet permettra de rapprocher les centres de santé de la population pour leur prise en charge sanitaire en toute aisance.

SOURCE : NATRA Consultant Août 2023

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

## CONCLUSION

---

Les travaux de réhabilitation et/ou d'extension et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places dans les incubateurs à l'Université Peleforo Gon Coulibaly (Institut Agropastorale de Kodanakaha), est un projet majeur pour le Ministère de la Jeunesse et du Service Civique. Ce projet est susceptible de générer de nombreux avantages socio-économiques aussi bien à Korhogo que dans tout le pays. De façon générale, il contribuera à court terme au renforcement des capacités des jeunes diplômés et à moyen et long terme le renforcement de l'employabilité et de l'entrepreneuriat des jeunes, à la création d'opportunités d'emplois pour la jeunesse et de promotion des chaînes de valeur y afférentes.

Par ailleurs, en vue de bonifier les impacts positifs, le recrutement de la main-d'œuvre locale est recommandé pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Si le projet se positionne comme un facteur de développement, il n'est pas toutefois, sans dommages pour l'environnement et les populations. Ceux-ci se résument principalement aux risques d'accident de travail et de circulation routière ; le risques d'une dégradation du milieu naturel du fait des travaux ; de propagation des maladies transmissibles (IST-VIH/SIDA), etc.

Mais ces incidences sur l'environnement sont de faible à moyenne importance et sont circonscrites aux seules zones des travaux et réversibles.

Face à ces incidences, des mesures de protection de l'environnement et de réduction sont recommandées. Ils se résument en termes de mesures de protection du milieu récepteur, de mesures d'hygiène, de santé et sécurité des populations riveraines et des travailleurs et de mesures de prévention des risques d'accidents.

En conséquence, l'entreprise des travaux veillera à prendre toutes les dispositions techniques décrites dans le présent rapport en conformité avec les dispositions réglementaires nationales et celles de la BAD pour mener à bien la mise en œuvre des activités prévues.

Le coût global des mesures pour atténuer les impacts environnementaux et sociaux négatifs du projet est estimé à Cent huit millions trois cent cinquante mille (108 350 000) **francs CFA environ 177561,92 Dollars**

En définitive, il ressort que la faisabilité environnementale et sociale du projet sera acceptable.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

1. Monographie de la sous-préfecture de Bingerville.
2. Rapport final de l'EIES du Projet de Rénovation de l'immeuble-siège de la BAD et de construction d'aménagements sur le site d'extension à Abidjan – Plateau Côte d'Ivoire BAD- Novembre 2017.
3. Rapport final de l'EIES du Projet de Rénovation et de mise à niveau du CHR de Guiglo et de l'hôpital général de Duékoué – Unité de Coordination des Projets C2D Santé (UCP C2D Santé), Octobre 2016.
4. Rapport final du CGES du Projet ENABLE YOUTH- Mars 2023
5. Rapport final de l'EIES du Projet de construction et d'exploitation du Lycée Professionnel de Kong – AVIC international Mars 2019
6. Document de diagnostic et d'orientation stratégique sur la réforme de l'enseignement technique et de la formation professionnelle 2016 – 2025 - en Côte d'Ivoire Cabinet du Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle- Version du 08 Novembre 2016.
7. ADJANOHOOUN (E.), et AKÉ Assi (L.), 1967. Inventaire floristique des forêts claires subsoudanaises et soudanaises en Côte d'ivoire septentrionale. Ann. Univ. Abidjan, fssc. SC. no 3, pp. 89-147.
8. Ministère d'État, Ministère du Plan et du Développement, (2015) . Études monographiques et économiques des districts de Côte d'Ivoire : District des savanes, 306p.
9. MSHPCMU (2021). Rapport annuel sur la situation sanitaire (RASS) 2020, 593 p.

## ANNEXES

---

### Annexe 1 : Courrier adressé au Préfet de Korhogo

---

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO



- ◆ Evaluations environnementales
- ◆ Formation
- ◆ IEC pour la protection de l'environnement

Abidjan, le

N/Ref : 507/NTING/07-23

A

Monsieur le Préfet de  
Korhogo

**OBJET** Projet Emploi Jeunes en Agribusiness (ENABLE YOUTH) C.II Réalisation d'un Constat d'Impact Environnementale et Social (CIES)

Monsieur le Préfet

Le Projet ENABLE YOUTH initié par le Ministère de la Jeunesse, de l'insertion Professionnelle et du Service Civique porte, entre autres, sur les travaux de réhabilitation et/ou extension et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire au sein de l'incubateur à l'Université PELEFORO GON DOULIBALY à KORHOGO. Précisément, dans le village de KODANAKAHA dans la sous-préfecture de KIEMOU.

Dans le cadre des études du projet, l'Unité de Coordination du Projet a mandaté le groupement de bureaux d'étude **NATRA Consultant/CID** pour réaliser le Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES).

A cet effet, le groupement **NATRA Consultant/CID** effectuera une mission de collecte de données dans votre local **du lundi 31 juillet au vendredi 04 août 2023**. Au cours de cette mission, il est prévu d'organiser une large consultation des parties prenantes à savoir les directeurs régionaux de la Jeunesse et du Service Civique, de l'Agriculture, de la Construction, de l'Environnement, les organisations de jeunesse, etc. Ces rencontres seront couronnées par une réunion de consultation publique qui se tiendra le **Vendredi 04 Août 2023 à 15 heures** au sein de l'Établissement Kodanákaha, sous votre Présidence en la Présence effective de Monsieur le Sous-Préfet de Kiemou.

Vu l'importance de la mission, je vous saurai gré de toutes les dispositions administratives utiles que vous pourriez prendre pour informer et mobiliser les responsables administratifs et communautaires concernés.

La mandataire du groupement est Monsieur **Namory TRAORE**, Directeur Général de **NATRA Consultant** joignable au **07 07 51 06 09**.

Comptant sur votre bienveillante sollicitude, je vous prie, Monsieur le Préfet, de croire en l'expression de notre sincère gratitude.

Le Directeur Général

NATRA CONSULTANT S.A.U.  
Expertise Environnementale  
Namory TRAORE  
Directeur Général  
Tel : (225) 22 00 45 54 / 55 / 07 51 06 09

Namory TRAORE

1 copie à Monsieur le Sous-préfet de KIEMOU.

Siège social : Villa 155 Cocody Plateau Dekou Cité Azur 3 RC n° CI-ABJ-2013-B-462 CC n°1401085 P 28 BP 705 Abidjan  
Tel (225) 27 24 38 90 43 / 25 22 00 45 54 / 07 77 81 07 94 / L.D 17 24 38 92 04 / 25 22 00 45 55 / 07 51 06 09 E-Mail : natra.com  
@ yahoo.com ou [traoren@ yahoo.fr](mailto:traoren@ yahoo.fr) Cpte bancaire n° 011030256098 et 011012140002 Bridgebank group

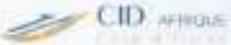
Annexe 2 : Liste des autorités rencontrées



**NATRA**  
NATIONAL AGRICULTURAL TRAINING CENTER



**CID**  
CENTRE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL



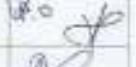
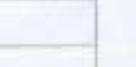
**CID AFRIQUE**

**CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES) DES TRAVAUX DE REHABILITATION ET/OU D'EXTENSION, ET D'EQUIPEMENT D'UN DORTOIR ET D'UN REPECTOIRE DE QUARANTE (40) PLACES A L'ECOLE REGIONALE D'AGRICULTURE DU SUD (ERA SUD) A KORHOGO**

---

**LISTE DES AUTORITES RENCONTREES**

Date : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

N°	NOM ET PRENOM (S)	Fonction	Structure	Contact /Email	Sexe	Emplacement
1	N'Gankwa Emile Kouassi	SGP	Prefecture de Korhogo	0747348543 nkoassi33@gmail.com	M	
2	Mme Germaine Flan	DR. MINEED DR. P. R. O	MINEED P. R. O	07-08-03-68-69 germaineflan@yahoo.fr	F	
3	Silus Vally	chef de service de planification	MINEED	07-87-62-12-60 vallysilus@yahoo.com	M	
4	MAHI GUELA HIRELLE	chef de service Promotion D.D	MINEED	07-08-70-72-80 mireilleguela@yahoo.com	F	
5	KALIRE BI JEAN ANILISE	Agent	MINEED	0759470508 kalirebi@gmail.com	M	
6	Coulibaly Amika Pauline	Agent	MINEED	0708861522 coulibalyamika@gmail.com	F	
7	Soro née Coulibaly Fogmenan	Agent	MINEED	07-89-35-54-84 soramini@gmail.com	F	
8	GAUBE Annelise L.	chef de service	AFES	0742321212 annelinegaube@gmail.com	M	
9	KARAIKO KONE	chef de service agriculture Napsi/Kissiri	DR. P. R. O	0102799540 0702737338 karaikekone1969@gmail.com	M	
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						

Annexe 3 : PV de la réunion publique d'information et de consultation

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET OU D'EXTENSION ET D'ÉQUIPEMENT D'UN DORTOIR ET D'UN RÉFECTOIRE DU PROJET D'EMPLOI DES JEUNES EN AGRIBUSINESS (ENABLE YOUTH CÔTE D'IVOIRE)

**PROCÈS-VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE**

L'an deux mille vingt-trois et le 04 août s'est tenue une consultation publique à la S/D de Kimmou, département de Korhogo

La rencontre était présidée par M. Renzo GOSSE, sous-Préfet de Kimmou

Étaient présents (voir liste en annexe)

Commencé à 14h50 min, la rencontre a pris fin à 16h40 min

Points discutés
1/ Présentation du projet (contexte-objectif- site d'étude- cible)
2/ Présentation des différents impacts du projet (impacts négatifs et impacts positifs)
3/ Recueillement des avis et préoccupations des populations riveraines
4/ Recensement des suggestions/ recommandations des populations
Préoccupations
1/ S/D Bonipcho, chef de village de Kimmou : ceux qui font faire les non diplômés et ceux qui ne possèdent que le BEPC et le CEPE ?
2/ S/D Souleymane, chef de village de Labetekeba : pourquoi ne pas implanter pareil projet dans ledit village pour occuper la jeunesse en leur offrant un emploi ?
3/ Couissaly Hamed, Étudiant : pour un étudiant qui remplit les critères, quelle est la démarche/ procédure à suivre pour adhérer au projet ?
4/ S/D Tanin, Agriculteur : comment le projet pense améliorer les conditions matérielles de la population ?
Réponses apportées

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DU  
D'EXTENSION ET D'ÉQUIPEMENT D'UN DORTOIR ET D'UN RÉFÉCTORIAIRE DU PROJET D'EMPLOI DES  
JEUNES EN AGRIBUSINESS (ENABLE YOUTH CÔTE D'IVOIRE)

- R1: Sur les non diplômés et autres besoins hors critères, nous avons pris acte et ferons l'effort de tenir compte de cela dans notre rapport.
- R2: La demande est bien formulée, nous avons compris le cri de cœur nous ne manquerons pas de remonter l'information vers qui de droit.
- R3: Pour tout étudiant remplissant les critères, il faut tout simplement se présenter avec un dossier approuver son désir et remplissant les besoins. En un mot, formuler sa demande.
- R4: Tenant compte des réalités de la cible, le projet permettra de rapprocher les centres de santé de la population pour leur prise en charge sanitaire en toute aisance.

Suggestion et recommandations

- M. Roméo Gosse, Sous-Préfet de KEMOU, il faut approcher davantage les Communautés sur le déroulement du projet pour recevoir les plus amples informations nécessaires. Associer et/ou impliquer les populations locales en pareilles circonstances.
- M. Tiévooua, Agriculteur et Propriétaire terrien, il faut rendre les informations en toute transparence aux acteurs locaux afin d'éviter d'éventuels contentieux et/ou litiges entre les parties prenantes.
- Chef TUD, une réserve d'un espace de 5 hectares pour la création d'une école de ferme afin de former au profil de la jeunesse de l'abélebiaba, donc un besoin d'implantation de parcelle projet.
- Chef BORO, il faut prendre d'ici maintenant en considération les doléances et suggestions des riverains.
- TUD Abou, Soudeur et possédant une ferme, sollicite un besoin d'assistance et d'appui pour l'amélioration de son activité.

Fait à KEMOU, le jour, mois et an que dessus

Secrétaire de séance

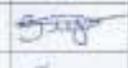
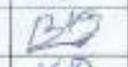
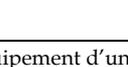
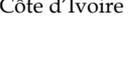
M. GNASSIE Agnès Héroles

GN

Le président de séance

Roméo GOSSE  
Sous-préfet

Annexe 4 : Liste de présence à la réunion publique d'information et de consultation des populations.

  						
CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES) DES TRAVAUX DE REHABILITATION ET/OU D'EXTENSION, ET D'EQUIPEMENT D'UN DORTOIR ET D'UN REFECTORIOIRE DE QUARANTE (40) PLACES DANS LES INCUBATEURS DU PROJET ENABLE YOUTH COTE D'IVOIRE A KORHOGO						
LISTE DE PRESENCE A LA CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES						
Date :		Localité :				
N°	NOM ET PRENOM (S)	Fonction	Structure	Contact /Email	Sexe	Emplacement
1	ROUEN GORSE	form-Pa&F	S/P-KORHO	070879 9292 / 0709300323 kougoum47@gmail.com	M	
2	DR. NATRA Tahimou Barnand	Expert technique S&S-Remontré	NATRA Consultant	07-09-40-49-73	M	
3	ATHOUA POUK	Adjoint NATRA	NATRA Consultant	0707 81 95 01 zhouagnie@yahoo.fr	M	
4	YAO N'goran Alphonse	Enseignant-chercheur	NATRA consultant	07-73 38 43 26 YAO.alphonse@Bgnr.ci	M	
5	GHAGNE Agnere MARIE	Assistante de consultant S&S-Remontré	NATRA Consultant	07 88-89-03-85 gnerehmarie33@gmail.com	M	
6	SILVE KASSOUF	Adjoint du consultant	NATRA CONSULTANT	070720 43 83 silvek@gmail.com	M	
7	GUE TONDE BORIS	Adjoint du consultant	NATRA CONSULTANT	07080209043@gmail.com 07-73-54-88-91	M	
8	PALE BATO FREDERU	Agent ICA UPG-C	NATRA CONSULTANT	07080209043@gmail.com 07-49 86 39 34	M	
9	DEO DOMINIQUE	chef de village	KIEMOU	05-94-74-27-60	M	
10	SORO CUSTANCE NON GOMOULO	chef de village	Kobonahaha	05-45-08-72-74	M	
11	GOUZOU S. ROUEN (M)	Secrétaire administratif	S/P-KIEMOU	02-42-84-62-00	M	
12	TOU Souleymane	chef de village	Kabakabaha	01-83-74-37-84	M	
13	YEOUFRIQUE	Elève	KIEMOU	05-88-29-46-04	M	
14	GHAGNE FARA LEINA	Commerçant	KIEMOU	05-40-32-24-63	M	
15	SILVE Sali Tindfon	Etudiante	Membre de la Kiemou	05-05-92-03-74	F	
16	DEO FOUFRIGNE MAMINA	Elève	Membre de la Kiemou	01-72-88-22-72	F	
17	KATANA NTOCHA	Elève	Membre de la Kiemou	02-82-24-00-26	F	
18	SEWINGO Soukhirou	Etudiant	Membre de la Kiemou	05-55-22-57-24	M	
19	SILVE TIRIN	Agriculteur	KIEMOU	05-45-79-81-86	M	
20	TIKOUA TOURE	Agriculteur	KIEMOU	05-56-35-51-03	M	
21	KONE BRACHINA	Commerçant	KIEMOU	05-86-68-84-57	M	

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO



22	COULIBALY HAMEZ	Etudiant	Membre de la jeunesse	05-05-16-09-01	M	
23	GHOTASSIA LATA Cousin Kelly	Etudiante	Membre de la jeunesse	05-45-70-44-52	F	
24	COULIBALY GUANIGON Felicite	Etudiante	Membre de la jeunesse de Katiou	05-56-93-88-00	F	
25	SEKANTO KARAME Elvior	Etudiant	Membre de la jeunesse de Katiou	02-52-00-43-15	M	
26	COULIBALY Yacouba	Agriculteur	Katiou	05-06-58-88-62	M	
27	SIMRE Ousmane	Eleveur	Katiou	05-54-55-83-36	M	
28	SAYO Ake Ake Ibrahima	Enseignant	Katiou	05-66-41-12-13	M	
29	TOU Lefaka Abou	Marcheur	Katiou	05-54-72-06-63	M	
30	KAMISSA Aboubacar Moustapha	Etudiant	Katiou	05-75-41-27-80	M	
31	ALVE Tereza	Cultivateur	Katiou	05-56-06-64-86	M	
32	COULIBALY Yaya	Menuisier	Katiou	05-04-30-02-38	F	
33	OUATTARA Bouboussou	Agriculteur	Katiou	02-52-57-36-04	M	
34	YEO FERDINAND	ETUDIANT	Katiou	05-65-07-76-11	M	

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

Annexe 5 : TDR de l'étude

  
**RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE**  
UNION – DISCIPLINE – TRAVAIL

  
**GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE  
DE DÉVELOPPEMENT**

-----  
**MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA  
JEUNESSE DE L'INSERTION  
PROFESSIONNELLE ET DU SERVICE  
CIVIQUE**  
-----

**MINISTÈRE D'ÉTAT, MINISTÈRE DE  
L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL**

**PROJET D'EMPLOI DES JEUNES EN AGRIBUSINESS  
(ENABLE YOUTH CÔTE D'IVOIRE, P-CI-AA0-027)**

**CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL  
(CIES) DES TRAVAUX DE REHABILITATION ET/OU  
D'EXTENSION ET D'ÉQUIPEMENT D'UN DORTOIR ET  
D'UN REfectoire DE QUARANTE (40) PLACES DANS  
LES INCUBATEURS A KORHOGO**

Présenté à :

**Monsieur Guy-Hervé Pillah**  
Directeur de la Planification, de la Statistique et de la Documentation, Coordonnateur  
du Projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire  
Bâtiment G de la Cité Administrative délocalisée, BP V 136 Abidjan, Côte d'Ivoire  
Tél. : 00 (225) 07 07 68 34 30 / 01 02 44 44 37 / Courriel : [pillahguyherve@yahoo.fr](mailto:pillahguyherve@yahoo.fr)

**TERMES DE REFERENCE VALIDES PAR L'AGENCE NATIONALE DE  
L'ENVIRONNEMENT (ANDE)**



-- Juillet 2022 --

Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser au sein de l'incubateur du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO

**TABLE DES MATIERES**

SIGLES ET ACRONYMES.....	3
LISTE DES TABLEAUX.....	4
1. CONTEXTE DU PROJET ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE.....	5
2. CONSISTANCE DU PROJET ET ALLOTISSEMENTS.....	9
3. OBJECTIFS DU CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL ET ETENDUE DE LA PRESTATION.....	12
4. METHODOLOGIE DE CONDUITE DE L'ETUDE.....	14
5. TACHES DES CONSULTANTS.....	15
6. DUREE DE L'ETUDE.....	46
7. EXPERTISE REQUISE.....	46
8. APPROBATION DU RAPPORT.....	47
9. DURÉE DE L'ÉTUDE.....	47
10. LIVRABLES.....	48
11. PERSONNEL HOMOLOGUÉ.....	48
12. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS.....	49
13. ÉVALUATION DE LA MISSION DU CONSULTANT.....	49
14. SOURCES DE DONNEES ET D'INFORMATIONS.....	49
15. CONSTITUTION ET DÉPÔT DES DOSSIERS DE MANIFESTATION D'INTERETS.....	49
16. MÉTHODE DE SÉLECTION ET DOSSIER DE CANDIDATURE.....	50
17. CRITÈRES DE SELECTION.....	50
ANNEXES.....	51

### SIGLES ET ACRONYMES

AGERROUTE	: Agence de Gestion des Routes
ANADER	: Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
ANAGED	: Agence Nationale de Gestion des Déchets
ANDE	: Agence Nationale De l'Environnement
BT	: Basse Tension
CGES	: Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CIAPOL	: Centre Ivoirien Anti-Pollution
CIE	: Compagnie Ivoirienne d'Electricité
CIES	: Constat d'Impact Environnemental et Social
CNPS	: Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
HTA	: Moyenne Tension
INHP	: Institut National d'Hygiène Publique
INSP	: Institut National de Santé Publique
MCLU	: Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme
MEER	: Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier
MEPS	: Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale
MINADER	: Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINASS	: Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité
MINEDD	: Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MSHP	: Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
ONEP	: Office National de l'Eau Potable
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PAR	: Plan d'Action de Réinstallation
PGES	: Plan de Gestion Environnementale et Sociale
SIDA	: Syndrome d'Immunodéficience Acquis
TDR	: Termes De Référence
VIH	: Virus d'Immunodéficience Humaine

**LISTE DES TABLEAUX**

**Tableau 2 : Allotissements**..... 12  
**Tableau 3 : Matrice de synthèse du Plan de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales**..... 41  
**Tableau 4 : Matrice de synthèse du Plan de surveillance de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales**..... 41  
**Tableau 5 : Matrice de synthèse du Plan de suivi des performances environnementales et sociales**..... 41

## I. CONTEXTE DU PROJET ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

### 1.1. Contexte du projet

#### 1.1.1. Historique du Projet

Dans le cadre de l'opérationnalisation de la Politique Nationale de la Jeunesse (PNJ) et du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), les Ministères en charge de la Jeunesse et de l'Agriculture ont convenu, en collaboration avec la Banque Africaine de Développement (BAD) de la nécessité de réaliser le Projet ENABLE YOUTH CÔTE D'IVOIRE. Ainsi, au titre du mécanisme de financement de la préparation des projets (PPF) du Fonds Africain de Développement (FAD), le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a reçu une avance de fonds (PPF) d'un montant de 1 000 000 UC en vue de préparer ce projet. Le PPF a été approuvé le 07 juillet 2016. La Lettre d'accord a été signée le 14 février 2017 et la mise en vigueur a eu lieu le 02 juillet 2018.

Toutes les études de préparation ont été menées à la date de clôture du PPF (soit le 31 décembre 2020), à l'exception de la mise en place du dispositif de coordination du projet, du fait des retards accusés dans l'exécution des études d'une part, et dans l'instruction et le démarrage du projet pilote d'autre part.

Le projet Enable Youth CI est en adéquation avec la vision stratégique du Gouvernement ivoirien et opérationnalise les documents d'orientations stratégiques nationales et sectorielles, dont certains axes et piliers mettent un focus sur le renforcement de l'employabilité et de l'entrepreneuriat des jeunes, comme levier de la croissance du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique et de promotion des chaînes de valeur y afférentes. Il s'agit notamment : (i) du Plan national de développement (PND) 2021-2025 ; (ii) du Document de stratégie pays (DSP) 2018-2022 de la BAD en Côte d'Ivoire ; (iii) de la Politique nationale de la jeunesse (PNJ) 2021-2025 ; (iv) de la Stratégie nationale d'insertion professionnelle et d'emploi des jeunes (SNIEJ) 2021-2025 ; et (v) du Programme national d'investissement agricole de deuxième génération (PNIA 2) 2018-2025.

#### 1.1.2. Zone d'intervention du projet

La zone d'intervention du projet couvre l'étendue du territoire national ivoirien. Le projet intervient dans les 31 régions de Côte d'Ivoire regroupées en neuf (9) bassins de production appelés Agropoles dans le cadre du Programme national d'investissement agricole (PNIA) 2 sur la base de critères agro écologiques, administratifs, sociaux et économiques. Le tableau ci-dessous présente la répartition de la zone d'intervention du projet entre les différentes agropoles.

**Pour ce qui concerne la zone de Korhogo, le projet sera exécuté dans le village de Kodanakaha, dans la Sous-Préfecture de Kiemou, département de Korhogo.**

**Tableau 1 : Répartition des régions d'intervention par agropole**

AGROPOLES	REGIONS	NBRE DE REGIONS
Agropole 1	Bagoué, Hambol, Poro, Tchologo	4
Agropole 2	Boukani, Gontougo	2

Forme de l'Agence de l'Environnement et du Développement Durable (ANDE) des missions de réhabilitation et de construction, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser dans l'incubateur de Korhogo en Côte d'Ivoire par le Ministère de la Protection de la Jeunesse, de l'Environnement et du Développement Durable / Thèmes de l'Agence de l'Environnement et du Développement Durable / TDR 01/2020/07/22/2021

Agropole 3	Sud-Comoé, Indénié-Djuablin, Mé	3
Agropole 4	Bélier, Gbèké, Iffou, N'zi, Moronou	5
Agropole 5	Grands ponts, Agnèby-Tiassa, Abidjan	3
Agropole 6	Gôh, Lôh-Djiboua, Haut-Sassandra, Marahoué	4
Agropole 7	Gbèklé, San-Pédro	2
Agropole 8	Bafing, Béré, Folon, Worodougou, Kabadougou	5
Agropole 9	Guéman	1

### 1.1.3. Bénéficiaires

Le projet a pour cible tous les jeunes diplômés de la Côte d'Ivoire, femmes ou hommes, ayant un projet et ayant au moins un Bac+2. Trois (3) types de cibles de jeunes diplômés sont principalement visés : (i) les jeunes diplômés de niveau Bac+2 ans au moins, n'ayant pas encore travaillé, et qui ont un projet ou une idée de projet innovant ; (ii) les jeunes diplômés de niveau Bac+2 ans au moins, ayant au plus cinq (5) ans d'expérience de travail dans les métiers liés à l'agriculture et qui ont un projet innovant pour redresser leurs entreprises ; et (iii) les jeunes diplômés de niveau Bac+2 ans au moins, ayant plus de cinq (5) ans d'expérience de travail dans les métiers liés à l'agriculture et qui ont un projet innovant, pour redynamiser ou diversifier leurs entreprises. Ils doivent être de nationalité ivoirienne, âgés de 18 à 40 ans pour les hommes et de 18 à 40 ans pour les femmes. Les secteurs ciblés sont les suivants : Agriculture (Production animale, Production végétale), l'Agro-alimentaire et l'E-commerce agricole.

### 1.1.4. Objectifs du projet et résultats attendus

L'objectif global du projet ENY-CI est de contribuer à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et à la croissance de l'économie ivoirienne. L'objectif spécifique du Projet est d'améliorer durablement l'employabilité des jeunes diplômés et créer des emplois durables et rémunérateurs dans le secteur agricole et de l'agribusiness par l'entrepreneuriat.

Selon le rapport de l'étude de formulation du projet, Enable Youth Côte d'Ivoire vise trois (3) effets attendus : 1) les compétences et les conditions permettant aux jeunes diplômés, à tout moment, de trouver du travail dans les métiers liés à l'agriculture sont améliorées ; 2) des petites et moyennes entreprises intégrées dans les chaînes de valeur agricoles performantes ont été créées par les jeunes diplômés bénéficiaires ; 3) des activités entrepreneuriales portées par les jeunes diplômés sont dynamisées.

Selon le même rapport, les principaux indicateurs d'impact sont les suivants : i) le pourcentage de jeunes ayant déclaré l'amélioration de leur capacité à trouver un emploi décent de manière durable dans les métiers liés à l'agriculture ; ii) le nombre d'entreprises nouvelles ou existantes impulsées et redynamisées (6 750), iii) le nombre d'emplois créés pour les jeunes (18 450) ; iv) le pourcentage de ménages déclarant une augmentation des revenus d'au moins 10%.

### **1.1.5. Activités prévues**

Lors de l'étude de formulation, le projet Enable Youth Côte d'Ivoire a été articulé autour de trois (3) composantes, à savoir : 1) amélioration de l'employabilité et incubation des jeunes diplômés dans les métiers liés à l'agriculture ; 2) financement des projets d'entreprise des jeunes diplômés incubés et accélérés ; 3) coordination, suivi-évaluation et gestion des connaissances. Les activités par composante se présentent comme suit :

#### **1.1.5.1. Composante 1 : Amélioration de l'employabilité et incubation des jeunes diplômés dans les métiers liés à l'agriculture**

*Sous-composante 1 : Amélioration de l'environnement global et actions transversales préalables pour assurer l'employabilité dans la région du Poro plus précisément dans la localité de Korhogo.*

L'objectif de cette composante est d'améliorer le cadre institutionnel, pour que l'environnement du secteur agrosylvopastoral et halieutique (ASPH) soit attractif pour les jeunes, et donne des conditions de viabilité aux entreprises des jeunes. À cet effet, des études et activités préliminaires seront menées afin d'identifier les demandes potentielles (locales et sous-régionales) pour des produits pouvant intéresser les projets des jeunes agripreneurs, les informations clés pour faciliter l'entrepreneuriat des jeunes et de faciliter la mise en œuvre du projet. Des campagnes de sensibilisation / communication et de mise en lumière des opportunités pour les jeunes en agribusiness seront aussi menées. En outre, le projet appuiera la mise en place de petites et moyennes entreprises en commercialisation de produits vivriers appelées Bureau de vente de vivrier (B2V). Pour soutenir le développement de cette activité, un système d'information sur les marchés et les filières sera utilisé.

*Sous-composante 2 : Appui à l'incubation et à l'émergence d'entreprises de jeunes viables en agribusiness*

Cette sous-composante a pour but le développement et le renforcement des capacités des jeunes diplômés chômeurs et des jeunes déjà installés dans le secteur agricole par le biais de l'incubation en agribusiness. Son objectif est de les amener à formuler adéquatement leurs projets, à monter leurs plans d'affaires et leurs dossiers de demande de financement afin de mettre sur pied des entreprises viables en agribusiness. Les actions à initier dans cette composante ont été regroupées en trois (3) activités : i) Renforcement et consolidation des structures d'incubation existantes ; ii) Appui aux jeunes porteurs d'idées de projet et émergence des projets en agribusiness par l'incubation ; iii) Appui aux entreprises de jeunes déjà installés dans le secteur agricole par l'accélération.

#### **1.1.5.2. Composante 2 : Financement des projets d'entreprise des jeunes diplômés en incubation et en accélération**

Cette composante a pour objectif de (i) faciliter la mise en œuvre des activités de création des PME des jeunes incubés et accélérés, (ii) améliorer l'efficacité productive des unités de

production et les conditions de viabilité aux entreprises des jeunes, et (iii) booster l'attractivité des jeunes dans le secteur ASPH. Cette composante est prévue pour permettre (i) la sélection d'une structure de financement, (ii) la mise en place d'un fonds de financement et éventuellement d'un fonds de garantie, (iii) la sélection des PME d'agribusiness des jeunes incubés devant bénéficier du financement et, (iii) le suivi du remboursement des prêts par les agripreneurs.

### **1.1.5.3. Composante 3 : Coordination, suivi évaluation et gestion des connaissances**

Cette composante porte sur (i) la composition et le fonctionnement du comité de pilotage du projet qui sera institutionnalisé, (ii) la composition et le fonctionnement de l'Unité de Coordination du Projet, aux moyens matériels nécessaires à affecter aux organes du projet, à la formation des acteurs impliqués, à l'assistance technique et aux prestations de consultants, à l'entretien des infrastructures et au fonctionnement des infrastructures et équipements, au suivi-évaluation (S&E) et rapportage, à la gestion financière et technique, à l'acquisition des biens, services et travaux, aux audits de la gestion financière et de la passation des marchés et à l'audit de la performance environnementale et sociale du projet.

### **1.1.6. Coût et financement du projet**

Le coût global estimé du Projet dans l'étude de faisabilité réalisé par le bureau d'études s'élève à 81,95 millions de dollars, soit 44,99 milliards de francs CFA. De ce coût total, l'employabilité et l'incubation représentent 27 % (11,57 milliards de francs CFA), le financement des projets des jeunes diplômés représentent 61 % (26,07 milliards de francs CFA) et la gestion du projet représente 12% (5,307 milliards de francs CFA) du budget. Deux (2) sources de financement ont été proposées dans le rapport formulation du projet : i) FAD à hauteur de 32,3 milliards de francs CFA et ii) État de Côte d'Ivoire 12,7 milliards de francs CFA.

## **1.2. Raison d'être des Constats d'Impacts Environnementaux et Sociaux (CIES)**

Dans le cadre de la réalisation de la Sous-composante 2 de la Composante 1 du projet, relative à l'appui à l'incubation et à l'émergence d'entreprises de jeunes viables en agribusiness, il est prévu la réhabilitation et/ou extension, et l'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places chacun, dans chaque incubateur ainsi que la réhabilitation et l'aménagement des bureaux du siège du projet et des coordonnateurs régionaux. A cet effet, cinq (05) centres de formation ont été choisis après la mission de préparation de la mission d'évaluation du projet, qui s'est tenue du 14 au 22 mars 2022, pour abriter les incubateurs. Il s'agit de :

- l'École Supérieure d'Agronomie (ESA) à Yamoussoukro au Centre du pays, qui coordonnera et supervisera également les activités des autres centres d'incubation;
- l'École régionale d'agriculture du Sud (ERA Sud) à Bingerville ;
- l'École régionale d'agriculture d'Abengourou (ERA Est) ;
- l'Université Péléforo Gon Coulibaly à Korhogo, au nord ; et

- l'École de spécialisation en pisciculture et pêche en eau continentale de Tiébissou (ESPPEC)

Au-delà des opportunités économiques, financières et sociales qu'offrent les travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement des dortoirs et réfectoires à effectuer dans les centres d'incubation, ils ne sont pas sans conséquences dommageables sur les composantes environnementales et sociales.

En effet, bien que lesdits travaux soient prévus pour s'exécuter dans le domaine public et dans les emprises des Universités, écoles et/ou centres de formation déjà existantes, les travaux sont susceptibles d'occasionner des effets négatifs au plan environnemental et social, en termes de perturbations ou de pertes d'actifs socio-économiques.

Dès lors, lesdits travaux tombent sous le coup de la loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement, notamment en son article 39, du décret n°96-894 du 8 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études d'impact environnemental des projets de développement, notamment en son article 5, ainsi que des sauvegardes opérationnelles (SO) de la Banque Africaine de Développement (BAD), notamment la SO1 : Évaluation Environnementale et Sociale.

C'est pourquoi, en vue d'une part, de cerner tous les enjeux et risques environnementaux et, d'autre part, de se conformer aux dispositions juridiques nationale en vigueur et aux sauvegardes opérationnelles de la BAD, l'Unité de Coordination du Projet (UCP) Enable Youth Côte d'Ivoire entrevoit de faire réaliser un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) pour les travaux de réhabilitation et/ou extension, et l'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire à réaliser dans chacun des centres retenus.

Pour ce faire, l'UCP Enable Youth Côte d'Ivoire envisage de recruter cinq (05) Consultants individuels distincts (Expert agréé par le Ministère en charge de l'Environnement et du Développement Durable), pour la conduite d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) conformément aux dispositions juridiques nationales et aux Sauvegardes Opérationnelles (SO) de la BAD, notamment la SO1 : Evaluation Environnementale et Sociale.

Les présents Termes De Référence (TDR) visent à définir le cadre général d'exécution de la mission des cinq (05) Consultants individuels spécialistes des questions environnementales et sociales.

## 2. CONSISTANCE DU PROJET ET ALLOTISSEMENTS

### 2.1. Consistance du projet

#### 2.1.1. Présentation du promoteur du projet

Le promoteur du Projet est le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique (MPJIPSC), en collaboration avec le Ministère d'État Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MEMINADER), qui agit de manière

opérationnelle par le biais de l'Unité de Coordination du Projet (UCP) Enable Youth Côte d'Ivoire. Le MPJIPSC et MEMINADER bénéficient de l'appui financier de la Banque Africaine de Développement (BAD).

### 2.1.2. Localisation de la zone du projet

Les travaux sont prévus pour être effectués dans les Universités et Centre de formation suivants :

- l'École Supérieure d'Agronomie (ESA) à Yamoussoukro au Centre du pays, qui coordonnera et supervisera également les activités des autres centres d'incubation;
- l'École régionale d'agriculture du Sud (ERA Sud) à Bingerville ;
- l'École régionale d'agriculture d'Abengourou (ERA Est) ;
- **l'Université Péléforo Gon Coulibaly à Korhogo, au nord précisément dans le village de Kodanakaha, dans la Sous-Préfecture de Kiemou ;**
- l'École de spécialisation en pisciculture et pêche en eau continentale de Tiébissou (ESPEEC).

### 2.1.3. Consistance des travaux

La réhabilitation et/ou l'extension, et d'équipement des dortoirs et réfectoires à effectuer dans les centres d'incubation nécessitent les activités suivantes :

- La planification
  - Élaboration des différents plannings d'exécution des travaux
  - Planification des tâches et/ou opérations à mener à bien sur le chantier
  - Planification des moyens matériels et humains nécessaires à la réalisation des travaux dans le cadre de
- L'installation du chantier
  - Délimitation du terrain
  - Installation de la base de vie
  - Installation de la base chantier (y compris douche, vestiaires et sanitaires pour le personnel de chantier)
  - Aménagement des accès (pour véhicules, engins de chantier et piéton, etc.)
  - Installation de panneaux de signalisation du chantier
  - Mise en place des différents branchements (eau, électricité et eaux usées)
  - Montage de grue, si nécessaire,
  - Délimitation des différentes zones de travail (zone de bétonnage, aire de ferrailage, aire de stockage de matériaux, zone d'entretien du matériel, etc.)
  - Installation des clôtures et des barricades.
- L'implantation : délimitation de la portion de terrain sur laquelle l'on doit réaliser les travaux de construction
- La réalisation des travaux de gros œuvres

- Réalisation des travaux d'infrastructure (fouilles pour fondation, coulage de béton de propreté et de fondation)
- Réalisation des travaux de superstructure (Ferrailage, coffrage et coulage des poteaux, des murs porteurs, des poutres et des planchers, construction des murs extérieurs, la charpente,
- La réalisation des seconds œuvres
  - Les seconds œuvres de finitions (cloisons intérieures et menuiseries intérieures, l'isolation thermique et acoustique, les revêtements et les menuiseries extérieures, les revêtements intérieurs,
  - Les seconds œuvres techniques (les travaux d'installation électrique, la plomberie, la ventilation, les réseaux et équipements, l'évacuation de fumées, l'installation des réseaux et de finitions
- L'aménagement extérieurs si nécessaires, (terrasses, espaces verts, aménagement des chemins d'accès pour piétons et voitures)
- Le repliement du chantier
  - Désinstallation de la base de vie
  - Désinstallation de la base de chantier
  - Désinstallation des signalisations
  - Désinstallation des clôtures ou barricades
  - Nettoyage du chantier

## 2.2. Allotissements

En vue de faciliter la réalisation des études, elles ont été réparties, selon la localisation géographique des Centres d'incubations faisant l'objet de travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement, en cinq (5) lots présentés dans le tableau ci-dessous. Les consultants individuels ne pourront postuler que pour un seul lot.

**Tableau 1 : Allotissements**

N° lots	Intitulé du projet
N°1	Travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à l'École Supérieure d'Agronomie (ESA) de l'Institut National Polytechnique Félix Houphouët Boigny (INP-HB) de Yamoussoukro
N°2	Travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à l'École de Spécialisation en Pisciculture et Pêche en Eau Continentale de Tiébissou (ESPPEC)
N°3	Travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à l'École régionale d'agriculture du Sud (ERA Sud) à Bingerville
N°4	Travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à l'École régionale d'agriculture d'Abengourou (ERA Est)
N°5	Travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à l'Université Péléforo Gon Coulibaly (UPGC)

### 3. OBJECTIFS DU CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL ET ETENDUE DE LA PRESTATION

#### 3.1. Objectifs du Constat d'Impact Environnemental et Social

L'objectif principal du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) est d'évaluer les impacts environnementaux et sociaux des activités à entreprendre dans le cadre des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places dans chacun des incubateurs, et de proposer des mesures de gestion des impacts négatifs d'une part, et de bonification des différents impacts positifs d'autre part, de même que des programmes de surveillance et de suivi.

De manière spécifique, il s'agit aussi bien en phases de travaux (préparation/installation et construction) qu'en phase d'exploitation/entretien, de :

- décrire et caractériser les principales composantes des milieux (naturel et humain) d'insertion du projet ;
- identifier et analyser les impacts potentiels positifs et/ou négatifs du projet, puis évaluer quantitativement et/ou qualitativement l'importance de ces impacts ;
- proposer des mesures correctives, afin de réparer, compenser et/ou atténuer les impacts négatifs dudit projet sur l'environnement et en évaluer le coût ;
- proposer un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) qui permettra la mise en œuvre des mesures de protection de l'environnement, la surveillance des effets de ces mesures et d'en assurer le suivi ;

- prendre en considération les opinions, les réactions et les principales préoccupations des populations riveraines ainsi que des personnes directement ou indirectement affectées par les travaux.

Ainsi, le CIES vise à apporter à l'UCP Enable Youth Côte d'Ivoire et à ses partenaires, les informations suffisantes pour justifier du point de vue environnemental et social, l'acceptation ou la modification, voire le rejet du projet envisagé, ou la sélection d'une ou plusieurs alternatives en vue de leur financement et de leur exécution.

Pour ce faire, le CIES sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur en Côte d'Ivoire, ainsi qu'au Système de sauvegarde intégré de la Banque Africaine de Développement (BAD), notamment la SO1 : Evaluation environnementale et sociale.

### 3.2. Etendue de la prestation

L'étendue de la prestation des Consultants couvre la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) pour les travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser dans les incubateurs du Projet Enable Youth Côte d'Ivoire.

En effet, dans le cadre de la réalisation du CIES, les Consultants auront pour mandat de :

- faire une description des caractéristiques biophysiques de l'environnement dans lequel les activités de la composante (ou de ses sous-composantes) auront lieu et mettre en évidence les contraintes majeures qui nécessitent d'être prises en compte au moment de la préparation du terrain, de la réhabilitation et de la construction, ainsi que durant l'installation des équipements et au moment de l'exploitation et de l'entretien ;
- identifier, analyser et évaluer la nature, l'importance et l'ampleur des impacts environnementaux et sociaux potentiels directs et indirects, cumulatifs ou associés dus aux activités de la composante (ou ses sous-composantes) et recommander des mesures d'atténuation appropriées y compris les estimations de coûts ;
- évaluer les besoins de collecte des déchets solides et liquides, y compris leur élimination, ainsi que leur gestion dans les ouvrages, et faire des recommandations ;
- analyser le cadre politique, juridique et institutionnel de gestion environnementale ;
- mener une revue des politiques législatives et les cadres administratifs et institutionnels en matière d'Environnement ;
- identifier toutes les lacunes qui pourraient exister et faire des recommandations pour les combler dans le contexte desdits travaux ;
- examiner les conventions et protocoles dont la Côte d'Ivoire est signataire et qui ont un lien direct avec les impacts susceptibles d'être générés dans le cadre des travaux projetés ;
- identifier les acteurs et responsabilités de la mise en œuvre des mesures d'atténuation ;
- mener les consultations avec l'ensemble des parties prenantes au projet ;
- évaluer la capacité disponible à mettre en œuvre les mesures d'atténuation proposées, et faire des recommandations appropriées, y compris les besoins en formation et en renforcement des capacités et leurs coûts ;

- effectuer si nécessaire les évaluations des dégâts qui pourraient être occasionnés sur les biens publics et privés en vue de l'indemnisation des ayants-droits ;
- développer un processus de consultation avec l'ensemble des acteurs concernés ;
- élaborer un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).

Le PGES doit indiquer :

- a) les mesures d'atténuation proposées ;
- b) les responsabilités institutionnelles pour l'exécution des mesures d'atténuation ;
- c) les indicateurs de surveillance et de suivi ;
- d) les responsabilités institutionnelles pour la surveillance et le suivi de l'application des mesures d'atténuation ;
- e) l'estimation des coûts pour toutes ces activités ;
- f) le calendrier pour l'exécution du PGES.

#### 4. METHODOLOGIE DE CONDUITE DE L'ETUDE

Le rapport de CIES doit être présenté d'une façon claire et concise et se limiter aux éléments pertinents à la bonne compréhension du projet et de ses impacts. Ce qui doit être schématisé ou cartographié doit l'être, et ce, à des échelles adéquates.

Les méthodes et les critères utilisés doivent être présentés et explicités en mentionnant, lorsque cela est possible, leur fiabilité, leur degré de précision et leurs limites d'interprétation.

En ce qui concerne les descriptions du milieu, les éléments permettant d'apprécier leur qualité doivent être indiqués. Les sources de renseignement doivent être données en référence.

La réalisation de cette mission sera confiée distinctement à cinq (05) consultants individuels, spécialistes des questions environnementales et sociales, sur la base d'une proposition technique et financière.

Toutefois, la méthodologie devra consister en :

- la revue documentaire ;
- la réalisation de missions de terrain et d'enquêtes socioéconomiques ;
- la rédaction et la transmission d'un rapport provisoire à l'UCP Enable Youth Côte d'Ivoire qui sera restitué lors d'un atelier en présence des représentants des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), des services techniques compétents, des ONGs et associations de défense de l'environnement, des acteurs du secteur de l'agriculture et l'emploi jeune, etc. ;
- la rédaction du rapport final intégrant les observations des PTF et des membres de la commission interministérielle d'examen technique des rapports d'études environnementales mise en place par l'ANDE.

## 5. TACHES DES CONSULTANTS

Les tâches des Consultants porteront sur les points suivants :

### 5.1. Cadre politique, juridique et institutionnel de l'étude

#### 5.1.1. Cadre politique de l'étude

Pour chaque site, le Consultant déterminera le cadre politique qui sous-tend cette étude, notamment, la politique nationale en matière de protection et de gestion environnementale et sociale, en relation avec les politiques nationales de développement et de lutte contre la pauvreté, le chômage des jeunes diplômés et de l'agriculture.

#### 5.1.2. Cadre législatif et réglementaire de l'étude

Les Consultants détermineront le cadre juridique de l'étude en s'appuyant sur la documentation existante, les lois et les différents textes réglementaires régissant la protection et la sauvegarde environnementale et sociale en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment le code de l'environnement, les décrets et arrêtés d'application.

A ces textes réglementaires, s'ajoutent les conventions internationales et sous régionales signées ou ratifiées par la Côte d'Ivoire et traitant des aspects environnementaux et sociaux relatifs à ce type de projet.

#### • Au niveau des textes législatifs et réglementaires nationaux :

Les Consultants doivent se référer aux textes ci-dessous en présentant tous les articles qui se rapportent aux activités du projet :

- la Constitution ivoirienne de 2016 ;
- Loi portant Code de l'Environnement;
- Loi portant Code Forestier ;
- Loi portant Code de l'eau ;
- Loi d'orientation sur le Développement Durable ;
- Loi portant Code du Travail ;
- Loi relative au Domaine foncier rural ;
- Loi portant Code de la Construction
- Loi portant protection de la Santé Publique et de l'Environnement contre les effets des déchets industriels, toxiques, nucléaires et des substances toxiques nocives ;
- Loi portant Code de la prévoyance sociale ;
- Décret relatif au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;
- Décret déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement.

Cette liste est loin d'être exhaustive. Elle devra être également complétée par les Consultants

en prenant attache avec les différents ministères et d'autres structures administratives impliquées dans le projet.

- **Au niveau des Conventions et Accords internationaux ratifiés par la Côte d'Ivoire :**

Plusieurs conventions et accords ont été signés par la Côte d'Ivoire dans le domaine de la protection de l'environnement. Les Consultants feront un inventaire de ces différents textes particulièrement ceux qui ont un lien étroit avec le projet.

Par ailleurs, les textes inventoriés doivent être présentés dans une matrice présentée comme suit :

**Conventions et Accords internationaux signés et/ou ratifiés par la Côte d'Ivoire en rapport avec le projet**

Intitulé de la convention ou accord	Date de ratification par la Côte d'Ivoire	Objectif visé par la convention ou accord	Aspects liés aux activités du projet

- **Sauvegardes opérationnelles de la Banque Africaine de Développement (BAD)**

Les Consultants présenteront les sauvegardes opérationnelles de la BAD déclenchées, et devront s'appesantir sur la SOI Evaluation environnementale et sociale.

Au terme de la présentation, les Consultants effectueront une comparaison entre le cadre juridique national et la SOI de la BAD. Au terme de la comparaison, ils devront faire des recommandations sur la politique à appliquer dans le cadre du projet.

L'objectif de l'analyse est de vérifier la pertinence des dispositions juridiques nationales en matière de protection de l'environnement en vue de les appliquer en premier lieu. Les politiques les plus contraignantes seront appliquées en cas de divergence entre le cadre juridique national et la sauvegarde opérationnelle de la BAD.

### **5.1.3. Cadre institutionnel**

Au titre du cadre institutionnel, les Consultants procéderont à la description dudit cadre à travers un inventaire des différents départements ministériels, le secteur privé, les administrations locales du site qui abritera le projet. Leurs activités spécifiques doivent être également décrites de manière succincte, en insistant sur leur intérêt dans la mise en œuvre du présent projet.

Dans le cadre de ce projet, les structures suivantes doivent être prises en compte et consultées :

- le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique (MPJIPSC), à travers le Cabinet du Ministre, l'UCP Erable Youth, l'Agence

- Emploi Jeunes et ses antennes régionales, les Directions Régionales et Départementales etc.;
- le Ministère d'État, Ministère de l'Agriculture et du Développement (MEMINADER), à travers l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER), les Directions Régionales et Départementales etc.;
  - le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), à travers la Direction Générale de l'Environnement et du Développement Durable, l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE), le Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL), les Directions Régionales, etc. ;
  - le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU), à travers les Directions Régionales et Départementales, etc. ;
  - le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHP-CMU), à travers la Direction Générale de la Santé Publique, Direction Générale de l'Hygiène Publique, l'Institut National de l'Hygiène Publique (INHP), l'Institut National de Santé Publique (INSP), les Directions Régionales et Départementales ;
  - le Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier (MEER), à travers l'Agence de Gestion des Routes (AGERROUTE) et les Directions Régionales et Départementales, etc.
  - le Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité (MINHASS), à travers l'Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED), l'Office National de l'Assainissement et du Drainage (ONAD), et les Directions régionales et départementales, etc. ;
  - le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS), à travers la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), l'Inspection du Travail, les Directions Régionales et Départementales, etc.

Cette liste n'est pas exhaustive. Elle devra être également complétée par les Consultants.

Le contenu de ces études exige un certain nombre de tâches à exécuter par les cabinets d'études qui seront chargés de sa réalisation.

### **5.2. Description de la consistance de la mission et de ses étapes**

La description de la consistance du projet et de ses étapes prendra en compte les aspects suivants :

- Contexte du projet (qui peut éventuellement être déplacé dans l'introduction) ;
- Localisation administrative, plan d'ensemble, taille, capacité, durée de vie du projet et situation foncière des sites destinés à abriter le projet : (autorisation d'occupation du site signée de l'autorité compétente) ;
- Consistance du projet ;
- Analyse des alternatives ou options du projet ;

- Activités à réaliser pendant les différentes phases du projet.

#### **5.2.1. Contexte du projet**

Les informations ou données utiles à recueillir pour l'exposé du contexte du projet sont :

- l'historique du projet, les problèmes à résoudre, les besoins à combler, les occasions de marché dans le secteur d'activité du projet ;
- les objectifs liés au projet ;
- les aspects favorables ou défavorables du projet en relation avec ces problèmes ou besoins et avec l'état du marché (avantages et inconvénients) ;
- les intérêts et les principales préoccupations des diverses parties concernées ;
- les exigences techniques et économiques du projet pour son implantation et son exploitation ;
- les enjeux environnementaux, sociaux, économiques et techniques du projet à l'échelle locale, régionale et internationale ;
- les politiques gouvernementales à l'égard du secteur d'activité du projet ;
- etc.

La description du contexte du projet comprend également une courte présentation de l'initiateur, ainsi qu'un exposé des objectifs du projet de façon à situer celui-ci dans son environnement.

##### **(i) Présentation de l'initiateur du Projet**

Les Consultants présenteront le Maître d'Ouvrage du Projet : la raison sociale, la localisation de son siège, ses missions, etc. Cette présentation inclut des renseignements généraux sur ses antécédents en relation avec le projet envisagé.

Les Consultants présenteront aussi l'Unité de Coordination du Projet Enable Youth Côte d'Ivoire.

##### **(ii) Présentation du principal partenaire financier du Projet**

Cette section sera consacrée à la présentation de la Banque Africaine de Développement (BAD) qui est le partenaire de l'État de Côte d'Ivoire pour le financement du projet sur le guichet BAD.

#### **5.2.2. Localisation géographique de la zone du projet**

La localisation géographique du projet concerne l'emplacement du site du projet. Le Consultant procédera à la présentation de l'emplacement sur une carte topographique récente ou un plan de situation à une échelle soigneusement déterminée. L'emplacement du projet doit apparaître clairement sur la carte ; avec mise en évidence des installations ou type d'activités adjacentes au site ainsi que les éléments sensibles et/ou vulnérables situés dans le milieu environnant.

#### **5.2.3. Consistance du projet**

Les Consultants procéderont à la description du projet qui inclura tous les détails utiles à l'identification des sources d'impacts et à la compréhension de leurs impacts sur les composantes valorisées de l'environnement susceptibles d'être affectées.

A cet égard, les éléments à décrire porteront sur les composantes, caractéristiques techniques, fonctionnements et activités pendant les différentes phases du projet, y compris les activités connexes impliquées.

#### **5.2.4. Analyse des alternatives ou options du projet**

L'analyse des alternatives ou options du projet est une étape très importante du processus d'évaluation environnementale. Les consultants énuméreront les différentes options ou alternatives du projet et procéderont à une analyse comparative de ces alternatives.

Il s'agit ici de mettre en évidence, à travers des critères bien définis, les raisons pour lesquelles, parmi les options ou alternatives envisagées, le présent projet a été retenu. Les Consultants élaboreront ainsi, pour chaque étude, un tableau de synthèse qui mettra en évidence les principaux éléments favorables ou défavorables vis-à-vis de chacune des alternatives.

En définitive, il s'agit pour les Consultants de démontrer que le présent projet est l'option choisie qui répond à la fois aux objectifs du programme, tout en étant la plus acceptable aux plans économique, technique, environnemental et social.

#### **5.2.5. Phasage des activités du projet**

Pour chaque étude, le Consultant décrira les activités sources d'impacts pendant les différentes phases du projet, à savoir :

- pré-construction
- construction et installation des équipements ;
- exploitation et entretien.

### **5.3. Description de l'état initial de l'environnement de la zone du projet**

Pour chaque étude, le Consultant décrira les conditions biophysiques et socio-économiques pertinentes du **village Koulamankou** où est situé le site, y compris tout changement prévu avant le démarrage du projet. Il devra également prendre en compte les projets de développement en cours et envisagés dans la zone du projet, ayant un lien direct ou indirect avec celui-ci. Ces données doivent pouvoir éclairer les décisions concernant la localisation du projet, sa conception, son exploitation, ou les mesures d'atténuation.

#### **5.3.1. Détermination de la zone d'étude**

La délimitation ou définition d'une zone d'étude est indispensable pour cerner tous les milieux touchés directement ou indirectement par le projet. Elle est également nécessaire pour apprécier



L'analyse de l'environnement immédiat du site fera apparaître, autant que faire se peut, le niveau de sensibilité de chaque composante et l'évolution prévisible du milieu en l'absence d'aménagement. La description du milieu doit aussi, autant que possible exposer les relations et interactions entre les différentes composantes du milieu prenant en compte toutes les activités et installations existante, de façon à permettre de délimiter la zone à potentiel élevé ou présentant un intérêt particulier.

Ainsi, le BEEA décrira les composantes de l'environnement à travers les aspects suivants :

### **5.3.1. Milieu biophysique**

Sur la base des études et données disponibles, les Consultants identifieront et présenteront pour chaque étude, la méthodologie pour décrire l'état initial de l'environnement, dans les zones concernées par le projet.

L'étude du milieu physique (air, terre, eau) décrira l'état de référence avant la construction des ouvrages du projet.

Il s'agira pour les Consultants de fournir des données récentes notamment sur le climat (pluviométrie, température, humidité et vent), le sol (pédologie, texture, structure, potentiel agricole), l'hydrographie (réseau, nature des cours d'eau et usages).

En ce qui concerne la qualité de l'air ainsi que les bruits et autres formes de nuisances sonores, des campagnes de mesures devront être effectuées. Pour ce faire, la méthodologie et les instruments de mesures devront être décrits et présentés.

L'étude du milieu biologique comprendra une étude de la faune et de la flore en général en faisant un inventaire floristique, en précisant les espèces intégralement protégées ou espèces rares, d'intérêt de conservation ou d'intérêt économique ainsi que les aires protégées.

Les espèces d'amphibiens, de reptiles, de poissons, d'oiseaux et de mammifères utilisant la zone d'étude pour s'y reproduire ou pour accomplir un cycle de leur vie seront identifiées.

### **5.3.2. Milieu humain ou socioéconomique**

Sur la base des études et données disponibles, les Consultants identifieront et présenteront pour chaque étude, la méthodologie pour décrire le milieu humain et socio-économique des zones concernées par le projet, en particulier :

- les caractéristiques socio-économiques de la population et du territoire : démographie, historique de la population, aspects culturels, aspect genre (femmes et jeunes ; groupes particuliers et/ou vulnérables) ; structures des communautés et types d'habitat ; régimes fonciers ; utilisation des terres, infrastructures et équipements collectifs (routes, écoles, centres de santé, points d'eau, etc.), santé publique (pathologies dominantes et récurrentes, COVID-19/IST/VIH/SIDA, etc.) ;
- les activités économiques : agriculture, élevage, pêche, tourisme et industrie, activités de développement, emploi et main d'œuvre locale ; répartition des revenus entre les activités, marchandises et services ; transports et équipements.

**NB. Toute mesure in situ de paramètres pouvant permettre de mieux apprécier une composante environnementale de l'état initial de la zone du projet doit être réalisée par les Consultants pour chaque étude et les résultats versés au rapport de CIES.**

#### **5.4. Identification, analyse et évaluation de l'importance des impacts du projet**

##### **5.4.1. Identification et analyse des impacts potentiels du projet sur l'environnement**

Le BEEA procédera à l'identification et à l'analyse des impacts à travers une description des relations entre le projet (activités sources d'impact) et les différentes composantes de l'environnement (éléments du milieu récepteur affectés). Il décrira les outils ou méthodes utilisés : matrices, réseaux, etc. et expliquera ce choix. Il procédera également à l'analyse de ces impacts identifiés afin de les catégoriser selon qu'ils sont positifs ou négatifs, directs ou indirects et, le cas échéant, déterminer les impacts cumulatifs, synergiques et irréversibles liés à la réalisation du projet.

En fonction des différentes phases du projet, les impacts significatifs identifiés doivent être décrits selon leur nature et leurs caractéristiques (impacts directs ou indirects, négatifs ou positifs, temporaires ou permanents, continus ou intermittents, réversibles ou irréversibles, à court, moyen ou long terme, plus ou moins aptes à être corrigés ou compensés, interagissant ou non avec d'autres impacts etc.). Le caractère significatif des impacts devra être apprécié en tenant compte du contexte local et des opinions et valeurs des groupes potentiellement affectés telles que la vulnérabilité et la sensibilité du milieu.

En d'autres termes, cette partie de l'étude comporte une analyse des conséquences prévisibles directes et indirectes du projet sur l'environnement et en particulier, sur les ressources et milieux naturels sur le site et les paysages, les équilibres biologiques, le cadre de vie de la population, sur l'hygiène, et la salubrité publique et sur la commodité du voisinage (conséquences du bruit, des vibrations, des odeurs et des émissions lumineuses et autres).

Conformément à l'approche méthodologique requise pour un Constat d'Impact, les impacts notamment les impacts sur les ressources en eau, sur les sols, flore et faune, sur la consommation énergétique, sur le site (installations, infrastructures, etc.), sur la propriété foncière et système agricole, sur le trafic routier, sur l'environnement économique de la région, les nuisances sonores, vibrations et autres types d'émissions (environnement atmosphérique), seront classés en distinguant les phases des travaux de réalisation du projet :

- La phase de préparation ou aménagement du site et de construction des installations ;
- La phase d'exploitation du projet ;
- La phase de fermeture ou de réhabilitation du site du projet.

Le tableau ci-dessous dresse une liste des principaux aspects à prendre en compte dans l'identification et l'analyse des impacts.

**TABLEAU : Principaux aspects des impacts à analyser**

<p><b>Site du projet :</b> Décrire comment le milieu, ses ressources et ses habitats seront modifiés par le projet et comment ces modifications affecteront les habitudes des populations vivant dans la zone concernée.</p> <p><b>Phase d'installation du projet</b> Examiner les modifications écologiques et sociales induites par l'acheminement et la mise en place des équipements et matériels du projet. Les impacts liés à l'arrivée massive de travailleurs, les risques d'accidents, de nuisances et de modifications du cadre de vie des populations et des zones naturelles traversées devront être pris en compte. Un plan de masse doit être fourni au rapport.</p> <p><b>Phase d'exploitation</b> Analyser les impacts directs et/ou indirects du projet sur le milieu naturel (sol, flore, faune, ressources en eau, etc.), le cadre de vie et le bien-être, l'hygiène, la santé et la sécurité ; Analyser les impacts liés à l'arrivée massive de travailleurs, les risques d'accidents, de nuisances et de modifications du cadre de vie, les risques de pollution ; Analyser l'impact éventuel du projet sur la perturbation du système de drainage des eaux pluviales dans le voisinage du site ;</p> <p><b>Phase fermeture</b> Examiner les modifications écologiques et sociales induites par le démantèlement des équipements et autres infrastructures ;</p> <p><b>Sur le plan social</b> Mettre en exergue les retombées pour les populations locales en général et les groupes sociaux les plus vulnérables (femmes, jeunes) en particulier ; Analyser les options retenues par le promoteur en matière de politique sociale au bénéfice des populations locales ; Analyser les risques sociaux du projet et autres déviations sociales. En effet, l'installation du projet conduira très certainement à un brassage des populations autochtones avec des personnes étrangères attirées par les opportunités de travail offertes ou induites par le projet. Cette nouvelle situation pourrait provoquer des risques de propagation de certaines maladies et induire des déviations sociales (alcoolisme, COVID-19/IST/VIH/SIDA, etc.). Le BEEA devra analyser ces problèmes dans l'étude.</p>
--

Le BEEA synthétisera dans une matrice, présentée ci-dessous, tous les impacts significatifs sur chaque composante de l'environnement,

*Matrice de synthèse des impacts*

Phase du projet	Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact

Forme de l'Annexe de l'Etat de l'Environnement et Social (ES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser dans les incubateurs à Korhogo dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'Etat de l'Environnement et Social (ES) de l'Etat de l'Environnement et Social / 1000/13/17-22/Ann

#### 5.4.2. Evaluation de l'importance des impacts du projet sur l'environnement

Cette étape porte sur l'évaluation des impacts dans le but de déterminer si les impacts potentiels identifiés sont suffisamment significatifs pour justifier l'application des mesures de gestion des impacts, de surveillance et de suivi.

L'étude doit décrire la méthodologie utilisée pour évaluer les impacts. Les méthodes, techniques et critères utilisés doivent être suffisamment explicites et objectifs. Elle présentera un outil de contrôle pour mettre en relation les activités du projet et la présence des ouvrages avec les composantes du milieu. Il peut s'agir de tableaux synoptiques, de grille d'évaluation, de listes de vérification ou de fiches d'impact.

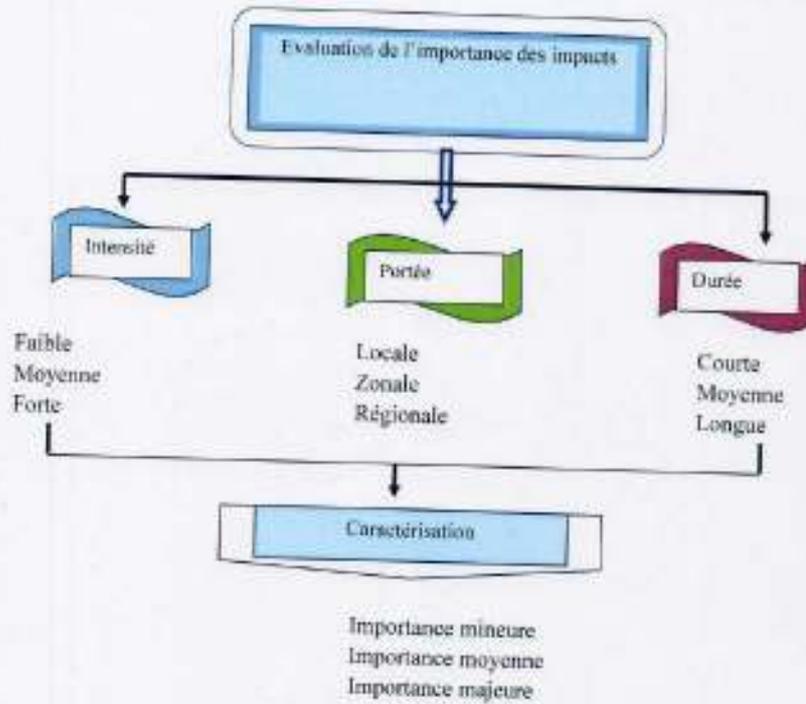
Le BEEA procédera à l'évaluation de l'importance des impacts en utilisant une méthode et des critères appropriés pour classifier les impacts selon divers niveaux d'importance.

Les critères à considérer sont :

- l'intensité ou l'ampleur de l'impact ;
- l'étendue ou la portée de l'impact ;
- la durée de l'impact.

En fonction de ces critères, le BEEA appréciera chaque impact à travers des hypothèses qu'il devra définir et expliquer.

Sur la base des critères et hypothèses d'appréciation, le BEEA déterminera un niveau d'importance de l'impact selon que l'impact est mineur, moyen ou majeur. Le schéma ci-dessous peut aider à mettre en évidence la méthodologie proposée.



Pour l'évaluation de l'importance des impacts on retiendra ceci :

<b>Intensité</b>	<b>Portée</b>	<b>Durée</b>	<b>Importance</b>
Fa : Faible	Lo : Locale	Co : Courte	Mi : Mineure
Mo : Moyenne	Zo : Zonale	Mo : Moyenne	Mo : Moyenne
Fo : Forte	Re : Régionale	Lg : Longue	Ma : Majeure

Le BEEA devra se servir de la grille de détermination de l'importance des impacts de Fecteau, 1997 pour déterminer l'importance absolue de l'impact. Dans l'élaboration de la grille, Fecteau a respecté les principes suivants :

- les critères "Intensité", "Étendue" et "Durée" utilisés pour déterminer l'importance absolue de l'impact ;
- chaque critère utilisé pour déterminer l'importance a le même poids ;
- si les valeurs de deux critères ont le même niveau de gravité, on accorde la cote d'importance correspondant à ce niveau, indépendamment du niveau de gravité du troisième critère ;
- si les valeurs des trois critères sont différentes on accorde la cote d'importance moyenne.

La grille résultant de ces règles comporte autant de cotes d'importance majeure que mineure. Cet agencement des critères, discutable, offre l'avantage d'être transparent et d'éviter les distorsions en faveur des impacts mineurs ou majeurs. Cette grille est présentée dans le tableau suivant :

**Grille de détermination de l'importance absolue (Fecteau, 1997)**

Intensité	Étendue	Durée	Importance absolue
Forte	Régionale	Longue	Majeure
		Moyenne	Majeure
		Courte	Majeure
	Locale	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
	Ponctuelle	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
Moyenne	Régionale	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
	Locale	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
	Ponctuelle	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
Faible	Régionale	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
	Locale	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
	Ponctuelle	Longue	Mineure
		Moyenne	Mineure
		Courte	Mineure

*Document de référence de l'Institut d'Impact Environnemental et Social (IIIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser dans les établissements d'enseignement par le Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion Professionnelle et du Service Citoyen / Bureau de Méthode du Centre d'Impact Environnemental et Social / PIR N°200-07-07/Apr*



- rechercher la rentabilité environnementale du projet pour une gestion durable des ouvrages et des équipements réalisés,

Une attention particulière sera apportée aux mesures concernant la sécurité des postes de transformation (gestion des risques et plan d'alerte) conformément aux sauvegardes opérationnelles, notamment la SO 1 : Évaluation Environnementale et Sociale et la SO 2 : Réinstallation involontaire de la Banque Africaine de Développement (BAD),

Les Consultants devront donc préciser les actions à mettre en œuvre en vue de réduire, corriger ou supprimer les impacts négatifs identifiés pendant les différentes phases du projet. Ils devront en outre fournir une estimation des coûts des mesures proposées.

Ces mesures doivent être techniquement faisables, économiquement appropriées et socialement acceptables. Les Consultants doivent chercher à optimiser ces mesures, de telle sorte que l'efficacité de l'une n'interfère pas sur celle de l'autre et qu'aucune mesure ne cause elle-même d'autres impacts négatifs.

Aussi, ces mesures peuvent être générales ou spécifiques. Les mesures générales seront destinées à atténuer les impacts négatifs du projet pris dans leur ensemble. Les mesures spécifiques viseront l'atténuation des impacts sur une composante de l'environnement en particulier.

#### Au titre des mesures générales

On peut citer par exemple ce qui suit :

- Prévoir un mécanisme de concertation avec les autorités et populations locales pour favoriser l'insertion harmonieuse du projet dans l'environnement social et économique ;
- Préserver les atouts exceptionnels d'intérêt local ou national ;
- Proposer un système de gestion de la totalité des déchets liquides et solides, produits par les activités sur le site du projet ;
- Former/sensibiliser tout le personnel sur les comportements ayant le minimum d'impact sur l'environnement ;
- Concevoir et appliquer des mesures de sécurité (limitations d'accès, installations de sécurité, entreposage des explosifs, programme de gestion des risques, programme de révision des mesures de sécurité établie au besoin etc.) et un plan d'urgence pour éviter tous risques et dangers lors des travaux ;
- Former tout le personnel sur ces mesures de sécurité et plan d'urgence ;
- Établir des calendriers et horaires de travaux.

D'une manière spécifique, sur le milieu naturel, l'étude devra :

- préciser les actions et les ouvrages, les correctifs et les ajouts prévus aux différentes phases, pour prévenir, réduire ou éliminer les impacts négatifs du projet. Le cas échéant, l'étude décrira les mesures envisagées pour favoriser ou optimiser les impacts positifs ;

- Pour les impacts résiduels, elle présentera des mesures de compensation.

Sur le plan social, outre un mécanisme de gestion des plaintes, l'étude devra proposer des mesures pour :

- renforcer l'implication des populations, en prenant en compte les groupes sociaux les plus vulnérables (femmes et enfants) ;
- permettre la participation des populations locales dans la formulation et la mise en œuvre des activités initiées par le projet dans le cadre de sa politique sociale, afin de s'assurer de leur responsabilité sociale dans l'exécution des activités ;
- augmenter la sécurité des personnes et des biens en minimisant les risques sociaux du projet.

Par ailleurs :

1. les Consultants devront élaborer pour chaque mesure d'atténuation proposée, un indicateur de suivi mesurable et objectif ;
2. le mécanisme de surveillance environnementale des mesures proposées sera décrit ;
3. les coûts de chaque mesure devront être évalués et les sources de financement présentées ;
4. une matrice du PGES mettant en relation chaque impact avec l'activité qui le génère, la composante de l'environnement qu'il affecte, la mesure de mitigation proposée, la structure chargée de sa surveillance environnementale et du suivi environnemental, l'indicateur de suivi et sa source de vérification, le coût de la mesure ;
5. Les mesures d'atténuation doivent être obligatoirement évaluées financièrement et les sources de financement clairement identifiées.

Toutes les mesures préconisées pour la maîtrise des impacts seront également synthétisées par le Consultant dans une matrice, donnant une vue synoptique de la situation décrite pour chaque composante de l'environnement (milieu physique, milieu biologique, milieu humain) :

#### Matrice de Synthèse des mesures préconisées

Phase du projet	Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesures de gestion des impacts préconisées

Par ailleurs, une estimation du coût des mesures correctives sera présentée.

## 6. CHANGEMENT CLIMATIQUE

### 6.1. Introduction

Le BEEA rappellera :

- les engagements pris par l'État de Côte d'Ivoire en matière de lutte contre le Changement Climatique ;
- le rôle de l'Agence Nationale De l'Environnement dans ce processus ;
- l'importance de la prise en compte de l'évaluation de l'impact par les Gaz à Effet de Serre (GES) dans les projets de développement et pour les entreprises.

### 6.2. Objectifs

Le BEEA réalisera **une cartographie exhaustive de l'ensemble des émissions potentielles de Gaz à Effet de Serre (cas de l'EIES) d'une organisation ou d'un territoire** afin de maîtriser son empreinte carbone. Il proposera **un plan de gestion des émissions de GES** aux entreprises pour une transition bas carbone par le biais de stratégies de réduction d'émissions déclinées en plans d'actions.

### III.6.3. Étapes du processus d'évaluation de l'impact par les gaz à effet de serre des projets de développement

Sept (07) étapes principales peuvent permettre d'effectuer cette évaluation :

- **Étape 1** : Identifier les activités à mener (EIES) dans le cadre du projet ou par une organisation ;
- **Étape 2** : Identifier les sources de production des gaz à effet de serre de chacune des activités à mener /menées ;
- **Étape 3** : Identifier les types de GES associés aux sources ;
- **Étape 4** : Quantifier les émissions de GES ;
- **Étape 5** : Identifier les postes d'émissions significatifs ;
- **Étape 6** : Établir un plan d'action de réduction des émissions basé sur l'action spécifique au niveau des postes d'émissions significatifs ;
- **Étape 7** : Synthèse de la démarche.

### III.6.4. Contenu des étapes

#### ÉTAPE 1 : IDENTIFIER LES ACTIVITÉS À MENER / MENÉES DANS LE CADRE DU PROJET

On parlera d'**activités à mener** en général dans le cadre d'une EIES puisque les études sont conduites par anticipation, avant la mise en place du projet. Pour les **activités menées**, il s'agira d'un cas d'Audit Environnemental.

Du fait de la diversité des secteurs d'activités dans lesquels sont conduites les EES, il sera difficile de lister ici toutes les activités potentielles d'un projet.

Pour aider à l'identification des Activités dans le cadre d'un projet, un exemple est pris dans le secteur de l'Agriculture.

**Titre du projet :** Développement d'une exploitation agricole dans le département de Bouaké (cas d'une EIES).

**Activités potentielles :** Plantation de cultures de rente et vivrière et utilisation d'engrais chimiques. Construction d'un Bâtiment administratif, construction d'un entrepôt de stockage. Utilisation de machines agricoles pour le labour, Utilisation de véhicules pour la commercialisation des produits, etc.

**ÉTAPE 2 : IDENTIFIER LES SOURCES DE PRODUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE DE CHACUNE DES ACTIVITÉS MENÉES**

En ayant à l'esprit que toutes les activités (celles identifiées à l'Étape 1) ne sont pas sources d'émissions de GES, il faut pouvoir identifier celles qui sont émettrices de GES.

Pour l'identification des sources de production de GES, il faut identifier au niveau des activités menées dans le cadre du projet, celles qui engendrent :

- Des consommations d'énergie (gaz, fioul, bois, vapeur, électricité) dans les bâtiments mobilisés pour le projet et les process ;
- Des consommations de carburants pour les déplacements professionnels des agents : flotte de véhicules légers, flotte de véhicules lourds, autres déplacements professionnels (véhicules personnels, avion, train, bus...);
- Une climatisation des locaux (émissions indirectes dues à la consommation de fluides frigorigènes) ;
- Des déchets
- Etc.



**Exemple de Postes d'émissions de GES**

1. Postes correspondants aux émissions directes	2. Postes correspondants aux émissions indirectes liées à la consommation d'énergie	3. Postes correspondants aux autres émissions indirectes
<p><b>Poste 1 : Émissions directes des sources fixes de combustion</b> Brûleurs, fours, turbines, torchères, chaudières, groupes électrogènes, etc.</p> <p><b>Poste 2 : Émissions directes des sources mobiles de combustion</b> Véhicules terrestres, aériens, ferroviaires, maritimes ou fluviaux.</p> <p><b>Poste 3 : Émissions directes des procédés</b> Décarbonatation du calcaire, production d'aluminium par électrolyse, fabrication de certains composants électroniques, épandage d'engrais, etc.</p> <p><b>Poste 4 : Émissions directes fugitives</b> Utilisation de GES, réactions anaérobies, réactions de nitrification et dénitrification, émissions de méthane, etc.</p> <p><b>Poste 5 : Émissions directes issues de l'Utilisation des Terres, leurs Changements et la Forêt (UTCf).</b></p>	<p><b>Poste 6 : Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité</b> Couvre la phase de production de l'électricité (combustibles, sauf émissions en amont de la station de production, émissions dues à la construction de la station de production et émissions allouées au transport et aux pertes en ligne).</p> <p><b>Poste 7 : Émissions indirectes liées à la consommation d'énergie de réseau (hors électricité)</b> Émissions dues à la construction de la station de production et émissions allouées au transport et aux pertes en ligne.</p>	<p><b>Poste 8 : Émissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7</b> Proviennent de la chaîne de production d'énergie finale (extraction, transport, raffinage/ traitement et distribution de combustible).</p> <p><b>Poste 9 : Achat de produits et services</b> Proviennent de la fabrication de biens et de services achetés par l'organisation et consommés rapidement (extraction des matières premières, consommation d'énergie pour les étapes de transformation, activités agricoles, transport des produits entre toutes les étapes de transformation, traitement des rebus de production).</p> <p><b>Poste 10 : Biens immobilisés</b> Proviennent de la production de biens et services immobilisés par l'organisation (équipement, machines, constructions et véhicules utilisés pendant 5 à 50 ans).</p>

Document de l'ANDE issu de l'Institut d'Impact Environnemental et Social (IIES) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser dans les locaux existants de l'incubateur pour la réalisation de la Promotion de la Jeunesse, de l'Entrepreneuriat et du Service Citoyen (PJS) des Ateliers de Création d'Impact Environnemental et Social / PJS N°143-07-2019

### ÉTAPE 3 : IDENTIFIER LES TYPES DE GES ASSOCIÉS AUX SOURCES

Les GES pris en compte dans le cadre du Changement Climatique sont essentiellement ceux définis dans le Protocole de Kyoto – initiative internationale phare en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre – à savoir : le **dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)**, le **méthane (CH<sub>4</sub>)**, l'**oxyde nitreux (N<sub>2</sub>O)**, les **hydrofluorocarbures (C<sub>n</sub>H<sub>n</sub>F<sub>n</sub>)**, les **perfluorocarbures (C<sub>n</sub>F<sub>2n-2</sub>)** et l'**hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>)**.

Pour coller à la réalité du terrain ou des projets, d'autres types gaz à effet de serre tels que les chlorofluorocarbures (CFC), la vapeur d'eau stratosphérique, les oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), etc. peuvent être pris en compte.

Il faut pouvoir identifier les types de GES émis par chaque activité.

Type de gaz concerné	Type de procédé concerné	Quelles informations nécessaires se trouvent chez vous ? (exemples)	Quelles informations seront peut-être à chercher à l'extérieur (exemples)	Où les trouver ? (exemples)
CO <sub>2</sub> Dioxyde de Carbone	Production de Matériaux de construction (décarbonisation)	Production de Production réalisée	Nature et volume de gaz à effet de serre produit par unité de production	Mesures internes ; Centre de recherche ; Organismes professionnels...
	Pétrochimie (torchères)	Volume de gaz brûlé (compteur de la torchère)	Contenu en carbone du gaz brûlé	Mesures internes ; Centre de recherche ; Organismes professionnels...
	Assainissement (décomposition)	Volume ou tonnage de déchet traité	Émissions de gaz carbonique par unité de poids ou par volume	Mesures internes ; Centre de recherche ; Organismes professionnels...
CH <sub>4</sub> Méthane	Élevage : digestion des ruminants	Composition de cheptel. Éventuellement	Émissions en fonction du type	INRA, GIEC, Centres techniques de la

Forme de diffusion de l'état de l'environnement et de l'air (SIE) des travaux de réhabilitation et/ou d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser dans le cadre du projet ENABLE YOUTH Côte d'Ivoire de KORHOGO / Centre de Recherche de l'Institut National de l'Environnement et du Développement Durable / Agence Nationale de l'Environnement (ANDE) / TDM/N°143-07-22/09

			masse de l'alimentation	de d'alimentation. Émissions en fonction du type de système de traitement des déjections	profession, Universités
		Traitement de déchets	Tonnage de déchets traités	émissions en fonction du type de traitement des déchets	Mesures internes ; Centre de recherche ; Organismes professionnels...
		Exploitation gazière	Fuites : différence de compteur	Équivalent carbone de gaz qui fuit	ADEME, MIES, GIEC
N <sub>2</sub> O Oxyde nitreux		Sources industrielles	Volumes achetés ou produits	Nature et volume de gaz à effet de serre produit par unité de production	Union des industries chimiques Mesures internes ; Centre de recherche
		Utilisation d'engrais	Tonnage répandus surface fertilisées	Facteurs d'émissions en fonction du type de culture et la nature du sol	INRA, GIEC, Centres techniques de la profession, Universités
HFC, PFC Hydrofluorocarbones et Perfluorocarbones		Chaîne du froid	Facture de recharge de fluide réfrigérant	Équivalent carbone de gaz qui fuit	ADEME, GIEC, syndicat professionnel des frigoristes
		Émissions d'électrolyse de l'alumine	de Chiffres de la production	Émissions par unité de poids en fonction de la nature du procédé utilisé	Mesures internes ; Centre de recherche ; syndicat professionnel des fondeurs d'aluminium

Document de Référence de l'Etat de l'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de réhabilitation et de d'extension, et d'équipement d'un dortoir et d'un réfectoire de quarante (40) places à réaliser dans les installations d'incubation par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et le Service Océanographique et Hydrographique de l'Etat de Côte d'Ivoire. N° 142-27-22/03



$$E = DA \times FE$$

Avec :

**E** : Émissions de GES en  $teqCO_2$

**DA** : Donnée d'activité ou quantité consommée

**FE** : Facteur d'émission

(Utiliser les facteurs d'émission existantes ou celles par défaut. (Voir FE du GIEC)

- La **Donnée d'activité** correspond ici à la quantité consommée et elle s'exprime dans l'unité du produit (litres d'essence,  $m^2$  de surface, kg d'ananas, etc.).
- Un **facteur d'émission** est un coefficient permettant de convertir les données d'activité en émissions de GES. Il précise la quantité de  $CO_2$  émise par une unité consommée. C'est le taux d'émission moyen d'une source donnée, par rapport aux unités d'activité ou aux processus.

**NB** : L'estimation des émissions de  $teqCO_2$  se fait en général sur une base annuelle ce qui correspond aux émissions cumulées de  $teqCO_2$  sur toute l'année de l'activité, du projet ou du programme. Si le projet ou l'activité dure par exemple 10 ans, l'émission totale générée sur toute la durée de vie du projet correspondra à l'émission annuelle multipliée par la durée de vie du projet.

**Où trouver le facteur d'émission ?**

Il faudra utiliser prioritairement des Facteurs d'émissions nationaux, propres au pays. En l'absence de données nationales, utiliser des facteurs d'émission par défaut en tenant compte de conditions climatiques et environnementales similaires d'un pays voisin par exemple. Mais, il faudra justifier le choix du facteur choisi par défaut.

Les données nationales peuvent être disponibles au Ministère en charge de l'Environnement, au niveau des Directions en Charge du Changement Climatique, notamment la Direction de la Lutte contre les Changements Climatiques qui abrite le Point Focal National Changement Climatique. Ou bien en consultant les documents ci-dessous disponibles sur le site Web de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique ([unfccc.int](http://unfccc.int)).

- Communication Nationale sur les inventaires GES de la Côte d'Ivoire ;
- Rapport des BURs, BURL, etc.

Pour les Facteurs d'émission par défaut, vous pouvez consulter également le site [unfccc.int](http://unfccc.int), celui du GIEC et <https://www.igcc-nggip.iges.or.jp/EFDB/main.php>.

#### **Prendre en compte les Incertitudes associées aux données d'activités**

Il revient à l'utilisateur de déterminer les incertitudes associées aux données d'activités. Il doit donc définir des règles d'attributions d'incertitudes cohérentes entre elles et avec la réalité physique des choses pour assurer la qualité de la donnée.

L'incertitude doit être fixée à partir de seuils empiriques et réalistes transcrivant des situations-types en valeurs quantifiées.

Les principes suivants doivent être respectés :

- **2 données dont la qualité est comparable doivent présenter une incertitude égale ou proche ;**
- Plus la qualité de la donnée est dégradée, plus l'incertitude relative doit être élevée.

À titre d'exemple, voici une grille pouvant être appliquée (Source ADEME) :

- 0% à 5% pour une donnée issue d'une mesure directe (factures ou compteurs) ;
- 15% pour une donnée fiable non mesurée ;
- 30% pour une donnée recalculée (extrapolation) ;
- 50% pour une donnée approximative (donnée statistique) ;
- 80% pour une donnée connue en ordre de grandeur.

#### **Appliquer les incertitudes liées aux facteurs d'émission**

Prendre également en compte les incertitudes portant sur les facteurs d'émission. À partir des incertitudes associées à la valeur d'une donnée d'activité et d'un facteur d'émissions, nous pouvons les combiner pour obtenir l'incertitude du résultat de la multiplication. Des formules de modélisation sont alors utilisées.

Un intervalle de confiance de 95% généralement utilisé pour les inventaires, soit 95% de probabilité d'englober la vraie valeur.

**Remarque :** Les émissions de CO<sub>2</sub> liées à la combustion de la biomasse s'inscrivent dans le cycle naturel du carbone : le carbone présent dans l'atmosphère est capté par la biomasse végétale par photosynthèse, puis rejeté dans l'atmosphère par décomposition ou combustion. Néanmoins, le bilan étant finalement neutre pour l'effet de serre, il faut utiliser un facteur d'émission nul pour les émissions de CO<sub>2</sub> liées à la combustion de biomasse.

#### **ÉTAPE 5 : IDENTIFIER LES POSTES D'ÉMISSIONS SIGNIFICATIFS**

Étape importante afin de fixer des objectifs de réduction sur les postes d'émissions importants sans se disperser sur les postes secondaires. Pour cela, il faudra :

- Ranger les postes d'émissions par ordre décroissant, soit de l'activité la plus émettrice vers la moins émettrice ;
- Trouver le pourcentage de contribution aux émissions de chacune des activités ;
- Sélectionner toutes les activités cumulées par ordre décroissant et dont le total représente 95% des émissions totales de GES.

#### **ÉTAPE 6 : ÉTABLIR UN PLAN D'ACTION DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS BASE SUR L'ACTION SPÉCIFIQUE AU NIVEAU DES POSTES D'ÉMISSIONS SIGNIFICATIFS**



## 7 GESTION DES RISQUES ET DES ACCIDENTS

Les Consultants procéderont pour chaque étude à :

- l'estimation des risques suivants :
  - ✓ risques d'accident lors de l'utilisation des engins de chargement et d'évacuation des matériaux et engins de transport ainsi que ceux du traitement;
  - ✓ etc. ;
- l'analyse de la politique du promoteur en matière de sécurité, santé et environnement, mettant en exergue le code de bonnes pratiques environnementales et sécuritaires ;
- l'élaboration des mesures de sécurité (présentation des mesures de sécurité prévues sur le site d'exploitation, incluant les installations connexes localisées à l'extérieur de l'emplacement principal) :
  - ✓ limitations d'accès au site du projet pendant les travaux;
  - ✓ programme d'entretien et de suivi de l'intégrité du site ;
  - ✓ programme de gestion des risques (protection du personnel, consultation ou suivi médical des employés, formation adéquate) ;
  - ✓ liste des règles ou codes de pratiques comme référence.
- l'élaboration d'un plan de mesures d'urgence en cas d'accident. Ce plan doit identifier les situations d'urgence et les réponses en cas d'urgence. Ce plan doit inclure par exemple :
  - ✓ les mesures de sécurité, en vigueur sur le site ;
  - ✓ les structures d'intervention, en urgence et les mécanismes de décision à l'intérieur de l'entreprise ;
  - ✓ le mode de communication interne et externe, etc.

### a. Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)

Partie intégrante du CIES, le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) présentera l'ensemble des mesures à mettre en œuvre, de surveillance et de suivi environnemental et social, et de renforcement des capacités institutionnelles à prendre durant les phases de préparation, de construction et d'exploitation pour supprimer, atténuer ou compenser les impacts négatifs du projet sur l'environnement.

Le PGES précisera les indicateurs et les responsables en charge de la mise en œuvre, de la surveillance et du suivi environnemental et social des mesures d'atténuation.

Il précisera le calendrier d'exécution et l'estimation du coût de chaque mesure d'atténuation ainsi que les sources de financement du PGES.

Pour chaque étude, le Consultant synthétisera le PGES dans des matrices qui devront tenir compte des impacts et mesures d'atténuation en fonction des différentes phases de mise en

œuvre du projet, des indicateurs environnementaux pertinents et judicieusement identifiés, et des activités suivantes :

- la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales ;
- la surveillance environnementale et sociale;
- le suivi environnemental et social.

Les matrices de synthèse du PGES comporteront trois (3) Plans distincts, à savoir :

- Un Plan de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales (Tableau 3) ;
- Un Plan de surveillance de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales (Tableau 4); et
- Un Plan de suivi des performances environnementales et sociales (Tableau 5).

Tableau 2 : Matrice de synthèse du Plan de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composante du milieu affecté	Nature de l'impact	Mesures d'atténuation proposées	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Acteurs de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre	Source de financement

Tableau 3 : Matrice de synthèse du Plan de surveillance de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composants du milieu affecté	Nature de l'impact	Mesure d'atténuation ou proposée	Objectifs de la mesure	Activités relatives à la mesure	Période de mise en œuvre	Indicateur de l'effectivité de la mesure	Moyens de vérification	Fréquence de surveillance	Acteurs de la surveillance	Coût de la surveillance	Source de financement

Tableau 4 : Matrice de synthèse du Plan de suivi des performances environnementales et sociales

Phase du projet	Zone concernée	Activités/ source d'impact	Composant e du milieu affecté	Nature de l'impact	Situation de référence	Mesures prévues	Résultats attendus	Indicateur de l'efficacité de la mesure	Période de référence	Moyen de vérification	Fréquence de vérification	Acteurs de suivi	Coût de la mise en œuvre	Source de financement

**NB :** Le coût de chaque mesure d'atténuation évalué et le coût total de ces mesures doit être intégré au rapport.

## **b. Participation Publique et Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP)**

### **i. Principes de Consultation Publique**

Un projet conçu dans la perspective du développement durable doit intégrer le principe d'équité sociale en même temps que l'intégrité de l'environnement et l'amélioration de l'efficacité économique. Sur cette base, la participation des citoyens dans le processus de planification et de décision est une exigence dans la mise en œuvre des projets de développement.

Il est important d'amorcer la consultation le plus tôt possible dans le processus de planification. En effet, plus la consultation intervient tôt dans le processus qui mène à une décision, plus grande est l'influence des citoyens sur l'ensemble du projet et nécessairement, le projet devient plus acceptable socialement.

A cet effet, il mettra en place un processus efficace d'information et de consultation des populations des zones directes et indirectes d'influence du projet.

Des réunions d'information et de consultation du public doivent être tenues avant et pendant la réalisation de l'Etude d'Impact Environnemental et Social. En effet, seul une approche participative pourra conduire à un développement équitable du projet et à des solutions comprises et acceptées par tous.

Ainsi, le Bureau d'Etudes Environnementales décrira les préoccupations et attentes de la population concernant le projet, les éléments controversés qui ont été soulevés et les réponses apportées à ces préoccupations.

Des réunions d'information et de consultation du public doivent être tenues avant et pendant la réalisation du CIES. Ainsi, le Consultant décrira les préoccupations et attentes de la population, les éléments controversés qui ont été soulevés et les réponses apportées à ces préoccupations en lien avec les impacts des travaux, objet des présents CIES.

### **ii. Plan d'Engagement des Parties Prenantes**

Pour chaque étude, le Consultant précisera dans un Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) conforme aux standards internationaux, notamment la SO2: Réinstallation involontaire, l'étendue des consultations qu'il aura entreprises en vue de recueillir les points de vue et les préoccupations de toutes les parties prenantes intéressées par la réalisation du projet. Ces consultations doivent prendre en compte les populations concernées par le projet et ses environs. A cet effet, il mettra en place un processus efficace d'information et de consultation des populations des zones directes et indirectes d'influence du projet.

Les Consultants présenteront de façon claire la méthodologie de la consultation des parties prenantes tout au long de la durée de vie du projet et la manière dont les résultats de ces consultations ont été documentés ;

• **a) Méthodologie de la consultation**

A ce niveau, les Bureaux d'Études Environnementales présenteront :

- **le processus d'identification des parties prenantes**, notamment des individus et groupes les plus vulnérables ;
- **le calendrier ou programme de réalisation des consultations** : il s'agit de présenter les différentes étapes de la consultation en mettant en exergue le temps nécessaire et les entités rencontrées ;
- **les supports ayant servi pour la consultation** : ces supports qui devront comporter entre autres un résumé de l'objectif du projet proposé, la description du projet et les impacts potentiels. Les différents supports utilisés seront annexés au rapport de l'étude. Dans la mesure du possible, des vidéos d'illustrations peuvent être présentées ;
- **les voies appropriées pour consulter** : selon les caractéristiques des différents groupes de personnes consultées, les problèmes à débattre, la tradition locale et autres considérations spécifiques de la zone du projet, les Consultants présenteront les moyens utilisés, les techniques et les instruments de collecte de données. Il s'agit par exemple de réunions publiques, de discussions de groupe (focus groupes), d'enquêtes auprès des ménages.
- **le contenu des consultations.**

Pour chaque étude, le Consultant présentera de manière exhaustive :

- les aspects avantageux ou impacts positifs du projet à discuter ;
- les impacts négatifs du projet pouvant engendrer une dégradation de la qualité de vie et qui doivent être connus par les parties prenantes ;
- les attentes et préoccupations des parties prenantes, et
- tout autre sujet que les personnes affectées souhaiteront aborder.

• **bi) Documentation des résultats des consultations**

Il s'agira ici, pour les Consultants de donner les résultats de la consultation à travers les procès-verbaux des réunions publiques, des discussions de groupe, des enquêtes auprès des ménages, etc. Ces procès-verbaux, annexés au rapport, présenteront en détails les éléments majeurs suivants :

- les informations communiquées ou discutées ;
- les questions ou préoccupations soulevées par les parties prenantes ;
- les réponses apportées aux préoccupations soulevées ;
- la manière dont les commentaires et suggestions reçus pendant les consultations ont été pris en compte dans les décisions concernant la conception du projet et les modalités de mise en œuvre ;
- les accords conclus ou les désaccords avec les parties prenantes.

Ces procès-verbaux ainsi que les listes de présence des personnes consultées doivent être dûment signés. Les Consultants annexeront également au rapport pour chaque étude, les accusés de réception du courrier adressé aux différentes parties prenantes.

Le PEPP devra en plus prévoir la mise à disposition d'un système d'enregistrement et de

réponses aux griefs des personnes affectées par le Projet.

Pour chaque étude, le Consultant présentera de façon claire la **méthodologie de la consultation des parties prenantes et la manière dont les résultats de ces Consultations ont été documentés** :

**a) Méthodologie de la consultation**

A ce niveau, le Consultant présentera :

- **le calendrier ou programme de réalisation des consultations.** Il s'agit de présenter les différentes étapes de la consultation en mettant en exergue le temps nécessaire et les entités rencontrées.
- **les supports ayant servi pour la consultation.** Ces supports qui devront comporter entre autres un résumé de l'objectif du projet proposé, la description du projet et les impacts potentiels. Les différents supports utilisés seront annexés au rapport de l'étude. Dans la mesure du possible, des vidéos d'illustrations peuvent être présentées.

- **les voies appropriées pour consulter.** Selon les caractéristiques des différents groupes de personnes consultées, les problèmes à débattre, la tradition locale et autres considérations spécifiques de la zone du projet, le Consultant présentera les moyens utilisés, les techniques et les instruments de collecte de données. Il s'agira par exemple de réunions publiques, de discussions de groupe (focus groupes), d'enquêtes auprès des ménages.

**- le contenu des consultations**

Le Consultant décrira de manière exhaustive :

- les aspects avantageux ou impacts positifs du projet à discuter ;
- les impacts négatifs du projet pouvant engendrer une dégradation de la qualité de vie qui doivent être connus par les parties prenantes.

**b) Documentation des résultats des consultations**

Il s'agira ici, pour le Consultant de donner les résultats de la consultation à travers les procès-verbaux des réunions publiques, des discussions de groupe, des enquêtes auprès des ménages, etc. Ces procès-verbaux, annexés au rapport, présenteront en détails les éléments majeurs suivants :

- les informations communiquées ou discutées ;
- les questions ou préoccupations soulevées par les parties prenantes ;
- les réponses apportées aux préoccupations soulevées ;
- la manière dont les commentaires et suggestions reçus pendant les consultations ont

été pris

en compte dans les décisions concernant la conception du projet et les modalités de mise en

œuvre ;

- les accords conclus ou les désaccords avec les parties prenantes.

Ces procès-verbaux ainsi que les listes de présence des personnes consultées doivent être dûment signés.

**Le Consultant annexera également au rapport les accusés de réception du courrier adressé aux différentes parties prenantes.**





Activité	Durée (jour)
Préparation méthodologique	1
Cadrage avec l'UCP	1
Mission terrain	7
Rédaction du rapport provisoire	7
Restitution du rapport provisoire	1
Validation du rapport provisoire à l'ANDE	1
Rédaction du rapport définitif (après observations de l'ANDE et de la Banque Africaine de Développement)	3

### 12. LIVRABLES

Chaque consultant devra produire un rapport en langue française. Le rapport provisoire sera fourni en cinq (05) copies physiques et une version électronique sur Clé USB sous formats MS WORD (Office 10 ou version ultérieure) et PDF. Il devra intégrer les commentaires et suggestions qui seront effectués à l'occasion de l'atelier d'approbation interne du rapport du CIES ainsi que ceux formulés par les Partenaires Techniques et Financiers.

A l'issue de cet atelier, les Consultants fourniront à l'UCP Enable Youth Côte d'Ivoire vingt (20) copies physiques (dont deux (2) copies originales) et une version électronique sur Clé USB sous formats MS WORD (Office 10 ou version ultérieure) et PDF, du rapport provisoire final à transmettre à l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE).

Au terme de la séance d'examen technique du rapport par la commission interministérielle mise en place par l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE), les versions finales des rapports seront également transmises par le Consultant à l'UCP Enable Youth Côte d'Ivoire en dix (10) copies physiques et une version électronique sur 10 Clés USB sous formats MS WORD (Office 10 ou version ultérieure) et PDF.

Le plan-type de rédaction des rapports du CIES est présenté en annexe.

### 13. PERSONNEL HOMOLOGUÉ

Les Consultants travailleront en étroite collaboration avec les équipes projets constituées à cet effet par l'UCP Enable Youth Côte d'Ivoire qui mettront à la disposition du Consultant un personnel homologué.

Les Consultants devront renforcer les capacités de ces experts à la méthodologie et à l'utilisation des outils/logiciels développés ou utilisés pour la conduite des différentes études.

#### **14. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS**

Au terme de sa mission, chaque Consultant soumettra pour validation à l'UCP Enable Youth Côte d'Ivoire, un plan de formation sur une thématique environnementale et/ou sociale.

Ce plan de formation sera développé au cours d'un atelier de renforcement des capacités des agents de l'UCP Enable Youth Côte d'Ivoire organisé à Abidjan, dont la durée ne pourra excéder trois (3) jours.

Une provision sera effectuée à cet effet par le Consultant pour le financement de cette formation.

#### **15 . ÉVALUATION DE LA MISSION DU CONSULTANT**

Les prestations des Consultants feront l'objet d'une évaluation de la part de l'UCP Enable Youth Côte d'Ivoire sur la qualité et le respect des délais de réalisation des différents livrables. Cette évaluation sera prise en compte dans la délivrance au Consultant par l'UCP Enable Youth Côte d'Ivoire d'une attestation de bonne exécution (ABE).

#### **16. SOURCES DE DONNEES ET D'INFORMATIONS**

Les personnes rencontrées, les ministères et structures consultés, le programme de collecte de données sur le terrain, les opinions écrites et la participation du public seront consignés dans le CIES.

Les principales difficultés rencontrées dans la collecte des données seront aussi mentionnées dans cette partie du CIES.

#### **17. CONSTITUTION ET DÉPÔT DES DOSSIERS DE MANIFESTATION D'INTERETS**

Les candidats éligibles et intéressés sont invités à soumettre un dossier de manifestation d'intérêts comportant : une lettre de manifestation d'intérêt adressée au Coordonnateur du Projet Enable Youth Côte d'Ivoire, les informations pertinentes indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter la mission, la présentation des candidats et de leurs références/expériences détaillées concernant l'exécution de missions similaires en Côte d'Ivoire et/ou à l'étranger, les attestations de bonne exécution des missions réalisées, les CV détaillés, les copies des diplômes, etc.).

Pour chaque mission similaire réalisée, le soumissionnaire devra fournir les informations sur :

- la description de la mission ;
- les prestations réalisées ;
- les références du commanditaire de la mission (Client).

NB : Toute expérience non justifiée par une Attestation de Bonne Exécution (ABE) pour la structure ne sera pas prise en compte.

#### **CELLULE DE COORDINATION DU PROJET ENABLE YOUTH CÔTE D'IVOIRE**

**Ministère de la Promotion de la Jeunesse de l'Insertion Professionnelle et du Service Civique (MPJIPSC)**

**Direction de la Planification, de la Statistique et de la Documentation**

**Bâtiment G de la Cité Administrative délocalisée sise à l'ex LANEMA en face du siège de l'ex-ONUCL, BPV 136 Abidjan**

**Pays : Côte d'Ivoire**

**Adresse électronique : [pillahguyherve@yahoo.fr](mailto:pillahguyherve@yahoo.fr) / [evelyne.amany2@gmail.com](mailto:evelyne.amany2@gmail.com)**

La Cellule de Coordination du projet invite les personnes intéressées à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les candidats intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, etc.).

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires aux adresses emails mentionnés ci-dessus de 07 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures 30.

Les dossiers de manifestations d'intérêts reçus feront l'objet d'un enregistrement sur la fiche de réception ouverte à cet effet au Secrétariat de l'UCP Enable Youth.

#### **18. MÉTHODE DE SÉLECTION ET DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux dispositions nationales en matière de Passation de Marchés Publics (PPM). L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

#### **19. CRITÈRES DE SÉLECTION**

Les critères de sélection porteront essentiellement sur l'expérience, les compétences/qualifications des Consultants (diplôme et expérience). Les soumissionnaires disposant de l'expérience et des compétences requises en rapport avec la mission seront évalués et comparés pour l'établissement d'une liste restreinte.

## ANNEXES

### Annexe 1 : Plan-type de rédaction du Rapport du CIES

Le rapport du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) comprend, entre autres :

- Résumé Exécutif
- Introduction
- Description du projet
- Cadre politique, juridique et institutionnel de l'étude
- Description de l'état initial de l'environnement du site du projet
- Identification, analyse et évaluation de l'importance des impacts potentiels du projet
- Mesures de gestion des impacts négatifs et positifs
- Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)
- Participation Publique et PEPP
- Conclusion
- Références bibliographiques

Annexes

Le Sous-Directeur des EIES et  
du Contrôle des Projets



KOUASSI Brou N'Gbin

Le Directeur



Camus ATTAH